



Plan zonal de sécurité 2020-2025

Zone de police Charleroi 5330

Avant-propos du Chef de Corps

" Charleroi - Un projet de Ville "

Sans se laisser aller à un optimisme béat, force est de constater que l'image de la première métropole de Wallonie est en profonde mutation. Aujourd'hui, les visiteurs extérieurs, lorsqu'ils arrivent dans la cité carolo, constatent qu'un dynamisme palpable est en train de tordre le cou aux préjugés et que, désormais, « Charleroi la sinistrée » offre indéniablement un autre visage.

« Cette mue profonde qui se traduit à la fois par des travaux matériels améliorant l'espace public, les bâtiments et les infrastructures, mais aussi par un soutien apporté à tout ce qui, de manière plus immatérielle, contribue à la vitalité et à la cohésion sociale de la Cité. »¹

Charleroi a su profiter de ses atouts. Au cœur de l'un des deux grands pôles industriels de la Wallonie, elle continue d'accueillir des entreprises de toutes tailles, depuis les PME familiales jusqu'aux grandes multinationales, offrant ainsi des emplois à des femmes et des hommes issus du bassin local ou venus aussi de bien plus loin. Conserver et amplifier cette identité de capitale sociale et économique régionale est essentiel au redressement de notre bassin de vie, parce que l'emploi est au cœur de tous les défis, et parce que la vitalité économique est indispensable à la vitalité de tous les autres secteurs d'activité.

L'autre grand défi auquel fait face Charleroi est celui de la formation. Nous venons de le voir, notre région offre des milliers d'emplois dans l'industrie et le secteur des services. Mais les Carolos sont encore trop peu nombreux à tirer profit de la vitalité économique de leur région. Le taux de chômage, en particulier chez les jeunes, reste infiniment trop élevé. De nombreux et vastes projets initiés par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles (la construction du Campus technologique sur le plateau de l'aéropôle ; la création d'une Université ouverte ; le déploiement de l'offre universitaire en centre-ville ; la mise en place dans le prolongement du bassin scolaire d'une Cité des métiers et de l'industrie ; etc.) sont essentiels pour le redéploiement de Charleroi et doivent permettre à tous les Carolos, quel que soit leur parcours scolaire, professionnel ou leur âge, de trouver une formation qui réponde à leurs aspirations et leur permette de s'insérer sur le marché du travail.

Et si les autorités ont bien conscience des atouts de Charleroi, cette dynamique de redressement socio-économique a été complétée par une stratégie forte de rénovation urbaine. L'objectif central et clairement affirmé est de non seulement rendre aux Carolos le plaisir de vivre en ville, mais aussi de recréer une dynamique centripète afin de susciter une attractivité des activités commerciales et culturelles, le tout teinté d'une impression (ou sentiment) d'une plus grande sécurité. Cette rénovation urbaine est passée et passe encore en grande partie par des transformations matérielles de la ville.

Ainsi, le centre-ville a connu une profonde restructuration depuis les bords de la Sambre en passant par Rive Gauche, jusqu'à la Ville Haute avec le quartier de la Tour de police. Dans un avenir proche, d'autres quartiers vont se voir aussi complètement rénovés comme celui du Palais des Expositions. Et n'oublions pas non plus la construction du nouvel Hôpital Marie Curie et celui, en cours, du site du nouvel hôpital GHDC. Bien entendu, cette vision cohérente du logement, des activités économiques et

¹ Projet de Ville 2019-2024 version du 19 avril 2019 constitue l'annexe 1 de ce plan zonal de sécurité. Source : <https://www.charleroi.be>. Le texte constituant ces pages est librement inspiré du même document.

des espaces verts passe aussi par une mobilité accrue et rénovée. Le R9, les grands boulevards, tous ces chantiers titanesques annoncent clairement la couleur du renouveau.

Toutefois, on ne saurait réduire la rénovation urbaine à cette dimension matérielle : rendre le goût de la ville suppose aussi de travailler sur son « âme » en soutenant toutes les activités qui contribuent à nourrir la connaissance mutuelle, la curiosité, la créativité..., en un mot tout ce qui rompt avec la solitude, la méfiance et l'agressivité. Miser sur la culture, l'enseignement et un renouveau civique par la participation sont, de ce point de vue, des éléments essentiels du projet de revitalisation urbaine.

La priorité des autorités doit être, aujourd'hui et demain de poursuivre cette dynamisation de la ville, en multipliant des interventions qui, sans bouleverser le tissu urbain propre à notre cité, feront en sorte d'en redécouvrir les charmes et la convivialité. Il importe que les actions à venir permettent à la population de se sentir bien « dans » la ville, mais aussi « en » la ville en renouant avec l'efficacité afin de continuer à rendre un service public de qualité à ses habitants dans tous les domaines d'action communale classiques et en particulier la propreté, la sécurité, la qualité du cadre de vie, des voiries et des équipements.

Au-delà, la Ville de Charleroi a besoin d'une stratégie de long terme. Le projet de Ville 2019-2024 présente les grandes politiques et les mesures structurantes pour poursuivre ce mouvement.

Cette stratégie est déclinée en sept axes, à savoir :

- Axe 1 : Une ville inclusive (enseignement, logement durable, lutte contre la pauvreté et le socio- numérique)
- Axe 2 : Une ville durable (économie d'énergie, énergie renouvelable, mobilité douce, présence de nature en ville, environnement et alimentation)
- Axe 3 : Des services publics performants (administration, qualités de l'espace public, et incivilités)
- Axe 4 : Une ville entreprenante (reconversion des principales Z.A.E., création d'emplois, PME)
- Axe 5 : Une ville active (tissu culturel et associatif, mouvement de jeunesse, sport, patrimoine)
- Axe 6 : Une ville construite par les citoyens (participation citoyenne via les conseils consultatifs, Comités de quartier)
- Axe 7 : Une métropole rayonnante (tourisme patrimonial et culturel, « valoriser Charleroi Métropole », etc.)

Le développement de ces sept axes doit être soutenu par une politique de sécurité forte. Notre police locale se sent bien évidemment partie prenante de cette dynamique générale. Elle l'a déjà manifesté dans ses restructurations matérielles récentes. En effet, l'emménagement dans la nouvelle tour et la restructuration profonde des postes de proximité rassemblés désormais en cinq districts ont créé une véritable révolution structurelle de l'opérationnalité policière carolo. De même, par ses nombreux projets, ses actions toujours plus adaptées à la réalité de terrain, sa culture d'entreprise empreinte de flexibilité et de professionnalisme, elle démontre, dans une vision d'excellence qu'elle veut participer activement, avec tous ses partenaires, à une même vision de la ville de demain.

Ce nouveau PZS traduit cette volonté dont chaque membre de notre corps de police se fait l'écho.

- o - O - o -

Avis au lecteur

Si assurer la sécurité des citoyens constitue une tâche centrale incombant à l'autorité publique, il est clair qu'une approche limitée au seul plan zonal de sécurité des services de police ne saurait constituer une réponse adéquate aux phénomènes générateurs d'insécurité. Nous utilisons volontairement les termes « phénomènes générateurs d'insécurité » dans la mesure où le droit à la sécurité évoqué ci-dessus ne peut se limiter à la lutte traditionnelle contre la criminalité. Il convient en effet d'envisager l'aspect sécurité sous un angle d'approche bien plus large en tenant compte non seulement des priorités locales et fédérales, mais aussi et surtout des besoins et attentes du citoyen. Le projet de Ville montre clairement l'aspect pluridisciplinaire des tâches auxquelles l'autorité publique compte s'atteler tant en matière de sécurité « criminelle » que dans d'autres matières répondant aux items de la pyramide des besoins de Maslow. Il est donc certain que tenter de répondre aux besoins des citoyens en matière de sécurité au sens large (emploi, information, stabilité, milieu rassurant...) ou s'attaquer à l'ensemble des phénomènes générateurs d'insécurité ne peut donc se réduire à la seule lutte contre la criminalité. Mais cela ne peut non plus se faire sans cette dernière. Voilà pourquoi, si ce plan zonal de sécurité n'est qu'un rouage, il revêt une importance vitale dans une dynamique globale afin de ne pas « rater sa cible » : les objectifs fixés par les autorités, mais aussi par la réalité du terreau local.

Il faut ainsi une approche pluridisciplinaire de lutte contre les phénomènes ressentis par la population comme perturbateurs et générateurs d'insécurité (phénomènes criminels traditionnels, les nuisances, les incivilités, l'insécurité routière, etc.), mais aussi de la flexibilité et une grande capacité d'adaptation face à la nature évolutive des phénomènes criminels et à la complexité sans cesse croissante des problématiques rencontrées. La volonté des autorités locales (administratives et judiciaires) est donc de développer une approche inclusive en matière de sécurité afin d'orienter véritablement l'action dans le sens d'une politique de sécurité locale intégrale.

L'action des services de police, traduite dans des plans d'action à mettre en œuvre dans ce plan zonal de sécurité, doit donc nécessairement s'intégrer au niveau local en s'orientant vers les phénomènes retenus à ce niveau sur une triple base : les priorités découlant du scanning et de l'analyse des statistiques policières, les priorités du Bourgmestre et les priorités du Procureur du Roi. Mais il importe de rappeler par ailleurs que pour être efficace et efficiente, l'action des services de police doit répondre aux attentes de la totalité des acteurs et partenaires de la sécurité. Ceux-ci, situés au niveau supra local, doivent se sentir concernés et il importe d'agir « ensemble » par la cohérence et la concertation pour atteindre l'objectif poursuivi.

Le plan national de sécurité est donc un partenaire incontournable de la mise en place de notre plan zonal. Au-delà encore, la mondialisation, les innovations numériques et les nouvelles technologies ne peuvent non plus être mises de côté dans notre réflexion et montrent à quel point notre société et notre environnement sont en constante évolution. Depuis longtemps déjà, le changement et la flexibilité sont devenus la norme. Ce contexte influe directement sur les politiques policières à mettre en œuvre et la nécessité d'une constante évaluation.

Il faut donc garder toujours à l'esprit ces grands principes orientés vers une politique de sécurité locale intégrale et intégrée (orientation externe) afin d'installer une action policière répondant aux attentes de tous les partenaires de la sécurité. Voilà pourquoi, chaque chapitre débute par les leçons à tirer par rapport au plan précédent avec, systématiquement, un regard orienté vers les attentes des parties prenantes.

Les rédacteurs de ce plan zonal de sécurité ont indiscutablement été guidés par la volonté d'une amélioration continue et ont fait preuve d'innovation dans la manière de définir et d'orienter l'action sécuritaire (chapitre 3 - détermination des objectifs stratégiques). Ils sont convaincus que l'excellence dans la fonction de police au sein d'une société sans cesse en évolution nécessite une telle démarche. Le succès de la mise en œuvre du plan zonal de sécurité s'appuie tant sur la recherche constante de toutes les possibilités en vue d'accroître les moyens disponibles que sur la volonté d'un engagement optimal des moyens existants.

Table des matières

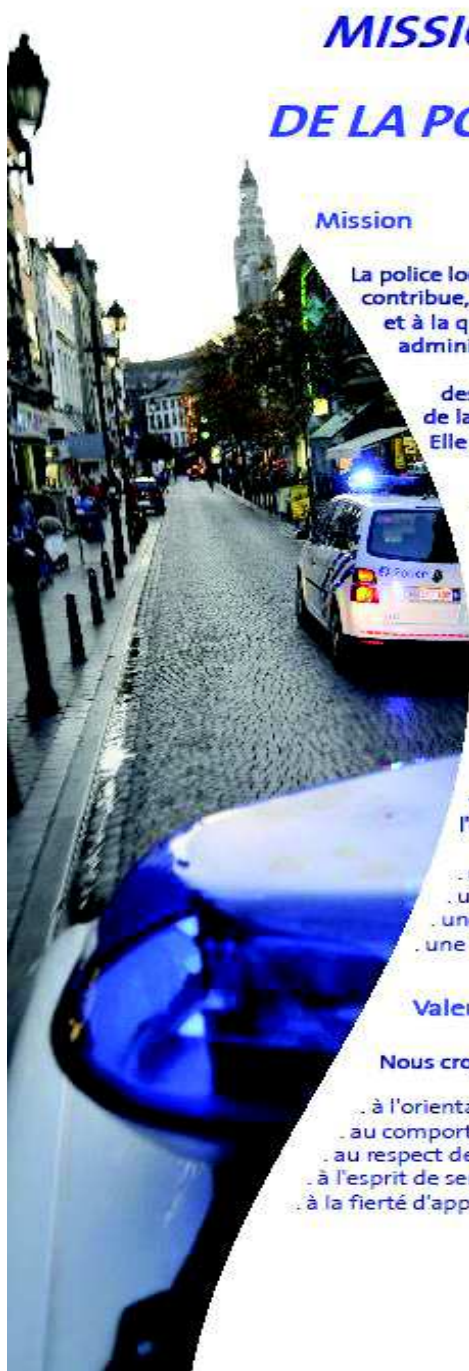
Avant-propos du Chef de Corps	1
Avis au lecteur	3
Table des matières	5
Résumé du management	7
1. Culture, structure et stratégie	7
1.1 Mission – Vision – Valeurs de notre zone de police	7
1.2 Vision organigramme	8
2. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025	9
2.1 Sécurité et qualité de vie – priorités externes	9
2.1.1 Sécurité Routière	9
2.1.2 Lutte contre les stupéfiants	10
2.1.3 Lutte contre les vols	10
2.2 Gestion opérationnelle optimale – priorités internes	12
2.2.1 Présence policière en rue	12
2.2.2 Accueil du citoyen	13
2.2.3 Qualité des dossiers judiciaires (Diminution des délais, DOS, MPR, Alimentation de la BNG...)	13
2.2.4 Nouvelles technologies IT	14
3. Missions de nature fédérale	15
Chapitre 1: analyse de l'environnement	18
1.1 Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police	18
1.1.1. Notre terrain de travail en images	18
1.1.1.1 Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique	20
1.1.1.2 Notre zone de police examinée d'un point de vue économique	23
1.1.1.3 Notre zone de police examinée d'un point de vue socioculturel et sanitaire	26
1.1.1.4 Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique	27
1.1.1.5 Développements technologiques dans le paysage policier	32
1.1.1.6 Notre zone de police d'un point de vie politico-juridique	33
1.1.2. Image de la criminalité zonale	33
1.1.2.1. Vue générale	34
1.1.2.2. Phénomènes	35
1.1.3. Résultats du sondage de population	44
1.2 Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police	53
1.2.1 Description de la situation actuelle au sein de la zone de police	53
1.2.1.1. Aperçu de la capacité dans la zone de police	53
1.2.1.2. Structure actuelle / organigramme	54
1.2.1.3. Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité	56
1.2.1.4. Remplissage des normes minimales : évaluation	61
1.2.2 Description du contexte interne au sein de la zone de police	92
1.2.3 Tendances futures pour l'organisation propre	94
Chapitre 2 : Mission, vision, valeurs	96
2.1 Mission et vision	96

2.1.1	Mission de notre zone de police _____	96
2.1.2	Vision de notre zone de police pour 2025 _____	97
2.2	<i>Culture et structure</i> _____	98
2.2.1	Cadre de valeurs de notre zone de police _____	98
2.2.2	Organigramme de vision poussé pour notre organisation en 2025 _____	99
2.3	<i>Évaluation de l'intégration des valeurs et de leur communication</i> _____	101
Chapitre 3: Stratégie et politique _____		108
3.1	<i>Éléments de l'analyse environnementale</i> _____	108
3.1.1.	À retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe) _	108
3.1.2.	À retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne)	109
3.2	<i>Attentes des autorités et partenaires</i> _____	110
3.2.1.	Attentes / priorités des autorités _____	110
3.2.2.	Attentes des autres protagonistes et partenaires _____	112
3.2.3.	Accords de collaboration formalisés _____	112
3.3	<i>Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation</i> _____	113
3.3.1.	Matrice décisionnelle environnement externe (criminalité et sécurité routière) : cotations _____	114
3.3.2.	Matrice décisionnelle fonctionnement interne : cotations _____	117
3.4	<i>Choix des priorités stratégiques</i> _____	118
3.4.1.	Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025 _____	127
3.4.1.1.	Sécurité routière _____	127
3.4.1.2.	Lutte contre les stupéfiants _____	135
3.4.1.3.	Lutte contre les vols _____	141
3.4.2.	Priorités stratégiques gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025 - Priorités internes _____	145
3.4.2.1.	Présence policière en rue _____	145
3.4.2.2.	Accueil du citoyen _____	148
3.4.2.3.	Qualité des dossiers judiciaires (Diminution des délais, DOS, MPR, Alimentation de la BNG, ...)	151
3.4.2.4.	Nouvelles technologies IT _____	153
3.4.3.	Motivation de phénomènes prévus dans le PNS non retenus par le PZS _____	155
Chapitre 4: Politique et gestion _____		156
4.1 Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité opérationnelle flexible _____		156
4.1.1	L'équipe de suivi de la politique _____	156
4.1.2.	Monitoring de la mise en œuvre de la politique et outil pour le suivi et le rapportage _ _____	156
4.2 Gestion du personnel et des moyens _____		157
4.2.1	Gestion de la capacité en personnel _____	157
4.2.2	Gestion des moyens financiers _____	157
APPROBATION DU PZS 2020-2025 _____		161

Résumé du management

1. Culture, structure et stratégie

1.1 Mission – Vision – Valeurs de notre zone de police



MISSION – VISION - VALEURS

DE LA POLICE LOCALE DE CHARLEROI

Mission

La police locale de Charleroi, comme composante de la police intégrée, contribue, sous l'autorité et la responsabilité de ses autorités, à la sécurité et à la qualité de vie à Charleroi. Elle assure les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et

des phénomènes locaux et accomplit, dans le respect des principes de la police intégrée, certaines missions à caractère fédéral. Elle assure sa mission en :

- . étant intégrée dans la communauté carolorégienne
- . ayant une action perpétuellement orientée vers la résolution des problèmes
- . en ayant une parfaite synergie avec tous ses partenaires
- . rendant compte de ses actions
- . adoptant un regard critique sur ses tâches et sur la manière dont elles sont assurées
- . impliquant le personnel dans la processus décisionnel

Vision


En tant que membres de la zone de police de Charleroi, nous visons à atteindre, dans l'accomplissement de toutes nos missions, l'excellence dans la fonction de police par :

- . une fonction de police orientée vers la communauté
- . une fonction de police guidée par l'information
- . une gestion optimale
- . une approche intégrale et intégrée

Valeurs

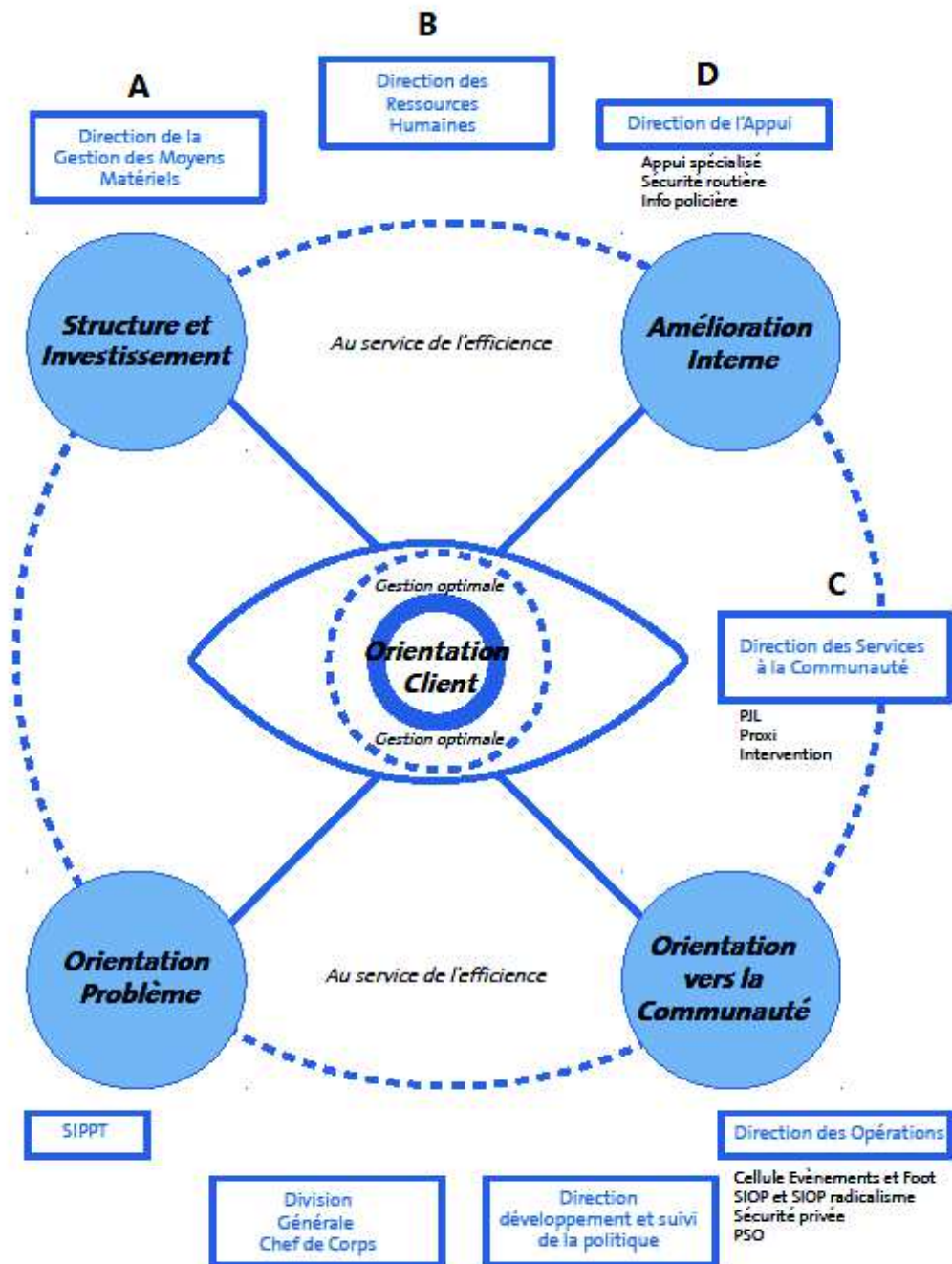
Nous croyons fermement dans l'esprit du code de déontologie :

- . à l'orientation client
- . au comportement éthique
- . au respect des personnes
- . à l'esprit de service
- . à la fierté d'appartenance à la zone



Police
Police Locale de Charleroi
5830

1.2 Vision organigramme



26/06/19
WS – Cabinet Chef de Corps

L'Organigramme de Vision complet est à découvrir dans le chapitre 2.

2. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025

2.1 Sécurité et qualité de vie – priorités externes

2.1.1 Sécurité Routière

- *Objectif(s) stratégique(s)*

D’ici 2025, conformément aux objectifs fixés par les États Généraux de la Sécurité Routière, diminuer le nombre de personnes tuées et de blessés graves sur les routes de la zone en renforçant la lutte contre les nuisances liées à l’insécurité routière et la délinquance routière.

Cet objectif sera poursuivi

- en orientant, sur base d’analyses spatio-temporelles, les contrôles routiers préventifs et répressifs par la mise en place de dispositifs et le positionnement de radars mobiles;
- en organisant au minimum trois fois par jour en semaine, une fois le week-end, une opération policière ciblée;
- en organisant au minimum une fois par jour en semaine, une fois le week-end, une opération de contrôle de vitesse;
- en restant attentifs aux doléances des autorités et des citoyens;
- en organisant des campagnes de prévention via la presse et les médias sociaux;
- en adhérant aux campagnes régionales et fédérales;
- en gardant efficient le contact avec les différents partenaires (ministère public, AWSR, SPF mobilité, gardiens de la paix, fédération wallonne des transporteurs, commission trafic et mobilité de la Ville, SLT, TEC ...)² ;
- en participant à la gestion de la mobilité en ville.

- *Plan pluriannuel stratégique/tactique*

- Établir un plan d’action réaliste, et orienté résultats avec la collaboration d’un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes au projet dans les principes de l’amélioration continue.
- Suivre l’évolution du phénomène dans ses spécificités en collaboration avec l’Observatoire Local de la Criminalité (OLC) après collecte des données objectives et subjectives.
- Poursuivre les conventions circulation routière.
- Maintenir une planification des actions en tenant compte de l’analyse permanente de l’efficacité et de l’efficience des activités de contrôle. Cette stratégie demande une double approche : générale et spécialisée. Une approche générale parce que tous les aspects de ce phénomène sont abordés principalement par le service circulation. Une approche spécialisée via un matériel et des formations spécifiques permettant aux membres du personnel d’être de vrais spécialistes, mais aussi par la mise en place d’opérations préventives ou répressives. La stratégie est de ne laisser aucune infraction de roulage sous silence ni aucun lieu accidentogène abandonné. Les investissements réguliers en termes de personnel (formations, ...) et de nouveaux matériels font également partie de cette stratégie permanente.

² Un glossaire des abréviations se trouve en annexe 2.

2.1.2 Lutte contre les stupéfiants

- *Objectif(s) stratégique(s)*

D'ici 2025, augmenter la qualité de vie et le sentiment de sécurité du citoyen en luttant tout particulièrement contre le trafic de stupéfiants et les nuisances qu'il engendre au plan local.

Cet objectif sera poursuivi

- en affinant notre connaissance du phénomène ;
 - en procédant à des enquêtes judiciaires ;
 - en prévenant et réprimant les différentes nuisances ;
 - en assurant des séances d'information à destination du public et principalement des plus jeunes, relatives à la problématique des stupéfiants et à la législation en cours ;
 - en sécurisant principalement le centre-ville de manière maximale lors de nos patrouilles ordinaires ;
 - en organisant des campagnes d'information via la presse et les médias sociaux afin de communiquer sur les résultats ;
 - en développant un partenariat avec le CPAS qui est compétent dans le cadre de la lutte contre les nuisances publiques liées à l'usage de drogue (Service Prévention assuétudes).
- *Plan pluriannuel stratégique/tactique*
- Établir un plan d'action réaliste et orienté résultats avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes (police et hors police) au projet dans les principes de l'amélioration continue.
 - Suivre l'évolution de la situation en collaboration avec l'OLC.
 - Suivre les principes d'une gestion optimale.
 - L'idée est de réinvestir le terrain de façon générale en travaillant de manière préventive et répressive.

2.1.3 Lutte contre les vols

2.1.3.1 Vols dans voitures (et incendies)

- *Objectif(s) stratégique(s)*

D'ici 2025, augmenter la qualité de vie et le sentiment de sécurité du citoyen en luttant tout particulièrement contre les vols dans véhicules et les incendies de véhicules commis sur le territoire de la zone de police de Charleroi.

Cet objectif sera poursuivi

- en affinant notre connaissance du phénomène ;
- en sécurisant le centre-ville de manière maximale lors de nos patrouilles ordinaires et en organisant des patrouilles spécifiques en cas d'épidémie ;
- en organisant des campagnes de prévention via la presse et les médias sociaux ;
- en développant un partenariat avec le Service Prévention des Délits de la Ville de Charleroi pour des interventions ciblées lors de grands événements ou lors d'un constat d'épidémie (hot spot) ;

- en attirant l'attention du parquet de Charleroi sur certains auteurs de vols dans véhicules et incendies, particulièrement actifs.
 - *Plan pluriannuel stratégique/tactique*
- Établir un plan d'action réaliste avec des objectifs opérationnels clairs et orientés résultats avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes au projet dans les principes de l'amélioration continue.
- Suivre l'évolution en flux courant de la situation en collaboration avec l'OLC afin d'obtenir une image précise du phénomène.
- Fournir une analyse spatio-temporelle fiable et précise notamment par l'utilisation de la cartographie.

2.1.3.2 Cambriolages

- *Objectif(s) stratégique(s)*

D'ici 2025, augmenter la qualité de vie et le sentiment de sécurité du citoyen en luttant tout particulièrement contre les cambriolages commis sur le territoire de la zone de police de Charleroi.

Cet objectif sera poursuivi

- en affinant notre connaissance du phénomène ;
- en orientant, sur base d'analyses spatio-temporelles, les patrouilles de sécurisation des agents de proximité afin de dissuader les auteurs potentiels ;
- en organisant des campagnes de prévention via la presse et les médias sociaux ;
- en développant un partenariat avec le Service de Prévention des Délits de la Ville de Charleroi pour des interventions ciblées sur des groupes à risque (ex : personnes âgées) ou lors de grands événements ou lors d'un constat d'épidémie (hot spot) ;
- en attirant l'attention du parquet de Charleroi sur certains auteurs de vol particulièrement actifs.
 - *Plan pluriannuel stratégique/tactique*
- Établir un plan d'action réaliste avec des objectifs opérationnels clairs et orientés résultats avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes au projet dans les principes de l'amélioration continue.
- Suivre l'évolution en flux courant de la situation en collaboration avec l'OLC afin d'obtenir une image précise du phénomène.
- Fournir une analyse spatio-temporelle fiable et précise notamment par l'utilisation de la cartographie.

2.2 Gestion opérationnelle optimale – priorités internes

2.2.1 Présence policière en rue

- *Objectif(s) stratégique(s)*

D’ici fin 2025, accroître de manière significative la présence policière en rue et lors d’événements et spectacles, au centre-ville de manière permanente et ponctuellement dans les autres districts afin d’augmenter la qualité de vie du citoyen et de lutter contre le sentiment d’insécurité.

Cet objectif sera poursuivi en visant une augmentation de la présence policière en rue qui passe par :

- le renfort significatif de membres du personnel au PSO ;
- en affinant notre connaissance des phénomènes de rue ;
- en orientant, sur base d’analyses spatio-temporelles, les patrouilles de sécurisation pour plus de réactivité et dissuader les auteurs potentiels ;
- en sécurisant le centre-ville de manière maximale par la mise en place d’opérations journalières et ponctuelles;
- en développant des partenariats avec les autres services de police, les services administratifs et le parquet pour des opérations ciblées, ou lors de grands événements.

- *Plan pluriannuel stratégique/tactique*

- Procéder étape par étape en privilégiant d’abord la réorganisation en termes de personnel (obtenir le personnel nécessaire).
- Établir un plan d’action réaliste et orienté résultats avec la collaboration d’un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes (police et hors police) au projet dans les principes de l’amélioration continue.
- Véritable plan d’action transversal, cet objectif permettra une grande adaptabilité aux contingences internes mais aussi externes comme, par exemple, le futur PNS.
- Suivre l’évolution de la situation en collaboration avec l’OLC.
- La stratégie de travail est de réinvestir le terrain de façon générale en travaillant de manière préventive et répressive :
 - organiser des patrouilles journalières -MTV, en intégrant le PSO, la canine, le GSA, la Sécurité routière, le district centre au centre-ville en priorité et les autres districts de proximité de manière ponctuelle et en assurer le reporting ;
 - organiser des opérations de plus grande envergure impliquant une mobilisation policière plus importante avec des objectifs précis et ciblés et en assurer le reporting.

2.2.2 Accueil du citoyen

- *Objectif(s) stratégique(s)*

D'ici 2025, augmenter la qualité de vie du citoyen en revoyant l'ensemble de l'organisation de la fonctionnalité « accueil » afin de maîtriser le flux des personnes se présentant à la police de Charleroi. Cela en tenant compte des directives des autorités en matière de sécurité, de temps d'attente et de réponse adaptée aux sollicitations du public.

Cet objectif sera poursuivi en visant l'amélioration de la qualité de l'accueil des citoyens qui passe par :

- la mise en place d'un agenda électronique zonal pour la prise de rendez-vous ;
- le réaménagement matériel et organisationnel de notre accueil à l'Hôtel de police principal ;
- la rationalisation des actes administratifs et des plaintes.

- *Plan pluriannuel stratégique/tactique*

- Établir un plan d'action réaliste avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes au projet afin d'en vérifier l'avancement.
- Procéder étape par étape en privilégiant la réorganisation matérielle de l'accueil de l'Hôtel de police, puis recentrer la réorganisation en termes de personnel, ensuite mettre en place l'agenda électronique zonal et rationaliser les procédures.
- Suivre l'évolution de la situation en collaboration avec l'OLC.
- Suivre les principes d'une gestion optimale.

2.2.3 Qualité des dossiers judiciaires (Diminution des délais, DOS, MPR, Alimentation de la BNG...)

- *Objectif(s) stratégique(s)*

D'ici 2022, mettre en place un système de contrôle permettant au management de maîtriser la gestion des dossiers transmis à l'autorité de police judiciaire et insérés dans la Banque de données Nationale Générale en tenant compte des prescriptions légales et directives de ces autorités.

Cette gestion optimale des dossiers comprend la qualité de rédaction des pièces, leur délai de rédaction et de transmission, le suivi des enquêtes lorsqu'il échet, par l'ouverture d'un DOS, ainsi que le strict respect du cadre légal en matière de méthodes particulières de recherche.

- *Plan pluriannuel stratégique/tactique*

- Établir un plan d'action réaliste avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes du projet afin d'en vérifier la pertinence et les étapes.
- Déterminer les normes de qualité à atteindre par l'organisation.
- Développer un système d'évaluation, d'analyse permanente du respect des process au long de l'application de gestion des dossiers.

2.2.4 Nouvelles technologies IT

- *Objectif(s) stratégique(s)*

D'ici 2025, mettre à la disposition du policier des applications mobiles lui permettant d'être performant sur le terrain (FOCUS, Be Secure, Teams).

Cet objectif sera poursuivi

- en remplaçant la plate-forme serveurs (datant de 2009) de la ZP ;
- en permettant l'accès aux ressources du réseau de la zone à partir d'un poste de travail d'un utilisateur nomade ;
- en permettant l'accès aux ressources de l'internet à partir d'un poste de travail connecté au réseau privé de la Police intégrée ;
- en permettant l'accès à des ressources de la Police intégrée à partir de l'internet ;
- en effectuant la virtualisation de poste de travail client ;
- en effectuant la virtualisation des serveurs ;
- en installant un parc informatique compatible Windows 10 ;
- en virtualisant les PC Windows 10 ;
- en développant la mobilisation des stations ISLP (travail à distance) ;
- en investissant dans l'achat de DEVICES (tablettes/smartphones...) et de logiciels (focus...) ;
- en favorisant l'utilisation des outils Office 365 (Teams – Sharepoint)
- en développant un « new way of working » au sein de la zone.

- *Plan pluriannuel stratégique/tactique*

- Établir un plan d'action réaliste avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes au projet afin d'en vérifier l'avancement.
- Procéder étape par étape en réalisant d'abord les conditions techniques et matérielles nécessaires pour que les applications mobiles soient opérantes. (virtualisation vers Windows 10, etc.).

3. Missions de nature fédérale

La police locale contribue aux tâches et missions à caractère fédéral, conformément aux articles 3, 61 et 62 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux. Ces missions sont en principe déterminées par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice, et par des directives contraignantes.

La Directive du Ministre de la Justice du 13 décembre 2001 relative à la police des Cours et Tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons, en cas d'émeutes ou de troubles.

En 2018, cette mission a représenté globalement 13.828 heures de prestations.

- 12.114 heures fournies par le personnel policier affecté exclusivement à ces missions (Pool Palais – 11 personnes)
- 1.714 heures fournies par le personnel policier de notre zone (services Intervention, Appui et Postes de police) non affecté exclusivement à ces missions

Il est à noter que, depuis la création de la Direction de la Sécurité - DAB, il n'y a plus de personnel policier mis à la disposition de notre zone par le SPF Justice. Lors de la mise en place du service DAB notre zone a adapté le pool palais. Comme le DAB s'occupe exclusivement de la sécurité du Palais ainsi que des personnes sous mandat d'arrêt, notre zone a retiré l'équipe du site "palais" afin de la ramener dans nos locaux.

Cette nouvelle équipe de 11 personnes, garde sa terminologie de "Pool Palais" même si elle s'occupe exclusivement désormais du transfert de notre HP vers le palais de justice, de la garde et de la présentation des personnes arrêtées mais ne faisant pas encore l'objet d'un mandat d'arrêt.

Il est toujours fait appel, en renfort, au personnel de police locale (PSO/ GSA) dans les cas d'audiences à risques, grève dans les prisons, etc.

La Directive ministérielle du 03 avril 2002 relative à la gestion de la capacité en personnel et à l'octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative.

Le nombre de collaborateurs formés à l'exécution des missions de police administrative est passé de 196 fin 2012 à 260 en 2018.

Notre zone participe au programme de recyclage annuel fédéral en la matière.

Les recyclages HyCap se font sur 2 journées.

Voici le relevé des membres du personnel qui ont été recyclés en 2018.

Pour l'année 2018

260 membres du personnel composent la réserve GNEP (Gestion négociée de l'espace public)

141 membres du personnel ont suivi la 1^{re} journée de recyclage.

116 membres du personnel ont suivi la 2^{ème} journée de recyclage.

90 membres du personnel ont suivi les deux journées de recyclage.

Nous avons fourni 858 membres du personnel en renfort HyCap (A et B³)

Maintien d'ordre - année 2018 - Volume d'heures	
Spirou, Dauphines	1.714 Hrs
Foot (Sporting, Olympic, RCCF, Mondial)	24.046 Hrs
Événements ⁴	15.065 Hrs
Sécurisation Ville Haute	27.952 Hrs
Autres	116 Hrs

La Directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur du 14 juin 2002 relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative. (MFO3)

Notre zone remplit ses obligations en matière d'alimentation de la Banque de Données Nationale Générale (BNG) via l'option 35. Un service spécifique nommé « Gestion de l'Information Opérationnelle » composé de gestionnaires fonctionnels contrôle la validation avant le transfert des données en BNG.

En matière d'accès à l'information, les policiers ayant suivi la formation de base du module ISLP ont accès à l'ensemble des données. Actuellement l'ensemble du personnel a suivi cette formation et seuls les nouveaux fonctionnaires de police arrivant dans notre zone doivent suivre cette formation en interne avant d'avoir accès à l'information prévue par la MFO3.

Chaque membre du personnel possède un code individuel permettant le contrôle de l'accès aux données.

La Directive ministérielle du 04 novembre 2002 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée (MFO4)

Notre zone prête main-forte aux agents jurés de la Direction Générale de la Politique de Sécurité et de Prévention, chaque fois qu'il est fait appel à nos services.

³HyCap A = renfort HyCap en tenue judiciaire. Pas de formation GNEP nécessaire.

HyCap B = renfort HyCap en tenue de maintien d'ordre (M.O. FULL). Formation GNEP obligatoire.

⁴Liste non-exhaustive : 10 Miles, 1er mai, 24H LLN, 350 ans Charleroi, Beau vélo de Ravel, Braderie Gilly, Brocante des Quais et Fête de la musique, Carnaval, Carolorida, Circuit de Wallonie, Viva 4 Life, Commémoration Bois du Cazier, Concerts divers, Course du Cazier, Doudou, Dour music festival, Ducasse d'Ath, Ducasse Mons, EUROTOP Afghanistan, Fête nationale, Fêtes de Wallonie, Télévie, Rive Gauche, joggings divers, Madeleine, manifestations diverses, NRJ in the park, Quartiers d'été, triathlon, Visite Trump...

Pour ce qui est des enquêtes de moralité concernant la législation sur le gardiennage, les fonctionnaires de police de la zone exécutent les enquêtes qui sont sollicitées par le fonctionnaire désigné par le Ministre de l'Intérieur ou à la demande du Ministre de la Justice.

En ce qui concerne le rapport d'information administratif, nos services de police informent les services du Ministre de l'Intérieur de tout incident dans lequel du personnel des entreprises de gardiennage, des entreprises de sécurité, ou des détectives privés (en tant qu'auteurs ou victimes), seraient impliqués dans l'exercice de leur fonction.

Notre zone de police n'assure plus la sécurisation des points d'arrêt et du transport de valeurs et ce depuis plusieurs années. Les équipes Intervention interviennent néanmoins toujours en cas de panne d'un transport de valeurs ; elles assurent la sécurité du véhicule concerné (mise en sécurité ou risque " trottoirs ").

La Directive du Ministre de la Justice du 20 février 2002 relative à la répartition des tâches, à la collaboration, à la coordination et à l'intégration entre la police locale et fédérale en matière de police judiciaire.

La police locale remplit l'ensemble des missions qui lui sont dévolues par la directive. Outre ses missions d'appui, la police fédérale fait bénéficier l'échelon local de son expertise, notamment en matière de délinquance économique et financière ainsi que dans le domaine spécifique des atteintes graves à l'intégrité physique.

En outre, pour ces atteintes graves à l'intégrité physique, un protocole de collaboration et de répartition des tâches a été signé par le Chef de Zone et le Directeur judiciaire et avalisé par la Concertation de Recherche d'Arrondissement (CRA).

La Directive ministérielle relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers (MF05).

Notre zone remplit les missions concernant la protection des personnes, des institutions et des biens mobiliers et immobiliers.

La Directive commune et contraignante MFO-6 des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative au fonctionnement et à l'organisation des carrefours d'information d'arrondissement (CIA).

Les données relatives aux interventions et constatations réalisées par le personnel de la zone sont transmises au CIA.

Une personne est détachée de notre zone locale au sein du CIA. Le chef de service du CIA a conclu un protocole approuvé par le Procureur du Roi, le Bourgmestre, le Chef de Corps de la police locale, le Directeur Coordonnateur et le Directeur Judiciaire de la police fédérale.

Chapitre 1: analyse de l'environnement

Le plan zonal de sécurité 2014-2017 comprenait, comme son prédécesseur, une description de la zone tant en ce qui concerne l'environnement externe (facteurs environnementaux et sécurité/qualité de vie) que l'environnement interne.

Pour alimenter cette partie, différentes sources avaient été consultées. Ainsi, la description du volet sécurité/qualité de vie reposait à la fois sur l'exploitation de données objectives permettant de présenter l'évolution statistique des différents phénomènes criminogènes et accidentogènes auxquels la zone de police était confrontée mais aussi sur des données subjectives permettant ainsi d'affiner les attentes de tous les partenaires, à commencer par la population.

Pour ce nouveau plan zonal de sécurité 2020-2025, la même logique a été suivie dans la mesure où elle permet de cerner particulièrement bien tant le risque objectif d'insécurité que le sentiment (subjectif) d'insécurité.

1.1 Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police

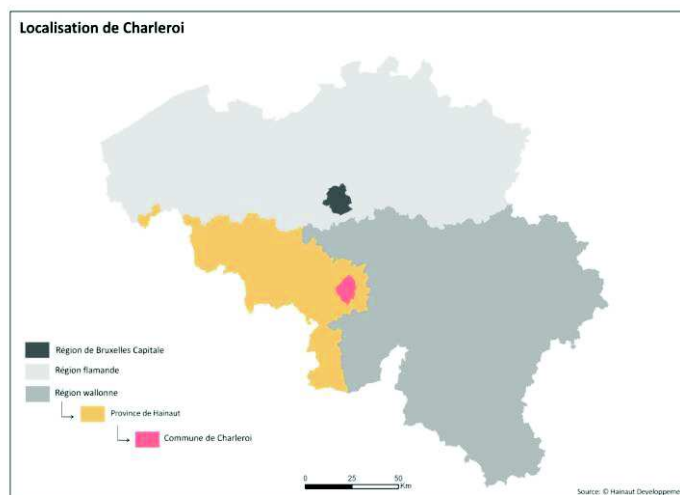
Pour décrire l'environnement externe de notre zone de police, différentes sources ont été consultées. Par défaut, toutes les informations chiffrées proviennent de l'analyse réalisée par Hainaut Développement et l'Observatoire de la Santé du Hainaut⁵, nous ne les mentionnerons donc plus. Lorsque d'autres sources sont mobilisées, celles-ci sont par contre précisées.

1.1.1. Notre terrain de travail en images

La commune de Charleroi se localise à l'est de la province du Hainaut et fait partie de la région «Charleroi Métropole ».

La Ville de Charleroi est le résultat de la fusion, en 1977, de quinze anciennes communes et de 55 quartiers « historiques », mais le sentiment d'appartenance à ces entités est encore très vivace.

La zone police de Charleroi est une zone monocommunale.



⁵ « Fiche communale Charleroi - 1ère mise à jour », document complet placé en annexe 3.

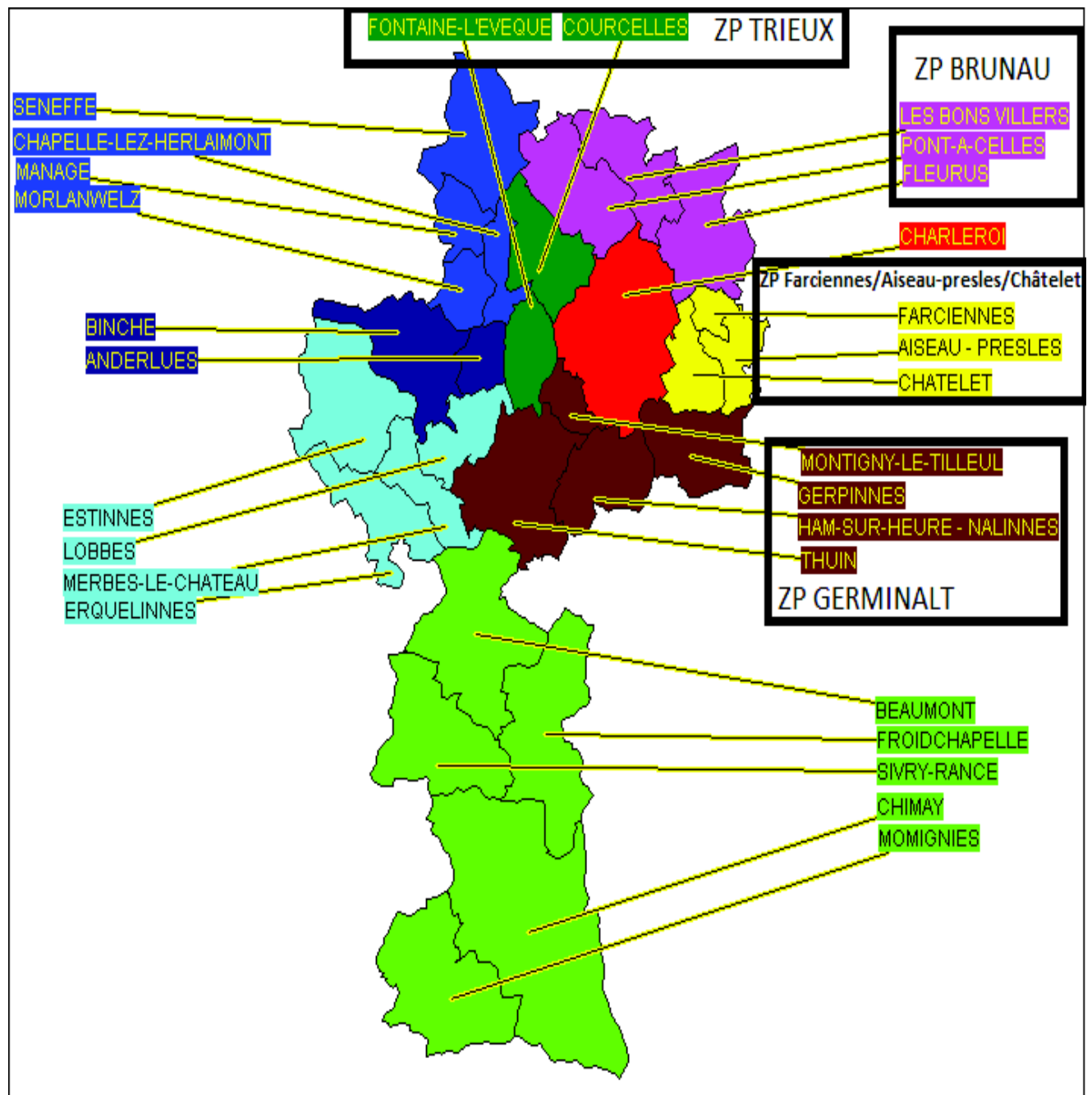
Description générale du territoire:

Charleroi est la troisième ville la plus peuplée du pays derrière Anvers et Gand

Elle comptait 201.816 habitants au 1^{er} janvier 2018, pour une superficie de 102,07 km².

Pour 2018, la densité de la population y est donc de 1997 habitants au kilomètre carré, une densité qui est largement supérieure à celle de l'arrondissement de Charleroi et à celle de la Province du Hainaut.

La carte ci-dessous nous présente l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Les communes voisines et les zones de police environnantes sont ainsi distinguées.

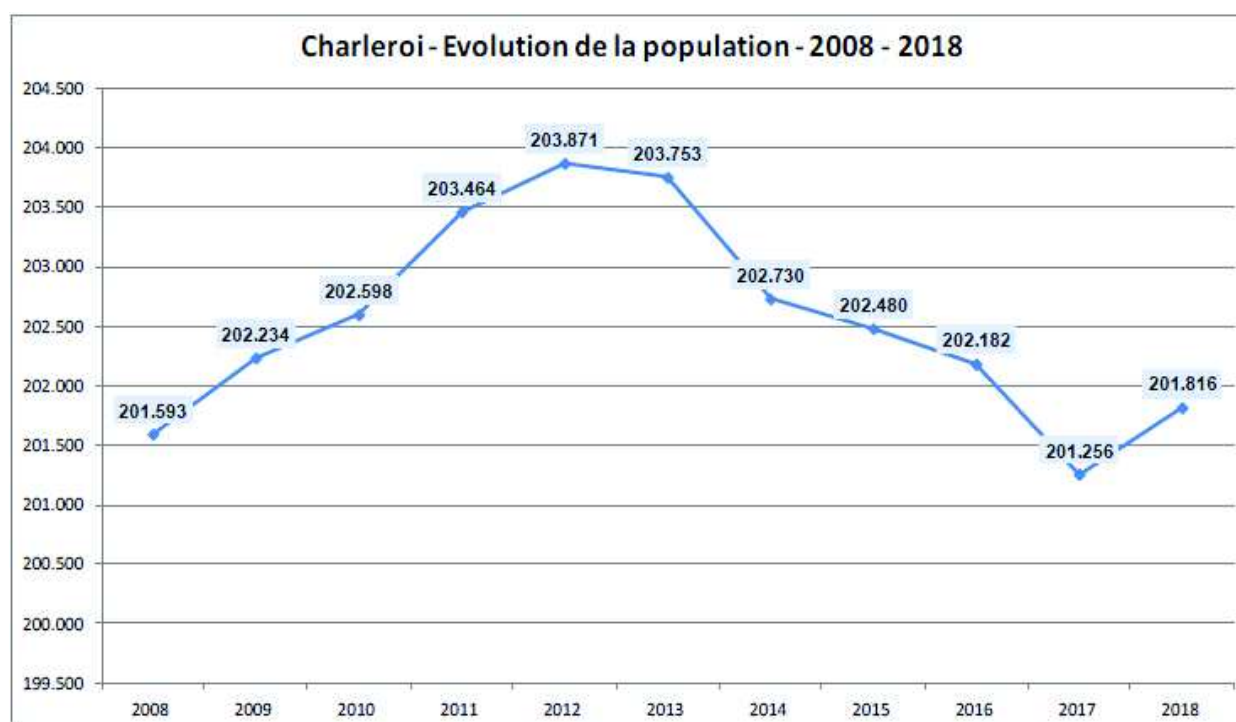


Source : Police fédérale, DCA Charleroi

1.1.1.1 Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique

En dix ans, la population de Charleroi a connu une évolution positive de sa population (+ 223 habitants) soit une croissance de 0,1 %. Mais la tendance générale est à une croissance plus rapide de la population tant pour le Hainaut (+ 3,2 %), la Wallonie (+ 4,8 %), que pour la Belgique (+ 6,6%) dans son ensemble. Il n'est pas prévu d'évolution autre dans les années à venir.

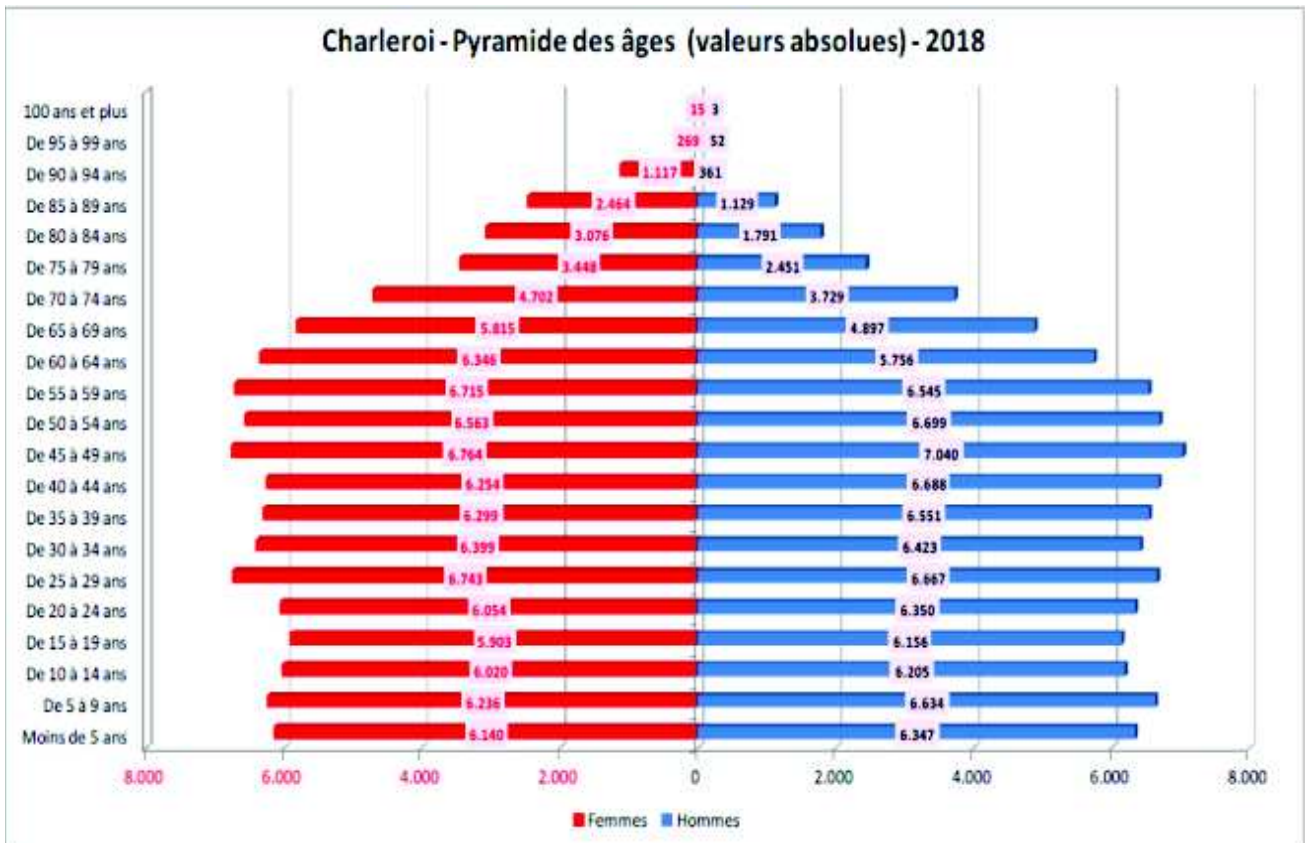
Le graphique ci-dessous nous montre que la population de Charleroi a connu une phase de croissance positive de sa population jusqu'en 2012 de 1,13%, soit un pourcentage malgré tout bien inférieur au reste des régions du pays. Par la suite, la population a commencé à décroître d'année en année, pour passer en 2017 sous le seuil de population de 2007. Une légère croissance de la population s'observe à nouveau depuis 2017.



Pyramide des âges

Quant à l'âge de la population, on constate (voir tableau ci-dessous) que les hommes sont plus nombreux jusque 54 ans, à l'exception de la tranche 25 - 29 ans. Quant aux femmes, on constate qu'elles vivent plus longtemps. En effet, à partir de 55 ans, elles sont plus nombreuses que les hommes et au-delà de 90 ans elles sont même 3,2 fois plus nombreuses.

Les habitants de 25 à 49 ans représentent 32,6% de la population.



Source : Service Public Fédéral Économie - Direction générale Statistiques

La pyramide des âges montre l'impact toujours non négligeable des « baby-boomers » avec une évidente conséquence sur le vieillissement de la population carolo. Cependant, la base de la pyramide reste large indiquant une natalité toujours élevée à Charleroi. Mais la mortalité totale et prématurée à Charleroi se révèle plus élevée que dans le Hainaut. L'espérance de vie des hommes et des femmes est donc plus courte que celles des Hennuyers.

Espérance de vie et santé

L'Observatoire de la santé a mis en lumière un lien entre l'espérance de vie et le revenu médian du ménage. Ce revenu médian étant moins élevé à Charleroi que dans le Hainaut, la Wallonie et la Belgique en général, il est constaté une espérance de vie plus courte, mais aussi un état de santé moins favorable, une fréquence du surpoids général (IMC) plus élevé, un pourcentage de personnes souffrant de maladie chronique impliquant une dépendance médicamenteuse plus élevée, etc. À l'inverse les comportements de santé sont également des facteurs marquants. On note que les habitantes de Charleroi se font moins dépister pour le cancer du sein que dans les autres régions, que la population fume plus au quotidien, mange moins de fruits, etc.

Le tableau ci-dessous détaille les comportements de santé selon le territoire.

Territoire	Consommation quotidienne (%) de fruits (jus exclus)	Consommation quotidienne (%) de légumes	Surconsommation d'alcool (>14 verres/semaine Femmes et >21 verres/semaine Hommes) (%)	Part (en %) de dépendants à l'alcool	Consommation quotidienne ou occasionnelle de tabac (%)	Part (en %) de la population à risque par manque d'activité physique
Hainaut	53	77,6	19,1	9,9	27,3	38
Wallonie	54,1	76,2	14,7	10,1	25,2	32,5
Belgique	55,7	77,9	13,5	10,5	23	27,5

Source : 2013 - Hainaut Développement

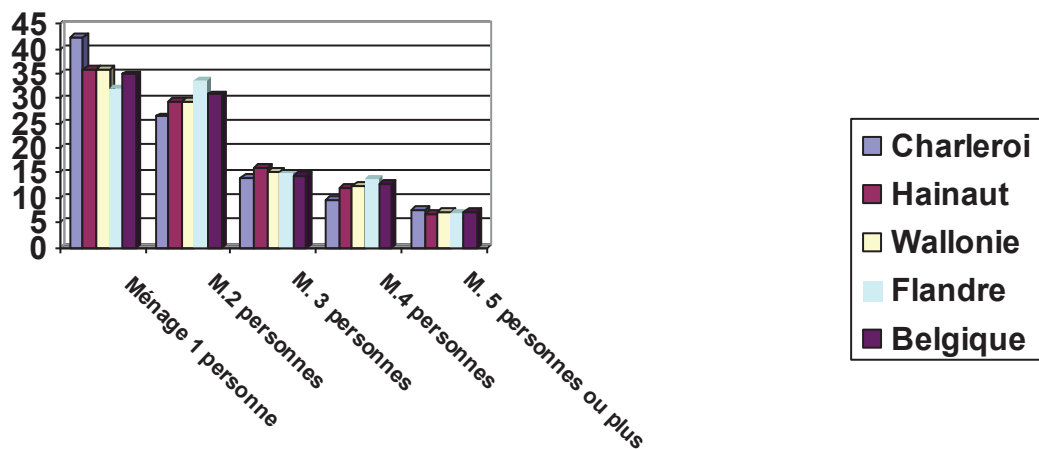
Multiculturalisme

En 2018, la population étrangère de Charleroi représentait 15,1 % des habitants, ce qui représente une proportion plus élevée que celles du Hainaut et des autres régions du pays. Plus de 120 nationalités composaient cette population sur le territoire de l'entité de Charleroi. Les principales communautés sont : italienne (13.393 personnes soit 39,5% des résidents étrangers), marocaine (2843 soit 9,5%), française (2437 soit 7,6%), turque (2412 soit 7,3%) et algérienne (1555 soit 4,6%).

Ménages

Charleroi comptait 95.320 ménages en 2010 contre 89.561 en 2018. Les hommes et femmes habitant seuls représentent toujours quelque 43% des ménages (42,4% pour 2018). Ce pourcentage est plus élevé que dans toutes les autres régions du pays. Dès que l'on parle d'un ménage de 2, 3 ou 4 personnes, les autres régions ont un pourcentage plus élevé. Mais les ménages de plus de 5 personnes sont plus représentés à Charleroi que dans les autres régions. Le tableau ci-dessous montre clairement cette situation.

Pourcentage des ménages à Charleroi et dans les autres régions du pays :



Source : Service Public Fédéral Économie - Direction générale Statistiques

1.1.1.2 Notre zone de police examinée d'un point de vue économique

Utilisation du sol

La superficie totale de la commune est de 102,07 km² dont 63% sont consacrés au bâti. Près de 40% des terrains bâtis sont des terrains résidentiels, 30% sont dédiés aux transports et communications, 14% sont des terrains industriels et 4% sont des terrains commerciaux.

En 2018, Charleroi compte 101.178 logements caractérisés par un parc ancien. Près des deux tiers ont été érigés avant 1946. Ce pourcentage (62,7%) est supérieur à celui du Hainaut et de la Wallonie.

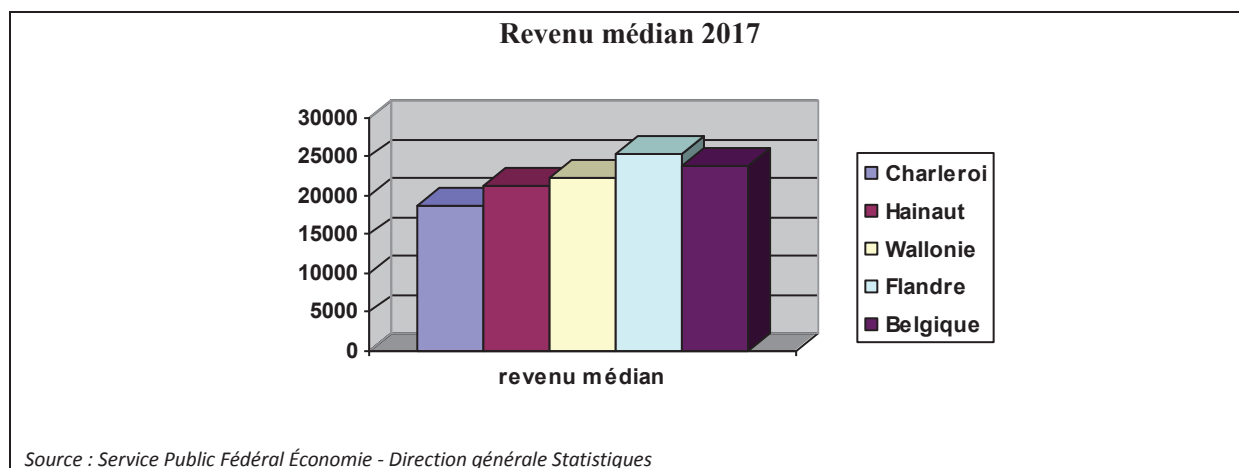
Le prix de l'immobilier est inférieur aux prix moyens hennuyers et wallons. En 10 ans (2006-2016), le prix des maisons a augmenté de 27,4%, celui des villas de 17,7 % et celui des appartements de 36,1%. Toutefois sur la même période on constate une chute du nombre des transactions immobilières de 44,9 % pour les maisons, de 26,8% pour les villas et de 22,3 % pour les appartements.

En 2014 le prix moyen du mètre carré était de 46 euros. Celui-ci, il reste inférieur aux prix moyens hennuyer et wallon. Toutefois, en 10 ans, le prix moyen du foncier à Charleroi a augmenté de 55,4%.

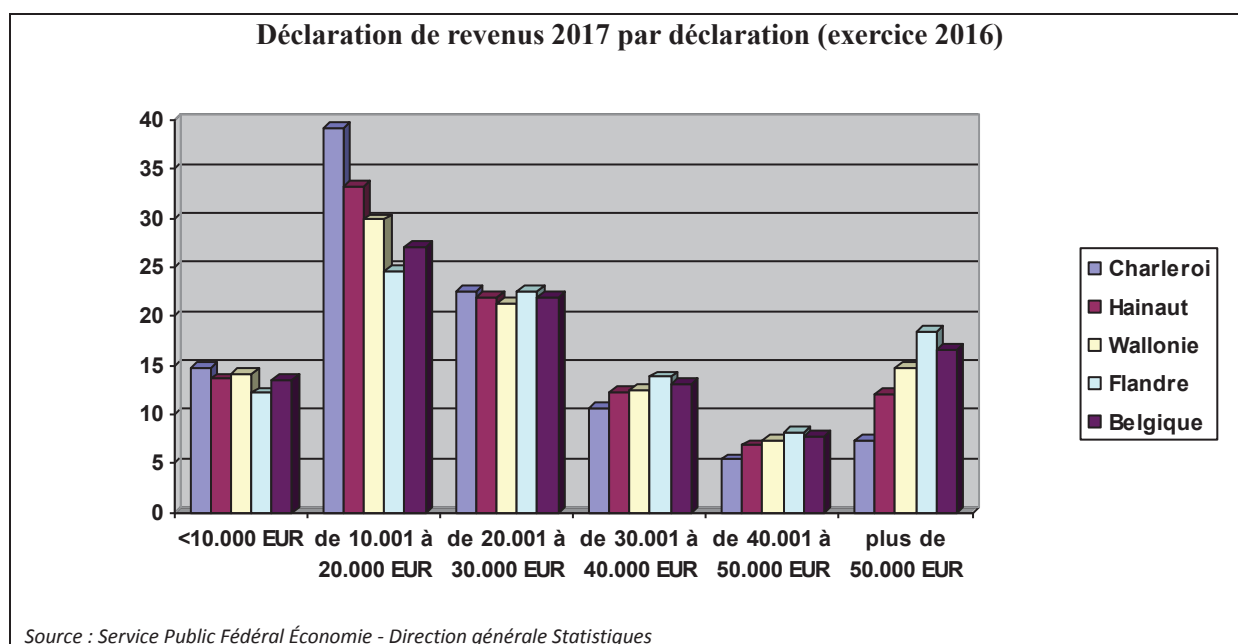
Au 1er janvier 2017, 8,9% des ménages carolos vivent dans un des 9.438 logements publics que compte la commune.

Revenus

De manière générale, les revenus médians de la population habitant la commune de Charleroi sont inférieurs à la moyenne belge et wallonne. Ils sont largement inférieurs à ceux de la Flandre.



En ce qui concerne le revenu médian par déclaration, en 2017, on constate que les revenus les plus faibles (moins de 20.000 EUR), en termes de pourcentage, sont plus fréquents à Charleroi que dans les autres régions du pays. Au-delà de 30.001 EUR de revenu moyen déclaré, le pourcentage est inférieur, voire très inférieur, aux autres régions.



En ce qui concerne les revenus d'intégration sociale (RIS), la part de la population des 18 à 64 ans bénéficiaires du RIS s'élevé à 8,1%. Elle est largement supérieure à celle du Hainaut (4,9%), de la Wallonie (4,2%) et de la Belgique dans son ensemble (2,9%).

Entre 2007 et 2017, le nombre de bénéficiaires du RIS a augmenté de 77,3% à Charleroi contre 51,8% en Belgique.

Emplois/ Entreprises

En décembre 2016, à Charleroi, 4.706 établissements (16,9% des établissements du Hainaut) occupaient 77762 personnes (21,2% des travailleurs hennuyers).

Les secteurs principaux (occupant tous plus de 2000 personnes) étaient :

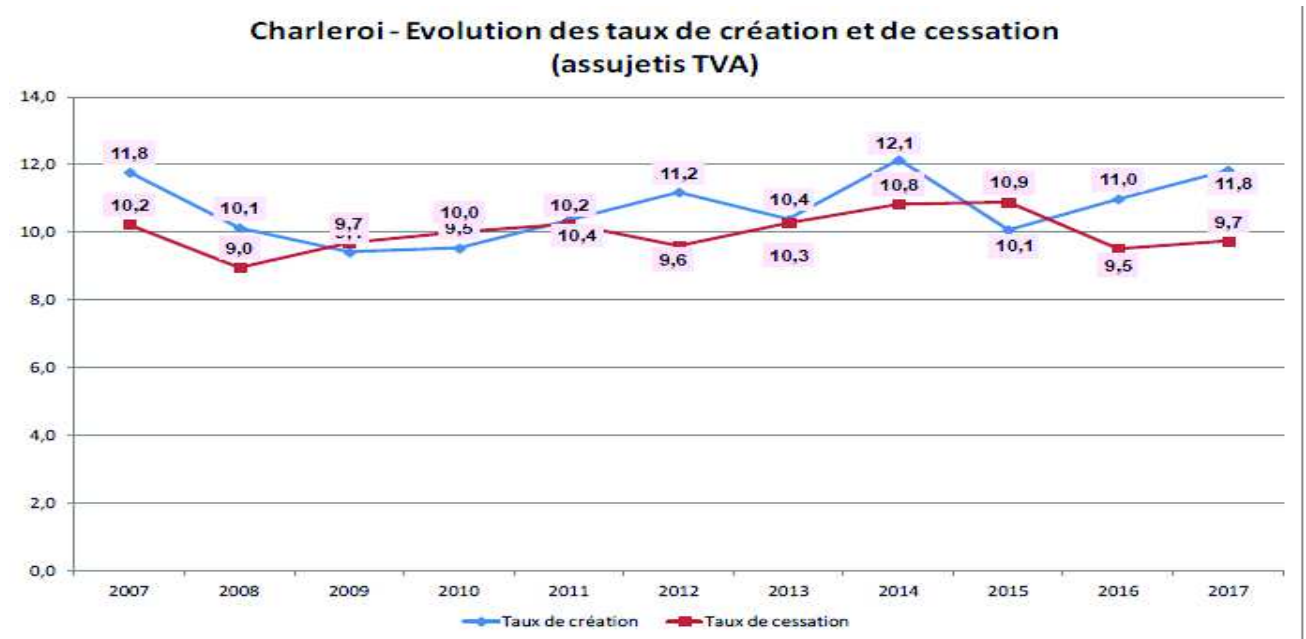
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
 - Enseignement
 - Activités pour la santé humaine
 - Activités liées à l'emploi
 - Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
 - Fabrication de machines et d'équipements N.C.A.
 - Transport terrestre et transport par conduites
 - Activités médico-sociales et sociales avec hébergement
 - Action sociale sans hébergement
 - Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
- Métallurgie

En 2017, il a été constaté que le taux de création d'entreprises à Charleroi était de 11,8 % soit un taux de création plus élevé que celui du Hainaut (10%), de la Wallonie (9,6%) et de la Belgique (9,9%).

Cependant, les faillites, bien qu'en baisse depuis 2015, présentent un taux également plus élevé à Charleroi (9,7%) que dans le Hainaut (7,8%) en Wallonie (6,7%) ou en Belgique (6,1%).

Toutefois, si l'on fait le ratio « taux de création – taux de cessation », on constate, dans le tableau suivant, qu'avec le chiffre de 2,1, il y a donc eu davantage de créations d'activités que de cessations en 2017 à Charleroi. Quant à comparer Charleroi et son environnement, on constate que ce ratio est de 2,2 pour le Hainaut, 2,9 pour la Wallonie et 3,8 pour le pays. La situation est donc malgré tout plus défavorable pour Charleroi.

Ce tableau montre également que depuis 2007 les taux de création et de cessation ont varié au fil des événements socio-économiques, mais on peut noter une tendance générale à la stabilité des deux taux.



Source : Hainaut Développement

Les chiffres du SPF Finances montrent que les deux principales activités économiques de la commune sont l'industrie manufacturière (39%) et le commerce de gros et de détail (37%); viennent ensuite la production d'électricité, de gaz et d'eau, la construction, l'immobilier, location et services aux entreprises.

Dans l'industrie, les secteurs phares sont l'imprimerie, l'agroalimentaire, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'aéronautique, la biotechnologie et l'électronique. Il y a aussi 21 exploitations agricoles.

Si les grandes entreprises sidérurgiques ne sont donc plus pourvoyeuses d'emplois, il faut souligner ici aussi la perte du géant américain Caterpillar et, en cascade, toute une série de petites entreprises sous-traitantes. Mais ce véritable choc économique dans la région ne peut masquer l'existence d'une activité économique de pointe et pérenne sur l'aéropôle de Gosselies, à rapprocher d'une tradition aéronautique du secteur industriel de Charleroi (Sonaca, Sabca). On soulignera bien entendu la présence, toujours à Gosselies d'ailleurs, de l'aéroport, sans oublier que le centre commercial « City Nord » ne cesse de s'agrandir permettant toujours plus d'activités économiques dans la région.

De façon manifeste, moteur du redéploiement économique de la région, l'aéropôle de Gosselies accueille environ 170 entreprises et emploie 4.000 travailleurs⁶. Largement médiatisée en 2016, la fermeture de Caterpillar a déclenché un plan de relance économique du bassin carolo, le plan CATCH (Catalysts for Charleroi). Avec l'arrivée annoncée de Thunder Power (constructeur chinois de voitures électriques) sur l'ancien site de Caterpillar et une série d'initiatives de redynamisation économique dans le bassin de vie carolo, les acteurs du plan CATCH tablent sur la création de 4.000 à 7.000 emplois pour 2025.

L'IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique) publie des tableaux statistiques relatifs à la population wallonne et son comportement sur le marché. Ces données permettent de constater qu'au premier janvier 2018 la commune de Charleroi comptait 128.915 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) pour une population totale de 201.816 habitants.

En 2016, le taux d'emploi de la commune avoisinait les 46%. Bien qu'inférieur aux taux d'emploi hennuyer et wallon, ce taux est stable depuis 10 ans. En 2011 le taux de chômage était aux alentours des 29%. En 2016 il était passé à 20,3% pour descendre en 2018 à 17,2%. Malgré cette diminution significative, il reste nettement supérieur à ceux des autres régions du Royaume.

Ce taux de chômage, supérieur à la moyenne nationale (7,9%), est l'héritage d'une crise qui a frappé la région de plein fouet dans les années 70, époque de restructuration des industries traditionnelles de la région (métal, charbon, verre) sans qu'émergent alors d'autres secteurs économiquement porteurs. Toutefois, les efforts consentis ces dernières années dans bon nombre de secteurs semblent porter leurs fruits.

1.1.1.3 Notre zone de police examinée d'un point de vue socioculturel et sanitaire

La santé en quelques chiffres : avec 1 médecin généraliste pour 1.525 habitants à Charleroi contre 1 médecin pour 1.000 patients dans le reste du pays, la charge de la patientèle est donc plus lourde en pays noir. Avec ses 3 entités hospitalières (CHU (devenu ISPAC), GHdC, et la clinique Notre-Dame de Grâce), la commune dispose de 2.802 lits, soit 33 % de l'offre hospitalière de la province du Hainaut (8.517 lits).

En 2017, la commune comptait 26 maisons de repos pour une capacité de 2386 lits. Cela donne un taux de couverture de la population de plus de 75 ans de 14,8%, ce qui est un taux inférieur à ceux du Hainaut (18,6%) et de la Wallonie (16,8%).

En ce qui concerne la petite enfance, en 2017, Charleroi comptait 1.442 places d'accueil. Cela donne un taux de couverture de la population enfantine de moins de 2,5 ans de 23,7%. Ce taux est inférieur à ceux du Hainaut (30,3%) et de la Wallonie (36,1%).

L'enseignement : Avec ses 128 établissements scolaires (du maternel au supérieur), le domaine de l'enseignement à Charleroi est un véritable pôle d'attraction pour la Ville. On trouve, en Ville, pour le secondaire, de nombreux lycées et collèges tous réseaux confondus. L'enseignement supérieur est également très présent à Charleroi avec une haute école, des instituts supérieurs, mais aussi des implantations universitaires (UCL, ULB, UMH) en horaire décalé ou de jour. La population scolaire (plus de 50.000 élèves) n'étant pas uniquement composée des résidents de la commune démontre combien l'enseignement est dynamique à Charleroi.

En ce qui concerne le niveau d'instruction des habitants de Charleroi ayant 18 ans ou plus, on constate que :

- 4,9% ne possèdent aucun diplôme (taux supérieur au reste du pays) ;
- 19,5% ne dépassent pas le stade des études primaires (taux supérieur au reste du pays) ;
- 61 % ont un diplôme d'études secondaires (taux sensiblement supérieur au reste du pays) ;
- 14,9% ont un diplôme d'études supérieures (taux largement inférieur au reste du pays (26,5%)).

⁶ Source : www.igretec.com, site consulté le 15/05/2019 .

La culture : Salles de théâtre (Ancre, Poche...), salles de spectacles (Palais des beaux-arts, Eden, ...), salles d'expositions, proposent tout au long de l'année, des concerts, des pièces et spectacles en tous genres. Plusieurs événements de plus grande envergure encore (concerts publics, fêtes de Wallonie) peuvent amener en ville des dizaines de milliers de personnes le même jour. La Ville compte également plusieurs salles de cinéma dont le grand complexe PATHE sur le site de Ville2.

Les sports : Un club de football de D1, avec un stade en plein centre-ville. Un autre en division 2 amateur (l'Olympic de Charleroi), du volley féminin et du futsal, du tennis de table et un club de basket dans une salle qui est de plus en plus polyvalente et qui devient même une référence pour une série de spectacles au niveau national (le Dôme) : telles sont les principales activités sportives récurrentes générant des besoins d'encadrement policier.

La Ville a aussi accueilli régulièrement d'autres événements importants (le cyclisme et le tour de France, football...) qui lui ont conféré une réputation de ville sportive.

1.1.1.4 Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique

Le renouveau carolo concerne également les aspects écologiques dont l'objectif est clairement d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Déchets

En matière de propreté, dès le premier trimestre de 2018, la Ville a renforcé son partenariat avec TIBI, anciennement nommée ICDI : Intercommunale de Gestion Intégrée des Déchets dans la région de Charleroi. La Ville et son partenaire ont opté pour une solution de mutualisation des ressources afin d'améliorer la propreté publique sans augmenter les coûts de nettoyage. Sont visés ici : le nettoyage mécanique c'est-à-dire l'enlèvement de dépôts avec camions, compacteurs ou encore balayeuses... C'est dans l'intraring que ce nouveau mode de fonctionnement a été inauguré. Il se déploie maintenant en extramuros.

Le volet répressif est assumé par la police administrative de la Ville et notre police locale. Les incivilités liées à l'abandon de déchets sur l'espace public irritent les citoyens et détériorent leur cadre de vie. Il s'agit même d'une des premières préoccupations de la population carolo selon la dernière enquête locale de sécurité. Le conseil communal du 25 juin 2018 a décidé de durcir le ton et a adopté une ordonnance de police relative à la délinquance environnementale. Elle concerne plus particulièrement les abandons et incinérations de déchets. L'amende que peut infliger le fonctionnaire sanctionnateur est désormais comprise entre 50 euros et 100.000 euros. De même, permettre désormais d'établir des PV pour abandon de déchets dans le cadre de véhicules abandonnés sur la voie publique et prendre une nouvelle ordonnance qui simplifie la tâche de constat et de poursuite pour les faits de jets de déchets à partir d'un véhicule, montrent la volonté d'un renforcement de l'arsenal répressif contre les pollueurs.

Environnement

La réglementation « zéro phyto », entrée en vigueur en 2014, a été l'un des défis auxquels a fait face la Ville de Charleroi afin de protéger notre environnement et notre santé. En parallèle, des jardins partagés éclosent ici et là sur l'entité, contribuant ainsi à l'entretien d'espaces réservés à la nature mais aussi à la création de lien social. Ces deux aspects renforcent le sentiment de sécurité dans les quartiers.

Les espaces verts de Charleroi font l'objet d'aménagements en vue de permettre aux Carolos de se réapproprier leurs parcs, renforçant par là même le contrôle social. Qualité de vie et sécurité se trouvent ainsi au cœur des enjeux écologiques. La rénovation la plus emblématique est celle du Parc de Monceau-sur-Sambre en 2017. Réalisation d'un plan d'eau avec une île réservée à la nidification des oiseaux, aménagement de sentiers accessibles aux PMR et d'une piste finlandaise pour les sportifs, création d'une aire de jeux pour les enfants, plantations d'essences adaptées à l'écosystème sont quelques-uns des aménagements de ce parc de 67 hectares.

Globalement, les espaces verts comme les aires de jeux font l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement. L'Autorité a en effet la volonté d'offrir aux familles de l'entité un maillage serré d'espaces de détente. Depuis la mandature 2018-2024, les compétences liées à l'environnement et à la « transition verte » de Charleroi sont regroupées sous le vocable « Nature en Ville » qui est une attribution du bourgmestre. Les premiers États Généraux de la Nature en Ville se sont tenus au printemps 2019.

Énergie

Les enjeux climatiques sont eux aussi au cœur de l'action carolo. En 2017, Charleroi a adopté un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) pour une ville « zéro carbone » en 2050. Isolation des bâtiments, rénovation de l'éclairage public, verdissement de la ville figurent parmi les pistes abordées par le PAEDC. Des mesures régulières de la qualité de l'air, notamment à l'instigation de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AwAC), indiquent que la situation du bassin carolo s'améliore.

Nous verrons ci-après, dans le paragraphe dévolu à la rénovation urbaine, que de gros chantiers sont en cours ou ont déjà abouti. C'est le cas de notre nouvel Hôtel de police. Conformément au plan d'action PAEDC, le site de notre nouvel Hôtel de police est un modèle en la matière. Complètement passive, la tour de 75 mètres de haut a un impact minimaliste sur l'environnement. Les autres bâtiments du site ont également été rendus les moins énergivores possible.

La mobilité⁷

Le réseau routier carolo s'étend sur 800 km. Principalement communal (662 km), il est aussi régional et provincial (93 km), et autoroutier (45 km).

Le trafic motorisé est très important avec, en termes de chiffres de pénétration :

- Autoroute A54 (axe principal de pénétration sur le R9) : 82.000 uv/jo⁸
- R3 (grand ring): 40.000 uv/jo
- R9 (petit ring): 60.000 uv/jo
- N90 à l'Est : 40.000 uv/jo
- N90 à l'Ouest : 38.000 uv/jo
- N5 au Sud : 33.000 uv/jo

À l'inverse, le nombre de vélos entrant en ville chaque jour est insignifiant. Un comptage réalisé dans le cadre de la semaine de la mobilité le mardi 19/09/17 relève à peine 32 vélos circulant en ville, dont 15 étaient stationnés aux abords de la gare.

Inévitablement, les choses doivent changer.

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) a été adopté en 2003. Il a été suivi au cours des ans et actualisé par le Conseil communal du 30 mars 2015.

⁷ Commune de Charleroi, CEM Rapport annuel de la cellule mobilité 2017 consulté le 19 mai 2019.

⁸ Uv/jo = unité véhicule / jour ouvrable (unité de charge de trafic : un camion = 2 unités véhicule, une voiture = une unité véhicule, un deux-roues = 0,5 unité véhicule)

Voici les 5 grands principes du PCM :

- 1 : Renforcement de l'accessibilité en transports en commun
- 2 : Maîtrise des flux automobiles
- 3 : Accessibilité piétonne renforcée
- 4 : Politique cyclable ambitieuse
- 5 : Politique de stationnement volontariste

Dans la Déclaration Politique Communale de 2017, il est privilégié radicalement la mobilité douce. L'exode des habitants les plus fortunés vers la banlieue verte, mais qui continuent à amener leurs enfants à l'école ou à travailler dans le centre-ville, et une certaine volonté du passé qui favorisait le regroupement de commerces dans des espaces hors centre-ville ont créé d'une part une désertification de la ville et d'autre part une circulation automobile dense et mal régulée. Ce double mouvement a rendu nos villes peu agréables et peu sûres, voire insécurisantes pour les usagers faibles, ce qui a profondément diminué le plaisir de se promener en ville.

La volonté est donc d'inverser la tendance en privilégiant le déploiement des transports publics avec l'élargissement de l'offre métro/tram/bus en termes de distance et de plage horaire, mais aussi de service avec le Bus à Haut Niveau de Service. Il y a aussi l'adoption d'un plan général de mobilité dont les priorités sont :

- le projet « Trident Light » pour maîtriser le flux automobile du grand sud de Charleroi,
- transformation du petit ring (R9) en boulevard urbain, parkings de dissuasion proches du ring (site des Expos, Place de la Digue, Esplanade de la Gare, méga parking souterrain sous Rive Gauche, etc.).

Autant de mesures libérant ainsi les boulevards et rues du centre-ville pour les rendre aux plaisirs de la promenade et des terrasses et revoir un cœur de ville revitalisé et charmant autour de rues arborées et dégagées des bruits et fumées des voitures.

Ainsi, à l'avenir, il est prévu l'aménagement des boulevards urbains du centre-ville pour faciliter les transports en commun, le réaménagement des trottoirs pour faciliter la circulation piétonne ainsi qu'un plan vélo global comportant un réseau complet de pistes cyclables sur l'ensemble du territoire. La volonté est de redonner l'attrait à ces boulevards, places publiques et quartiers du centre aujourd'hui délaissés en raison du bruit et de l'insécurité causés par le trafic. Ces espaces publics à circulation régulée, propres et bien éclairés, offriront un beaucoup plus grand sentiment de sécurité, autant à leurs habitants qu'aux passants. La priorité politique donnée à la sécurité routière devra également être affirmée dans le cadre des relations avec notre zone de police.

L'implication de la mobilité douce est donc clairement implantée et le sera également dans les projets futurs :

- Charleroi DC
- Halte Nautique/Quai
- On l'a dit ci-dessus, un métro en pleine expansion
- Left Side Business Parc
- La gare de Charleroi Sud accueille un nombre important de passagers : elle se trouve sur la ligne reliant la France à l'Allemagne
- ...

Enfin, l'aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud (Brussels South Charleroi Airport : BSCA) est situé dans la partie nord de Charleroi ; c'est le deuxième aéroport du pays et le premier en Wallonie en termes de trafic de passagers. Pour la première fois de son histoire, l'aéroport a franchi fin 2018 la barre des 8.000.000 de passagers annuels. Un nouveau terminal (le T2) a été inauguré en décembre 2016.

Le premier coup de pelle pour l'allongement de la piste a été donné le 9 mai 2019. La longueur de la piste passera de 2.550 mètres à 3.200 mètres, ce qui permettra l'accueil de plus gros appareils. Le BSCA a également étendu son offre de parking. Chacun de ces développements permet et permettra dans les années à venir à l'aéroport d'étoffer encore son offre et ainsi, en ouvrant la voie aux trajets longs courriers, d'attirer toujours plus de passagers.⁹

En termes de tourisme, en 2017, Charleroi a accueilli 173.667 touristes sur son territoire pour un total de 272.373 nuitées. Le touriste reste donc en moyenne 1,6 jour dans la cité carolo.

La Ville de Charleroi joue, à l'échelon régional, un rôle de métropole attirant sur son territoire une population issue d'une zone d'influence de plus d'un demi-million de personnes.

La rénovation urbaine¹⁰

La note de politique générale de la Ville de Charleroi met clairement l'accent sur le fait que la redynamisation du centre urbain passe en grande partie par des transformations matérielles de la ville : il s'agit de développer une vision cohérente du logement, des activités économiques, de la mobilité, des espaces verts et des temps de loisirs... Il s'agit de faire en sorte que les activités des Carolos se combinent pour rendre la ville animée à tout moment de la journée et de la semaine, tout en évitant les surcharges ; il s'agit aussi d'assurer qu'aucune parcelle du territoire de Charleroi ne puisse être ressentie comme un « espace délaissé », grâce à une répartition intelligemment pensée des fonctions urbaines.

La Ville Basse a bénéficié ces dernières années d'un profond remaniement. Le plan « Phénix » permet de rénover l'ensemble des quais de la Sambre, la place Albert 1er et les rues avoisinantes dans le quartier dit du Triangle, la place de la Digue, la rue de la Montagne et les rues proches, recréant ainsi un vaste réseau d'espaces publics connectés les uns aux autres et revitalisant toute la Ville Basse et le milieu de la ville. Le centre commercial Rive Gauche érigé au cœur du quartier Ville Basse apparaît désormais comme un pôle d'attraction incontournable pour faire revenir riverains et badauds. Il a rendu sa vocation commerciale historique à la Ville Basse tout en redynamisant l'ensemble des quartiers environnants.

Le petit ring fait également l'objet d'une rénovation complète étalée sur six ans. Mais c'est l'ensemble des voiries de la ville qui fait l'objet d'une attention particulière :

- Instauration de 80 voiries en SUL (Sens Unique Limité) au cœur de Ville
- Mise en fonction du Centre de Distribution Urbaine (CDU)
- Délocalisation des centres hospitaliers Notre-Dame, Saint-Joseph, Reine Fabiola, Sainte-Thérèse et l'IMTR vers le Grand Hôpital de Charleroi sur le site des Viviers à Gilly (première phase en cours)
- Reconversion du site de Charleroi Expo
- Étude de mise en place de deux lignes de BHNS sur la N5 et la N53

⁹ Source : <https://www.brussels-charleroi-airport.com/fr/presse/progression-du-nombre-de-passagers-brussels-south-charleroi-airport-3-enregistres-au-cours> Site Internet BSCA - news du 18/07/2019 consulté le 25/07/2019

¹⁰ Sources : « Charleroi, Un Projet de Ville 2013-2018 » et « Charleroi, Un Projet de Ville 2019-2024 » consultés le 19 avril 2019 sur <https://www.charleroi.be> (voir annexe 1)

- Étude d'installation sur le R9, le R3 et les grands axes de pénétration d'une signalétique dynamique
- FEDER : projets dans la zone Nord-Ouest de Charleroi « District Créatif »
- Aménagement du boulevard Roullier ;
 - Site des Expos : coupure de l'axe Solvay/Bertrand ;
 - Aménagement de la Place du Manège ;
 - Déplacement du terminal des bus « Beaux-Arts » ;
 - Aménagement de l'axe piéton Nord/Sud de la Ville Haute ;
 - Création d'une rampe d'accès du parking des Expos vers le R9 ;
 - Porte du Viaduc
 - Avenue des Alliés : mise à double sens de circulation
- Crédits d'Impulsion 2015 : terminer l'aménagement de la radiale piétonne Est (Place Charles II, Rue d'Orléans, boulevard Audent, boulevard Devreux, rue du poirier et rue Saint-Charles)
- Utilisation des divers subsides « mobilité »
- ...

Un plan « Phénix » **bis** conçu pour revitaliser la Ville Haute visera à recréer un véritable campus autour de l'Université du Travail, à revitaliser les places Charles II et du Manège et les boulevards environnants pour en faire un lieu de vitalité culturelle et de concentration de restaurants et de cafés. Du parking sécurisé et aisément accessible en soirée devra y être assuré pour encourager les sorties en ville et la dynamique de la vie urbaine.

La construction à la Ville Haute d'une cité administrative abritant les services centraux de l'administration communale contribuera à revitaliser le quartier sur le plan urbanistique et architectural, et à alimenter la clientèle du commerce et de l'horeca de la Ville Haute sur le temps de midi et en fin d'après-midi. Le bâtiment du CHU a été démoli pour développer dans ces îlots du logement et des fonctions d'utilité collective telles que l'administration ou l'enseignement, tandis que la caserne Trésignies poursuivra sa mutation en centre d'affaires et pôle de la mémoire. Le stade devra être entièrement réaménagé afin de s'intégrer davantage dans son environnement urbain.

Le centre urbain devra faire l'objet d'un « plan lumières » visant à mettre en valeur les éléments les plus remarquables du patrimoine et à sécuriser en soirée. Ces investissements publics devront, là aussi, être complétés par des investissements privés, qu'il s'agit d'encourager par une politique de planification et de promotion urbaines efficace. La dynamique est d'ailleurs déjà entamée : là où l'autorité publique a investi pour rénover les places et voiries, on voit des investisseurs privés rénover des logements et des activités commerciales se réimplanter.

Ainsi, les autorités travaillent au redressement socio-économique selon plusieurs axes, la valorisation des atouts de la ville et par la mise en place d'une stratégie forte de rénovation urbaine. L'objectif clairement affirmé est donc de rendre aux Carolos le plaisir de vivre en ville et de recréer une attractivité des activités commerciales et culturelles dans la sécurité. Nous venons de le voir, cette rénovation urbaine est passée et passe encore en grande partie par des transformations matérielles de la ville où une profonde restructuration, depuis les bords de la Sambre à la Ville Haute avec le quartier de la Tour de police (mais aussi en extramuros) est en cours ou en voie de l'être.

Au-delà, la ville de Charleroi a besoin d'une stratégie de long terme. Le projet de ville 2019-2024 présente les grandes politiques et les mesures structurantes pour poursuivre ce mouvement.

Le développement de ce projet et de cette rénovation urbaine doit être soutenu par une politique de sécurité forte. La police locale participe, avec ses partenaires, à la lutte contre la délinquance, de la grande criminalité aux incivilités afin de permettre aux Carolos de vivre en sécurité.

Un bel espace serait orphelin s'il est usité par des habitants au sentiment de sécurité affecté. Il faut que les actions policières permettent à la population de se sentir « bien » en ville. Pour cela, la police locale, elle aussi, a participé à cette dynamique de rénovation urbaine en bénéficiant d'un nouvel espace « matériel », la tour, mais aussi en investissant (voir ci-dessous) dans des techniques et des moyens matériels adaptés à la réalité de terrain, à la nouvelle structure de la ville. Patrouilles adaptées, charroi renouvelé, système de caméras de surveillance, etc. La zone de police démontre, dans une vision d'excellence qu'elle veut participer activement à une même vision de la Ville de demain.

1.1.1.5 Développements technologiques dans le paysage policier

Dans une zone de police comme celle de Charleroi, les investissements financiers doivent être permanents. En effet, la police ne travaillant pas en vase clos mais étant tournée vers l'extérieur, il s'agit non seulement de s'adapter à son environnement immédiat, périphérique et régional, mais aussi de répondre à certaines exigences légales et organisationnelles. Nous nous devons aussi d'être en phase avec toutes les autres zones du Royaume.

D'un autre côté, l'excellence dans la tâche ayant toujours été un leitmotiv dans notre zone de police, des investissements de pointe ont été et seront encore consentis dans les années à venir pour faciliter la tâche de nos policiers et répondre aux exigences du *community policing*.

En termes d'investissements, notons que dans les 6 années à venir plus de 9.645.000 euros seront investis principalement en termes de bâtiments, véhicules, intelligence artificielle.

Plus précisément :

- Les travaux importants sont en cours pour le commissariat de Montignies-sur-Sambre et en 2020 pour le commissariat de Gilly
- Pour la sécurisation de l'Hôtel de police, il est programmé la mise en place d'un sas/tunnel blindé avec portique - scan bagage - speed gate, etc.
- Renouvellement du parc de véhicules 2 et 4 roues
- 2019 achat de 4 véhicules M.O. afin de répondre aux objectifs de la MFO2
- 2019 achat de 65 armes collectives : Fn SCAR cal 300
- casques balistiques pour le service GSA
- mobiliers
- 700.000 euros pour un dispatching complexe comprenant également un centre de crise modèle avec mur d'images, logiciel de gestion d'imagerie, intelligence artificielle, etc.
- Géolocalisation de nos véhicules
- Une société de maintenance attachée uniquement à notre zone
- Un logiciel de gestion incendie/intrusion
- 3 millions d'euros dans un système complexe de caméras urbaines mais aussi 3 nouvelles caméras ANPR (nous en avons déjà installé 2)
- La Police Intégrée se tourne actuellement vers le « New Way of Working », à savoir une utilisation plus poussée des moyens technologiques informatiques. Dans ce cadre, 1.400.000 euros seront investis dans les 4 prochaines années en vue de la virtualisation de nos serveurs et postes de travail. Les investissements informatiques sont également prévus afin de développer la facilité d'accès à la suite Office 365 comme SharePoint, Focus, la mise à niveau de nos postes pour la généralisation de Windows 10, etc.
- un command-car de 70.000 euros.

1.1.1.6 Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique

Le PS, ECOLO et C+ constituent la coalition de la première ville wallonne.

Le conseil communal compte 51 conseillers issus des partis suivants : PS, MR, C+, ECOLO, PTB, DéFi.

Notre zone étant une zone de police monocommunale, son président est le Bourgmestre de Charleroi.

Le collège communal de Charleroi est composé de 11 membres : le Bourgmestre, les Échevins et le Président du Conseil de l'Action sociale du CPAS.

Quant à la situation juridique de la zone, en qualité de zone monocommunale, nous n'avons pas la personnalité juridique.

Notons qu'un nouveau Procureur du Roi, Mr FIASSE vient d'être nommé (mai 2019) à Charleroi pour un mandat de 5 ans.

Après la description socio-démographique et socio-économique de la zone, la prochaine thématique abordée portera sur l'«*Image de la criminalité zonale*».

1.1.2. Image de la criminalité zonale

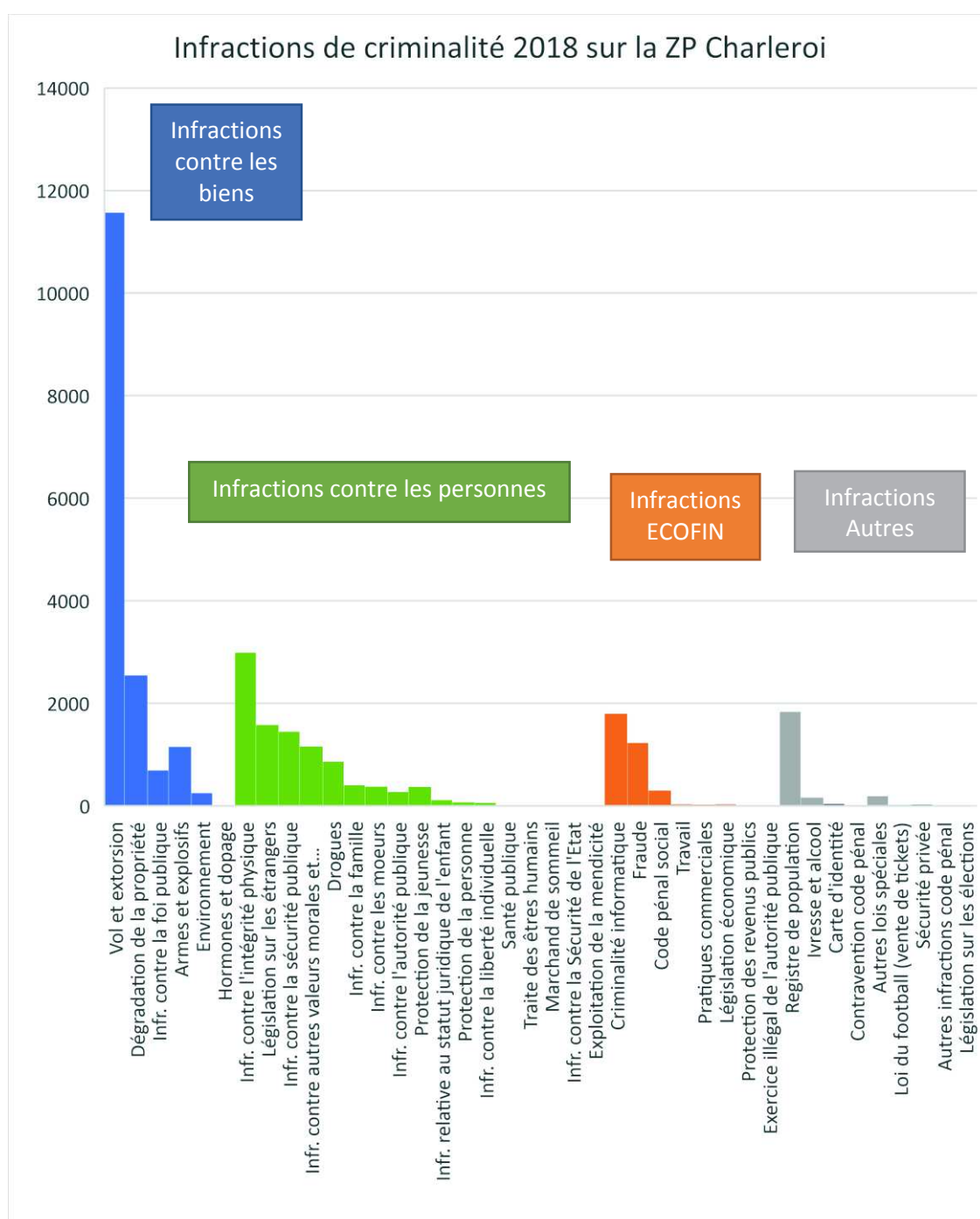
L'image de la criminalité zonale est réalisée par l'Observatoire Local de la Criminalité, service de notre zone de police composé d'un conseiller et d'un analyste stratégique. Différentes sources de données ont été mobilisées pour dresser cette image de criminalité et, au final, obtenir les "phénomènes de criminalité" de la matrice décisionnelle¹¹. Ces sources sont d'abord fédérales avec les différents baromètres élaborés par DGR/DRI/BIPOL¹². Certains phénomènes ont été analysés localement à partir d'une extraction de la BNG datant du 1/04/2019. Enfin, des données ISLP ont également été exploitées notamment en matière d'accidents de la circulation.

¹¹ Cette matrice décisionnelle a été envoyée aux membres du conseil zonal de sécurité accompagnée d'une note méthodologique. Les attentes des différents partenaires ont été injectées dans cette matrice qui a alors servi de base de discussions lors du conseil zonal dédié à la fixation des objectifs stratégiques.

¹² Baromètre de criminalité et Baromètre de circulation de la zone de police de Charleroi.

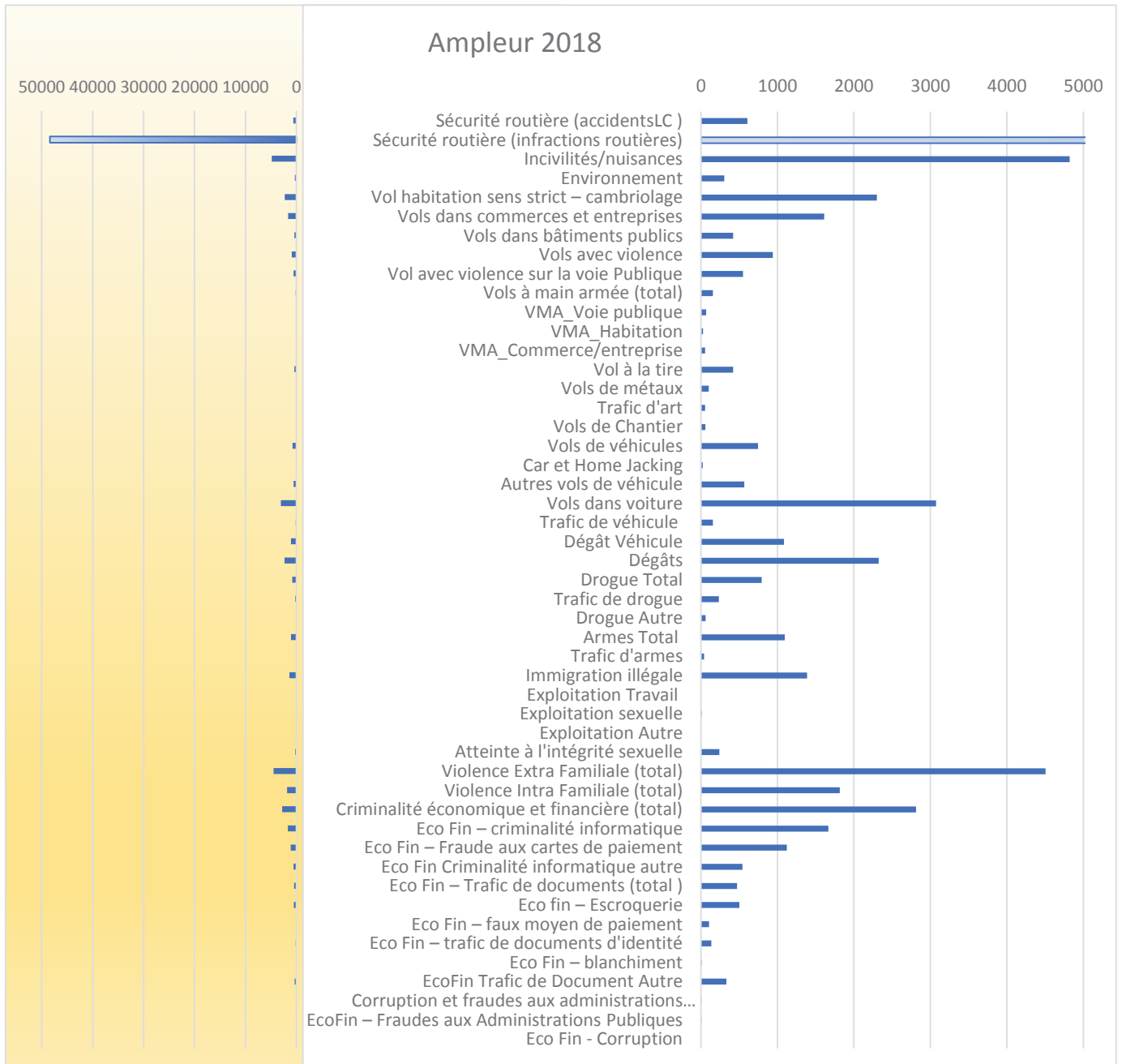
1.1.2.1. Vue générale

Si l'on se réfère aux grandes catégories du Code pénal comme énoncées dans le baromètre de criminalité, publié par la police fédérale (DRI), on voit que les infractions majoritaires sont les vols et extorsions (36% des faits en 2018), suivis par les infractions contre l'intégrité physique (9%), les dégradations de la propriété (8%), les infractions au registre de la population (8%) et les infractions de criminalité informatique (8%). Néanmoins, cette vue générale, illustrée par le graphique ci-dessous, ne permet pas d'avoir le détail des faits qui impacteront plus la vie du citoyen et le travail policier, les vols de vélos s'y trouvant mêlés, par exemple, avec les (très) nombreux cambriolages.



1.1.2.2. Phénomènes

Les phénomènes criminels présentés ci-dessous sont issus soit de différents baromètres proposés par la police fédérale (Baromètre de criminalité, Baromètre de circulation) soit de l'exploitation de l'extraction de la BNG citée précédemment. Cette matrice a l'avantage d'intégrer des éléments de roulage et des éléments repris comme incivilités/nuisances qui ne relèvent pas seulement du Code pénal.



Les deux graphiques ci-contre illustrent les mêmes données (nombre de faits en 2018) mais avec des échelles différentes, l'échelle du graphique en jaune allant jusque 50.000 tandis que l'échelle du graphique de gauche s'arrête à 5.000 faits. Cette échelle plus restreinte permet de mieux visualiser le détail des infractions autres que les infractions routières.

Sécurité routière

Un premier item apparaît immédiatement, à tel point qu'il nécessite à lui tout seul une échelle différente pour avoir une vue de son ampleur (partie jaune du graphique) : il s'agit des infractions routières. Elles dépassent même, et de loin, les vols et extorsions qui apparaissaient comme l'item le plus important en criminalité. La majorité de ces infractions concernent des infractions liées à la vitesse, suivies par les infractions liées à l'arrêt et au stationnement. Malgré le chiffre qui reste fort important en 2018, elles sont néanmoins en diminution de 26%.

L'autre volet de la sécurité routière examiné ici sera celui des accidents avec lésions corporelles (on peut remarquer que pour un accident avec lésion(s) corporelle(s), on compte aux alentours de 3,7 accidents avec dégâts matériels seulement). Sur les 607 accidents avec lésions corporelles de 2018, 5 sont mortels (2017 en avait compté 3) et on dénombre 47 blessés graves. L'année 2018 a compté légèrement plus d'accidents avec lésions corporelles que 2017 mais la différence est faible (4%).

Des analyses complémentaires ont été réalisées par l'Observatoire Local de la Criminalité à partir de données locales (ISLP). Celles-ci ne sont pas présentées ici mais seront mobilisées lors de la rédaction de l'objectif stratégique lié à la sécurité routière. Citons entre autres l'exploitation de notre outil cartographique (points noirs pour les accidents de la circulation ou les infractions de vitesse) ou une analyse quantitative spécifique aux accidents impliquant des camions.

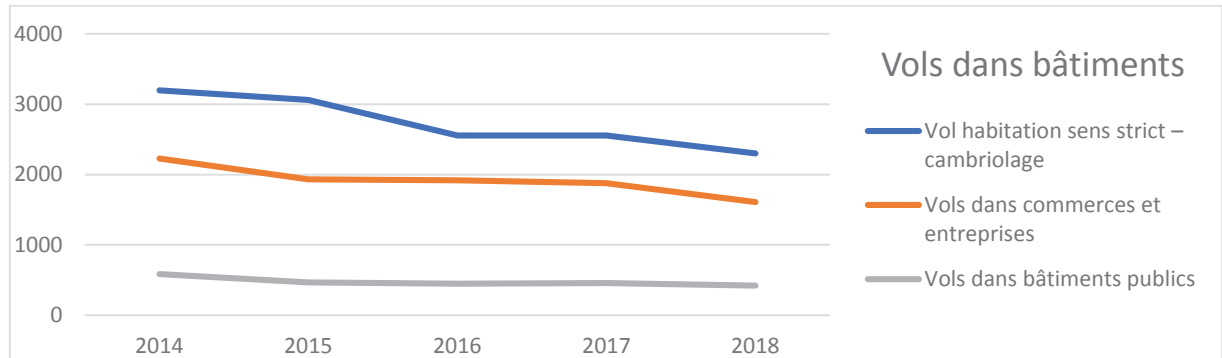
Incivilités/nuisances

Les incivilités et nuisances comme répertoriées par le baromètre de criminalité comprennent différentes formes de vandalisme et dégradations, de dépôts de déchets, nuisances sonores, de comportements dérangeants comme la consommation de drogue ou d'alcool ou les intimidations, ainsi que des problèmes de circulation. Nous n'avons compté ici que les infractions judiciaires, sachant qu'il existe toute une catégorie d'infractions au Règlement Général de Police qui pourraient également être prises en compte mais ne le sont qu'incomplètement dans les sources de données fédérales. Les incivilités et nuisances ainsi regroupées représentent le 2^e phénomène préoccupant après la circulation routière (en tout cas si on opte pour le fait d'examiner les vols et extorsions suivant leurs différentes formes plutôt que comme un groupe unique).

Bien que toujours très nombreuses, les incivilités et nuisances constatées sont plutôt en diminution (-5% de 2017 à 2018), ce qui n'est pas le cas des infractions strictement liées à l'environnement (+13% de 2017 à 2018).

Vols dans bâtiments (habitation, commerce...)

Les vols dans bâtiments repris sous rubrique sont les cambriolages dans habitations, les vols dans commerces et entreprises (vols simples et vols qualifiés combinés) et les vols dans bâtiments publics (aussi vols simples et qualifiés combinés). Ces trois formes de vols dans bâtiments sont en diminution tant en moyenne depuis 2014 que récemment depuis 2017. On peut remarquer que, bien que les cambriolages dans habitation ne comportent que les vols qualifiés (par définition), ils représentent encore 20% de l'ensemble des vols et extorsions.



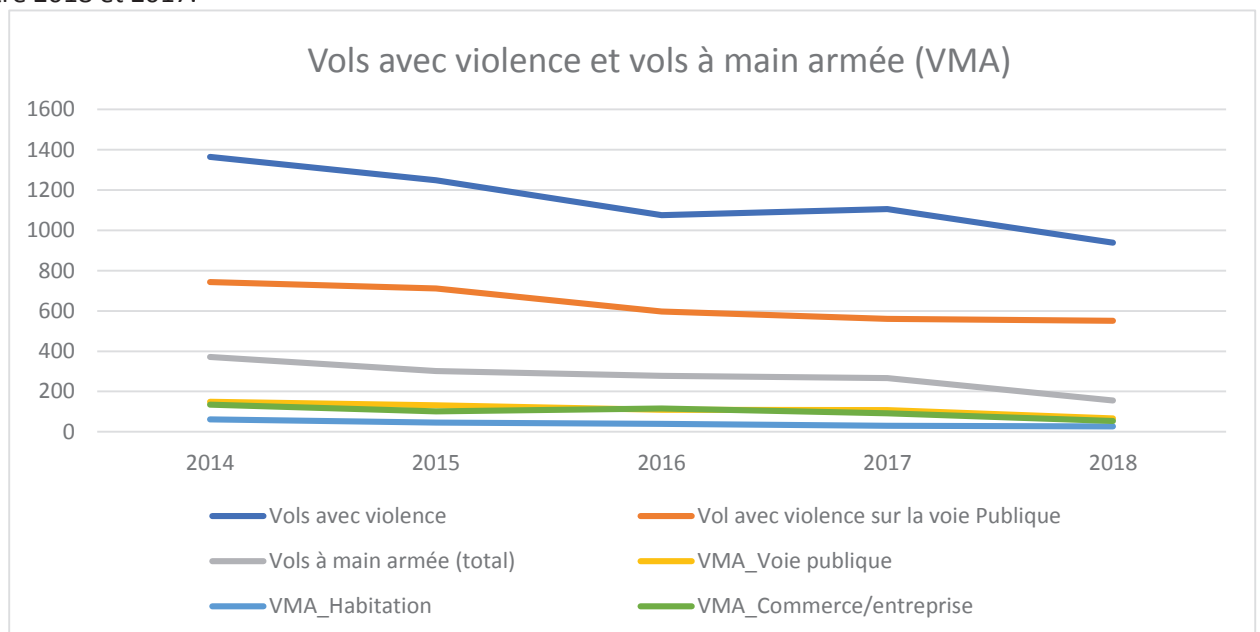
Vols avec violence et vols à main armée

La catégorie suivante reprend les vols avec violence, dont font partie les vols à main armée (VMA). On y distingue ceux se déroulant sur la voie publique, ainsi que, pour les VMA, ceux se déroulant dans les habitations ou à l'encontre de commerces/entreprises.

Les vols avec violence représentent 8% de l'ensemble des vols et extorsions et plus de la moitié d'entre eux se passent sur la voie publique.

Les vols à main armée représentent 17% des vols avec violence (et donc 1% de l'ensemble des vols et extorsions) et 43% d'entre eux ont lieu sur la voie publique, les commerces et entreprises représentant l'autre cible de prédilection des VMA (34% des VMA).

L'ensemble de ces formes de vols est en diminution tant en moyenne depuis 2014 que récemment entre 2018 et 2017.



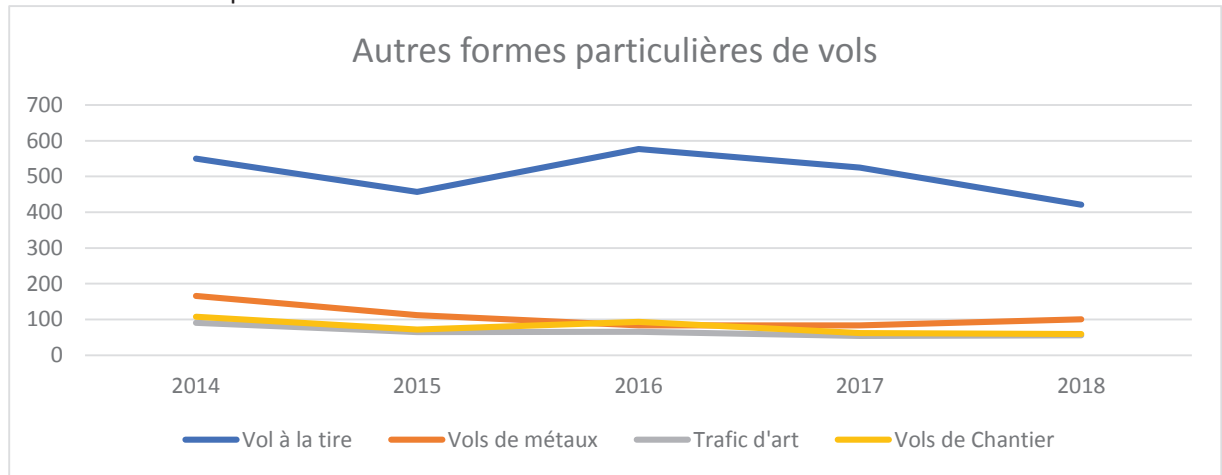
Autres formes particulières de vols

Cette catégorie recense les vols à la tire, les vols de métaux, le trafic d'art et les vols sur chantier.

Les vols à la tire représentent 4% de l'ensemble des vols et extorsions tandis que les autres formes ici reprises n'en représentent que 1% au plus.

Les vols à la tire ont connu un pic en 2016 par rapport aux années précédentes mais sont en régression depuis lors et montrent une évolution moyenne dégressive sur la période 2014-2018, ainsi qu'une diminution récente entre 2017 et 2018.

En ce qui concerne les autres formes de vols ici reprises, les vols sur chantier ont connu une recrudescence en 2016 mais présentent aussi une diminution moyenne entre 2014 et 2018. La seule forme en augmentation est celle des vols de métaux qui avaient diminué de 2014 à 2016 mais sont repartis à la hausse et particulièrement entre 2017 et 2018.

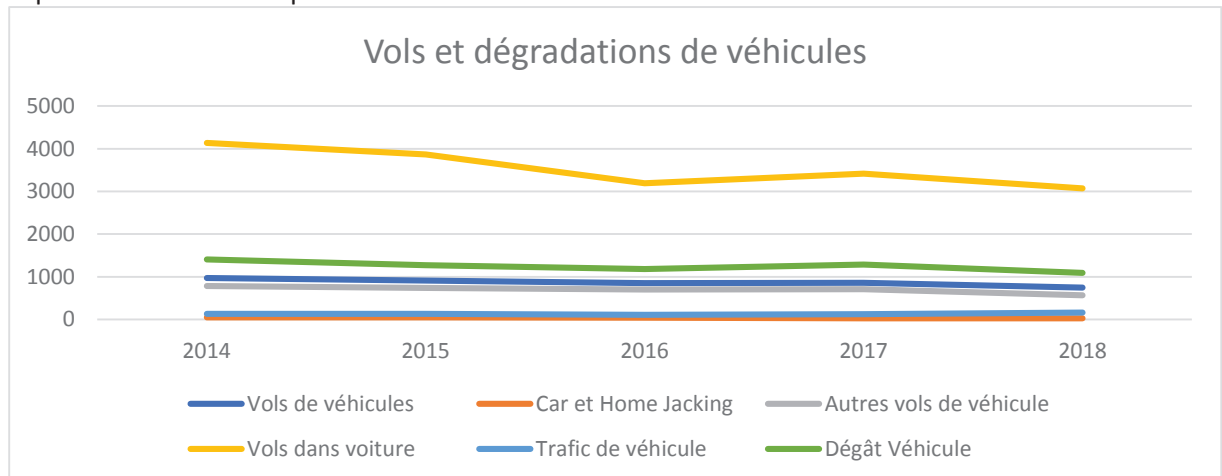


Vols et dégradations de véhicules

Les vols de voiture (en ce compris les extorsions, escroqueries à l'assurance et abus de confiance) représentent 6% de l'ensemble des vols et extorsions, tandis que les vols dans ou sur véhicules se taillent la part du lion avec 27% de l'ensemble des vols et extorsions. Dans les faits qui représentent des infractions contre les véhicules, les vols dans ou sur voiture représentent 63% des infractions, les dégâts aux véhicules représentent 22% et les vols de voitures complètent le tableau avec 15% des infractions contre véhicules.

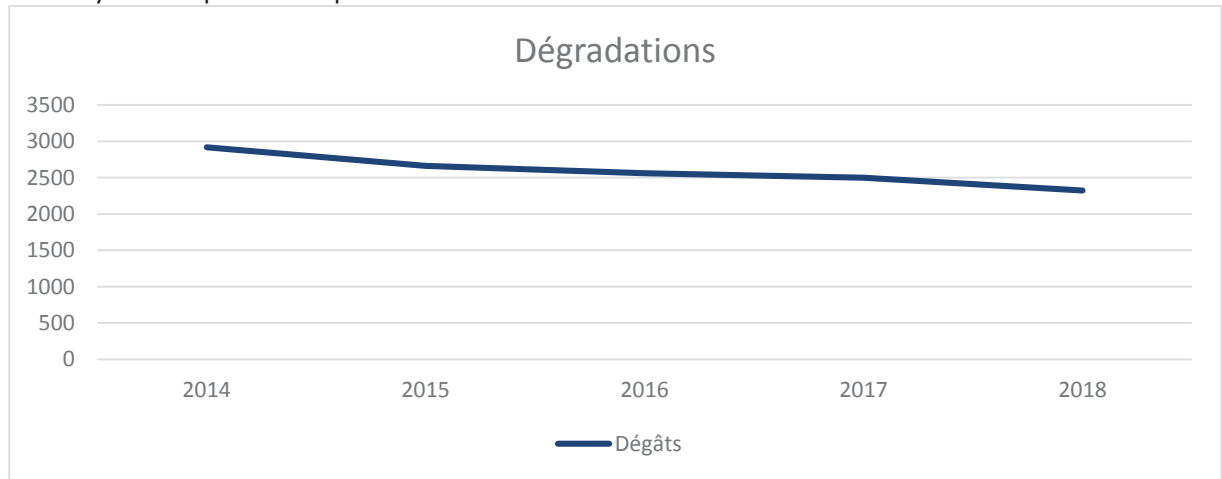
On peut remarquer également que les car et home-jackings représentent 3% des vols de voitures.

L'ensemble de ces phénomènes est en diminution tant en moyenne que récemment, hormis les escroqueries à l'assurance qui remontent en 2018.



Dégradations en général

Les dégradations en général, comme on peut le voir dans le graphique présentant la vue générale, arrivent en 3^e place des formes de criminalité après les vols et extorsions regroupés et les infractions contre l'intégrité physique. Elles représentent 8% de la criminalité enregistrée. Elles sont en diminution tant en moyenne depuis 2014 qu'entre 2017 et 2018.



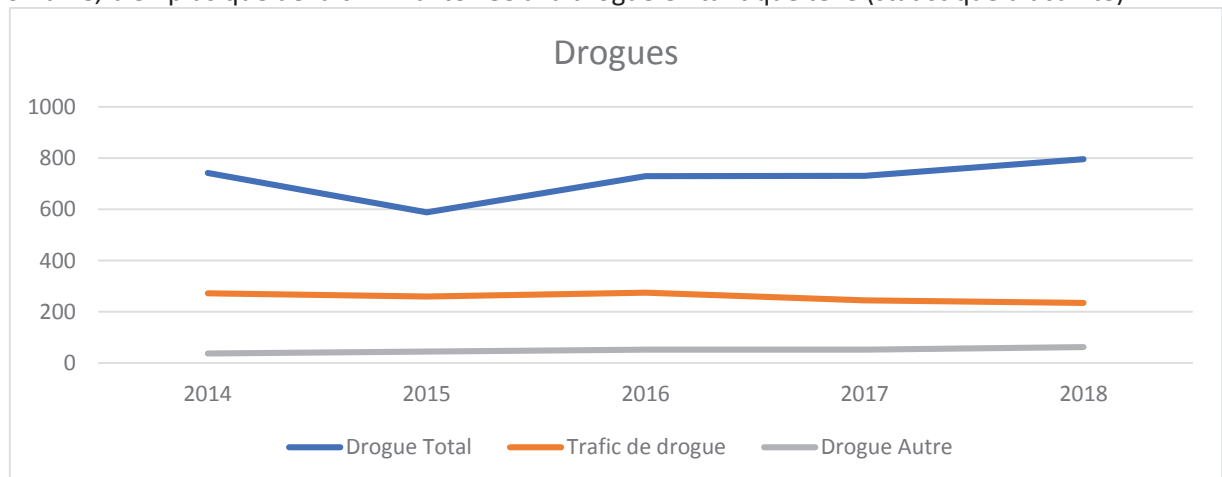
Drogues

Le phénomène des drogues en général, après avoir connu une baisse en 2015 après une augmentation en 2014, est reparti à la hausse pour rattraper et même dépasser le niveau de 2014.

Le trafic de drogue (regroupant la fabrication, l'import/export et la vente) est en relative diminution et tend d'ailleurs à occuper une part moindre de l'ensemble des faits de drogue, passant d'une quarantaine de % en 2014-2016, à une trentaine de % en 2018.

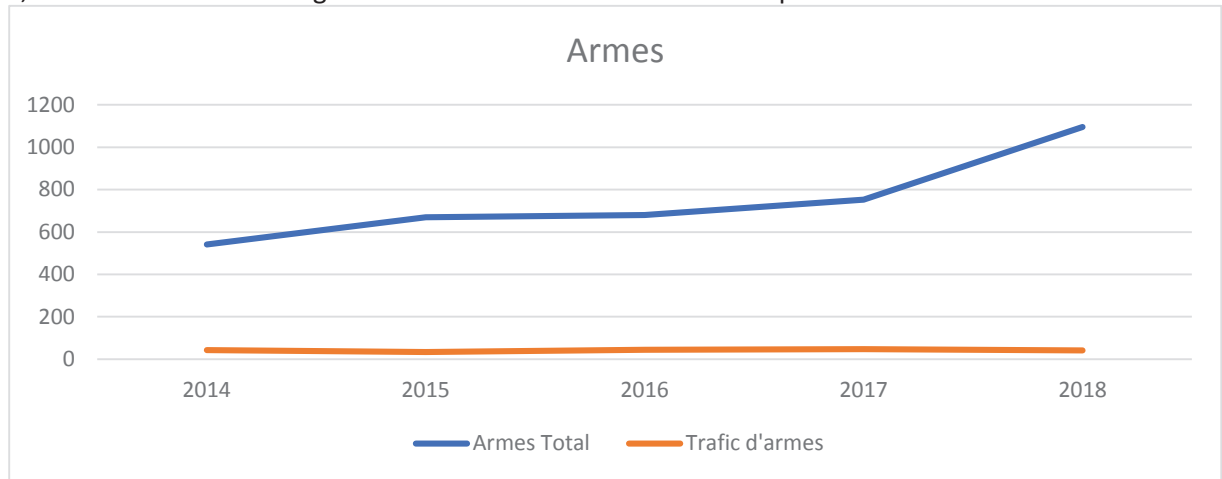
La rubrique « Drogue-autre » reprend les faits qui ne relèvent ni du trafic ni de la consommation, soit des faits d'aide à la consommation, de présence en rue sous influence de stupéfiants (et d'y causer du désordre), ou d'actes préparatoires au trafic...

On peut rappeler ici que l'enregistrement de faits de drogues est révélateur de l'activité policière dans le domaine, bien plus que de la criminalité liée à la drogue en tant que telle (statistique d'activité).



Armes

Les phénomènes liés aux armes dans leur totalité sont en augmentation, tant en moyenne depuis 2014 que plus récemment entre 2017 et 2018, où on enregistre une augmentation de 46%. Par contre cette augmentation n'est pas liée à la production et au commerce illégal d'armes puisque cet aspect reste relativement stable. Les faits liés aux armes représentent 3% de l'ensemble des faits de 2018 et, ici aussi, le nombre de faits enregistrés est surtout le reflet de l'activité policière.



Atteintes aux personnes

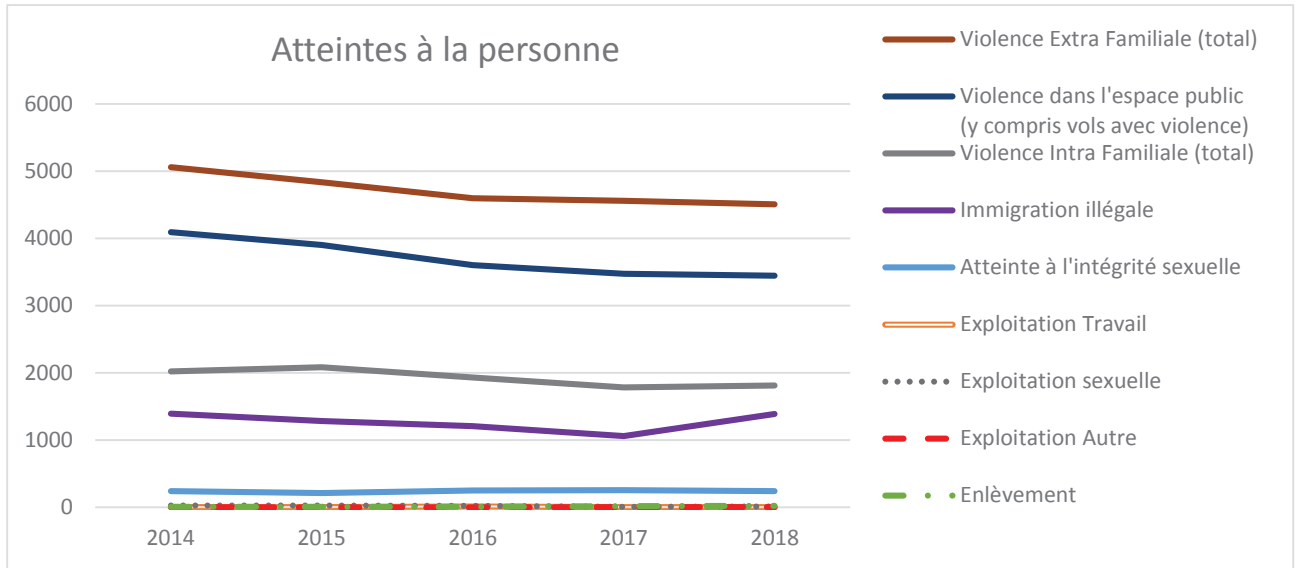
Sous cette rubrique, on reprend l'immigration illégale, les différentes formes d'exploitation (sexuelle, du travail ou autre), les atteintes à l'intégrité sexuelle, les enlèvements, les violences dans l'espace public en ce compris les vols avec violence, et les violences interpersonnelles : intrafamiliales ou sans lien familial entre victime et auteur (reprises sous la rubrique violences extrafamiliales).

Les différentes formes de violence interpersonnelle représentent 20% de la criminalité enregistrée, dont 71% se passent en dehors de la sphère familiale.

Les violences dans l'espace public (en ce compris les vols avec violences) représentent 11% de la criminalité enregistrée en 2018. Bien que toujours fort hauts, ces chiffres sont en diminution tant en évolution moyenne qu'en évolution récente, hormis pour la violence intrafamiliale qui remonte légèrement en 2018 par rapport à 2017.

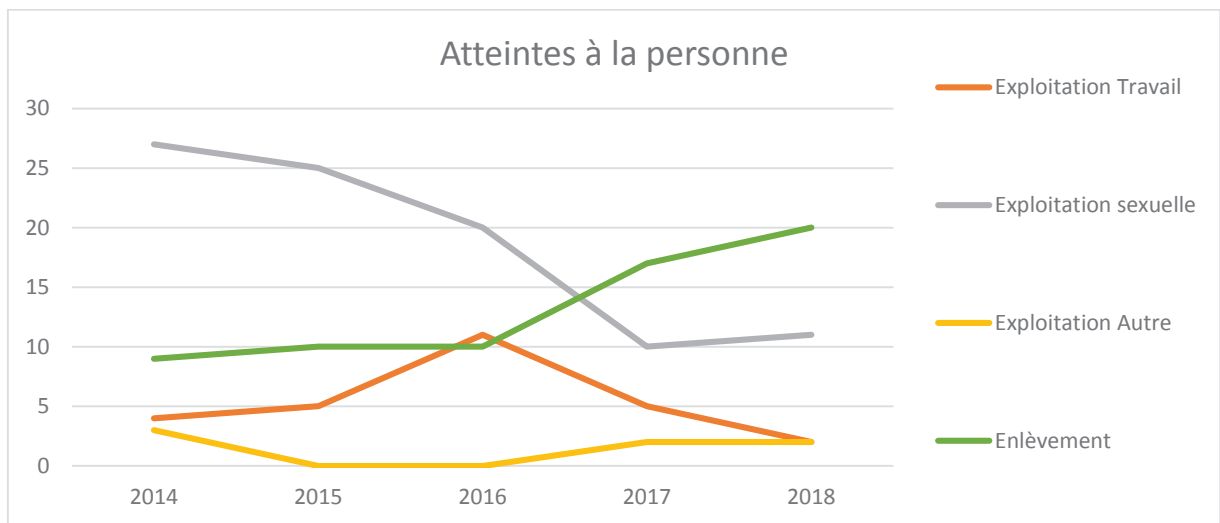
Les atteintes à l'intégrité sexuelle restent stables en moyenne et en évolution récente mais leur courbe d'évolution montre un creux en 2015, qui a été repris depuis lors.

Les faits d'immigration illégale reprennent également les faits de trafic de migrants et de mariages de complaisance. Ils ont connu une augmentation importante entre 2017 et 2018 mais avaient relativement diminué entre 2014 et 2017. Leur évolution moyenne depuis 2015 est donc en hausse légère tandis que leur évolution récente est importante. Ils représentent, en 2018, 4% de la criminalité enregistrée.



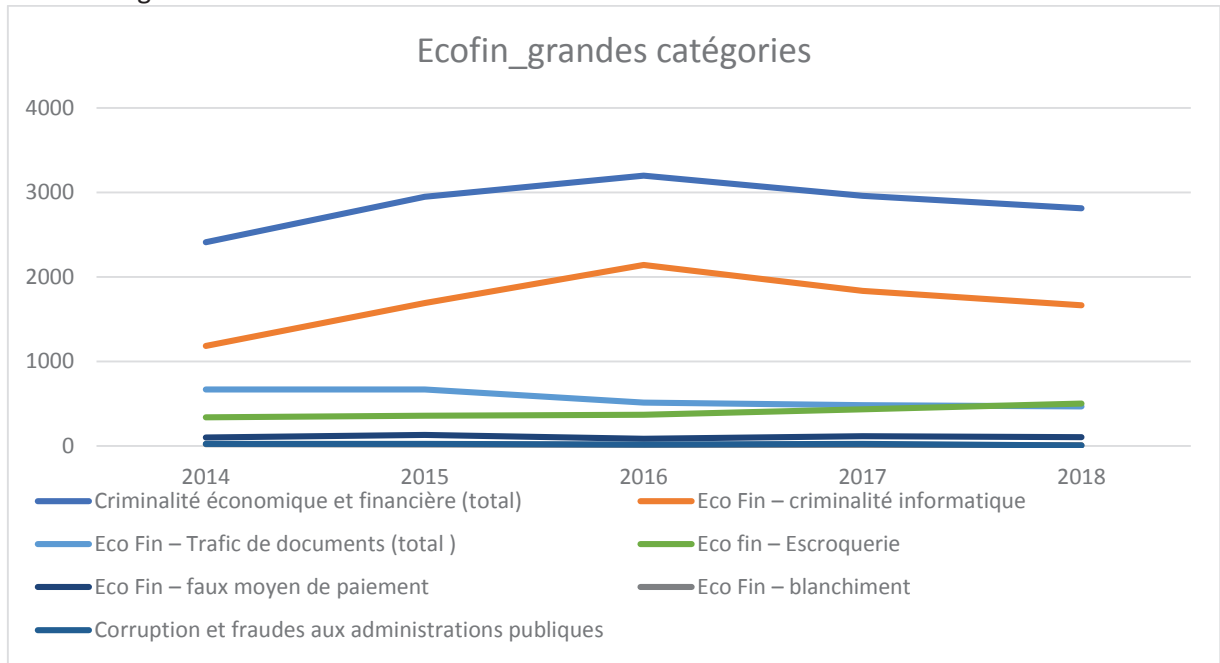
Les enlèvements sont en évolution importante (du simple au double entre 2016 et 2018) mais les chiffres sont trop faibles pour pouvoir tirer une quelconque conclusion basée sur des pourcentages. On peut aussi remarquer qu'on englobe dans cette catégorie tous les types d'enlèvements et non uniquement des enlèvements de mineurs.

Parmi les différentes formes d'exploitation, l'exploitation sexuelle est la plus représentée, mais ces faits ne représentent même pas 1% de la criminalité enregistrée.

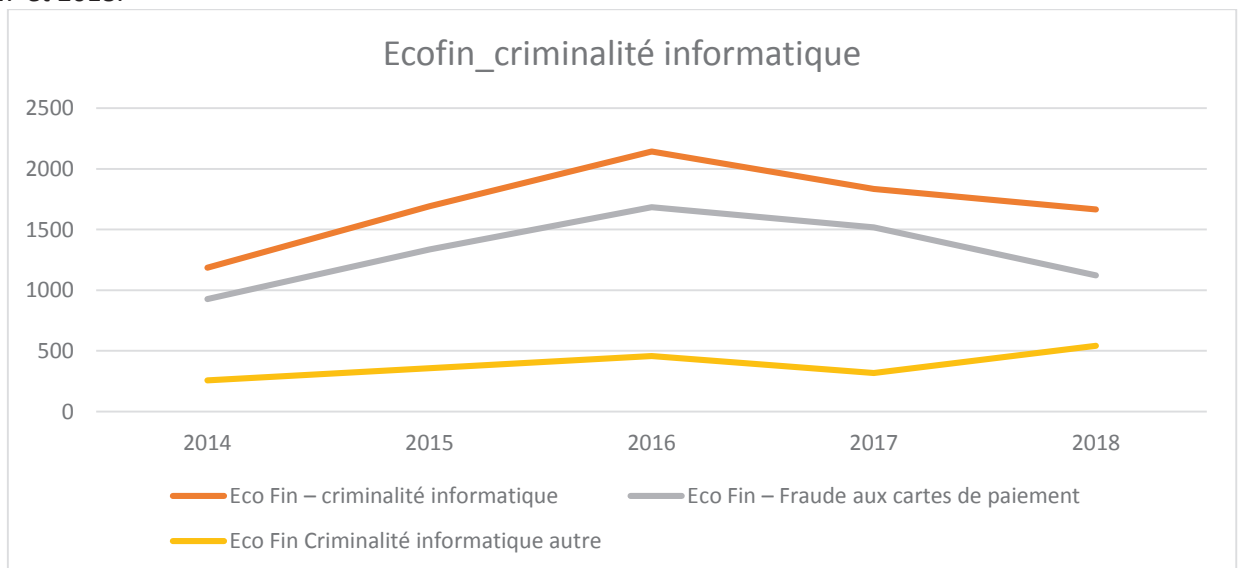


Criminalité économique et financière

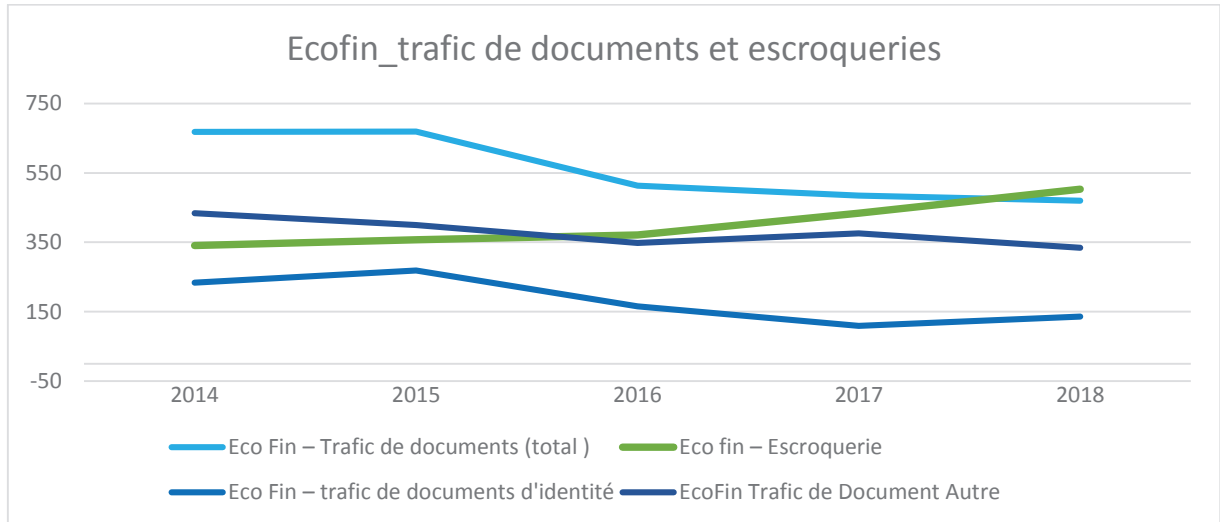
La criminalité économique et financière regroupe la criminalité informatique, le trafic de documents, les escroqueries, les faux moyens de paiement, la corruption et les fraudes aux administrations publiques, et le blanchiment. Elle représente 9% de la criminalité enregistrée en 2018 et est en diminution récente mais après avoir connu un pic en 2016. Son évolution moyenne de 2014 à 2018 connaît une augmentation de 5%.



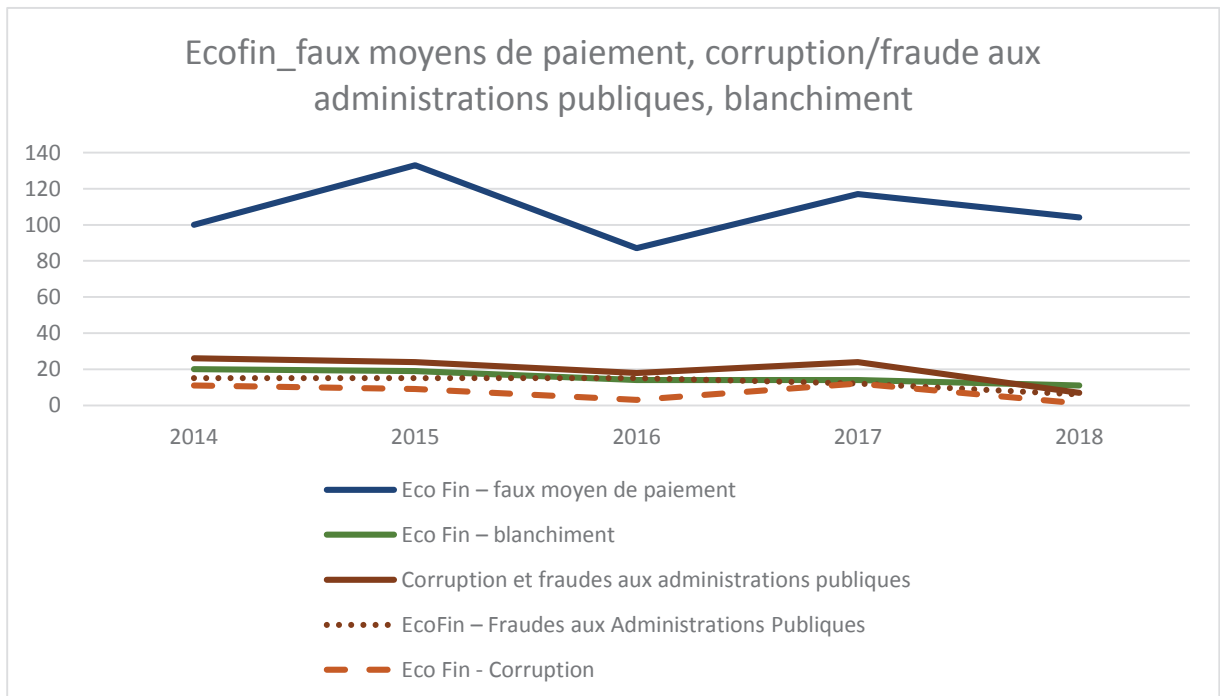
La criminalité informatique représente près de 60% du total de la criminalité économique et financière (soit 5% de la criminalité enregistrée en 2018), et le graphique montre que l'essentiel de la forme que prend l'évolution de la criminalité économique et financière est due à l'évolution de la criminalité informatique. Les fraudes aux cartes de paiement représentent 67% de cette criminalité informatique, et donc 19% de la criminalité économique et financière et 2% de la criminalité enregistrée en 2018. Les fraudes aux cartes de paiement déterminent l'évolution du total de la criminalité informatique : ce sont elles qui ont connu un pic en 2016 suivi d'une diminution. Par contre, les autres formes de criminalité informatique sont en recrudescence tant en moyenne depuis 2014 que récemment entre 2017 et 2018.



Le trafic de documents occupe la 2^e place dans le classement de la criminalité économique et financière mais ne représente plus que 1% de la criminalité totale enregistrée en 2018, et 17% de la criminalité économique et financière. Ce trafic est en diminution tant en moyenne depuis 2014 que récemment entre 2017 et 2018. Le trafic de documents d'identité constitue 29% du trafic de documents en général. Les escroqueries comprennent tant des formes par internet que des formes sans internet. Elles représentent 2% de la criminalité enregistrée en 2018 et 18% de la criminalité économique et financière. Ces escroqueries sont en augmentation tant de manière récente qu'en moyenne depuis 2014.



Les faux moyens de paiement, la corruption et fraude aux administrations publiques, et le blanchiment sont les trois dernières formes de criminalité économique et financière. Les faux moyens de paiement représentent 4% de la criminalité économique et financière tandis que les autres formes n'atteignent pas le 1% mais ces chiffres reflètent plus l'activité policière que la criminalité. Les faux moyens de paiement ont connu une évolution en dents de scie qui leur confère une croissance moyenne légère entre 2014 et 2018.



1.1.3. Résultats du sondage de population

L'enquête locale de la criminalité a été réalisée courant 2018. Les résultats complets de celle-ci figurent en annexe 4. Toutefois, les constats pertinents pour l'élaboration des objectifs stratégiques sont détaillés ci-dessous.

Le questionnaire « enquête locale de sécurité 2018 » a été envoyé à un échantillon de 2800 personnes habitant l'entité de Charleroi et ayant 15 ans ou plus¹³. La taille de l'échantillon a été doublée afin de toucher davantage de citoyens. Malheureusement, le taux de participation a chuté de près de 10% par rapport à l'enquête de 2011¹⁴. L'analyse porte au final sur 694 questionnaires.

Problèmes de quartier

Les phénomènes vécus de manière significative par les personnes interrogées comme étant problématiques dans leur quartier sont les suivants :

- La vitesse non adaptée au trafic (76% des répondants considèrent cet item comme « un peu » ou « tout à fait » problématique). Au niveau national, cette thématique est également considérée comme bien plus problématique que d'autres phénomènes.
- Les dépôts clandestins et détritrus traînant dans la rue (73%)
- La conduite agressive dans la circulation (69%)
- Les cambriolages (65%)
- Le stationnement gênant (64%)
- Les nuisances sonores causées par le trafic (56%)

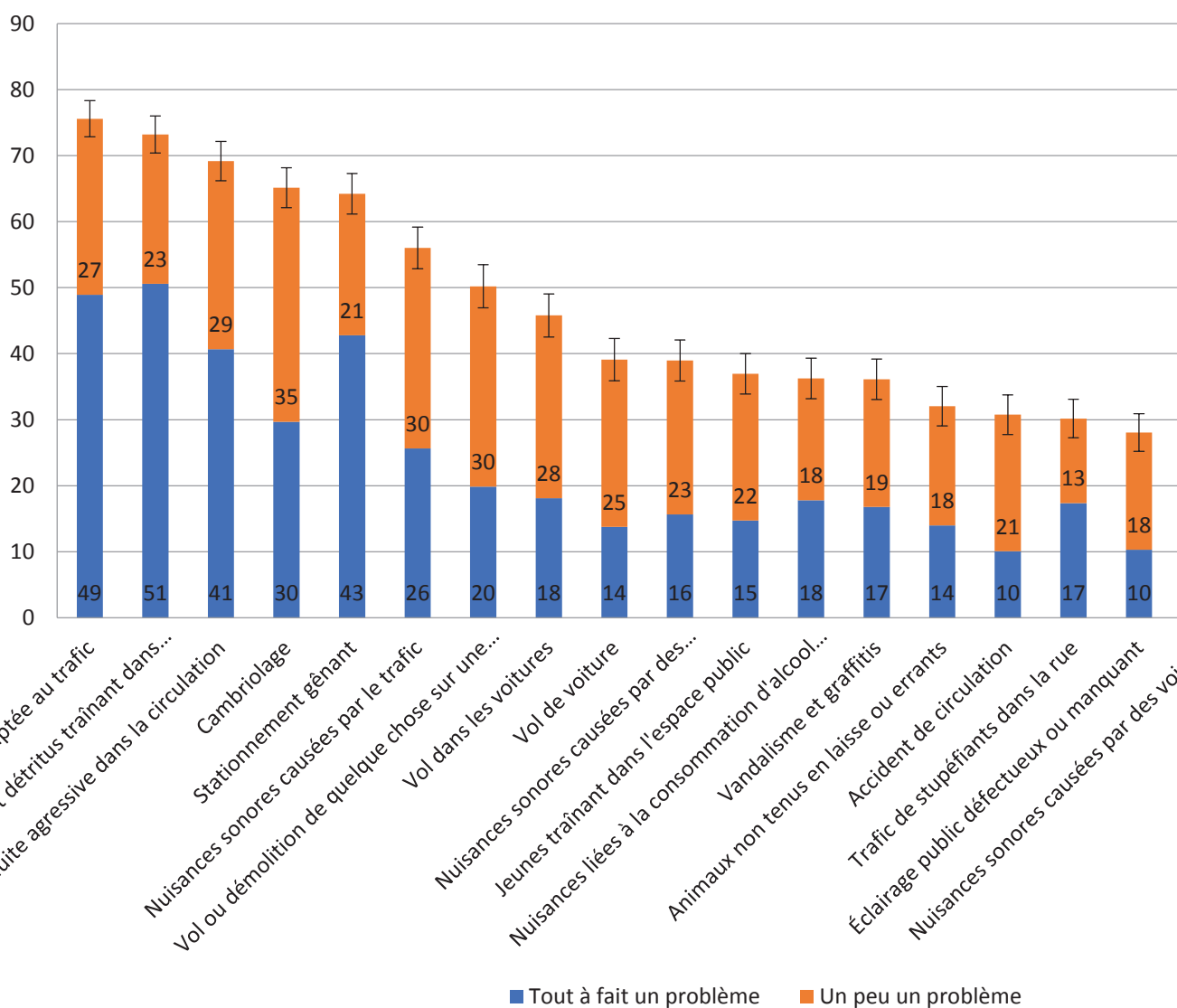
4 phénomènes sur les 6 concernent la sécurité routière. Ces quatre phénomènes apparaissent également comme les phénomènes les plus problématiques pour les cinq grandes villes belges.

¹³ L'échantillon tient compte de la répartition hommes/femmes et des catégories d'âge de la population carolorégienne.

¹⁴ Taux de participation en 2011 est de 35% pour 26% en 2018.

Considérez-vous les faits suivants comme un problème dans votre quartier ?

Pourcentages en ligne



■ Tout à fait un problème

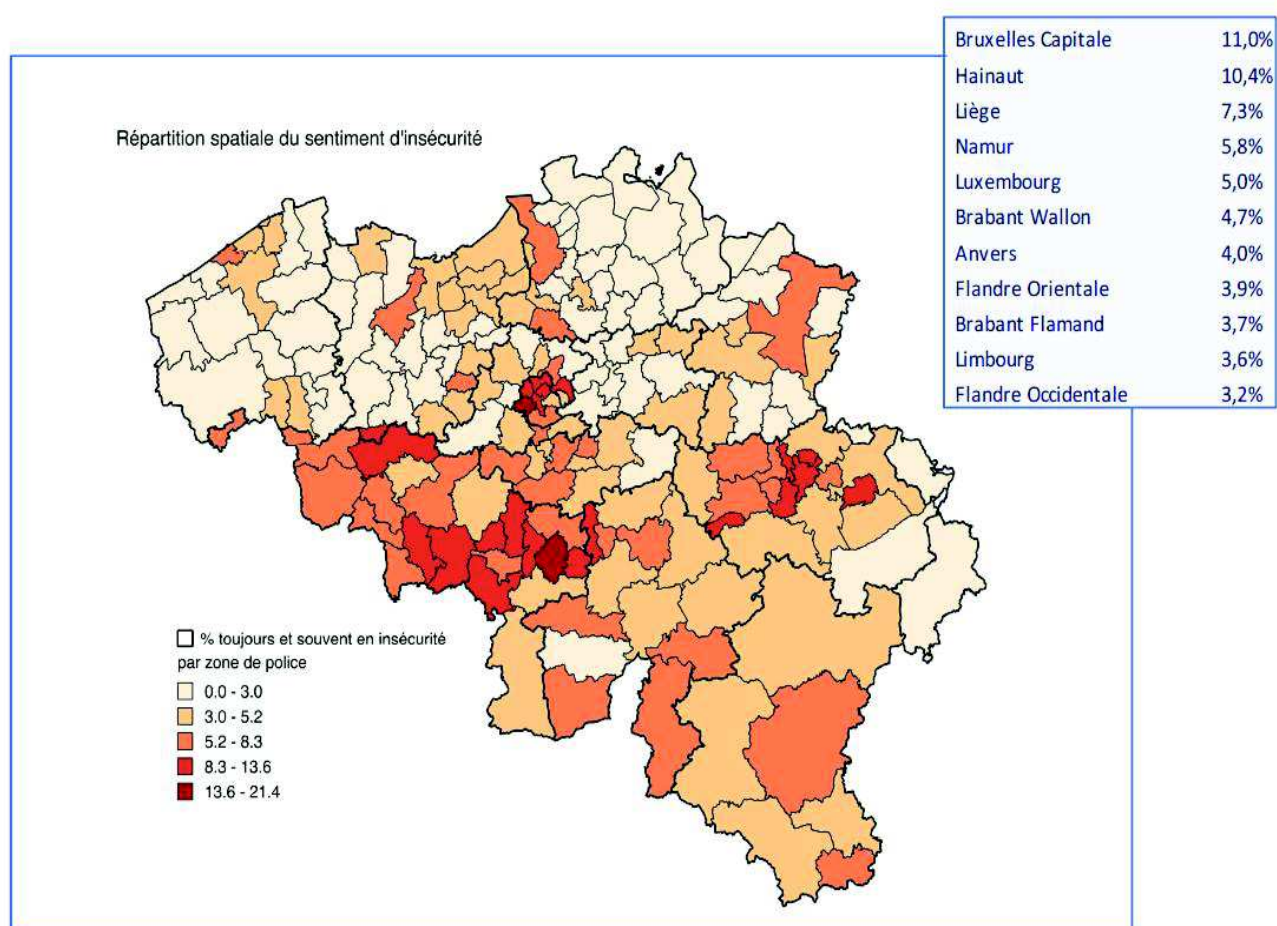
■ Un peu un problème

Sentiment d'insécurité

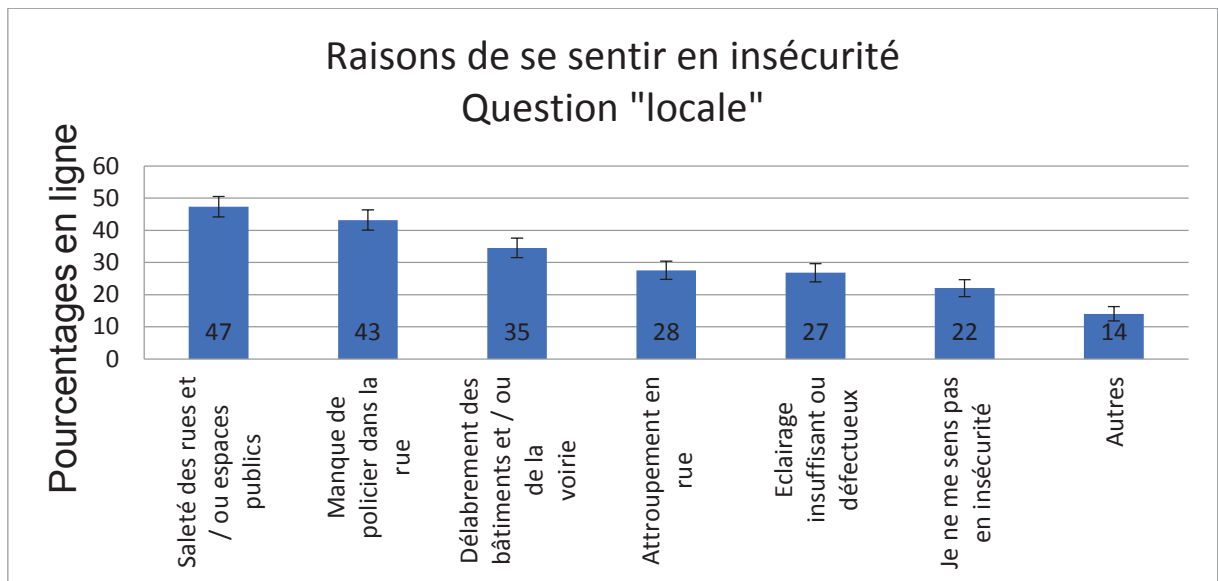
À la question de savoir « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité dans votre quartier ? », 6% déclarent qu'ils se sentent toujours en insécurité, 14% souvent, 33% parfois, 29% rarement et jamais pour 16%. Les citoyens carolos se sentent davantage en insécurité que les citoyens des 5 grandes villes belges (3% toujours en insécurité, 7% souvent, 28% parfois, 37% rarement et 23% jamais). La moyenne du sentiment d'insécurité observée à Charleroi (21,45%) est également supérieure au taux fédéral qui est de 5,8%.

Examinons les caractéristiques personnelles des répondants se sentant toujours ou souvent en insécurité. Ce sentiment est nettement plus marqué auprès des femmes que des hommes ainsi qu'auprès des personnes estimant que leur quartier n'est pas soigné du tout.

Les habitants de Gilly, Gosselies, Marcinelle et Mont-Sur-Marchienne déclarent se sentir moins « souvent ou toujours » en insécurité que les habitants de Charleroi-Centre.



Les raisons du sentiment d'insécurité les plus souvent citées par les répondants de l'agglomération de Charleroi sont avec 47% la saleté des rues, 43% le manque de policiers dans la rue et le délabrement des bâtiments et/ou de la voirie.

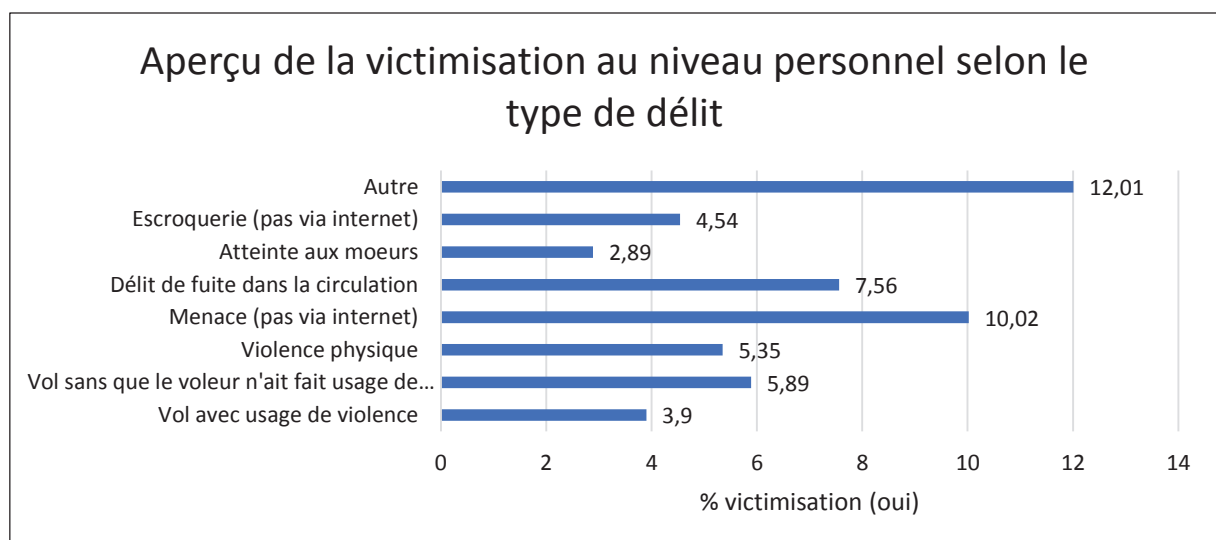


Victimisation

L'enquête locale s'intéresse aussi à la victimisation des citoyens par rapport à divers faits.

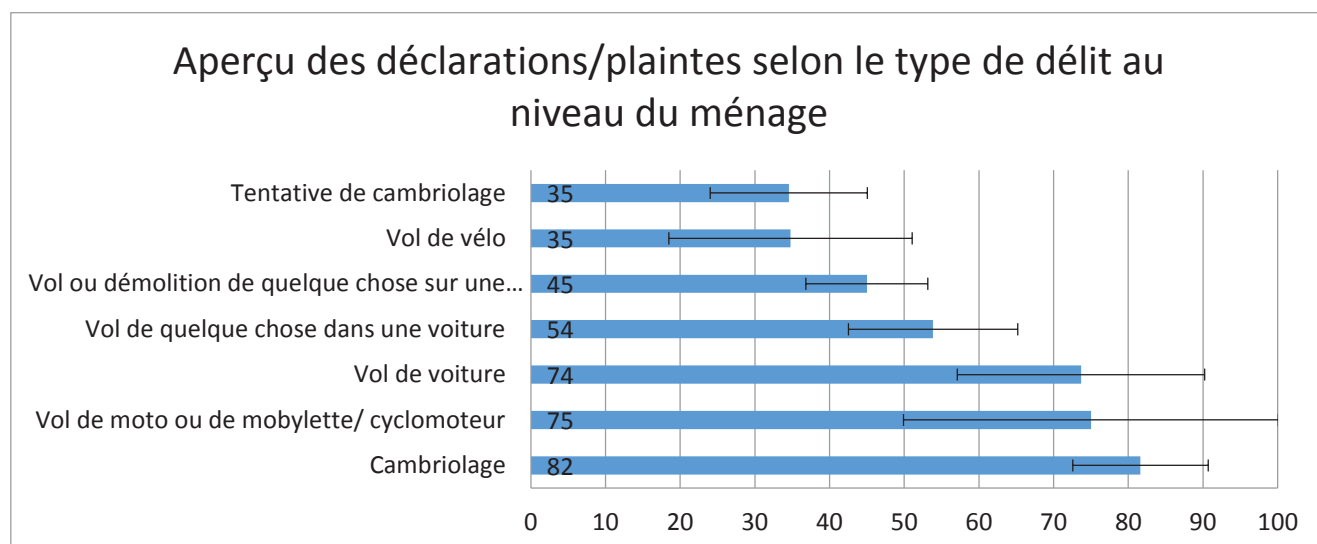
Parmi les infractions proposées au niveau du ménage, le taux de victimisation le plus élevé concerne les vols/démolitions de quelque chose sur une voiture avec 26%, viennent ensuite les vols dans les voitures (15%) puis les tentatives de cambriolages (11%).

Concernant la victimisation au niveau personnel, les faits les plus subis au cours des 12 derniers mois sont les menaces (pas via internet) avec 10% et les délits de fuite dans la circulation (7,5%). Ces deux types d'infractions sont également celles qui sont le plus souvent rapportées au niveau national. À noter que l'infraction «autre» obtient le taux le plus élevé à Charleroi (12%).



Dépôt de plainte

Pour les délits relatifs **au ménage**, le délit le plus souvent rapporté auprès de la police est le cambriolage accompli (82%) puis les vols de véhicules (deux-roues ou voitures) avec 75 et 74%. Les vols d'objets dans une voiture ont quant à eux un taux de reportabilité de 54%. Quant aux tentatives de cambriolage, c'est le délit pour lequel les citoyens carolos déposent le moins plainte auprès des services de police (35%).



Concernant les délits **au niveau des personnes**, ce sont les délits de fuite dans la circulation et les vols avec usage de violence qui sont les plus souvent renseignés auprès des services de police. Les faits d'intimidation/harcèlement via internet, d'intrusion dans un ordinateur/smartphone et les atteintes aux mœurs sont les catégories de délits les moins rapportés.

Les dépôts de plainte pour délits de fuite dans la circulation progressent avec l'âge. Les 15-24 ans ont tendance à ne pas déclarer ce type de fait alors que les 50-64 ans et les 65 ans et plus ont un taux de reportabilité de plus de 80%.

Les violences physiques sont davantage rapportées par les personnes âgées de plus de 65 ans. Sans surprise, la catégorie variable « profession » des personnes qui déposent plainte pour ce type de faits est constituée de pensionnés.

Prévention

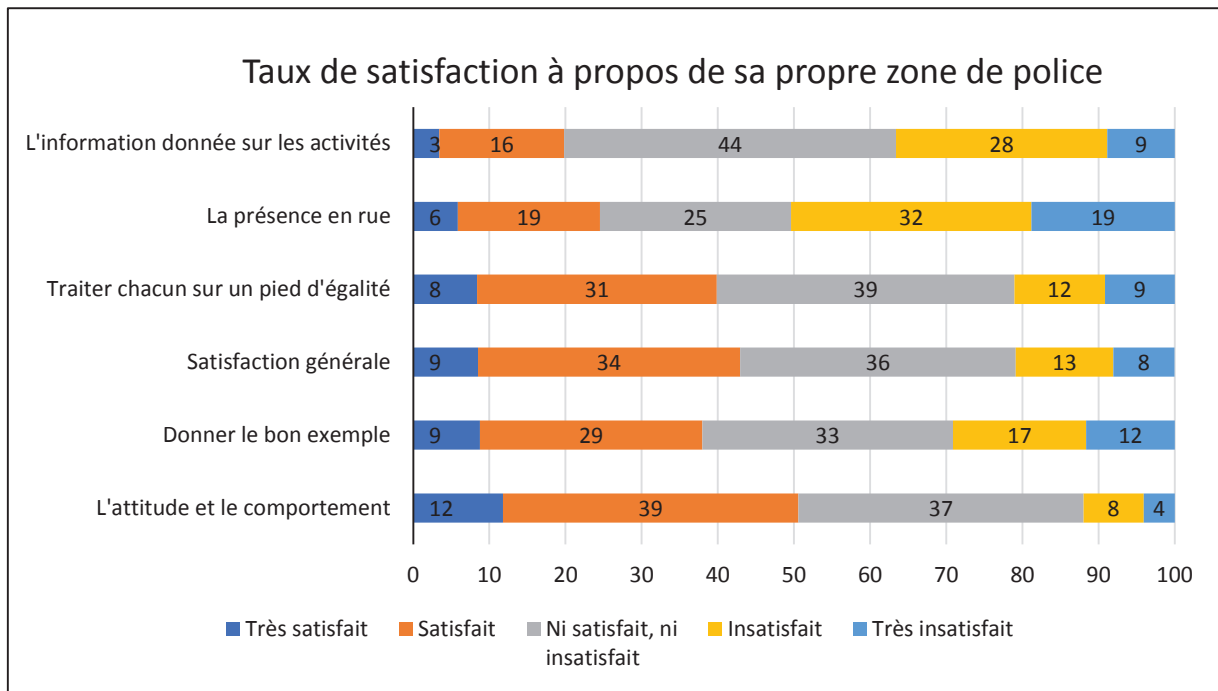
Il a été demandé aux répondants s'ils connaissaient l'existence de certains services offerts par leur commune ou zone de police. Les services connus des citoyens carolos sont l'assistance policière aux victimes (47%), la surveillance des habitations durant les vacances (44%) et la médiation entre voisins (44%). La prévention contre les cambriolages dans les logements n'atteint que 37% alors que c'est le service le plus connu au niveau national (59%) et au niveau des grandes villes (54%).

Globalement, plus de la moitié des répondants souhaitent obtenir plus ou autant d'informations à propos des services offerts par la commune ou la zone de police.

Les deux manières préférées des citoyens carolos d'être tenus au courant des actions de la police coïncident avec les résultats nationaux : le courrier (toutes boîtes ou journal de la police) pour 76% des Carolos (70% au niveau national) et via les journaux ou périodiques (63% contre 68% au national).

Appréciation du fonctionnement des services de police

La satisfaction des citoyens à propos du fonctionnement de sa propre zone de police est abordée au moyen de six types d'action ou comportement de la police.



L'item présentant le taux de satisfaction le plus élevé est l'attitude et le comportement: plus de la moitié des sondés en sont satisfaits ou très satisfaits. Ce taux est de 62% pour les grandes villes. Par rapport à l'enquête locale de 2011, ce taux de satisfaction de la population carolorégienne est en diminution de plus de 10%.

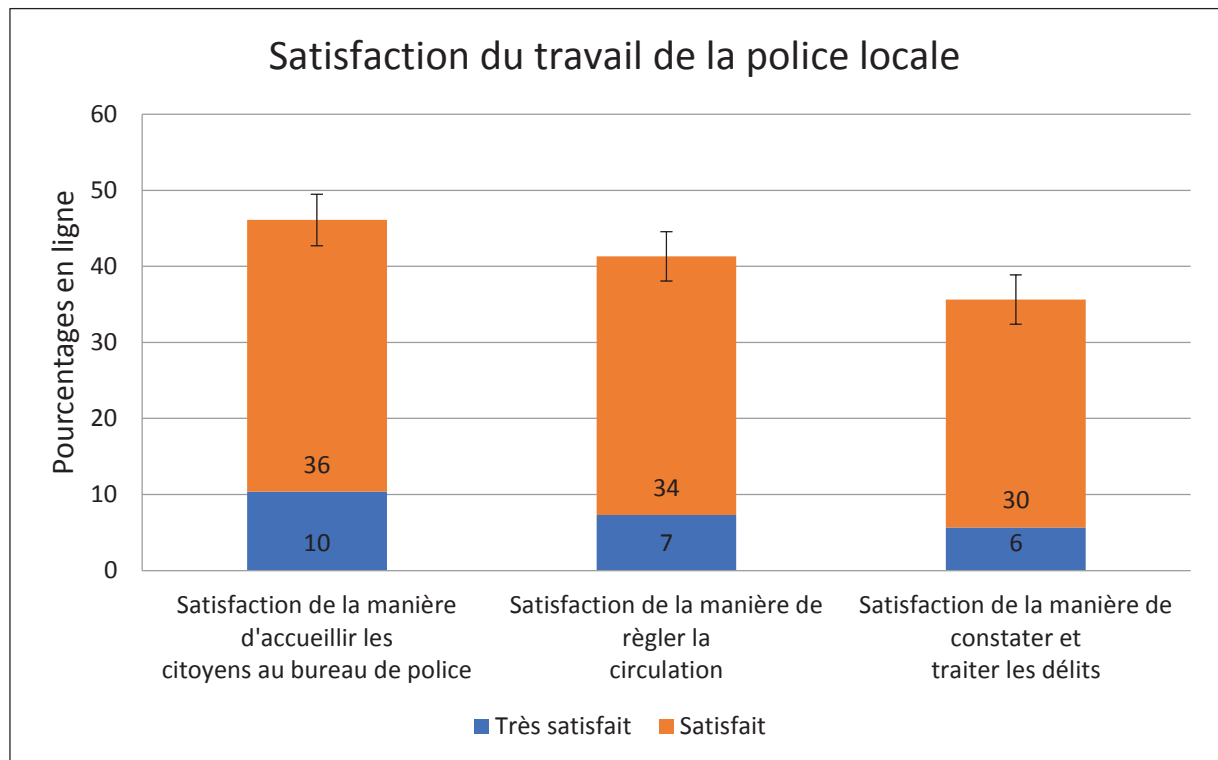
La présence en rue et l'information donnée sur les activités policières sont davantage critiquées par la population. La présence en rue n'obtient qu'un taux de satisfaction de 25%, c'est d'ailleurs pour cet item que l'insatisfaction est la plus marquée (32%). Les catégories d'âge « 50-64 ans » et « 64 ans et plus » se distinguent des plus jeunes par un faible taux de satisfaction pour la présence policière en rue. Par contre, le taux de satisfaction pour la présence en rue est passé de 18% (2011) à 24% pour 2018.

L'information donnée sur les activités policières présente le taux de satisfaction le plus bas (19%) et 44% des personnes interrogées ne sont ni satisfaites ni insatisfaites.

Facilité de contact de la police

Selon 47% des personnes interrogées, les services de police de la zone de Charleroi sont facilement ou très facilement contactables. C'est 20% de moins que la tendance nationale. Pour les zones de police des 5 grandes villes (dont Charleroi fait partie), les citoyens sont proportionnellement plus nombreux à estimer que le contact de leurs services de police est facile (61%).

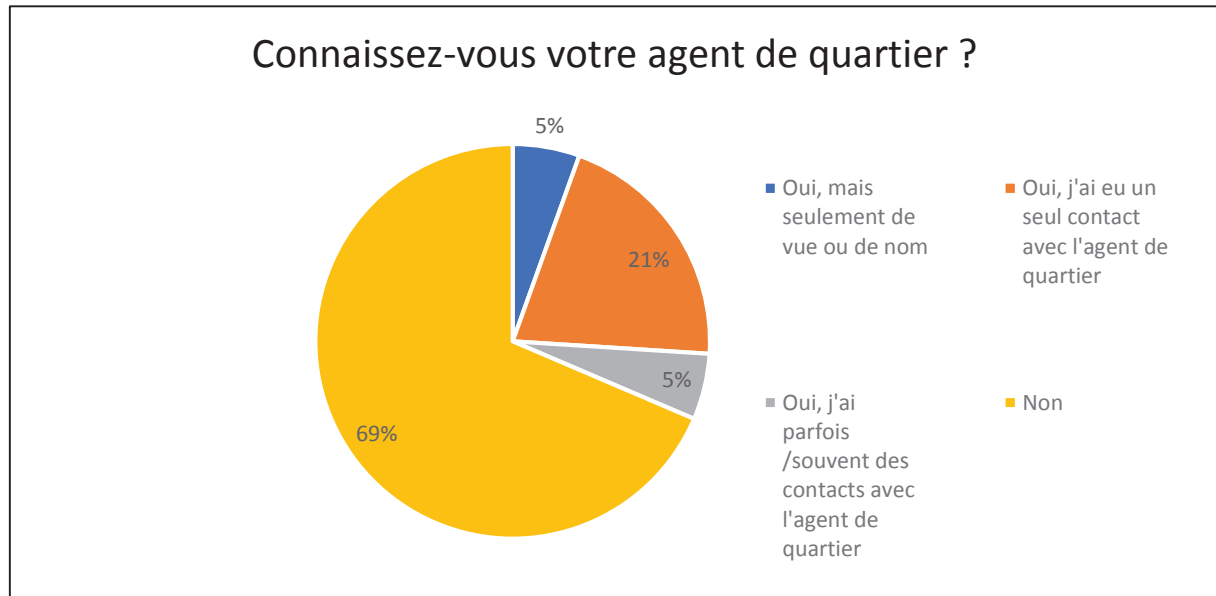
De manière générale, les citoyens sont satisfaits de la manière dont ils sont accueillis au bureau de police : le taux de satisfaction est de 46% pour Charleroi, quelque peu inférieur à la moyenne belge de 51%.



Par contre, la manière de régler la circulation connaît un taux de 41% et la manière de constater et traiter les délits, 36%.

Connaissance de l'agent/inspecteur de quartier

69% des personnes questionnées déclarent ne pas connaître leur agent de quartier. Ce pourcentage est de 63% dans les grandes villes et de 57% au niveau national. L'item « oui mais seulement de vue » ou « non » est particulièrement bas à Charleroi (5% pour 14% au niveau belge).



Si on examine les réponses en fonction de l'âge, ce sont les personnes âgées qui méconnaissent le plus leur agent de quartier. Les 25-24 ans et les 35-49 ans ont davantage de contacts avec leur agent de quartier.

Les personnes qui disent connaître leur agent de quartier, le connaissent par un contact personnel direct à 71%.

64% déclarent ne pas savoir si l'agent de quartier est facile à contacter. 13% signalent qu'il est facile à contacter et 23% qu'il ne l'est pas.

À la question « Souhaiteriez-vous avoir plus de contacts avec votre agent de quartier ? », 35% répondent de manière affirmative, 54% souhaitent un contact uniquement en cas de problème et seuls 6% ne souhaitent pas de contact. La catégorie des « 15-24 ans » se distingue des catégories d'âge supérieures par un faible souhait de contact (22% pour 50% pour les 65 ans et plus).

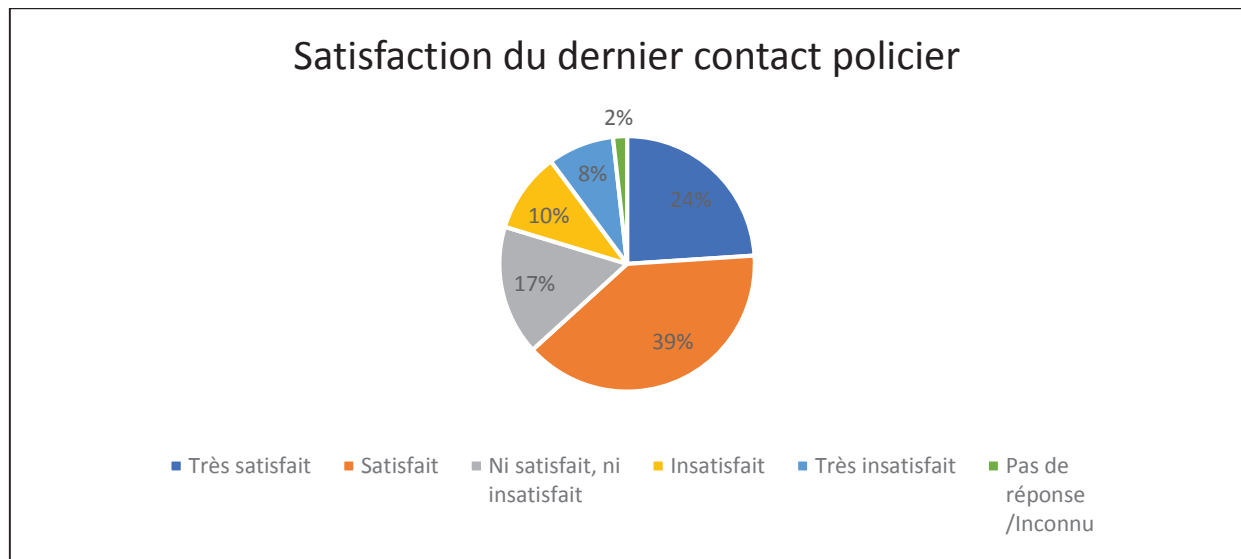
Dernier contact policier

Au cours des 12 derniers mois précédant le moment de l'enquête, 30% des personnes sondées ont eu un contact avec la police locale de Charleroi. C'est moins que lors de l'enquête précédente puisque le taux était de 48% des personnes interrogées en 2011.

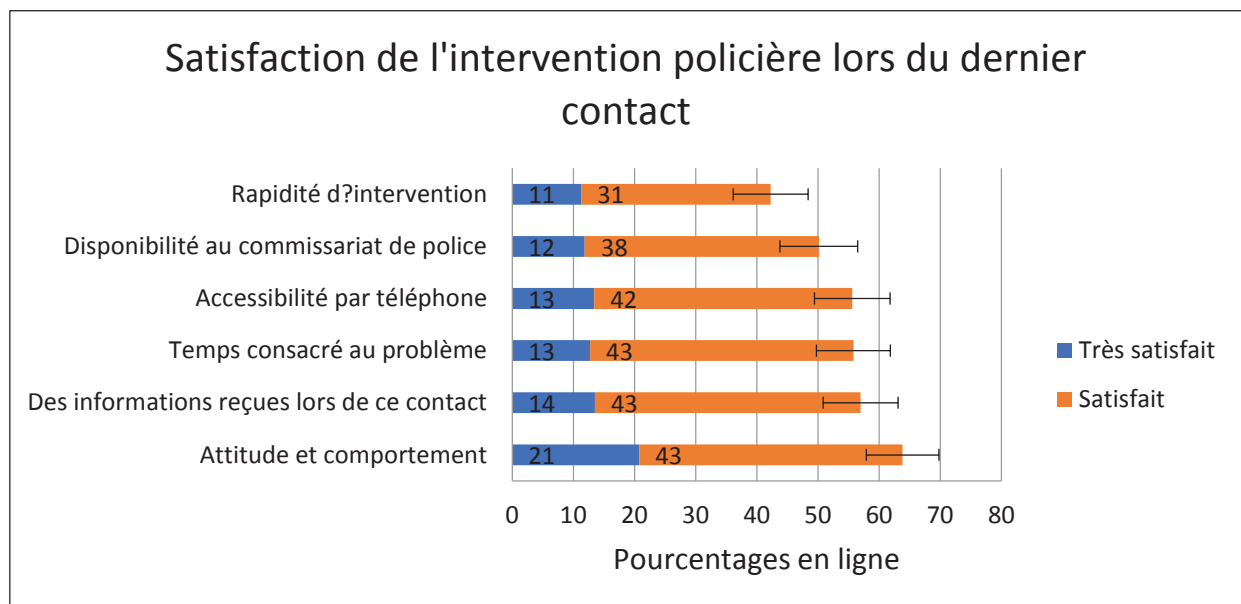
Généralement, le contact est initié par le citoyen lui-même (60%) et pour 27%, il émane de la police elle-même. La raison de ce contact concerne pour 30% la déclaration ou le signalement d'un délit, pour 15% une « autre raison », pour 9% une demande d'aide et 8% une demande d'acte administratif.

Le lieu du contact se fait pour 40% au bureau de police puis dans un lieu privé (31%) et 9% par la poste/téléphone/mail et 8% dans un lieu public.

Parmi les 193 personnes qui ont eu un contact avec les services de la zone de police au cours des 12 derniers mois, 63% sont satisfaites, voire très satisfaites. 10% sont par contre insatisfaites et 8% très insatisfaites.



La dernière question de l'enquête concerne différents aspects de l'intervention policière lors de ce dernier contact.



L'attitude et le comportement policier obtient le meilleur taux de satisfaction avec 64%. La moyenne nationale étant de 67%.

La moitié des personnes ayant eu un contact avec la police s'estime satisfaites de la disponibilité au commissariat de police et 42% sont satisfaites de la rapidité d'intervention.

1.2 Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police

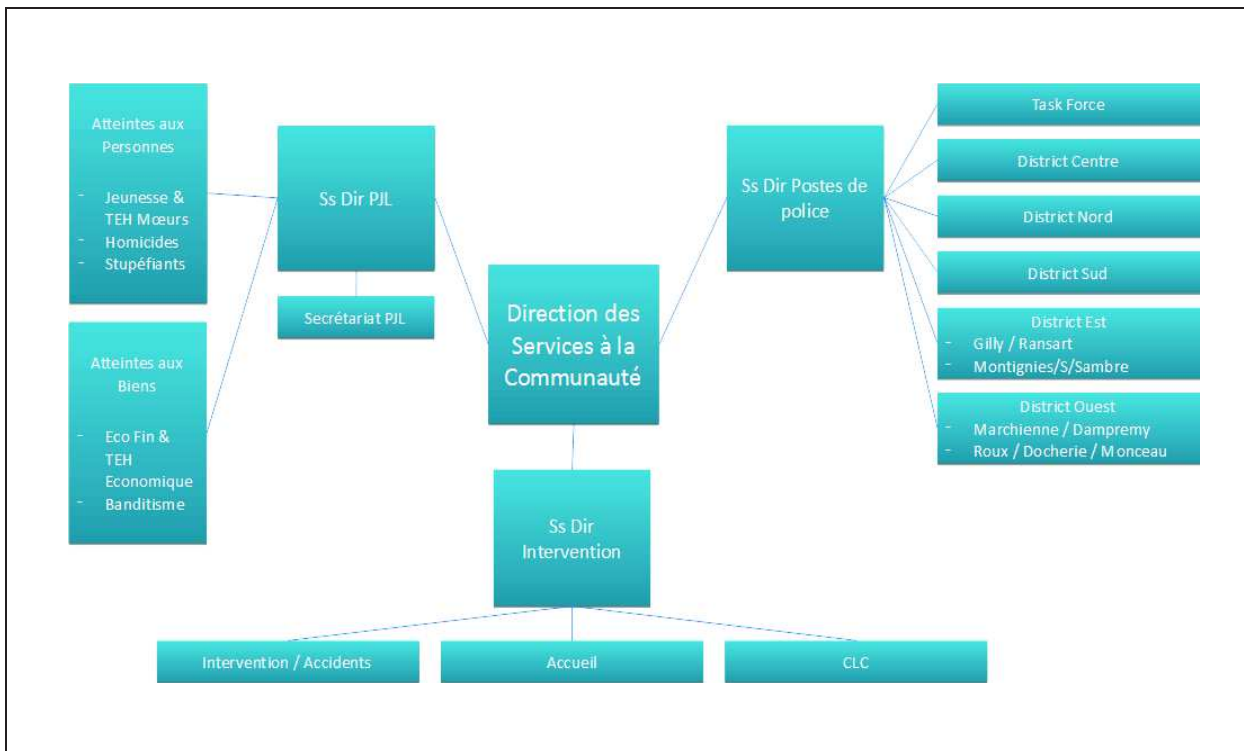
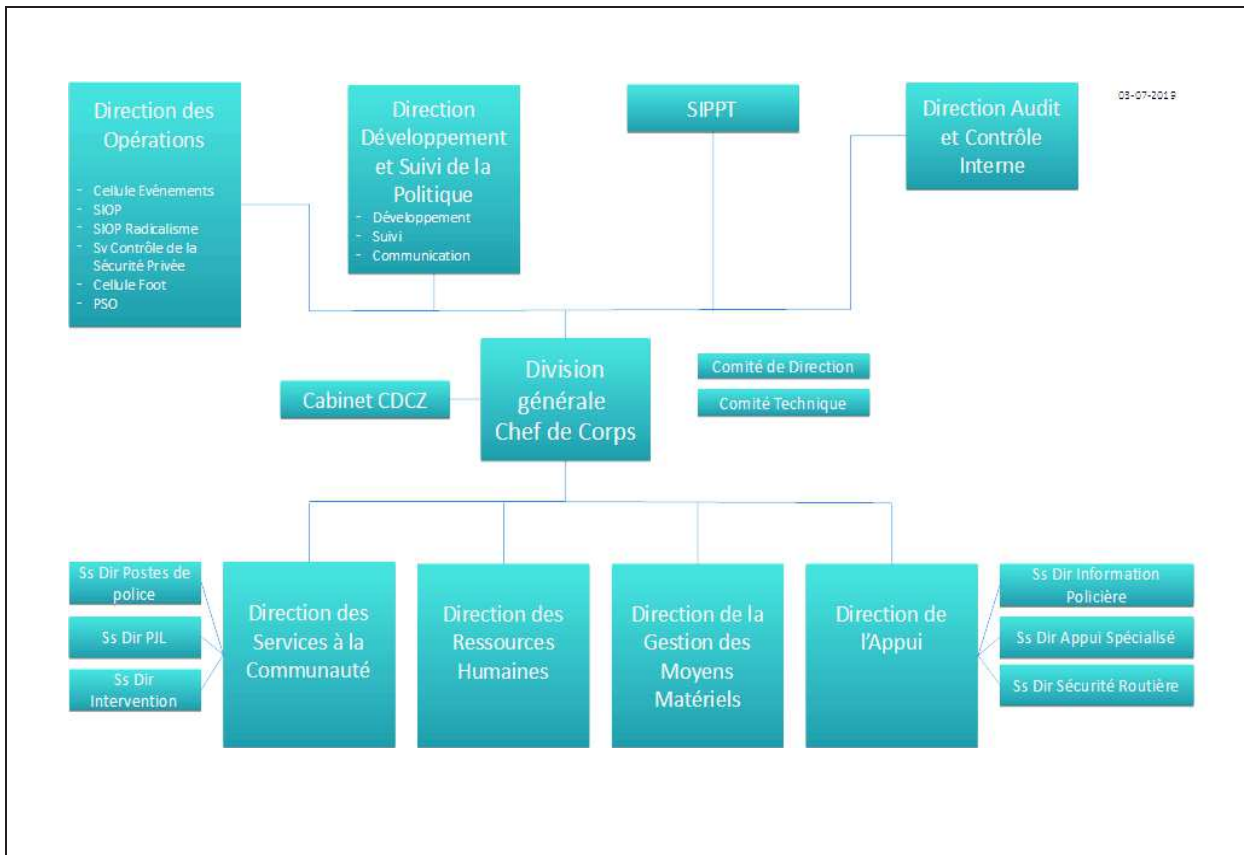
Nous analyserons dans cette partie l'environnement interne de notre organisation

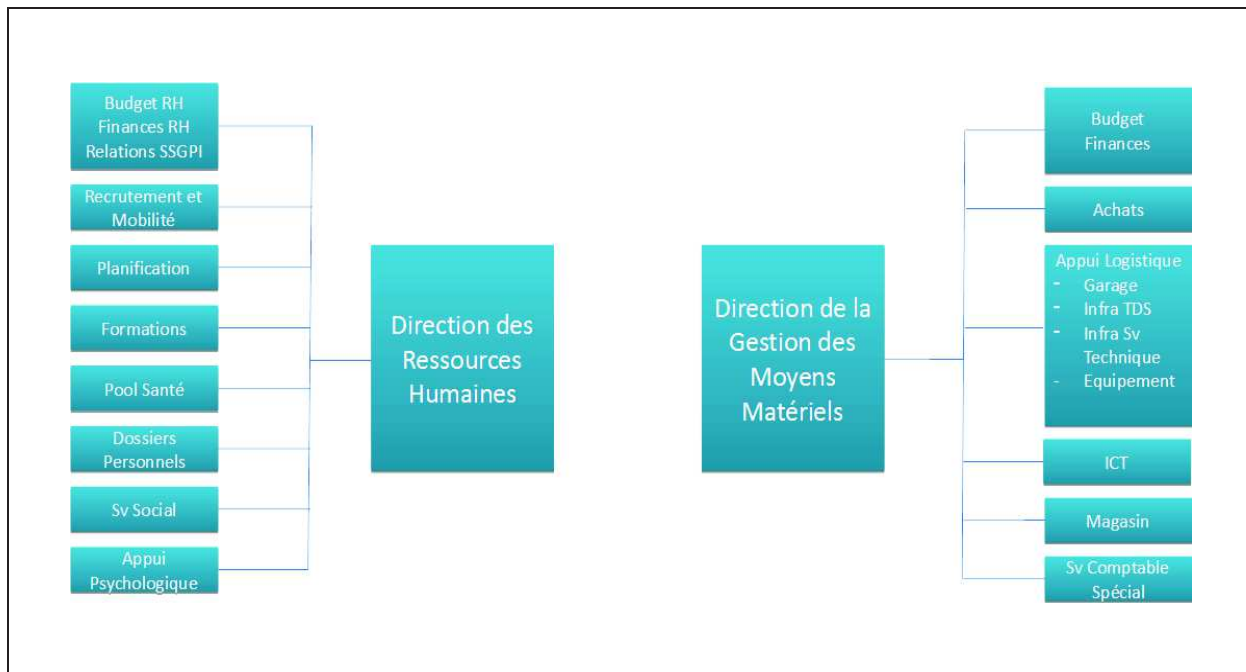
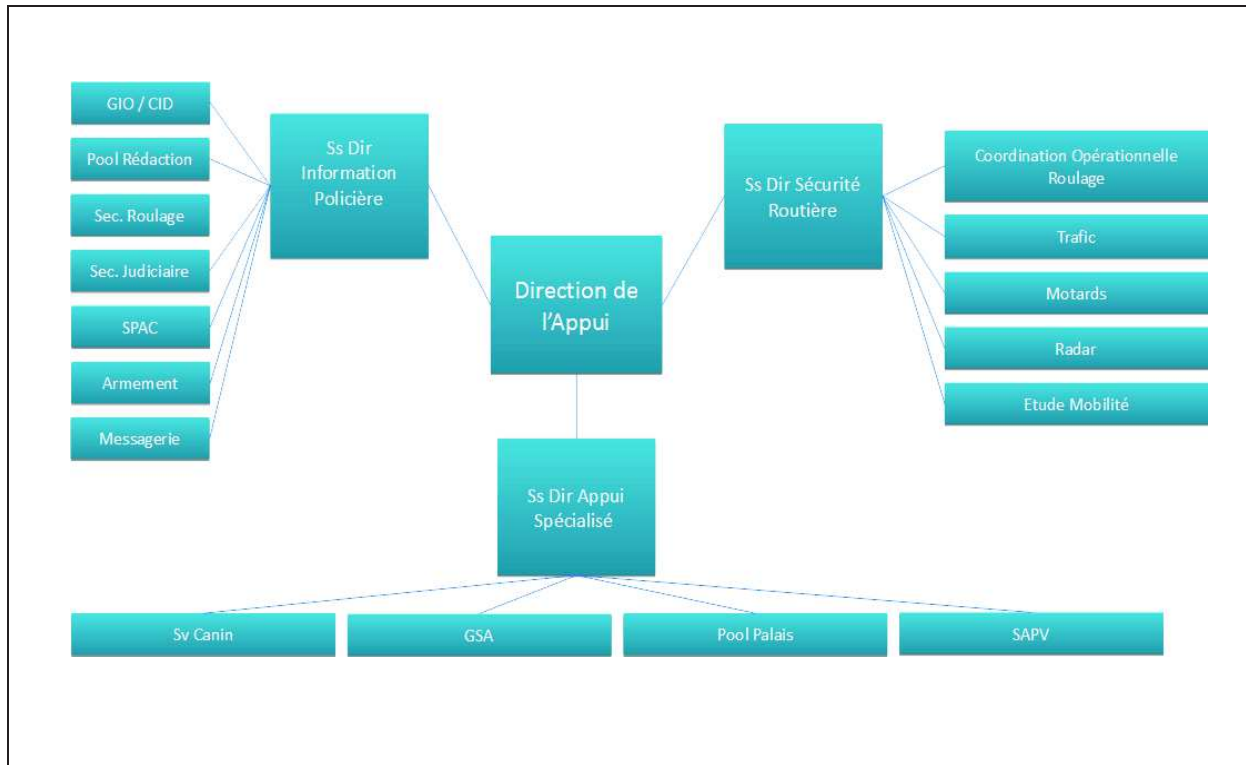
1.2.1 Description de la situation actuelle au sein de la zone de police

1.2.1.1. Aperçu de la capacité dans la zone de police

Cadre	Norme minimale (AR du 5 sept. 2001)	Effectif fixé dans le cadre du Plan de gestion pour l'année 2019	Effectif en personnel (1 ^{er} mai 2019)	Capacité réellement disponible/déployable (1 ^{er} mai 2019)	Réparti IN/OUT : OUT à la date du 1 ^{er} mai 2019	Déficit réel Nombre /%	Déficit réel + perte de capacité liés aux absences pour motifs de santé (=92 membres du personnel)
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	= (B – (D-E))	
AP			56	52,1	0		
INP			740	717,9	1		
INPP			152	148	3		
CP			35	35	1		
CDP			2	2	0		
Total opérationnel	1.058	1.035	985	955	5	85 (8,21%)	
D			70	68	0		
C			64	61,5	0		
B			17	13,8	0		
A			11	11	1		
Total Personnel civil	69	174	162	154,3	1	10,7 (6,14%)	
TOTAL	1.127	1.199	1.147	1.103,3	5	100,7 (8,39%)	192,7 (16,07%)

1.2.1.2. Structure actuelle / organigramme





1.2.1.3. Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité

Effectif total de la ZP	total				Opérationnels																			
	ops		cal		CDP		CP		INPP		INP		AGT		A-ICT		A		B Spec		B		C-	
	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel
	1035	985	174	162	3	2	40	35	158	152	788	741	46	56	1	1	12	11	8	7	10	9	2	

Direction générale	total				Opérationnels																			
	ops		cal		CDP		CP		INPP		INP		AGT		A-ICT		A		B Spec		B		C-	
	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel
Chef de Corps	1	1	0	0	1	1																		
Cabinet Chef de Corps	1	1	5	4					1	1									1					
Direction de l'Audit et du Contrôle interne (DACI)	6	6	2	2			2	2	4	4											1	1		
Direction du Suivi et du Développement de la Politique (DSP)	1	1	7	6			1	1									4	4			1	1	1	
Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT)	0	0	1	1													1	1						
Direction des Opérations (Dir Ops)	4	4	1	1			1	1	2	2	1	1												
Cellule événement	2	2	2	2					1	1	1	1												
SIOP	8	8	0	0							8	8												
Contrôle sécurité privée	2	3	0	0						1	2	2												
Cellule football	2	3	0	0						1	2	2												
Peloton Sécurisation et Ordre public (PSO)	38	32	0	0			1	1	5	5	32	26												
total	65	61	18	16	1	1	5	5	13	15	46	40	0	0	0	0	5	5	1	0	2	2	1	

	total			
	ops		cal	
	org	réel	org	réel
Direction de la Gestion des ressources humaines (GRH)				
Direction GRH	0	0	2	2
Budget/Finances RH	0	0	1	1
Recrutement/Mobilité	0	0	3	3
Planification opérationnelle	1	2	7	7
Service Formations	6	5	5	5
Pool Santé	0	0	6	5
Dossiers personnels	0	0	1	1
Service social	0	0	1	1
Appui psychologique	0	0	1	1
total	7	7	27	26

Opérationnels																			
CDP		CP		INPP		INP		AGT		A-ICT		A		B Spec		B		C-	
org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	réel	org	
													1	1					
														1	1				
																1	1		
				1	2														
		1	1			4	3	1	1			1	1						
																2	2		
														1	1				
												1	1						
0	0	1	1	1	2	4	3	1	1	0	0	3	3	2	2	3	3	0	0

1.2.1.4. Remplissage des normes minimales : évaluation

L'arrêté royal du 17 septembre 2001, paru au Moniteur belge du 12 octobre 2001, détermine les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale. Il précise les normes tant qualitatives que quantitatives pour un certain nombre de fonctions que doit remplir chaque corps de police locale, dans le cadre de la fonction de police de base.

Ces normes doivent garantir que, sur l'ensemble du territoire, la population puisse bénéficier d'un service minimal équivalent de la part des corps locaux.

Depuis la modification de l'arrêté royal du 17 septembre 2001 par l'arrêté royal du 16 octobre 2009, sept fonctionnalités de base doivent être assurées. Il s'agit de:

- Travail de quartier
- Accueil
- Intervention et surveillance générale
- Assistance policière aux victimes
- Recherche et enquête locales
- Maintien de l'ordre public/ gestion négociée de l'espace public
- Circulation routière

1.2.1.4.1 Aide d'urgence/ intervention urgente

Comme nous l'avons vu dans l'organigramme au point 2.1.2, les fonctionnalités

- Intervention (Intervention et accueil)
- Proximité (Postes de police)
- Police judiciaire locale

appartiennent à la sous-direction du pilier Service à la communauté.

Les inspecteurs affectés à la fonction d'intervention sont principalement chargés d'apporter une réponse adéquate aux appels nécessitant une intervention policière sur place dans les plus brefs délais (interventions urgentes).

Hors interventions urgentes, ils sont également appelés à donner, dans les meilleurs délais et si cela s'avère nécessaire, la suite voulue aux demandes d'interventions non urgentes qui leur sont adressées par la hiérarchie.

Pour cette fonction, la norme imposée par le législateur est de 1 équipe 24 heures sur 24 et 1 équipe de pointe 84 heures par semaine.

En outre, un officier de police administrative et de police judiciaire doit être contactable et rappelable.

À Charleroi, la norme à l'intervention est de:

- le matin (06-14 h): 9 équipes + 2 équipes de 1^{res} ligne
- l'après-midi (14-22 h): 12 équipes + 2 équipes de 1^{res} ligne
- la nuit (22-06 h): 10 équipes + 2 équipes de 1^{res} ligne

31 équipes 6 équipes

Il est important de souligner que cette norme voulue par la direction du Corps n'est pas systématiquement atteinte, et ce pour diverses raisons (cadre incomplet, maladies, carences, congés, accidents de travail, renforts fournis à divers services dont l'Accueil zonal, le pool Palais, le Centre Local de Communication...).

Les membres du personnel ne couvrant pas les trois pauses de garde sont soit en congé, descente de nuit, repos ou autre indisponibilité, soit en horaire aménagé (HA).

Cette dernière prestation a pour but de permettre aux membres du personnel d'assurer la rédaction, les formations barémiques, les entraînements physiques, le tir...

En dehors de cela, la notion de HA englobe deux autres objectifs : le premier consiste à assurer le remplacement des membres du personnel en congé ou en exemption et à fournir la capacité nécessaire pour gérer certains événements planifiés (football...) ou inopinés (manifestations, troubles...).

Le second objectif consiste à améliorer la gestion des phénomènes criminels au sein des postes de police par la possibilité d'engagement ponctuel de capacités supplémentaires.

Le service GRH assure la planification du personnel afin d'atteindre les quotas minimums. Dans la réalité, les prestations en HA sont assez aléatoires.

Date enregistrement	Nombre d'équipes d'intervention (équipe de 2 membres du personnel)		Nombre d'équipes de sommet (équipe de 2 membres du personnel)		Capacité sur base annuelle (Hr)
	Nombre	Fourchette d'heures prévue	Nombre	Fourchette d'heures prévue	
1^{er} mai 2019	9	06.00 – 14.00	2	06.00 – 14.00	64.240
1^{er} mai 2019	12	14.00 – 22.00	2	14.00 – 22.00	81.760
1^{er} mai 2019	10	22.00 – 06.00	2	22.00 – 06.00	70.080
Total 216.080					
NORME : 1 équipe continue + 1 équipe de pointe 84 heures/semaine					
Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? <i>Non.</i>					
Évaluation de la norme avec explication : <i>Les équipes d'intervention et les équipes de première ligne susvisées sont encadrées, lors de chaque pause, par 1 Commissaire de police et par 4 Inspecteurs principaux de police. Au-delà, une équipe chargée des constats d'accidents de la circulation est programmée lors de chacune des pauses.</i>					

1.2.1.4.2 Accueil

Date enregistrement	Dénomination	Localisation	Nombre d'heures d'accueil physique effectif dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle (Hr)
			Jours de semaine	Week-end/jours fériés	
1 ^{er} mai 2019	Hôtel de police : Accueil zonal & District Centre	CHARLEROI	24/24	24/24	51.304
1 ^{er} mai 2019	District Nord	JUMET	8	0	10.440
1 ^{er} mai 2019	District Sud	MARCINELLE	8	0	10.440
1 ^{er} mai 2019	District Est	CHARLEROI	8	0	10.440
1 ^{er} mai 2019	District Ouest	MARCHIENNE-AU-PONT	8	0	10.440
Total 93.064					
NORME : par jour 12 heures d'accueil physique dans le point d'accueil central + contactable au moyen de mesures infrastructurelles techniques / au moins un point d'accueil dans chaque commune de la zone pluricommunale					
Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? <i>Non.</i>					
Évaluation de la norme avec explication : <i>À l'Accueil zonal, le service fonctionne selon un horaire posté en trois pauses, avec l'effectif suivant :</i> - 06.00 – 14.00 Hr : 1 Inspecteur principal de police et 5 Inspecteurs de police ; - 14.00 – 22.00 Hr : 1 Inspecteur principal de police et 7 Inspecteurs de police ; - 22.00 – 06.00 Hr : 3 Inspecteurs de police. <i>Deux Inspecteurs de police du District Centre renforcent l'Accueil zonal, chaque jour en semaine, de 10.00 heures à 18.00 heures.</i> <i>Un Commissaire de police dirige ce service et est généralement présent durant les heures de bureau.</i> <i>La nuit, la supervision des membres du personnel est assurée par un Inspecteur principal de police du service Intervention-Accidents.</i> <i>Dans les Districts susmentionnés, l'Accueil est assuré, de 08.00 heures à 16.00 heures, par 5 Inspecteurs de police.</i>					

Comme nous l'avons vu dans l'organigramme au point 2.1.2, les fonctionnalités

- Intervention (Intervention et accueil)
 - Proximité (Postes de police)
 - Police judiciaire locale (Secrétariat - atteintes aux personnes et atteintes aux biens)
- appartiennent à la sous-direction du pilier Service à la communauté.

En matière de police de proximité, l'accueil est une mission destinée, de manière générale, à favoriser la relation avec le public et à privilégier la dimension humaine dans la réponse appropriée aux différentes catégories de personnes entrant en contact avec les services de police.

La PLP 10 consacre une large part à cette fonctionnalité et précise que, dans chaque zone, la fonction d'accueil est organisée dans un point d'accueil central.

Les tâches prioritairement assurées au niveau des points d'accueil concernent habituellement :

- l'accueil téléphonique ou l'accueil physique des visiteurs,
- l'information et l'orientation de la population vers les instances adéquates,
- la délivrance d'attestations ou de documents administratifs de nature policière,
- le recueil des dénonciations et des plaintes.

L'accueil ne doit pas être assuré de manière exclusive par un membre du cadre opérationnel ; certaines tâches peuvent être accomplies par le personnel CALog (remettre les documents administratifs, dactylographier les dossiers, fournir des informations générales...).

L'accueil est une fonctionnalité transversale devant être remplie par tous les membres du personnel de la zone de police. Pour cette fonctionnalité, la norme est une présence physique dans le point d'accueil central de 12 heures par jour et une accessibilité via l'infrastructure technique et la permanence téléphonique.

À Charleroi, l'Hôtel de police, situé au centre-ville, est accessible 24 heures sur 24, week-end et jours fériés compris.

Les cinq postes de police, districts de quartier sont accessibles, en semaine, de 08 à 16 heures.

La norme est donc atteinte.

L'accueil du citoyen fait intégralement partie de nos valeurs et de nos objectifs stratégiques. Toutefois, les autorités policières et politiques estiment qu'il faut aller au-delà et ont choisi, parmi les priorités internes, « L'accueil du citoyen » dans le cadre de ce PZS.

Pour arriver à atteindre ses objectifs, le plan stratégique prévoit d'agir selon divers axes :

- retour des services de quartier à leur *core business* (proximité)
- possibilité d'agenda électronique pour organiser l'accueil sous forme de rendez-vous afin d'étendre la plage horaire en termes de décongestion des guichets - réaménagement matériel et organisationnel de notre accueil à l'Hôtel de police
- rationalisation des actes administratifs et des plaintes.

Retour des services de quartier à leur core business (proximité)

À la lecture des divers objectifs prioritaires décrits au chapitre 3, notre zone de police a pris plusieurs mesures afin de répondre à l'objectif « présence policière en rue », notamment par le renfort de personnel au niveau du service PSO (Peloton Sécurisation Ordre public). Dégagés de toute une série de services supplémentaires (foot, événements festifs...) qui les éloignaient de leur quartier, les inspecteurs de proximité pourront de nouveau se consacrer pleinement à leurs missions et être plus disponibles pour l'accueil du citoyen.

Sécurisation de l'accueil à l'Hôtel de police

La Direction de la ZP a prévu d'importants travaux pour rendre plus sûr l'accès à notre tour mais aussi pour multiplier les guichets d'accueil afin de favoriser le tri des visiteurs et de diminuer le temps d'attente. Les futurs aménagements amélioreront donc notre sécurité (sas avec contrôle des bagages) et le service rendu au citoyen (4 lignes aux guichets). Le début des travaux est annoncé pour l'automne 2019. L'accueil zonal sera inaccessible pour les plaignants durant une quinzaine de jours. Le District Nord prendra le relais de l'accueil des citoyens. Ces derniers seront invités à se rendre dans ce poste. Au moment de la mise en place de ce PZS (2020), le service accueil aura donc bénéficié d'un réaménagement profond. Le plan d'action « Accueil du citoyen » permettra par la suite d'évaluer l'impact de ces aménagements sur le public.

Agenda électronique

Comme il faut une vision intégrale et intégrée de l'accueil du citoyen et, plus spécifiquement, tenter de diminuer le temps d'attente de la population qui se présente à l'Hôtel de police ou dans les districts, la Direction de la Zone de police a prévu de mettre sur pied un agenda électronique afin d'organiser l'accueil sous forme de rendez-vous et ainsi étendre la plage horaire afin d'éviter la « prise d'assaut » par vague des guichets. En effet, souvent, les débuts de pause du matin sont calmes. Puis, vers 10h00 il y a un afflux conséquent de visiteurs ce qui engorge l'accueil et allonge considérablement le temps d'attente. L'idée est de permettre à la population, pour les plaintes non urgentes, de choisir une plage horaire qui lui conviendrait le mieux afin d'être prise en charge sans délai et à l'endroit qui lui sied le mieux (Hôtel de police de Charleroi ou district). Pratiquement, chaque personne qui se présente dans un poste de police de la zone et qui ne peut supporter un délai d'attente trop long ou qui devra, pour des raisons administratives se représenter, pourra via l'agenda électronique choisir un lieu, une date, une heure disponible. Attendue lors de son arrivée, la personne pourra être prise en charge dans les meilleurs délais.

Rationalisation des actes administratifs et des plaintes

Améliorer la sécurité et la qualité de l'accueil du citoyen, effectuer un tri efficient et pertinent avant une éventuelle prise en charge, tout cela peut diminuer les temps d'attente. Toutefois dès qu'une personne doit être prise en charge pour le dépôt d'une plainte ou un devoir administratif quelconque, il faut également veiller à ce que la surcharge administrative n'anéantisse pas tous les efforts réalisés en amont dans le but de diminuer l'engorgement du service accueil. Il n'est pas question ici de toucher à la qualité de l'accueil que nous devons réserver au citoyen dans une police qui vise l'excellence, mais bien de ne pas se perdre en démarches administratives inutiles. Il est donc prévu une rationalisation des actes administratifs par l'utilisation accrue des documents standardisés, mais également une rationalisation des plaintes par la standardisation de canevas de procès-verbal, afin d'obtenir une meilleure maîtrise du temps au niveau du service accueil.

1.2.1.4.3 Travail de quartier

Date enregistrement	Nombre d'habitants (01 janvier 2018)	Poste de police	Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme	Nombre réel d'inspecteurs de quartier	Capacité sur base annuelle(Hr) NB : norme de prestations annuelles = 1.234 Hr
1 ^{er} mai 2019		District Centre		47	57.998
1 ^{er} mai 2019		District Nord		47	57.998
1 ^{er} mai 2019		District Sud		45	55.530
1 ^{er} mai 2019		District Est		46	56.764
1 ^{er} mai 2019		District Ouest		44	54.296
1 ^{er} mai 2019		Task Force		2	2.468
TOTAL	201.816		50	231	285.054
NORME : 1 Inspecteur de quartier par 4000 habitants					
Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ?					
<i>Non.</i>					
Évaluation de la norme avec explication :					
<i>Avec 231 Inspecteurs de proximité, la Zone de police de Charleroi met à disposition de la population résidant sur sa circonscription, 1 Inspecteur de proximité pour 874 habitants.</i>					

Pour la fonction « Travail de quartier », la norme prévue par la PLP 10 est de 1 inspecteur de quartier 1/4000 habitants pour l'environnement urbain ; 1/2000 habitants pour l'environnement d'une grande ville. La zone de police de Charleroi dépasse largement cette norme.

Comme nous l'avons vu dans l'organigramme sis au point 2.1.2, les fonctionnalités

- Intervention (Intervention et accueil)
- Proximité (Postes de police)
- Police judiciaire locale. (recherches et enquêtes)

appartiennent à la sous-direction du pilier Service à la communauté.

Aux yeux des citoyens, les inspecteurs de proximité sont les interlocuteurs privilégiés pour la sécurité et la qualité de vie dans leur quartier. Un problème de voisinage ? C'est vers l'inspecteur de quartier que l'on se tourne. Une vitesse trop élevée dans la rue ? C'est souvent à l'inspecteur de quartier qu'on le signale. Un petit manège suspect avec des inconnus à la mine patibulaire dans le pâté de maisons ? C'est encore à l'inspecteur de quartier que l'on pense. Le policier de proximité, c'est le référent fiable et rassurant en matière de sécurité et de bien-vivre dans son quartier.

Le quartier est donc un lieu important de l'exercice de la police de proximité où interviennent les acteurs de première ligne affectés dans les postes de police.

Chaque poste de police est dirigé par un Chef Poste et un ou plusieurs Chefs Poste Adjoints. Cinq d'entre eux, soit un par district, ont été désignés pour assurer la liaison avec le parquet dans le cadre du suivi de certains dossiers judiciaires.

Le Chef Poste (ou son adjoint en cas d'absence) est responsable de la qualité de vie sur le territoire qu'il gère. En sa qualité d'officier de police administrative, il est averti des événements pouvant requérir son intervention. Il lui appartient de réunir les personnes ressources nécessaires au traitement des problèmes rencontrés dans sa gestion.

Il rend compte à la Sous-Direction « Postes de Police » et au Directeur des « Services à la Communauté ».

Dans chaque poste de police, le personnel est chargé des missions de police et d'actions de première ligne (cf. PLP 10), ce qui comprend notamment les tâches suivantes :

- Recueillir toutes les informations utiles concernant les particularités et les problèmes propres à un quartier
- Diffuser l'information générale à la population et aux collectivités locales
- Transmettre des questions locales et des attentes aux autorités et autres services
- Exercer un contrôle préventif qui concourt à créer un sentiment de sécurité parmi la population en privilégiant la visibilité des fonctionnaires de police et en veillant notamment à réduire les causes d'irritabilité et d'agressivité dans le chef de la population ou en réduisant les situations susceptibles de faire courir un risque objectif aux habitants (occupation de la voirie inadéquate, encombrement des passages pour piétons ou des trottoirs, aménagement des chantiers...)
- Recevoir les plaintes ou doléances des habitants et y apporter autant que possible des solutions concrètes
- Détecter et tenter de résoudre les petits conflits naissants
- Détecter les sources d'insécurité ainsi que les éventuels foyers de criminalité et en aviser les services compétents
- Exécuter certaines tâches policières à portée limitée nécessitant une connaissance particulière ou un contact plus personnel avec la population (reprises de contact avec les victimes, enquêtes de moralité, enquêtes administratives, enquêtes judiciaires non spécialisées, domiciliations, enquêtes sur les domiciles fictifs des particuliers et des sociétés...)
- Donner suite à certains appels sollicitant une intervention policière non urgente à caractère limité
- Prêter une attention particulière aux comportements et agissements des personnes à surveiller (malades mentaux, libérés conditionnels, mineurs délinquants...)
- Se tenir informé des événements se déroulant dans son quartier, qu'ils relèvent de la police administrative ou de la police judiciaire (patrouilles Intra- et Extra-muros, opérations de sécurisation dans certains quartiers à problèmes...).

Réorganisation de la police de quartier

En 2010, la zone de police comptait 23 commissariats décentralisés. Par comparaison, Anvers (la plus grande zone du pays), avec une population 2,5 fois plus importante, comptait 5 postes de police en plus. Au-delà de ce constat, la zone de police de Charleroi présentait le plus mauvais coefficient d'accueil des grands Corps de police dans la mesure où après 16 heures, l'ensemble des postes de police étaient fermés en semaine, laissant l'accueil au seul accueil zonal accessible 24 heures sur 24.

Par ailleurs, l'évolution des coûts de fonctionnement et les conditions de travail laissaient clairement transparaître de gros soucis par rapport à l'immobilier (bâtiments à la limite de la salubrité, non-conformité en regard des exigences légales imposées en matière d'espaces de travail - normes imposées par le RGPT- d'installations électriques, de prévention du risque incendie...).

C'est dans ce contexte général qu'une réorganisation de la fonction de quartier a été initiée dès 2010. Cette réorganisation, inscrite dans le plan de gestion de la zone de police, avait pour objectif de :

- réduire le nombre de postes de police ;
- d'étendre la plage horaire des postes de police entre 07 heures et 19 heures, une fois la réorganisation finalisée pour tous les postes de police ;
- de mettre en place des pools judiciaires chargés du traitement des apostilles afin de soulager les inspecteurs de quartier pour qu'ils puissent être davantage dans leur quartier tout en garantissant un traitement plus rapide des dossiers judiciaires et de roulage, tout profit pour la population et pour le parquet.

Au cours du PZS précédent, la réorganisation s'est faite en plusieurs phases :

Le nombre des commissariats décentralisés est passé de 23 à 14 puis, en 2017, à 5, soit un commissariat par district.

- Au district **Sud**, ont été réunis au sein du nouveau poste de Marcinelle les postes de police de 6001 Marcinelle, 6010 Couillet et 6032 Mont-sur-Marchienne.
- Au district **Centre**: en 2014, réunion au sein de la tour du nouvel Hôtel de police des postes de police de 6000 Charleroi Centre et 6000 Charleroi Sud.
- Au district **Nord**: en 2014 encore, ont été réunis au sein du nouveau poste de Jumet les postes de police de 6040 Jumet (annexe, Gohyssart, Houbois), 6041 Gosselies et 6032 Lodelinsart ainsi que la piste de circulation routière.
- Au district **Ouest**: en 2018, ont été réunis au sein du nouveau poste de Marchienne, les postes de 6030 Marchienne-au-pont (centre et Docherie), 6030 Goutroux, 6031 Monceau-Sur-Sambre, 6044 Roux et 6020 Dampremy.
- Au district **Est**: le poste de Ransart a été intégré au sein du poste de Gilly et le poste de Montignies Neuville a été transféré à Montignies-sur-Sambre. Les travaux de réhabilitation de la Maison Communale de Montignies-sur-Sambre, qui accueillait le commissariat local, ont débuté au printemps 2019. Une fois les travaux terminés, le poste de police du secteur Est accueillera les anciens postes de 6061 Montignies-Sur-Sambre, 6060 Gilly et 6040 Ransart.

Organisation actuelle de la police de quartier au sein de la zone de police

Chaque poste de police est ouvert de 08h00 à 21h00 mais accessible au public, du lundi au vendredi, de 08 à 16 heures. La plage horaire de 16 à 21h00 permet aux policiers de proximité de rencontrer la population à domicile.

Au début du PZS précédent, durant le week-end, 4 postes de police « tête de secteur » (Gosselies, Marcinelle, Gilly et Marchienne Centre) étaient ouverts de 06 à 22 h et accessibles au public de 08 à 16 h. Depuis lors, pour des raisons de sécurité et de personnel, seule la Tour du nouvel Hôtel de police assure l'accueil de la population 24h/24. Des INP des districts viennent renforcer l'équipe d'accueil pour la prise de plaintes les week-ends et jours fériés.

Les pools judiciaires mis en place en 2013 dans les secteurs ont été supprimés dans le cadre de la restructuration en 5 districts. Les apostilles dévolues exclusivement à ces pools judiciaires ont été redistribuées à chaque inspecteur de proximité concerné.

Avec toutes ces réorganisations et la suppression des commissariats de proximité au profit de 5 districts, une question se trouve sur les lèvres de chaque citoyen : qui est aujourd'hui mon inspecteur de quartier ?

La découpe de la Ville en 55 quartiers ne correspond pas strictement à celle des 15 anciennes communes fusionnées.

Une même rue pouvant être à cheval sur 2 quartiers, elle pouvait être rattachée pour partie à un district de police et, pour partie, à un autre.

Pour corriger cette anomalie administrative, la répartition des rues se fait dorénavant sur la base de l'appartenance aux anciennes communes fusionnées et donc au code postal.

Ainsi, toutes les rues de Ransart (code postal 6043) sont maintenant rattachées à un seul et même district de police, en l'occurrence le district Est.

Dans la foulée de ces modifications, il a été essentiel de guider le citoyen vers le bon poste de police. C'est pourquoi, en collaboration avec l'Autorité Administrative et la Ville, notre ZP a mené une campagne de communication dédiée aux quartiers.

Au programme des actions menées, on trouve :

- Mises à jour du site web police et de celui de la Ville
- Publication dans le Charleroi Mag'
- Communication sur les médias sociaux
- ...

L'Autorité administrative a émis le souhait d'aider les citoyens à mieux connaître leur inspecteur de quartier. Ainsi, district par district, les riverains disposeront désormais des coordonnées des groupes d'inspecteurs qui gèrent leur quartier via le site www.police.be/5330.

Ils sont donc assurés de pouvoir constamment entrer en contact avec un de leurs inspecteurs de quartier, titulaire ou remplaçant.

Dans le même état d'esprit, un projet pilote propre à Charleroi a vu le jour ces derniers mois, le District Sud communique avec les citoyens sur Facebook. Grâce au groupe Facebook « Police de proximité – Marcinelle, Couillet, Mont-sur-Marchienne », votre police de quartier s'invite dans le salon des citoyens. Conseils en matière de sécurité, opérations de police menées sur le District Sud, rappel des règles du bien-vivre ensemble sont quelques-uns des sujets abordés dans ce groupe qui se veut interactif avec les citoyens. C'est une manière de retisser du lien entre la police de proximité, et une population de plus en plus connectée.

1.2.1.4.4 Circulation

Date d'enregistrement	Effectif global zone	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle (Hr) NB : norme de prestations annuelles = 1.234 Hr
		Service de circulation local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de circulation polyvalente ou « flexible ».	
		Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
1^{er} mai 2019	1.147 membres dont : - 985 membres opérationnels ; -162 membres du cadre administratif et logistique.	89 membres dont : - 85 membres opérationnels ; - 4 membres du cadre administratif et logistique.	450 membres dont : - 215 Inspecteurs de police et 4 agents de police du Service Intervention-Accidents ; - 231 Inspecteurs de police des Postes de police.	555.300
Norme : 8% de la capacité de travail totale (tant du cadre opérationnel qu'administratif).				
Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? <i>Non.</i>				
Évaluation de la norme avec explication : <i>Au-delà des services spécifiquement dévolus à la circulation routière, les équipes du Service Intervention-Accidents et les Inspecteurs de proximité sont susceptibles de régler toute situation se rapportant à la circulation routière en général.</i>				

La sécurité routière est une sous-direction du pilier Appui qui comprend :

- Le service " Trafic "
- Le service " Motards "
- Le service " Étude Mobilité "
- Le service " Radar "
- Le service « Coordination Opérationnelle »

Le service " trafic "

Ce service est composé d'agents et d'inspecteurs encadrés par des Inspecteurs principaux. Leurs missions consistent à l'exécution des missions préventives et répressives en matière de circulation routière.

Ils exercent leurs missions au travers d'opérations planifiées journallement en matière de sécurité routière (contrôles, dégagements de carrefour...). Ils exercent également cette mission sur base de réquisitions qui leur sont transmises par le Centre local de Communication ou d'initiative à la suite d'une demande d'un citoyen.

Ils exercent également ces missions conformément aux objectifs repris aux plans d'action et aux conventions en matière de sécurité routière. Ils prêtent assistance lors des différentes actions entreprises dans le cadre des autres plans d'action de la zone.

Ils exercent une présence préventive et répressive aux abords des établissements scolaires. Les inspecteurs assurent la sécurité des agents lors de leurs missions mais ils exercent également les missions judiciaires qui découlent des personnes signalées à rechercher interceptées lors des contrôles. De plus, ils sont compétents pour remplir la fonction en matière des dispositions « Salduz ».

Ils exercent, dans le cadre des objectifs fixés dans le plan d'action, différentes actions préventives menées en matière de vitesse, conduite en état d'imprégnation alcoolique, transport de marchandises et de personnes, ceinture de sécurité, stationnement gênant et dangereux, comportement agressif. En matière d'ordre public, ils assurent les missions de régulation de la circulation lors des événements sportifs, culturels, sociaux...

Journallement, ils sont constitués en équipes pédestres, ou motorisées.

Ils assurent aussi, au profit des différents postes de police, des actions de prévention, voire de répression, aux abords des écoles et de régulation de la circulation aux endroits sensibles, pour ensuite remplir leurs missions de proximité au sein des différents quartiers de l'entité.

Ils rédigent pour ce faire différents rapports (voirie, éclairage, ...) et PV. Ils assurent les suites d'enquête relatives aux faits constatés relevant de leurs compétences pour les faits qu'ils ont constatés.

Auparavant situé à l'Hôtel de Police annexe de Jumet où ils remplissaient toute une série de missions connexes (accueil, PC fixe, etc.), le service « Trafic » est revenu sur le site de la tour du nouvel Hôtel de police.

Le service " Motards "

Ce service est composé exclusivement d'inspecteurs encadrés par des inspecteurs principaux. Leurs missions consistent à assurer leurs compétences en matière de circulation routière et en matière judiciaire principalement celles qui découlent de leurs missions.

Ils exercent leurs compétences au travers d'opérations planifiées journallement en matière de sécurité routière (contrôles). Ils exercent également cette mission sur base de réquisitions qui leur sont transmises par le Centre local de Communication consécutivement à la demande d'un citoyen. Ils effectuent également ces missions conformément aux objectifs repris aux plans d'action et aux conventions en matière de sécurité routière.

Ils prêtent assistance lors des différentes actions entreprises dans le cadre des autres plans d'action de la zone. Ils apportent un appui aux autres services de la zone en raison de leur spécificité.

Ils exercent, dans le cadre des objectifs fixés dans le plan d'action, différentes actions préventives menées en matière de vitesse, conduite en état d'imprégnation alcoolique, transport de marchandises et de personnes, ceinture de sécurité, stationnement gênant et dangereux, comportement agressif. En matière d'ordre public, ils assurent les missions de régulation de la circulation lors des événements sportifs, culturels, sociaux, ...

Comme tous les fonctionnaires de police, ils exercent également leurs compétences en matière de respect du Règlement Général de Police de la Ville de Charleroi au travers de leurs missions.

Ils assurent les missions d'escorte lors des événements judiciaires ou protocolaires.

Ils exécutent les transferts de pièces judiciaires urgentes sur le territoire national.

Ils exercent des missions au sein des différents quartiers et mènent des actions de prévention, voire de répression, aux abords des écoles et de régulation de la circulation aux endroits sensibles.

Ils rédigent différents procès-verbaux et les Rapports administratifs.

Ils assurent les suites d'enquête relatives aux faits constatés par eux ou les agents, non seulement les faits relevant de leurs compétences mais également tous les faits judiciaires qui surviendraient lors des contrôles.

Auparavant situé à l'Hôtel de Police annexe de Jumet, le service « Motards » est revenu sur le site de la tour du nouvel Hôtel de police.

Le service " Étude Mobilité "

Ce service spécialisé se caractérise par une très bonne connaissance du Code du Gestionnaire puisque l'une de ses missions consiste à rendre des avis éclairés à l'autorité administrative pour les domaines ayant trait aux aménagements permanents ou temporaires de la voirie (Ordonnances de police, règlements complémentaires, arrêtés du Bourgmestre en matière de circulation ...).

Il effectue, au profit de l'autorité administrative, une enquête technique en vue de lui donner un avis technique chaque fois qu'un citoyen interpelle celle-ci pour un problème de nuisances relatives à la mobilité (stationnement handicapé, aménagement de voirie, ...). Ce service est chargé de participer aux réunions de la Commission Trafic, de l'Inspection du Service public fédéral Mobilité et de la Commission de quartier.

Il doit également gérer la délivrance des autorisations des travaux de chantier et de l'occupation de la voie publique.

Ce service gère également l'analyse spatio-temporelle de la circulation au moyen des systèmes de mesure électroniques. Il rédige différents procès-verbaux, et les SAC (procès-verbaux pour les sanctions administratives communales) dans leurs missions spécifiques.

Il doit assurer un service d'accueil pour la délivrance des différentes autorisations relatives aux divers chantiers se trouvant sur la voie publique

Le service effectue également des enquêtes concernant l'attribution des badges d'accès aux zones bornées (zones de circulation dites piétonnes et de rencontres fermées par des bornes télescopiques.) Ils effectuent le paramétrage des badges et de la délivrance des laissez-passer.

Auparavant situé à l'Hôtel de Police annexe de Jumet, le service « Étude Mobilité » est revenu sur le site de la tour du nouvel Hôtel de police.

Le service “ Radar ”

La zone de police locale de Charleroi dispose de radars préventifs et répressifs.

Ce service est composé d’agents de police et d’inspecteurs sous la conduite d’un officier. Auparavant situé à l’Hôtel de Police annexe de Jumet, le service « Radar » est revenu sur le site de la tour du nouvel Hôtel de police.

Ce personnel assure les contrôles préventifs et répressifs en matière de vitesse au moyen des radars préventifs, répressifs, automatiques, de l’analyse de la circulation avec les Duocounts (analyseurs de trafic), et la rédaction des procès-verbaux et suites d’enquête qui en découlent.

La zone dispose aujourd'hui de 4 radars, 3 sont montés sur des véhicules et 1 sur trépied. Les 2 radars fixes « argentiques » ne fonctionnent plus depuis la fin de cette technologie plus ancienne et ont été déclassés en 2018.

Les endroits sont choisis en fonction de leur caractère accidentogène et sont soumis à l’approbation préalable du Procureur du Roi (section police).

Notre zone dispose aussi, 8 semaines par an, du Lidar (contrat effectué avec la Région wallonne). C'est le service circulation routière qui gère les infractions constatées par le lidar.

Le service “ Accidents ”

Auparavant partie intégrante du service appui « circulation routière », le service « accidents » a été transféré vers les services de la Communauté et plus particulièrement au sein de la sous-direction « Intervention ».

Le personnel est composé principalement d’inspecteurs de police et de quelques agents de police placés sous l’autorité de l’officier de garde. Les membres de ce service, appelés « service Mercure » lorsqu’ils sont en ligne, travaillent 24/24 heures toute l’année en vue de la constatation des accidents de roulage quelles qu’en soient les conséquences (dégâts matériels, blessés ou tués).

Ils rédigent différents procès-verbaux et établissent les croquis des accidents et ils assurent les suites d’enquête relatives aux faits qu’ils ont constatés et également tous les faits judiciaires qui surviendraient lors de leurs missions.

Piste d’Éducation à la Circulation Routière

La zone de police locale de Charleroi disposait jusqu’au 01/01/2015 ans d’une piste d’éducation routière couverte et de classes où le personnel dispensait des formations théoriques et pratiques aux élèves des six classes de l’enseignement primaire de toutes les écoles de l’entité.

En plus du matériel didactique de l’IBSR, la PECR utilisait des bandes dessinées reprenant un personnage, « Stopy », qu’elle a créé et qui servait à illustrer diverses planches humoristiques en vue de faire passer des messages didactiques en matière de sécurité routière.

Le personnel de ce service était présent lors des différents salons, notamment le Salon des Vacances, le Salon de la Maison, le Salon des Arts Ménagers, la Journée des Sourds à Tournai.

La zone de police locale de Charleroi participait également à diverses activités où la piste mobile d’éducation à la circulation routière était déployée.

Lors de ces différentes activités, la zone de police locale de Charleroi installait, en tout ou en partie, généralement une moto avec simulateur de conduite, deux motos avec réactomètre, un ordinateur de test de vision, un test d’audition, des panneaux didactiques, ...

Ce personnel participait également, lorsque cela se justifiait, au renfort du service Trafic pour réguler la circulation lors des événements sportifs, culturels, sociaux, judiciaires, etc.

La PECR après plus de 30 ans d'existence a été dissoute pour des raisons budgétaires.

1.2.1.4.5 Recherche locale/ enquête locale

Date enregistrement	Effectif global de la zone	Effectif du cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle (Hr) NB : norme de prestations annuelles = 1.234 Hr
			Service de recherche local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de recherche et d'enquête polyvalente ou « flexible ».	
			Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
1 ^{er} mai 2019	1.147	985	103	---	127.102
NORME : 10% de l'effectif opérationnel pour les zones avec effectif global ≥ 230, 7% de l'effectif opérationnel avec un minimum d'une équipe (2 MdP) pour les jours de semaine, pour les autres ZP					
Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? <i>Non.</i>					
Évaluation de la norme avec explication : <i>Avec un cadre réel de 103 membres du Corps opérationnel sur un effectif opérationnel s'élevant à 985 membres, la Police judiciaire locale occupe 10,46% de la capacité opérationnelle.</i>					

Comme nous l'avons vu dans l'organigramme sis au point 2.1.2, les fonctionnalités

- Intervention (Intervention et accueil)
- Proximité (Postes de police)
- Police judiciaire locale

appartiennent à la sous-direction du pilier Service à la communauté.

Cette fonction consiste en l'exécution d'actes de recherche judiciaire et d'enquêtes judiciaires pour des faits qui sont attribués à la police locale (art. 5 al. 3 LFP) ou qui répondent à la définition de l'art. 3 al. 2 de la LPI.

Ces activités sont effectuées en exécution d'apostilles données par le juge d'instruction ou le parquet ou, en cas de constatations initiales de délits, entreprises d'initiative.

En cas d'enquête policière d'office (EPO), les actes de recherche peuvent être exécutés, en fonction des directives en vigueur, sur demande d'un officier de police judiciaire d'une autre zone.

Selon les termes de la PLP 10, il s'indique qu'au sein de chaque zone de police et sans pour autant porter atteinte à la bonne exécution d'autres missions, on puisse disposer des capacités nécessaires pour effectuer des recherches/enquêtes qui nécessitent des connaissances plus approfondies dans des matières spécifiques ou un engagement d'une certaine durée.

Il est donc indispensable de charger de tâches judiciaires, des membres du personnel du cadre opérationnel, réunis ou non dans un " service judiciaire ".

Cette fonction de recherche locale est donc assurée, d'une part, par les effectifs de quartier et des effectifs de l'Intervention et, d'autre part, par un service orienté essentiellement vers cette fonction, constitué d'effectifs rassemblés selon une spécialisation nuancée pour les enquêtes plus complexes.

C'est cette dernière composante qui est appelée, dans la zone de police de Charleroi, la " Police Judiciaire Locale " (PJL).

Bien que les membres du personnel affectés à cette "police judiciaire locale" doivent être polyvalents, le principe de spécialisation nuancée a poussé à la constitution de six pools spécifiques traitant notamment :

Dans le cadre de la **criminalité contre les personnes**:

- le pool Jeunesse / T.E.H. mœurs : assure les enquêtes en matière de jeunesse et famille, faits de mœurs, violences intrafamiliales, disparitions inquiétantes, prostitution de rue.
- le pool Homicides : assure les enquêtes en matière d'atteintes graves à l'intégrité physique à l'exception des faits de roulage, meurtres, tentatives de meurtres, coups et blessures avec incapacité permanente, incendies criminels causant des blessures ou la mort ou lorsque l'auteur a dû présumer d'une présence humaine sur le lieu des faits.
- le pool Stupéfiants : mène des opérations de flagrant délit et mène les enquêtes précédant et suivant ces opérations (suivi judiciaire des toxicomanes).

Dans le cadre de la **criminalité contre les biens** :

- le pool Ecofin / T.E.H. économique : mène les enquêtes économiques et financières, gère les dossiers traités des êtres humains à caractère économique ainsi que la problématique des étrangers, suivi du projet EUROPA (faux documents), appui aux contrôleurs sociaux dans le cadre de la cellule d'arrondissement, jeux de hasard.
- le pool Banditisme : intervient pour les vols à main armée, vols violences sur la voie publique, les extorsions, agressions sur personnes âgées, les vols au coffre. Ce pool reprend aussi les objectifs stratégiques liés aux véhicules : car-jacking, home-jacking, vols garages, vols dans véhicules, incendies de véhicules.

En vue du fonctionnement intégré optimal de la zone, est désigné pour chaque poste de police et pour chaque spécialité d'enquête, un enquêteur de référence qui partage ses connaissances et donne un appui technique ponctuel à ses collègues chargés des autres fonctionnalités de base.

Pour l'exercice de la fonction "Recherche et enquête locales", les zones de police doivent prévoir 10 % du cadre opérationnel lorsque le corps comprend au moins 230 personnes.

Le cadre organique opérationnel de la police locale de Charleroi est de 1058 personnes pour 942 (chiffre au 01 juillet 2019) au cadre réel opérationnel.

Quant à la sous-direction Police Judiciaire Locale, elle compte 102,5 unités (chiffre au 01 juillet 2019). La capacité «Recherche» annuelle est de 102,5 X 1520 heures, soit 155.800 heures.

Cette fonctionnalité atteint les 9,68 % du cadre organique opérationnel et les 10,88 % du cadre réel Opérationnel.

1.2.1.4.6 *Maintien de l'ordre public/ Gestion de l'espace public*

		<i>Nombre d'heures (présents ou B&T)</i>
<i>Permanence OPA et OPJ</i>	<i>OPA</i>	<i>24 heures/24 heures</i>
	<i>OPJ</i>	<i>24 heures/24 heures</i>
NORME : 1 OPA accessible en permanence et réquisitionnable		
Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? <i>Non.</i>		
Évaluation de la norme avec explication : <i>Un officier (OPA/OPJ) est présent en permanence dans la Zone de police.</i>		

Gestion Négociée de l'Espace Public (GNEP)

Pour cette fonctionnalité de base, un officier de police administrative doit être contactable et rappelable de manière permanente.

Dans notre Corps de Police, au moins un officier de police administrative est présent en service et en permanence au siège de l'Hôtel de Police ou sur le terrain.

Dans le cadre du plan zonal de sécurité précédent, l'attention était attirée sur le fait que, malgré les exigences de la circulaire ministérielle contraignante (MFO-2), il arrivait que la zone de Police ne soit pas en mesure de répondre aux demandes de prélèvements des unités constituées. Cette situation s'expliquait notamment par le fait que les effectifs réels de la zone de Police étaient inférieurs à sa norme minimale et par le fait que l'absentéisme grevait de manière importante les effectifs réellement disponibles, formés et équipés, même pour les échelons de commandement.

À ce sujet, les règles et principes en vigueur en application de la dernière version connue de cette circulaire MFO-2 (applicable depuis le 01-01-2018) et, notamment, en ce qui concerne la priorisation des unités désignées, induit que notre Corps de Police peut, dans la très grande majorité des cas, répondre à ses obligations.

Une unité spécifique orientée vers le maintien de l'ordre en général et la gestion négociée de l'espace public en particulier, dénommée « Peloton de Sécurisation et Ordre public » (PSO) a été créée et mise en place au 01-05-2017.

Si initialement, l'effectif du PSO devait se situer à hauteur d'un « peloton organique » (1 Officier, 4 Gradés et 32 membres du cadre de base), une réflexion menée récemment au sein de notre Corps de Police a conduit à proposer d'augmenter (de doubler) les capacités du PSO à partir de 2020 (2 Officiers, 8 Gradés et 64 membres du cadre de base). Les arguments développés et présentés par la direction du Corps ont convaincu les Autorités de Police qui ont adopté ce principe et officialisé cette décision. Ainsi, ce dispositif renforcé permettra, à moyen terme de professionnaliser le personnel par des formations et entraînements complémentaires, de mieux équiper les collaborateurs et surtout de disposer de suffisamment de capacités sans prélèvements au sein des autres composantes de la zone de Police (qui peuvent ainsi améliorer la prise en charge de leurs fonctionnalités de base respectives).

La Direction des Opérations

La Direction des Opérations (DIROPS) a été créée en 2014 et remplace la « Cellule Gestion de l'Espace public » qui était une composante de la sous-direction appui opérationnel.

La DIROPS fait partie des services du Chef de Corps et est donc placée sous son autorité hiérarchique directe : elle lui rend compte directement ou à son remplaçant.

La DIROPS se compose de différentes cellules :

- La cellule ÉVÉNEMENT
- La cellule FOOTBALL
- Le Service Information Ordre Public (SIOP) « OP »
- Le SIOP « RADICALISME »
- Le Service Contrôle Sécurité Privée (SCSP)
- Le PSO (Peloton de Sécurisation et Ordre Public)

La DIROPS assure une autorité fonctionnelle pour la détermination du volume et de la nature des effectifs à engager pour assurer les missions spécifiques qui lui sont dévolues.

La désignation nominative du personnel reste de la compétence de la GRH.

Le directeur des opérations ou ses adjoints participent aux réunions des DIROPS de l'arrondissement, aux réunions relatives à l'ordre public en général.

Le DIROPS ou ses adjoints représentent le Chef de Corps, à sa demande, aux réunions qu'il détermine.

La DIROPS rend compte au Chef de Corps de toutes les activités se déroulant ou survenues sur le territoire de la ZP ou ayant un impact sur notre ZP ; ainsi que du résultat des opérations et du feed-back des événements, services d'ordre.

La DIROPS rend compte à l'Autorité administrative des faits « importants » tant en matière judiciaire qu'administrative (art 5/1 et 5/2 LFP) ; ainsi que du résultat des opérations et du feed-back des événements, services d'ordre.

La DIROPS assiste de manière quotidienne à la réunion des sous-directeurs des services à la communauté.

La DIROPS tient de manière hebdomadaire une réunion avec les directeurs et sous-directeurs des piliers « communauté » et « appui » dans le but d'échanger les informations opérationnelles utiles à tous.

La DIROPS tient une réunion hebdomadaire interne à ses différentes composantes afin de faire le point sur les dossiers en cours, les événements et opérations en préparation et les événements et opérations qui ont eu lieu.

La DIROPS reçoit et gère les demandes HYCAP et veille au respect des obligations imposées par la MFO2.

La DIROPS reçoit et gère les demandes d'appui INTERNE et EXTERNE ainsi que les différentes demandes de surveillances (alimentation des tableaux de bord)

La DIROPS gère et diffuse aux personnes intéressées toutes les informations opérationnelles utiles (ACT, tableaux des OPS, ...)

La DIROPS est le point de contact privilégié de la police fédérale (DIRCO / DCA CAO) en matière de Police Administrative.

En fonction des Éléments Essentiels d'Information (EEI), de l'analyse de risque effectuée et l'évaluation qu'elle réalise (ampleur, dangerosité, risques, conséquences pour l'OP, moyens à engager, ...), la DIROPS détermine qui assure la gestion opérationnelle d'un événement.

La DIROPS prépare, organise et assure la gestion opérationnelle de certaines opérations et services d'ordre.

La DIROPS assure la gestion de la boîte mail « générale » de la ZP (zp.charleroi@police.belgium.eu)

La DIROPS assure la gestion de sa boîte mail. (zp.charleroi.dirops@police.belgium.eu)

La cellule ÉVÉNEMENT

Les missions de cette cellule sont multiples :

Le nouveau Règlement Général de Police, approuvé par le Conseil communal en sa séance du 2 septembre 2019, dispose en son article 21 §1 que :

« Toute manifestation publique, tout rassemblement ou toute réunion organisés sur la voie publique, avec ou sans véhicule, de nature à encombrer la voie publique ou à diminuer la commodité et la sécurité de passage, ne peuvent avoir lieu sans l'autorisation préalable et écrite du Bourgmestre. »

Le paragraphe 2 du même article 21 quant à lui envisage l'hypothèse d'un événement non plus sur la voie publique mais bien en quelque endroit que ce soit :

« Les fêtes, fancy-fairs, événements culturels et divertissements accessibles au public tels que représentations théâtrales, bals, soirées dansantes, spectacles, auditions vocales ou instrumentales, exhibitions, concours, compétitions, illuminations, spectacles pyrotechniques, grands feux,... ne peuvent avoir lieu sur l'espace public sans autorisation préalable et écrite du Bourgmestre. »

Dans la pratique, l'organisateur remplit un document « Event ». Cette demande parvient à la cellule Événements Ville de Charleroi - CEV - (courrier, mail...) et est étudiée par la Cellule d'Analyse Événementielle (CAE).

Cette cellule, composée de divers acteurs professionnels (ZOHE, Planu, services techniques et administratifs...), est chargée de se prononcer sur les aspects techniques et logistiques, sécurité, ordre public,... Selon l'avis de la CAE, le Collège Communal autorise, ou non, l'événement.

Informée en retour, la cellule événements police transmet les dossiers aux différents services concernés par le futur encadrement policier de l'événement (Proximité, Dirops, ...) et, à travers un dossier BEPAD rempli par tous les services intervenants, l'événement est contrôlé, évalué et finalement validé.

La cellule FOOTBALL

Les missions de la cellule football sont les suivantes :

- Préparation des services d'ordre relatifs à la Gestion Négociée de l'Espace public (GNEP) des rencontres à domicile du Sporting de Charleroi et pour certaines rencontres de l'Olympic de Charleroi-Châtelet-Farciennes (OCCF). Ces deux entités évoluent en divisions nationales.
- Coordination de différents services de la ZP dans le cadre des Services d'Ordre (S.O.) football (GRH, GMM, Appui, etc.)
- Analyses de risques au sujet de chaque rencontre disputée par le Sporting de Charleroi aussi bien à domicile qu'en déplacement (informations nombre de supporters, état d'esprit, etc.).
- Analyses de risques au sujet de chaque rencontre disputée par OCCF aussi bien à domicile qu'en déplacement (informations nombre de supporters, état d'esprit, etc.).
- Rédaction, traitement et suivi des procès-verbaux " Loi Football " et autres faits judiciaires liés aux événements " football ".
- Collaborations actives avec les services du SPF-INT (département football), police fédérale et autres polices locales quant aux déplacements de supporters ainsi que la préparation des différents SO.
- Collaborations avec les polices françaises, allemandes et néerlandaises en raison des contacts internationaux de supporters à risques.
- Participations aux différentes réunions de sécurité avec les clubs, avec les représentants de riverains, autorités administratives et autres associations de supporters.
- Préparation et gestion des services " écran géant " dans le cadre de Coupe du Monde ou autres compétitions internationales d'envergure.
- Recrutement et gestion du team " spotters " de la ZP Charleroi.
- Organisation de formation en interne pour les spotters (GPI 48 spécialisée)
- Recrutement de stewards avec autres partenaires.
- Cours donnés à police fédérale dans le cadre de la formation spotters.
- Gestion des IDS (Interdits de Stade).
- Participation à l'élaboration du PUI " Stade du Pays de Charleroi "
- Gestion de différents fichiers relatifs aux supporters à risques (traitement de données à caractère personnel).

La cellule FOOT est également engagée dans le cadre de la préparation de services d'ordre de certaines rencontres de Basket-Ball, de football en salle en fonction des Éléments Essentiels d'Information (EEI) obtenus.

Le Service Information Ordre Public (SIOP) « radicalisme »

Le SIOP « radicalisme » assure le suivi des informations et des enquêtes en matière de radicalisme. Le SIOP « radicalisme » est la référence en la matière pour la ZP. À ce titre, ses membres ont accès aux DB spécifiques et procèdent aux contrôles « ciblés » à la demande des collègues.

Le SIOP « radicalisme » assure le suivi des entités.

Le SIOP « radicalisme » participe à la Task Force Locale (TFL), à la Cellule de Sécurité Intégrale Locale (CSIL) et autres réunions spécifiques en cette matière.

Le SIOP « radicalisme » est le point de contact entre la police fédérale, le Directeur Coordonnateur (DIRCO), l'autorité administrative et tous les autres acteurs traitant du radicalisme.

Le SIOP « Ordre Public »

Le SIOP « OP » est le point de contact de la ZP en matière d'information d'Ordre Public.

Le SIOP « OP » assure la gestion des EEI dans le cadre de l'organisation des événements INTERNES et EXTERNES.

Le SIOP « OP » collecte l'information en matière d'OP (internet, observation, participation aux réunions, ...) et/ou entretient des contacts avec :

- Les groupes de pression ordinaires
- Les grandes entreprises
- Les milieux culturels
- Les communautés étrangères
- Les groupements revendicatifs
- Les communautés religieuses
- Les représentants diplomatiques
- Les mouvements à suivre (liste du Ministère de l'Intérieur)
- Les mouvements politiques extrêmes
- ...

Le SIOP « OP » alimente les DB administratives avec les infos récoltées

Le SIOP « OP » entretient les connaissances spécifiques en rapport avec les personnes, lieux et groupements à suivre (liste du Ministère de l'Intérieur) conformément au Livre II de la MFO3.

Le SIOP « OP » participe aux réunions mensuelles avec les autres services « INFO » locaux et fédéraux, ainsi qu'à toute autre réunion relative à la matière « OP ».

Le Service Contrôle Sécurité Privée (SCSP)

Le SCSP est un service rattaché à la Direction opérationnelle de notre Corps de Police.

La « Direction Générale de la Politique de Sécurité et de Prévention » dépend du Service Public Fédéral (SPF) Intérieur et englobe 7 services différents dont, entre autres, les départements « Direction Contrôle de la Sécurité Privée » (qui contrôle le respect de la loi du 02/10/2017 sur le terrain) et « Sécurité Privée » (qui se charge de la réglementation en elle-même).

Le SCSP, qui veille au respect de la Loi Gardiennage sur les différents événements et établissements faisant appel à de la sécurité privée, prête donc main-forte à la Direction Contrôle à chaque fois qu'il est fait appel à nos services dans le cadre d'un appui lors de contrôles sur le terrain dans le cadre de la Sécurité Privée (gardiennage).

La SCSP effectue les enquêtes de moralité dans le cadre de renouvellement d'agrément pour les entreprises de gardiennage et les détectives privés. Par ailleurs, le service rédige les rapports d'informations administratifs prévus dans la MFO 4 à l'attention du SPF Intérieur Direction Sécurité Privée lorsque le personnel d'une entreprise de gardiennage ou un détective privé est impliqué dans l'exercice de sa fonction.

Le SCSP veille au respect de l'application de la Loi Caméra (loi du 21/03/2007 revue le 25/05/2018) au niveau des particuliers, des commerçants et des institutions publiques qui utilisent des caméras de surveillance dans le cadre de la sécurité et de l'ordre public.

Cela reprend les lieux ouverts, les lieux fermés accessibles au public et non accessibles au public.

Le SCSP est le point de contact de la ZP en matière de Gardiennage et de Caméra. Le service a donc surtout un rôle informatif auprès des différents utilisateurs de caméras de surveillance.

Nous veillons également à l'application de la Loi sur la Fonction de Police au sein de notre zone dans le cadre de l'utilisation de nos caméras de surveillance, fixes et mobiles et ANPR.

Le SCSP optimise notre réseau de surveillance (recensement des caméras, ajout ou déplacement) via l'implémentation de la nouvelle application « Camélia » qui est un logiciel de cartographie de l'emplacement précis de chacune de nos caméras de surveillance implantées sur la zone.

Le SCSP est le point de contact privilégié du Ministère de l'Intérieur en cette matière pour notre ZP.

Le SCSP entretient un contact mensuel avec le service des gardiens de la paix et assure le suivi policier des rapports de patrouille des gardiens de la Paix.

Le SCSP entretient également un contact mensuel avec le centre Fedasil de Jumet et tient un listing précis du nombre de réfugiés en fonction de leur ethnie. Le SCSP est le service relais entre le centre ouvert et le SICAD (police fédérale) dans le cadre du screening des visiteurs du centre.

Le Peloton de Sécurisation et Ordre public (PSO)

Le Peloton de Sécurisation et Ordre public (PSO) a été mis en place en date du 01-05-2017 notamment pour assurer la sécurisation sur le territoire de la Zone de Police et, dans un premier temps, dans un périmètre déterminé sur le territoire de la Ville de CHARLEROI, après la mutation du «Service de Sécurisation et gestion de l'espace public» vers d'autres missions d'appui spécialisé.

Le PSO est placé sous l'autorité du Directeur des Opérations dépendant directement du Chef de Corps. Les engagements actuels des effectifs du PSO s'articulent autour de patrouilles actives (orientation vers les objectifs précis), de patrouilles dissuasives et visibles (visibilité de la Police) et de dispositifs de prévention en matière d'ordre public, complémentaires aux dispositifs de gestion négociée de l'espace public. Les effectifs actuellement disponibles ne permettent pas d'occuper le terrain en permanence. Les Autorités de Police ont proposé tout récemment de doubler les capacités opérationnelles du service ce qui doit, à court ou moyen terme, conduire à la prise en charge d'un certain nombre de missions sans hypothéquer le fonctionnement normal des autres entités et sans compromettre la prise en charge des fonctionnalités de base de ces composantes.

Dans le cadre de ses missions de sécurisation, le PSO apporte également un appui aux autres partenaires internes (service de proximité, recherche locale...) et externes (TEC, SNCB,...) lors d'actions spécifiques.

Les districts de proximité sont également des clients réguliers du PSO qui organise des actions orientées visant des problèmes de sécurité récurrents dans les quartiers.

Le Peloton de Sécurisation et Ordre public a aussi développé des contacts privilégiés avec les commerçants et autres acteurs de la vie sociale et culturelle de la Ville de CHARLEROI.

1.2.1.4.7 Assistance aux victimes

<i>Date enregistrement</i>	<i>Collaborateur spécialisé disponible (oui/non)</i>	<i>Nombre d'heures (présent ou B&T)</i>
1er mai 2019	Oui	24hrs/24 hrs
NORME : 1 collaborateur spécialisé réquisitionnable en permanence (éventuellement via accord de collaboration)		
Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ?		
<i>Non.</i>		
<p>Évaluation de la norme avec explication :</p> <p><i>Le Service d'Aide Policière aux Victimes est composé de trois membres du cadre administratif et logistique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- un psychologue (niveau A) ;</i> <i>- une assistante sociale (niveau B) ;</i> <i>- une consultante (niveau B).</i> <p><i>Ces membres du personnel sont présents les jours ouvrables durant les heures d'ouverture des bureaux. En dehors, l'un d'eux est systématiquement contactable et rappelable.</i></p>		

Avec la création du Service d'Aide Policière aux Victimes (SAPV), depuis le PZS 2009-2012 qui prévoyait un plan d'action spécifique en matière d'assistance policière aux victimes, la zone de police remplit les obligations légales imposées afin de rencontrer les exigences de la circulaire PLP 10.

Aujourd'hui, nous sommes toujours en mesure de répondre aux objectifs suivants :

- Personnel en suffisance (1 psychologue, 1 Assistante sociale , 1 consultante)
- Service opérationnel 24h/24 (personnel contactable et rappelable)
- Interventions dans le cadre de la GPI 58 relative à l'assistance spécialisée en matière d'aide aux victimes
- Représentation du corps lors des réunions du groupe de travail psychosocial de l'arrondissement judiciaire de Charleroi
- Protocoles d'accord avec le Centre d'Aide aux victimes (CAV) de la ville de Charleroi et l'Office de Réadaptation sociale (ORS)
- Tenue à jour des textes légaux en matière d'assistance policière aux victimes
- Formation et informations des membres du personnel opérationnel : pour les inspecteurs et gradés : cours de base assistance policière aux victimes et violences conjugales, pour les agents de police : cours de base assistance policière aux victimes

Ces cours ont permis à la Zone d'anticiper la Col 17/201216 qui précise que l'annonce du décès doit être réalisée par un membre opérationnel ayant reçu une formation reconnue ou un membre du Service d'assistance policière aux victimes.

En outre, parallèlement aux missions de la GPI 58, afin de rencontrer les préoccupations des membres du corps opérationnel, le service d'assistance aux victimes a, avec l'accord de la hiérarchie, développé un volet supplémentaire qui répond à la loi du 26 juin 1990 relative à la protection des malades mentaux.

Après la phase de test lancée en 2012 durant laquelle une quinzaine de dossiers ont été traités, le service d'assistance aux victimes va assurer cette mission de prise en charge des cas non urgents (via le juge de paix) au profit de l'ensemble des services de la zone de police.

En conclusion, ne partant de rien en 2008, la Zone de Police de Charleroi a comblé les manquements relevés en matière d'assistance policière aux victimes. Depuis 2010, la Zone de police répond entièrement aux obligations légales formulées dans la GPI 58.

Notre SAPV travaille en collaboration avec le CAV (Centre d'Aide aux Victimes) pour le suivi des victimes.

Les policiers interviennent auprès de personnes fragilisées dans le cadre de plaintes pour vols commis avec violence, agressions, menaces, viols, accidents de la route et mort violente... Ce métier met les policiers en contact direct avec des victimes (leurs proches ou des témoins de faits insécurisants) qui portent atteinte à leur intégrité physique et morale et il faut leur prêter assistance.

Pour soutenir les policiers dans leur travail, la Ville de Charleroi dispose donc d'un service gratuit: le Centre d'Aide aux Victimes (CAV) pour accompagner les victimes et leurs proches.

Une procédure de contact formalisée a été établie en réponse aux obligations légales (LFP, GPI 48).

Concrètement, les policiers remplissent avec les victimes ou leurs proches le formulaire de recontact du CAV. Ce document est obligatoire et se génère automatiquement avec le PV.

C'est grâce à ce document que les citoyens pourront être recontactés par le CAV. Les victimes peuvent également contacter de façon spontanée le CAV. Les policiers sont aussi invités à la remise d'une carte de visite, d'un folder ou des coordonnées du CAV (figurant au dos de l'attestation du dépôt de plainte). Sur les trois dernières années, la ZP de Charleroi a généré environ 10.000 formulaires de renvoi. 2.500 victimes d'infractions diverses ont accepté d'être recontactées par les services sociaux.

1.2.1.4.8 Le Service des Pièces à Conviction

Le SPAC (Service Pièces à Conviction) a été créé en 2014. Un INPP et 5 INP composent ce service. Il s'occupe de la prise en charge et de la gestion des Pièces à Conviction (PAC). Les collègues du SPAC effectuent un strict contrôle qualité de chaque PAC qui leur est confiée tant au niveau du conditionnement que des documents l'accompagnant.

Cet aspect du travail policier est essentiel au suivi et même à la résolution d'affaires criminelles. La moindre erreur peut gripper toute une procédure. La création de ce service (qui gère grosso modo 7.000 pièces par an) répond à une réelle nécessité et les services de la justice se montrent réellement satisfaits par la professionnalisation du dépôt des PAC.

Un « aide-mémoire » de bonnes pratiques concernant le conditionnement des PAC est à disposition des membres de personnel.

1.2.1.4.9 Le Groupe de Sécurisation et d'Appui (GSA)

Le service Sécurisation a été créé au début des années 2000. C'était un service de première ligne chargé d'effectuer des patrouilles de surveillance et de sécurisation.

Travaillant désormais dans le cadre réglementaire et juridique de la GPI 81, la « Sécu » s'est transformée en Groupe de Sécurisation et d'Appui (GSA) et ses règles d'engagement ont été entièrement revues. Fini les patrouilles de première ligne, le GSA est désormais un pur service d'appui spécialisé dans les missions plus particulières, présentant un risque objectif important en termes d'atteinte à l'intégrité physique mais à probabilité très basse.

Ainsi on relève les transferts de détenus dangereux, la protection des salles d'audience (procès terrorisme), les perquisitions offensives, les ordonnances de capture, et, en appui de l'intervention, les interpellations risquées (personnes et véhicules), Fort Chabrol, protection de personnes (softs targets) ou cibles « OCAM » menacées, troubles en établissements pénitentiaires, mesures urgentes et gel des situations de crise, intervention en milieu confiné, etc.

Composé d'un personnel sélectionné selon un haut degré d'exigence, le reste de leur temps de prestation est consacré à la formation et aux séances d'entraînement.

Le service est composé de 34 opérationnels (1 CP, 7 INPP, 26 INP) et d'1 employé (CALog).

Afin de satisfaire au très haut degré d'efficacité, ce service est composé de 17 formateurs en maîtrise de la violence (avec ou sans armes à feu), 25 masters, trainers ou users GPI 81, 21 master ou users TECC (1ers soins blessés par balles), 8 masters ou users breacher, 3 trainers transferts détenus, 17 trainers ou users FN 303, 31 trainers ou users HK MP5.

L'équipement fourni est un matériel de pointe : 5 véhicules rapides, des armes MP5, UZI et FN303, casques (légers ou lourds), des boucliers balistiques (niv. 3 et 4), 2 sets effractions.

1.2.1.4.10 Le Service Contrôle Qualité Judiciaire (CQJ)

Début des années 2000, notre ZP est confrontée à une augmentation significative de faits graves nécessitant des avis au magistrat de garde qui demandait à ce que, selon les cas, le procès-verbal soit rédigé immédiatement et lui apporté dès le lendemain matin. C'est ce que l'on appelle un dossier transmis « par porteur ».

Souvent rédigés à la hâte, la nuit ou en fin de longues heures de service, ces dossiers présentaient parfois des erreurs ou des lacunes. Cela posait des problèmes de procédure avec des conséquences importantes, surtout dans le cas de dossiers avec privation de liberté.

Afin de pallier ces manquements et de permettre chaque jour une relecture des PV, dans le but d'augmenter la qualité des dossiers envoyés par porteur, l'Autorité a décidé de créer le service CQJ en 2005. Aujourd'hui, 3 INPP assurent ce service tous les jours, 7 jours sur 7.

Les raisons de la création de ce service étaient :

- Absence de suivi méthodique et permanent du niveau de qualité de rédaction des PV au moyen d'indicateurs ou de tableaux de bord;
- Absence de données chiffrées permettant une évaluation objective des rédacteurs;
- Contrôle insatisfaisant des dossiers par porteur
- Manque d'information, de formation du personnel en place et d'un encadrement spécifique des plus faibles et des nouveaux arrivants.

En 2018, 5260 PV ont été corrigés par la CQJ (hors roulage) .

1.2.1.4.11 Le Service Armement

Dès 1992, les spécialistes des armes à la police communale lancent un grand recensement des titulaires d'armes habitant Charleroi et l'entité. Il faut dire qu'alors on pouvait encore acquérir, sans plus d'autorisation, des armes calibre 22 dans les grandes surfaces.

25.000 personnes ont été recensées comme possédant une arme. Le Service Armement était né.

Aujourd'hui le service, qui fait partie du pilier Appui, se compose d'1 INPP et de 3 INP.

Le service Armement trouve son fondement dans la Loi sur les armes du 3/01/1933, modifiée par les lois du 08/06/2006 et du 07/01/2018.

Les missions dévolues au service sont éclectiques et nombreuses. Ces missions sont fondamentales pour la sécurité publique et le fonctionnement d'un corps de police de la taille de la ZP Charleroi.

Ainsi nous pouvons citer, entre autres :

- Gestion des armes appartenant aux personnes domiciliées sur l'entité de Charleroi, leur enregistrement au Registre Central d'Armes, les autorisations de détention et, le cas échéant, la gestion de l'agrément.
- Gestion des armes, pièces et munitions saisies et le suivi judiciaire ou la destruction.
- Gestion de l'équipement individuel armement attribué au personnel et son utilisation en service (dotation, incident, retrait).
- Gestion de toutes les armes et munitions police, leur entretien et réparation.
- Gestion des personnes se présentant pour passer les tests théoriques.
- Travail administratif lié à cette gestion: encodages, courriers divers, contrôles dans les banques de données, PV.

1.2.1.4.12 Le Service Gestion de l'Information Opérationnelle (GIO)

Répondant aux exigences légales :

- LFP : art 44
- PLP 1 : instaurant le système informatique unique appelé ISLP (Integrated System for the Local Police)
- PLP 5 : « Radioscopie des zones de police »
- MFO3 gérant l'information de police judiciaire et administrative
- PLP 5 bis traitant de la gestion fonctionnelle et technique dans les zones de police »),

le service Gestion de l'Information Opérationnelle (GIO) appartient au pilier Appui.

Il se compose d'une équipe de +/- 25 personnes comprenant des Gestionnaires Fonctionnels (GF), des Assistants Gestionnaires Fonctionnels (AGF) et des CALog (secrétariat). Ils sont chargés de traiter l'ensemble des PV judiciaires de la zone. Cela représente entre 85.000 et 90.000 PV judiciaires par an.

Les Gestionnaires et Assistants Gestionnaires Fonctionnels ont pour rôle:

- Contrôle de qualité des PV, DOS (enquêtes), RIR (rapport d'information - fait non concret)
Le but de l'encodage d'un PV au sein du GIO est de vérifier l'exactitude et la complétude des données du PV « papier » et la stricte correspondance avec les entités encodées dans l'ISLP de manière à garantir l'alimentation correcte de l'ISLP et de la BNG.
- Superviser les (dé)signalements urgents vers la BNG.

- Option 35 qui sert à faire monter automatiquement les données encodées dans l'ISLP vers la BNG.
- Validation :
Le système effectue une comparaison des données de l'ISLP et celles déjà présentes en BNG. En cas d'anomalie, le système interroge le service ce qui permet de corriger ces erreurs.
- Attribution des accès ISLP et Portal aux membres du personnel de la ZP.
- Création des arborescences locales afin de faciliter l'encodage d'un « fait » dans l'ISLP.
En effet, en dehors des infractions reprises dans le Code pénal qui sont communes aux différentes zones de police, d'autres infractions (Règlement de Police, Règlement Communal) sont propres à chaque ZP. Il convient alors d'adapter la table « fait » par la création d'une arborescence locale. Il s'agit de « traduire » en infractions le texte du règlement et de les implémenter dans la table « fait ».
- Création de documents nécessaires à la vie au sein de la ZP:
procès-verbaux, attestations, notes de service, formulaires divers, etc. en collaboration avec un informaticien (écriture des Macros).
- Configuration Locale :
application ISLP réservée aux GF permettant la plupart des manipulations techniques servant à adapter les formulaires et documents afin de faciliter la rédaction, etc.
- Helpdesk local
- Formation du personnel en interne :
Les GF et AGF forment le personnel à l'encodage de base dans l'ISLP.
- Recherches des consultations abusives ou illégales des banques de données
- Coopération policière internationale.
- La Cellule d'Imagerie Digitale (CID) qui réalise le triptyque judiciaire (prise d'empreintes via un livescan), prise de photos et réalisation de la notice individuelle).
- Ils ont également un rôle d'appui à tous les services de la ZP en matière d'exploitation des photos (surveillance..) et créent des panels photos à la demande des enquêteurs.

1.2.1.4.13 Le Secrétariat Judiciaire

Appartenant au pilier Appui, le secrétariat Judiciaire est un service composé de deux AGP et de six employés CALog.

Le secrétariat Judiciaire est la plaque tournante administrative en matière judiciaire entre le personnel de la zone de police et le parquet de Charleroi.

Ainsi, le secrétariat Judiciaire a pour rôle :

- L'inscription (dans l'ISLP) de tous les procès-verbaux (PV) judiciaires toutes catégories confondues en provenance du GIO.
- L'inscription de toutes les apostilles judiciaires entrantes provenant des différents parquets, puis orientation vers les différents services.
- L'inscription et la gestion des formulaires de dépôt des pièces à conviction.
- L'inscription de toutes les demandes écrites en matière judiciaire entrant dans la zone en provenance des parquets (transmission des PV originaux, copie de PV...), des autres zones de police (copie de PV ...), d'autres acteurs (formulaires d'assurance en provenance des compagnies, service d'aide aux victimes, ...).
- Gérer l'ensemble des archives de la zone (PV, PVS, Roulage, GMM, carnet de notes, etc.).

La partie la plus importante du travail du secrétariat Judiciaire est donc l'inscription et la gestion de tous les PV judiciaires en provenance du GIO. Nous l'avons vu au point précédent, les PV judiciaires qui sont clôturés et transmis à destination du parquet passent au GIO où ils subissent le traitement utile jusqu'à validation. Une fois encodés, les PV judiciaires sont traités administrativement par le secrétariat Judiciaire avant de partir vers les parquets.

Pour chaque type de PV judiciaire (PV initiaux, Apostilles, PVS, COPIE CLASSEMENT, EPO, PV LABO) le secrétariat effectue les devoirs suivants :

- Vérification du statut dans l'ISLP
- Vérification auprès des dossiers connexes (subséquent- apostille)
- Vérification de la présence de la signature et du code-barre
- En fonction de l'indice des faits, faire les copies utiles (CIA- services divers...)
- Mettre en statut TP (transmission en cours) dans l'ISLP
- Scannage des documents
- Transmettre le document au PR ou l'OMP
- Transmettre aux autres destinataires pour les PVS et EPO. Ensuite, gérer les retours (classement ou renvoi vers districts, autres zones, parquet).
- Pour les PV Labo, inscription dans l'ISLP et transmission aux INP
- Pour les apostilles sans devoir : texte dans l'ISLP, statut TP, transmission

Pour être complet, le secrétariat Judiciaire est aussi accessible par téléphone et répond à de nombreuses sollicitations extérieures.

1.2.1.4.14 Le Secrétariat Roulage

À l'instar du GIO, le service Secrétariat Roulage répond également aux obligations légales concernant la gestion de l'information de police tant au niveau local (ISLP) que fédéral (BNG).

Composé d'un INPP, d'un INP, de deux AGP et de six employés CALog, le secrétariat Roulage est le service intermédiaire entre le personnel de terrain et le parquet de police .

Le secrétariat Roulage est la plaque tournante des divers dossiers relatifs au roulage. Il réceptionne et gère l'ensemble des dossiers Roulage de la zone : dossiers d'accidents, de défauts d'assurance, d'alcoolémie, les perceptions immédiates, les infractions de roulage, les PVA... Tous ces dossiers y transitent pour un contrôle qualité (conformité à la législation et aux procédures Roulage) et un encodage ISLP (puis en cascade vers la BNG) avant leur transmission au parquet de police.

Il gère également les procès-verbaux dans le cadre des suites d'Enquêtes Policière d'Office (EPO). Il réceptionne, encode et oriente les diverses apostilles des parquets vers les services de notre zone de police.

1.2.1.4.15 Le Service Enquête Policière d'Office (EPO)

Répondant aux exigences légales (COL8/2005 du 01/07/2005), le service EPO appartient au pilier Appui. L'équipe est composée de deux INPP et de trois INP.

Lorsqu'un fait était constaté, que des devoirs simples restaient à faire, mais que les limites territoriales ou organisationnelles (heures de services, etc.) étaient atteintes, le dossier était envoyé comme tel au parquet qui, après analyse, renvoyait le dossier (apostille) avec les devoirs à effectuer. Cela donnait des situations ubuesques qui voyaient le dossier transmis, parfois des semaines plus tard, dans le service voisin du premier pour des devoirs qui auraient pu être faits de suite.

Afin de gagner en efficacité (plus de pertes de temps ou d'indices sur le terrain), la procédure EPO a été créée pour assurer un suivi immédiat des dossiers. La procédure EPO est principalement utilisée dans le cadre de dossiers « non urgents ». Lorsque le dossier est complet, il est transmis au parquet.

Avec le temps, le Procureur du Roi a élargi le cadre de l'Enquête Policière d'Office.

Mis à part les dossiers dits importants et exclus de la procédure (faits commis hors arrondissement judiciaire, mineurs en cause ou en danger, faits de mœurs sur mineur, violences intrafamiliales avec coups, avis magistrats, ...) et sauf s'il y a une demande contraire du magistrat, tous les procès-verbaux sont traités aujourd'hui en procédure EPO.

Le service gère aussi les PVS, les fraudes informatiques et toutes les suites d'enquête EPO sollicitées par les zones extérieures.

1.2.1.4.16 La Planification d'Urgence

Le Ministre de l'Intérieur pour le niveau national, le gouverneur pour l'échelon provincial et le bourgmestre au niveau communal portent, en qualité d'autorité administrative, la responsabilité de mettre en place les mesures organisationnelles, procédurales et matérielles ainsi que les outils afin de gérer, par des actions et mécanismes de coordination, la survenance de situations ou d'événements dommageables pour la vie sociale (trouble ou menace graves contre la sécurité publique, la vie ou la santé des personnes, les intérêts matériels importants). Il leur faut coordonner l'action préventive et réactive des différents acteurs compétents, rassemblés en disciplines, parmi lesquels on trouve les services d'incendie, les services de santé, les services de police, les services de soutien logistique (services travaux de la ville, protection civile) et les services de communication, de manière à faire disparaître la menace ou à limiter les conséquences néfastes de l'événement.

Cadrée par l'Arrêté Royal du 22 Mai 2019, l'action de préparation est orchestrée par des fonctionnaires coordinateurs planification d'urgence. Ils coordonnent les missions, animent les travaux de la cellule et du bureau de sécurité, mettent en place les collaborations nécessaires entre les différents services, autorités et partenaires, tant en ce qui concerne la mise en place des procédures et des exercices que dans la mise en œuvre des différents plans d'urgence et d'intervention lors d'événements planifiés ou inopinés.

Une situation d'urgence qui nécessite une coordination de plusieurs acteurs compétents sur le terrain doit faire l'objet d'une coordination opérationnelle assurée par un « Directeur du Poste de Commandement Opérationnel » (Dir-PC-Ops). Elle peut faire l'objet également d'une coordination stratégique présidée par l'autorité administrative et orchestrée à nouveau par son bras droit en la matière, le coordinateur planification d'urgence.

La zone de police, désireuse de remplir avec efficacité sa part de missions en la matière, s'inscrit résolument dans une participation active, ambitieuse et novatrice :

- La coordinatrice planification d'urgence de la ville de Charleroi exerce son activité au sein de la tour de police, à côté du Centre de Coordination Communal, du Poste de Commandement de la zone de Police et du Centre Local de communication de la zone
- Le Chef de Zone et un officier de Planification d'Urgence participent activement aux travaux de la Cellule et du bureau de sécurité.
- Les principes de coordination et d'activités des différents services de la zone dans la mise en œuvre des plans d'urgence et d'intervention ont été intégrés au maximum dans l'exécution des activités quotidiennes de manière à ce que chaque acteur de terrain s'imprègne des procédures et puisse les exécuter sans stress ajouté lorsque la situation d'urgence survient.

- La Direction des Opérations, Le Groupe de Sécurisation et d'Appui, les Pelotons de Sécurisation et d'Ordre public, le service canin et le service Intervention intègrent cette dimension dans leurs entraînements et leur approche professionnelle quotidienne. La Proximité et les services de Circulation assurent en action policière coordonnée les mêmes types de missions.
- Les officiers et gradés opérationnels ainsi que l'ensemble du personnel lié au Centre Local de Communication sont régulièrement (in)formés et entraînés aux premières réactions de coordination consécutives à la première annonce d'un événement de quelque nature que ce soit sortant de leur cadre habituel d'activité. Ils sont envoyés également aux formations en la matière dispensées par les Officiers Planification d'urgence du Hainaut ainsi que par le Centre Expert Crise de l'Institut Provincial de Formation du Hainaut.
- L'officier chef de service du CLC ainsi que les sous-directeurs de l'intervention, des postes de police, de la circulation et de l'appui spécialisé forment un pool d'Officiers de Planification d'Urgence appelés à diriger le Poste de Commandement Police en situation de crise en support du responsable des opérations de police sur le terrain, disponibles toute l'année selon un rôle de garde hors heures de bureau.
- À terme, ces cinq officiers auront obtenu le brevet d'aptitude Dir PC Ops.
- À ce jour la zone dispose de deux officiers brevetés sur les cinq.
- Le réseau radio, l'accès à l'internet, la cartographie et le partage rapide de l'information opérationnelle constituant des facteurs critiques de succès dans une coordination multidisciplinaire, la zone de police s'est dotée d'un poste de coordination mobile léger doté de moyens de communication actuels et destiné à intervenir sur le terrain dans toutes les situations nécessitant une coordination opérationnelle, en complément de l'activité du Poste de Commandement au sein de l'hôtel de police.

Plutôt qu'une approche « verticale » créant un noyau de « spécialistes » au sein de l'organigramme , la zone a opté pour une approche transversale et intégrée de la dimension « urgence » dans le quotidien du plus grand nombre de membres de son personnel, selon sa fonctionnalité habituelle, dans la même logique que celle qui régit la sécurité de tous et de chacun.

1.2.1.4.17 La Brigade canine

Dirigé par un officier, ce service spécialisé, composé de 3 INPP et de 18 INP, apporte son soutien à tous les services de la zone, tant dans des missions de police judiciaire que des missions de police administrative. Dans le cadre de la solidarité interzonale ou de la subsidiarité entre services de police, cet appui peut également s'exporter.

Le chien de patrouille, par ses qualités spécifiques et sa formation, est un moyen de dissuasion et de contrainte dans la gestion de la violence, permettant la détection, la localisation et la neutralisation de suspects.

Les maîtres-chiens agréés sont aussi formés pour être des personnes de référence en matière de bien-être animalier.

Leur présence sur le terrain, notamment dans les lieux peu accessibles aux véhicules ou les piétons, privilégie le contact avec la population et sécurise le citoyen en appliquant et en respectant au mieux les principes du *Community policing*.

1.2.1.4.18 La Police des Cours et tribunaux

Le service « Pool Palais » (PP) est une composante de la sous-direction de l'Appui spécialisé du pilier « Appui » qui organise les conditions d'engagement du service pour les missions dites « en routine » ou « d'appui ».

Le cadre organique du plan de gestion 2019/2020 du service « Pool Palais » est de 12 policiers : (2 INPP et 10 INP) et se compose actuellement de 11 policiers (1INPP et 10 INP).

En 2018, cette mission a représenté globalement 13828 heures de prestations.

- 12114 heures fournies par le personnel policier affecté exclusivement à ces missions (Pool palais – 9 personnes)
- 1.714 heures fournies par le personnel policier de notre zone (services Intervention, Appui et Postes de police) non affecté exclusivement à ces missions

D'autres composantes de la Zone de police apportent aussi leur appui en cas d'audience à risque au Palais.

Il est à noter que, depuis la création de la Direction de la Sécurité - DAB, il n'y a plus de personnel policier mis à la disposition de notre zone par le SPF Justice. Lors de la mise en place du service DAB notre zone a adapté le pool palais. Comme le DAB s'occupe exclusivement de la sécurité du Palais ainsi que des personnes sous mandat d'arrêt, notre zone a retiré l'équipe du site « palais » afin de la ramener dans nos locaux. Cette nouvelle équipe, appelée un temps SPA (Service des Personnes Arrêtées) garde sa terminologie de « pool palais » même si elle s'occupe exclusivement désormais du transfert de notre HP vers le palais de justice, de la garde et de la présentation des personnes arrêtées mais ne faisant pas encore l'objet d'un mandat d'arrêt.

Missions en routine du Pool Palais

- Transfert des personnes arrêtées
- Sécurisation des abords du Palais de justice
- Transfert humanitaire hors milieu hospitalier
- Transfert humanitaire vers les hôpitaux
- Gardes de détenu dans l'hôpital
- Protection extérieure de l'hôpital (MFO5)

Missions d'appui du Pool Palais

- Renfort DAB
- Appui lors de Service d'ordre au Palais de Justice de Charleroi
- Appui aux opérations judiciaires de la zone de police de Charleroi (pour le transfert des personnes arrêtées vers le magistrat instructeur).
- Appui aux opérations initiées ou coordonnées par la DIROPS (MTV, Sécurisation quartier...), le PP peut intervenir pour le transfert des personnes arrêtées vers le Palais de justice.
- Toute autre sollicitation d'appui du PP fait l'objet d'une analyse sur l'opportunité et la faisabilité.

2.1.4.19 Les technopréventionnistes

La zone de police locale de Charleroi peut compter sur une « cellule » de membres du personnel qui ont suivi la formation du SPF Intérieur en technoprévention et sont donc reconnus en qualité de conseillers en prévention Safety (incendie) et Security (vol).

Cette cellule se compose de 28 policiers répartis dans les divers services, mais pour la plupart en Proximité. Ils prodiguent leurs conseils au quotidien, lors des contacts avec les riverains et commerçants de leur quartier, ainsi que lors des vérifications effectuées dans le cadre des demandes de domiciliation.

En outre, 72 membres du personnel de la Zone ont suivi la formation barémique d'une journée en technoprévention. Sur cette seule base, ils ne sont pas reconnus par le SPF Intérieur comme conseillers en prévention vol mais peuvent prodiguer des conseils lors de leur travail quotidien.

Ce groupe doit maintenir une volonté d'aller vers le citoyen, en vue d'encourager les initiatives dans tous les domaines de prévention policière en prodiguant des conseils techniques post ou ante-infractionnel. Il veille à la qualité des conseils prodigués et à la mise à jour des connaissances. Il maintient le contact avec le réseau des conseillers en prévention.

Notons que deux conseillers en prévention vol, engagés au sein de la Direction de la Prévention et de la Sécurité, supervisent la gestion administrative de la «prime communale» liée à l'acquisition et à l'installation de systèmes de protection dans les logements privés.

Ce service assure donc la majeure partie des visites conseil auprès des citoyens qui en font la demande.

1.2.2 Description du contexte interne au sein de la zone de police

Dans le courant de l'année 2016, la Direction de la Zone de police a enregistré des plaintes de membres du personnel respectivement, du District Nord, du District Sud et du Poste de police de Montignies-sur-Sambre. Ces plaintes ont, à chaque fois, été relayées par les organisations syndicales représentatives.

Compte tenu d'une part, de la complexité de la situation de travail concernée et d'autre part, des dangers détectés, le Direction a, conformément à l'article 6 de l'arrêté royal du 10 avril 2014 relatif aux risques psychosociaux au travail, sollicité l'appui du Conseiller en prévention pour les aspects psychosociaux du Service extérieur pour la prévention et la protection au travail SPMT-ARISTA, pour réaliser, dans chacune des entités concernées, une analyse des risques psychosociaux.

Plus précisément, on entend par risques psychosociaux : «La probabilité qu'un ou plusieurs travailleur(s) subisse(nt) un dommage psychique qui peut également s'accompagner d'un dommage physique, suite à l'exposition à des composantes de l'organisation du travail, du contenu de travail, des conditions de travail, des conditions de vie au travail et des relations interpersonnelles au travail, sur lesquelles l'employeur a un impact et qui comportent objectivement un danger».



L'analyse des risques psychosociaux correspond à une photographie de la situation à un moment donné. Elle est un outil permettant d'identifier les risques, de les combattre à la source et de les prévenir. Elle peut être complétée, le cas échéant, par des interventions spécifiques.

In fine, l'objectif est d'obtenir des indications sur la manière d'améliorer le bien-être des travailleurs, de définir un plan d'action et développer et/ou d'adapter des stratégies de prévention. Les idées abordées à travers cet avis se fondent sur la perception des travailleurs. Il ne s'agit ni de notre perception de la situation ni d'une réalité en soi, mais bien de la perception qu'ont les travailleurs de leur situation de travail.

Ainsi, en tant qu'experts de leur situation de travail, ils sont les personnes les mieux placées pour évaluer les risques auxquels ils sont soumis. Leurs avis sont transmis sous la forme de données brutes et le travail de l'analyste vise à les restituer de manière adéquate en leur conférant une structure et une cohérence dans une optique de prévention et d'amélioration de la situation actuelle.

Cette analyse évalue en priorité les risques liés aux aspects psychosociaux et, en cela, il envisage davantage les éléments pouvant être améliorés. La réalité est nuancée et comporte également des éléments positifs. Les éléments positifs sont les moteurs, les facteurs de résilience face aux risques psychosociaux, ils peuvent parfois être considérés comme des copings (stratégies permettant aux travailleurs de faire face aux facteurs de risques.).

Sur le plan de la méthode, la Direction a ainsi opté pour des entretiens semi-directifs avec les membres du personnel et les représentants de la hiérarchie du District. Selon le cas, ont également été interrogés les représentants de sous-directions et de la direction GRH.

Le résultat de chacune de ces analyses a donné lieu à un plan d'action. Nous présenterons en annexe 5 les différentes mesures communes à ces plans d'action et les mesures spécifiques.

Enfin, suite à différentes doléances de membres du personnel du service de nettoyage, la Direction a, en septembre encore sollicité l'appui du Conseiller en prévention pour les aspects psychosociaux de SPMT-ARISTA pour qu'il mène une analyse des risques psychosociaux. Celle-ci a été menée et les résultats ont été présentés en juillet 2019. Le plan d'action étant en cours d'élaboration, il serait prématuré d'en livrer les résultats.

1.2.3 Tendances futures pour l'organisation propre

En 2017, les Autorités communales ont décidé d'augmenter progressivement le cadre organique du corps opérationnel, de manière à le faire passer de 975 membres en 2017, à 1.005 en 2018, puis à 1.035 en 2019 et enfin, à 1.058 en 2020.

Autrement dit, le passage de 2019 à 2020 se traduira par une augmentation du cadre de 23 unités. Cette extension de cadre s'est accompagnée par la décision de la Direction de distribuer autrement les effectifs entre les différents services.

Ce réaménagement est présenté ci-dessous et il repose sur trois postulats :

1. un doublement de l'effectif du « PSO », qui passera d'un peloton dédié à la Sécurisation et à l'Ordre public, à deux ;
2. un renforcement de l'Accueil zonal que l'on a voulu désormais autonome dans son fonctionnement et donc hors des dépendances et de la bonne volonté de certains services tels que le District Centre ou le Service Intervention-Accidents ;
3. la création de trois emplois d'Inspecteur de police au Pool de rédaction, de manière à atteindre une prise en charge continue des procès-verbaux notamment du Service Intervention-Accidents.

Cependant, tout choix implique un renoncement...

Dans le cas d'espèce, ce sont essentiellement les Districts qui ont vu leur effectif diminuer ainsi que le GSA. Toutefois la création du second peloton au sein du PSO permettra de réduire l'engagement des districts lors d'opérations de gestion négociée de l'espace public¹⁵ ou de sécurisation de leur circonscription géographique.

¹⁵ Hycap dit B aux termes de la directive ministérielle dite MFO2 du 23 novembre 2017.

total	1039	3	40	161	789	46	1058	3	41	156	813	45	
		Opérationnels (1035)						Opérationnels (1058)					
	→	CDP	CP	INPP	INP	AGT	→	CDP	CP	INPP	INP	AGT	
	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	
Services Chef de Corps	org						org						
Chef de Corps	1	1					1	1					
Cabinet Chef de Corps	1			1			1		1				
DACI	6			4			6		4				
DSP	1		1				1						
SIPPT	0						0						
Dir Ops	4		1	2	1		4		1	2	1		
cellule événement	2			1	1		2		1	1			
SIOP	9			1	8		9		1	8			
Contrôle sécurité privée	2				2		2				2		
Cellule foot	3			1	2		3		1	2			
PSO	38		1	5	32		74		2	8	64		
total	67	1	5	15	46	0	103	1	6	18	78	0	
	67						103						
	→	CDP	CP	INPP	INP	AGT	→	CDP	CP	INPP	INP	AGT	
	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	
Sv à la communauté	org						org						
Direction	1	1					1	1					
P.JL	103		5	18	80		103		5	18	80		
Ss Dir Intervention	4		2	2			4		2	2			
Intervention – Accidents	272		8	32	232		264		8	32	224		
Accueil	24		1	2	13	8	53		1	4	36	12	
CLC	41		1	8	32		41		1	8	32		
CCTV	3				3		4				4		
Ss Dir Postes Pol	2		1	1			2		1	1			
District Centre	66		2	9	55		51		2	8	41		
District Nord	56		2	9	45		52		2	8	42		
District Sud	56		2	9	45		52		2	8	42		
District Est	56		2	9	45		52		2	8	42		
District Ouest	56		2	9	45		52		2	8	42		
Taskforce	3			1	2		4			1	3		
total	743	1	28	109	597	8	735	1	28	106	588	12	
	743						735						
	→	CDP	CP	INPP	INP	AGT	→	CDP	CP	INPP	INP	AGT	
	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	
Direction Appui	org						org						
Direction	2	1		1			2	1		1			
Ss Dir Adm	1		1				1		1				
GIO/CID	24			3	17	4	20			2	15	3	
Secr Roul	4			1		3	4			1		3	
Secr Jud	7			2	3	2	6			1	3	2	
Armement	5			1	4		3			1	2		
Messagerie	0						0						
Pool de rédaction	1			1			4			1	3		
Ss Dir Appui Spec	1		1				1		1				
Canine	24		1	4	19		24		1	4	19		
Groupe Sécu et Appui	45		1	8	36		41		1	7	33		
Palais	11			1	10		10			1	9		
SAPV	0						0						
SPAC	5			1	4		5			1	4		
Ss Dir Sécu Rout	3		1		2		3		1		2		
Coord Opérat Roulage	0						0						
Etude Mobilité	9			2	6	1	8			2	5	1	
Motards	16			4	12		16			4	12		
Trafic	57		1	7	27	22	60		1	5	35	19	
Radar	7				2	5	5				1	4	
total	222	1	6	36	142	37	213	1	6	31	143	32	
	222						213						
	→	CDP	CP	INPP	INP	AGT	→	CDP	CP	INPP	INP	AGT	
	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	
GRH	org						org						
Dir GRH	0						0						
Budget/Finances RH	0						0						
Recrut/Mobil	0						0						
Planif	1			1			1		1				
Formations	6		1		4	1	6		1		4	1	
Pool Santé	0						0						
Dossiers perso	0						0						
Sv social	0						0						
Appui psycho	0						0						
total	7	0	1	1	4	1	7	0	1	1	4	1	
	7						7						
	→	CDP	CP	INPP	INP	AGT	→	CDP	CP	INPP	INP	AGT	
	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	org	
GMM	org						org						
Dir GMM	0						0						
ICT	0						0						
Sv Achats	0						0						
Budget/Finances GMM	0						0						
Appui logistique	0						0						
Sv technique	0						0						
TDS	0						0						
Gestion charroi	0						0						
Magasin	0						0						
Equipement/vêtements	0						0						
Sv Compt special	0						0						
total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	0						0						

Chapitre 2 : Mission, vision, valeurs

2.1 Mission et vision

2.1.1 Mission de notre zone de police

Pour le grand public, le policier protège, aide et rassure le citoyen. Dans les yeux d'un enfant, nous sommes ces véritables héros ayant pour mission de braver l'adversité pour sauver la veuve et l'orphelin. Par la suite, selon les expériences de vie, la mission du policier peut être très diversement définie par la population. Quoi qu'il en soit, la mission première de notre institution est de protéger et d'être au service de la population dans son évolution de vie dans la société, de la naissance jusqu'au terme en accompagnant chaque étape.

La mission de « police » désigne de manière générale l'activité consistant à assurer la sécurité des personnes, des biens et de maintenir l'ordre public en faisant appliquer la loi, c'est-à-dire les règles et normes d'un code établi dans un pays. De par son implication au niveau de la prévention (primaire et secondaire) par des actions de sensibilisation et dans le volet répressif de son action, notre service de police a également un rôle pédagogique actif vis-à-vis de la population. Notre police est donc un acteur local de premier plan et, à ce titre, met en place les collaborations nécessaires avec les autres structures de service de première ligne et développe l'écoute des besoins locaux pour une meilleure adaptation de son offre de sécurité.

Plus formellement on peut écrire que la police locale de Charleroi, comme composante de la police intégrée, contribue, sous la responsabilité des autorités compétentes, à la sécurité et à la qualité de vie à Charleroi en promouvant la tranquillité et la salubrité publique. Elle assure les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux et accomplit, dans le respect des principes de la police intégrée, certaines missions à caractère fédéral. Elle assure sa mission en :

- étant intégrée dans la communauté carolorégienne
- ayant une action de qualité constamment orientée vers la résolution des problèmes
- ayant une parfaite synergie avec tous ses partenaires
- rendant compte de ses actions
- adoptant un regard critique sur ses tâches et sur la manière dont elles sont assurées
- impliquant le personnel dans le processus décisionnel

2.1.2 Vision de notre zone de police pour 2025

Notre évidente orientation client (citoyen) est la pierre angulaire de notre action. Notre investissement permanent dans les nouvelles techniques permet d'offrir des services les plus adaptés à la réalité de terrain et les plus performants.

Tournée vers l'extérieur et consciente qu'elle est un maillon important de la chaîne de sécurité, la zone de police de Charleroi vise à atteindre, dans l'accomplissement de toutes ses missions, l'excellence dans la fonction de police par :

- une fonction de police orientée vers la communauté ;
- une fonction de police guidée par l'information ;
- une gestion optimale ;
- une approche intégrale et intégrée.

Cette vision nécessite une évolution dans le fonctionnement du contexte interne de la zone qui se concrétisera dans les années à venir par des actions à moyen et long termes.

Notre volonté est de nous recentrer sur notre *core business*, faire en sorte que nos départements puissent à la fois offrir une palette de services généralistes mais aussi spécialistes. Il importe en effet de ne pas se perdre dans des offres de services qui feraient double emploi ou qui, pour répondre à une idée d'autonomie nous feraient perdre l'essence même de nos missions premières.

Nous voulons pour 2025 parfaire l'accueil et le service au citoyen en diminuant le temps d'attente et en augmentant l'accessibilité de tous à nos services. Cela passera par un changement structurel de notre accueil de l'Hôtel de police principal, mais aussi par plus de présence policière dans les districts. Nous visons en 2025 la mise sur pied d'un service spécialisé en matière d'ordre public en général. Il n'est pas juste question de « troupes d'élite » en « gestion négociée de l'espace public » mobilisées pour le football, mais de mettre sur pied un service capable de répondre à toutes les demandes que nécessite l'exigence de sécurité et d'ordre public dans une ville comme Charleroi qui se veut redynamisée. En mettant en place cette structure, cela libère les autres services de ces activités ponctuelles, souvent énergivores en heures supplémentaires, en matériels, etc. Les policiers ainsi libérés se recentreront sur leurs missions premières.

Nous travaillerons pour 2025 à plus d'excellence dans la gestion des procès-verbaux. Une meilleure qualité de rédaction et une diminution des délais de rédaction, une plus grande rapidité de certains constats (PV Rapides : PVR), un renforcement de l'équipe de Contrôle de la Qualité Judiciaire, une amélioration de l'encodage et de l'alimentation de la BNG, etc.

Pour accomplir ses missions, la Zone de police s'appuiera sur une amélioration structurelle des moyens mis à disposition. Ainsi, investir dans les moyens notamment informatiques sera une priorité dans les années à venir.

2.2 Culture et structure

2.2.1 Cadre de valeurs de notre zone de police

La fonction policière, faite de règles et de procédures serait comme une toile en noir et blanc dans laquelle le policier peut évoluer en étant efficace. Mais au-delà de la notion de « mission » policière qui relève du savoir-faire, il y a une dimension qui élève la fonction à un niveau supérieur, au niveau de l'efficacité. Cette dimension, qui met « en couleur » le travail effectué, est teintée par les valeurs dont est empreint le policier. Ainsi au-delà du fonctionnaire, l'Homme policier, par ses valeurs, s'enrichit et humanise ses activités.

En termes de « Valeurs », il y a évidemment celles qui sont propres à chacun et qui sont issues de son éducation, de ses croyances, de son expérience de vie. Mais il y a celles aussi qui sont portées par la loi (e.a. la loi sur la fonction de police) et les normes propres à son corps de police.

Ainsi, le policier se doit d'avoir une ligne de conduite irréprochable et, à cette fin, les membres du personnel sont tenus de respecter et adhérer, en toutes circonstances, aux valeurs suivantes :

- Respecter et s'attacher à faire respecter les libertés et droits individuels ainsi que la dignité de chaque personne, spécialement en s'astreignant à un recours à la contrainte légale toujours réfléchi et limité au strict nécessaire
- Respecter les institutions démocratiques, notamment en répondant ouvertement de ses actions
- Être intègre, impartial, respectueux des normes à faire appliquer et avoir le sens des responsabilités
- Être animé et faire montre d'un esprit de service caractérisé par :
 - une disponibilité permanente
 - la volonté d'améliorer sans cesse la qualité de notre travail
 - la recherche de solutions dans le cadre de nos compétences
 - la mise en œuvre optimale des moyens adéquats
 - le souci du fonctionnement intégré des services de police
 - la transparence dans nos actions
- Promouvoir les relations internes fondées sur le respect mutuel et contribuer au bien-être sur les lieux de travail

Pour l'exécution de ses missions, chaque collaborateur doit donc, en général, adhérer aux valeurs de la police intégrée, structurée à deux niveaux, mais aussi aux valeurs de notre zone de police en particulier.

De façon synthétisée, nous pouvons dire que nous croyons fermement dans l'esprit du code de déontologie :

- à l'orientation client
- au comportement éthique et au respect de la légalité
- au respect des personnes et de leurs droits
- à l'esprit de service
- à la fierté d'appartenance à la zone

→ Être animé d'un esprit d'ouverture quant à l'item « Diversité » au sein même de la Zone de police.

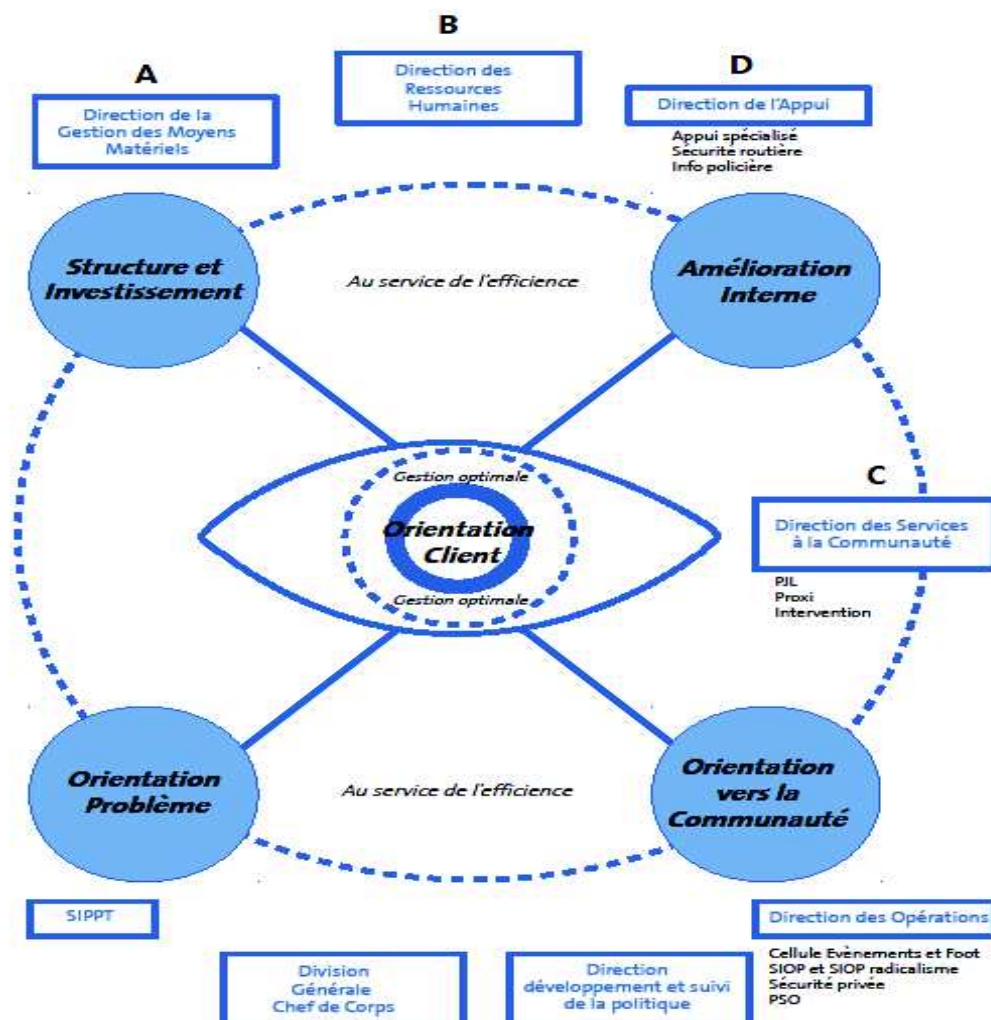
2.2.2 Organigramme de vision poussé pour notre organisation en 2025

Quelle organisation doit exister pour 2025 ?

Assurer la sécurité et la qualité de la vie au sein de la société est sans conteste une tâche de tous ceux qui sont engagés dans la sécurité « sociétale » à savoir : l'autorité, les individus et les organisations engagées en ce sens et donc aussi la police de Charleroi qui, par son orientation client, travaille en visant une gestion optimale. Chaque membre du personnel est au service de l'efficace en tendant vers l'excellence dans sa fonction autour de pôles prioritaires tels :

- l'amélioration interne
- les investissements en termes de structure
- la gestion orientée vers la résolution des problèmes
- la collaboration et le partenariat.

Sans risquer de se tromper sur ce à quoi ressemblera notre organisation en 2025, nous pouvons affirmer que notre tâche sera guidée par ces acceptions majeures que nous retranscrivons ci-dessous dans cet organigramme de vision.



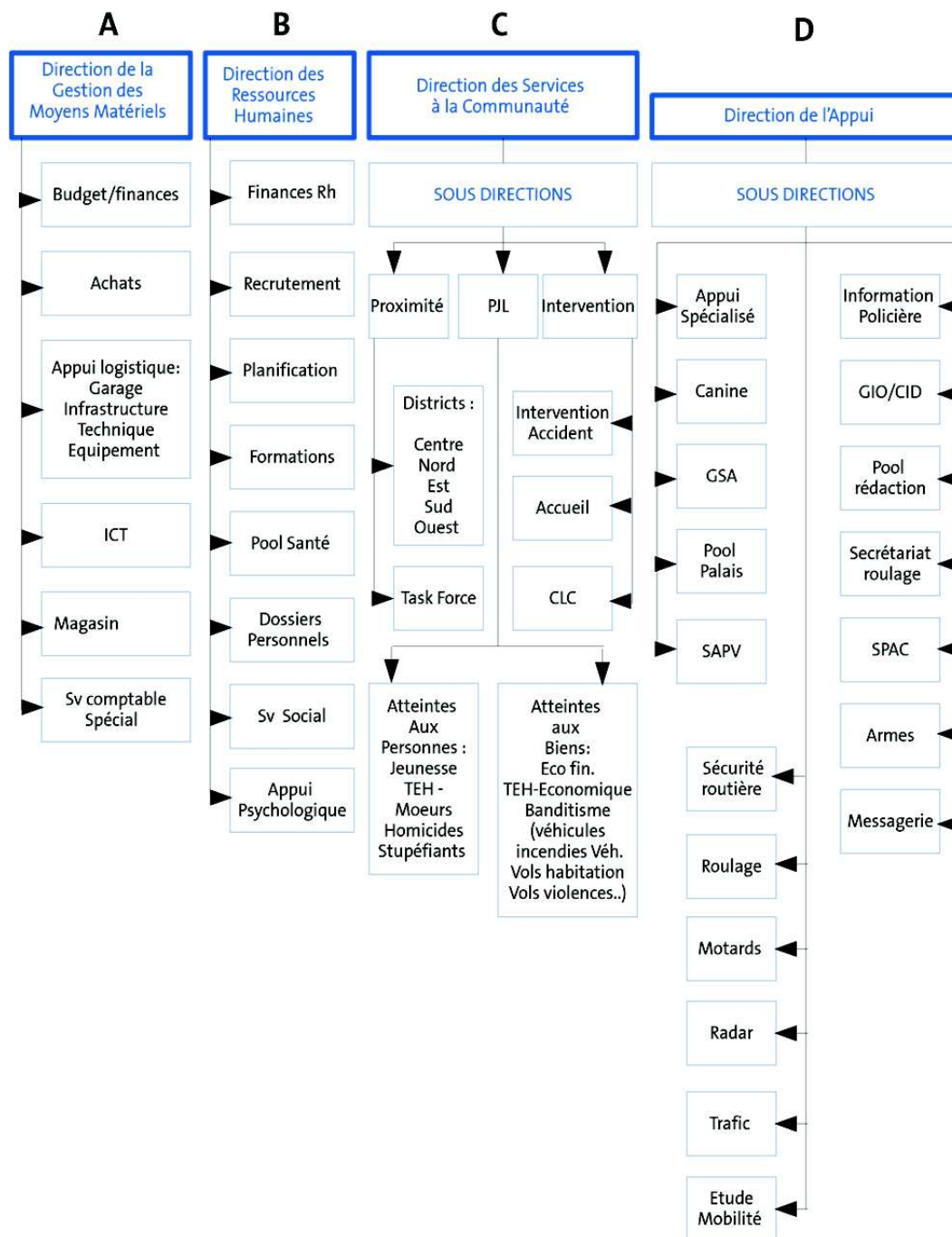
26/06/19
WS – Cabinet Chef de Corps

L'orientation client, tel un point d'attraction incontournable, voit graviter sur une même orbite les acceptions majeures dont nous avons parlé. Ces acceptions,

- l'amélioration interne
- les investissements en termes de structure
- la gestion orientée vers la résolution des problèmes
- la collaboration et le partenariat,

sont autant de satellites au service de l'efficience dont les composantes de notre corps de police doivent s'inspirer pour atteindre la gestion optimale qui permettra de répondre à notre vision.

Les services (ceux flanqués des lettres ABCD sont mieux décrits ci-dessous) sont placés ici selon les spécificités des acceptions. Toutefois il importe de comprendre que le schéma n'est pas figé et que les thèmes évoluant sur l'orbite centrale deviennent, selon les circonstances, des objectifs intermédiaires qui sont autant d'étapes vers l'objectif final à toujours atteindre.



2.3 Évaluation de l'intégration des valeurs et de leur communication

Le plan zonal précédent avait pour objectif, entre autres, de faire en sorte que la mission de la zone et les valeurs prônées par la direction du Corps s'insèrent au cœur même de l'action policière à tous les niveaux. Il ne s'agissait donc pas simplement d'une continuité dans la verbalisation, de PZS en PZS, d'une bonne intention ou d'un idéal éthique mais véritablement de faire en sorte que chaque policier fasse sien la trame déontologique prônée par la direction.

Les Mission, Vision, et Valeurs se transmettent de diverses manières, nous le verrons ci-après. La première fois que le futur collaborateur de notre zone est mis au contact de ces informations c'est en recevant le guide d'accueil qui commence par le mot du chef de corps. Dans ce mot d'accueil, le chef de corps rappelle aux jeunes recrues qu'en rejoignant les rangs de la police locale de Charleroi : « Vous accomplirez une des missions de service public les plus nobles qui soit ». Il ajoute « Vous vous engagez pour la sécurité et la qualité de vie de citoyens ». Puis de continuer que la direction et les collègues « comptent sur vous, votre implication et votre sens du service » pour assumer le statut de « pilier de la sécurité au sein de la métropole wallonne » de notre police locale. Enfin, le texte se termine en exhortant chacun à agir en tout temps avec respect : respect des citoyens, des collègues et de l'uniforme, puis, en apothéose, de conclure : « Notre exemplarité est source de fierté. Elle est aussi gage de confiance auprès de nos partenaires ».

Une fois l'information donnée, la question de savoir s'il y a intégration des valeurs reste posée. Pour pouvoir analyser concrètement la situation d'imprégnation de ces valeurs au cœur même de notre personnel et impliquer les divers acteurs, en intégrant les attentes des autorités politique et judiciaire, pour élaborer au plus juste le cadre réglementaire interne (Règlement d'ordre intérieur) inspiré des dispositions existantes (loi sur la police intégrée et code de déontologie), le choix s'est porté sur une analyse des dossiers instruits par la direction du contrôle interne.

Par ailleurs la volonté était aussi de combler le déficit de communication sur la trilogie « mission, vision, valeurs ».

Au cours de ce septennat, la direction du corps s'est arc-boutée sur la volonté d'atteindre ses objectifs par deux axes d'actions prioritaires. Une information (à défaut d'une formation) distillée largement et répétée régulièrement, telle une campagne de prévention par l'élargissement des moyens de communication, et d'autre part, par la volonté de marquer les esprits par l'expérience d'une dynamique de contrôle plus stricte en mettant en place une politique de suivi systématique des plaintes au niveau du service contrôle interne.

La volonté de la direction d'atteindre l'excellence dans la fonction de police ne peut que constater, par l'analyse des plaintes traitées par le contrôle interne et par une évaluation de la politique de communication, que nous sommes en chemin mais qu'il faut continuer à orienter sa politique d'action en ce sens. En effet, il est impératif de tenir compte d'un renouvellement incessant du personnel d'une zone comme celle de Charleroi. Le turnover est important ainsi que le remplacement du personnel partant en retraite. Nous devons donc toujours plus informer les jeunes recrues des textes relatifs au triptyque « mission-vision-valeurs » prônés par la direction du Corps mais aussi, dans l'optique d'un mouvement commun de partage d'un même discours encadrant, s'assurer de la bonne connaissance de ce triptyque par les mentors, gradés et chefs de services chargés de relayer les vues et les directives de la direction.

Les nouveaux arrivants sont notamment accueillis par une session commune d'information répartie sur 5 jours durant lesquels les normes, règles et valeurs de la zone sont rappelées.

Un sondage de satisfaction de l'accueil des nouveaux à la suite de cette session est effectué. Les résultats n'ont jamais mis en exergue une quelconque problématique quant à la question du triptyque mission-vision-valeurs.

La direction de la zone souhaite donc orienter sa politique de communication vers la multiplicité des canaux d'information et sur une analyse du travail du contrôle interne pour adapter le discours à la culture du policier carolo, qu'il s'y retrouve, que cela lui parle.

Bilan du PZS 2013-2017 (2019) – Plaintes traitées

L'évolution du nombre de plaintes traitées par la Direction Service audit - contrôle interne constitue bien entendu le reflet du travail de ce service. En effet, selon la politique de la direction du corps, toute plainte, indépendamment de son origine, donne systématiquement lieu à un examen par le service contrôle interne, et ce indépendamment de l'évolution de la composition de ce service en termes de nombre de membres du personnel au cours des années.

De manière générale, nous pouvons observer une diminution du nombre de griefs à l'égard du personnel de la zone de police de Charleroi, comme en atteste le tableau suivant.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Plaintes reçues	197	194	219	266	187	169	176

Nous pouvons donc regarder avec une certaine fiabilité ces statistiques comme étant un indicateur de l'intégration par le personnel des normes et valeurs souhaitées par la direction de la zone.

Attention cependant que les sanctions relatives à des notes internes et qui concernent le fonctionnement quotidien du corps (respect du matériel, utilisation du parking, etc.) ne sont pas comptabilisées ici.

À titre d'information, pour 2018, les plaintes se répartissaient, en fonction de l'origine, comme suit :

- Plaintes internes au sein de la zone de police (47 %)
- Plaintes d'un citoyen adressées au Chef de Corps (8,5 %)
- Plaintes transitant par le Comité P (17,6 %)
- Plaintes adressées au parquet (15,3 %)
- Plaintes émanant d'un autre service de police (8,5 %)
- Plaintes transmises par le Cabinet du Bourgmestre / SPF Intérieur (2%)
- Plaintes transitant par l'Inspection Générale des services de police - AIG (1,1%)

La gravité des sanctions imposées à la suite des enquêtes confirme l'intégration progressive des normes et valeurs prônées par le personnel de la zone de police de Charleroi. En effet, bon an mal an, la majorité des sanctions infligées (de 90 à 100%) sont des sanctions légères. Les sanctions lourdes, très anecdotiques ne peuvent constituer un élément fiable pour évaluer, par ces résultats l'importance de l'intégration des valeurs du corps pour l'ensemble des policiers de la zone.

	2008	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Sanctions infligées	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Sanctions légères (avertissement – Blâme)	23	10	9	6	19	14	11	10
Retenue de traitement de 2% pendant 1 mois	1	--	1	--	--	1	--	--
Retenue de traitement de 6% pendant 1 mois	1	--	--	--	--	--	--	--
Retenue de traitement de 3% pendant 2 mois	--	--	--	--	--	1	--	--
Retenue de traitement de 4% pendant 2 mois	--	--	--	--	--	--	--	1
Retenue de traitement de 10% pendant 2 mois	--	--	--	--	--	1	--	--
Suspension par mesure disciplinaire pendant 2 mois	1	--	--	--	--	--	--	--
Rétrogradation	3	--	2	--	--	--	1	--
Démission d'office	2	1	--	1	--	--	--	1
TOTAL	31	11	12	7	19	17	12	12

L'analyse des plaintes traitées présente également peu de variations au fil des années selon le service d'appartenance du membre du personnel concerné par la plainte. Ce sont bien les services de terrain sont les plus exposés au dépôt d'une plainte.

Service d'origine	2008 % de plaintes	2012 % de plaintes	2015 % de plaintes	2018 % de plaintes
Intervention	35,7%	42,1%	34,5%	34,6%
Postes de police	20,7%	31%	27,8%	23,9%
Dispatching	4,9%	2%	3,4%	1,7%
Brigade canine	1%	4,60%	2,2 %	0,6%
Autres tous services confondus	37,7%	20,3%	32,1%	39,2%

Le tableau suivant compare la nature des faits pour les dossiers ayant donné lieu à une réaction de l'autorité. Par réaction il convient d'entendre soit une sanction disciplinaire (sanction légère ou sanction lourde) soit une réaction par le biais d'une note de remarque voire d'un entretien de fonctionnement.

	Nombre de plaintes	
	2015	2018
Accueil/refus d'intervention	21	15
Comportement en service	152	99
Comportement vie privée	57	31
Interventions	36	31

Au vu de ce qui précède, nous pouvons mettre en exergue :

- une diminution du nombre de plaintes adressées contre des policiers de la zone de police de Charleroi
- une diminution de la gravité des faits observés, ce qui se traduit par des sanctions globalement plus légères
- malgré les nombreuses sensibilisations réalisées, et une diminution des plaintes, force est de constater que le comportement en service reste la source principale des plaintes formulées. Il importe donc de continuer la sensibilisation générale du personnel.

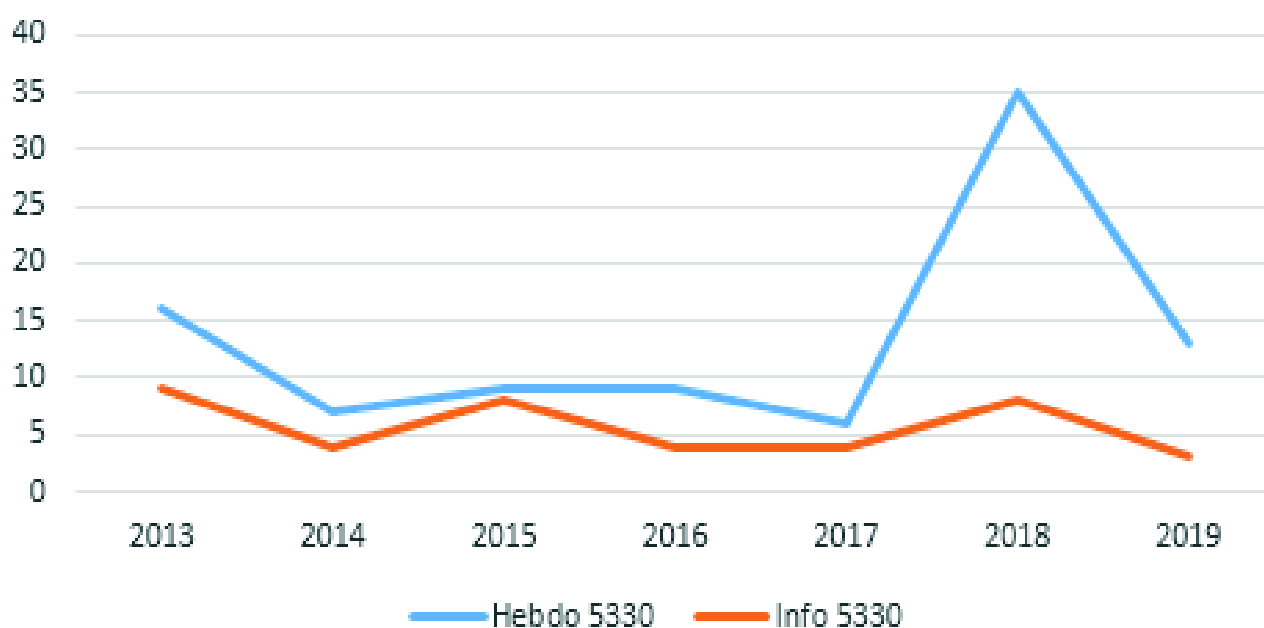
Bilan du PZS 2013-2017 (2019) – Volet communication sur les valeurs

En exprimant ses Mission - Vision - Valeurs, l'organisation fédère les collaborateurs autour d'une culture commune formalisée. Elle développe également son image et son identité auprès des citoyens. Vu l'importance de l'enjeu, le plan zonal précédent prévoyait un renforcement de la communication autour du triptyque « *Mission - Vision - Valeurs* ». Les efforts consentis ont été poursuivis après 2013. A partir de 2018, un renouvellement dans la stratégie de communication globale de la Zone de Police a permis un renforcement du volet communication autour des Mission - Vision - Valeurs de l'organisation.

Hebdo 5330 et Info 5330

Le graphique ci-dessous reprend le volume de contenus relatifs aux Mission - Vision - Valeurs produits entre 2013 et 2019¹⁶ et répartis sur nos deux supports de communication internes phares : l'*Hebdo 5330* et l'*Info 5330*. Le premier connaît une publication en principe hebdomadaire et présente des informations brèves réparties dans des rubriques récurrentes. Le second est publié plus sporadiquement, il présente un sujet détaillé par numéro.

Mission - vision - valeurs dans les *Hebdo 5330* et *Info 5330*



Au total, entre 2013 et 2019, la thématique « *Mission - Vision - Valeurs* » aura été abordée à 95 reprises dans l'*Hebdo 5330* et à 40 reprises dans l'*Info 5330*.

¹⁶ Pour 2019, le recensement est arrêté au 3 mai.

En juillet 2018, le lay-out et la structure des *Info 5330* et *Hebdo 5330* sont remaniés. Parmi les changements renforçant la communication autour du triptyque « *Mission - Vision - Valeurs* », citons :

- la mention systématique de notre mission (*Sécurité et qualité de vie*) en bas de document¹⁷ ;

Editeur responsable : CDP Philippe GOFFAUX, Chef de corps ff. – Réalisation : CSL Delphine Mairy – CNT Laurence Mormont
Police Locale de Charleroi
Sécurité et qualité de vie



- la modification des rubriques de l'*Hebdo 5330* qui permet une approche plus transversale et intégrée à notre *core business*.

Pour ce dernier aspect, nous constatons que les éléments à communiquer peuvent désormais se retrouver dans différentes rubriques au sein d'un seul et même *Hebdo 5330*. Dans l'ancienne version, une seule rubrique était consacrée à notre triptyque (voir exemples ci-dessous). La thématique « *Mission - Vision - Valeurs* » est désormais traitée de manière plus transversale et mieux intégrée à la « *vie quotidienne* » du Corps de police. Une amélioration supplémentaire consiste à utiliser le #valeurs, par exemple, à chaque fois qu'une communication sera faite sur le sujet dans l'*Hebdo 5330*.

Ancienne version de l'*Hebdo 5330*



Mission
Vision
Valeurs

Remerciements. Le chef de corps de la zone de Haute-Meuse, le CDP Bernard Dehon a envoyé un courrier de félicitations et de remerciements qui vise les membres du personnel de la zone qui ont participé à une délicate mission dans le cadre d'une enquête TEH. Il a loué le professionnalisme, le volontarisme, l'efficacité ainsi que la patience et la résistance des participants à cette opération qui se reconnaîtront.

Nouvelle version de l'*Hebdo 5330*



HEBDO 5330

Police locale de Charleroi

28/06/2018



Top

RAAVIS – 5 collègues absorbent un retard de 300 dossiers ! – RAAVIS a modifié la manière de communiquer nos rapports à l'Office National des Etrangers. Malheureusement, la ZP a rapidement accumulé un retard de... 300 dossiers! Cinq collègues ont donc pris le problème à bras-le-corps. Il s'agit de l'INPP Alain Lefebvre, des INP Pascal Bonjean et Shanna Fievet, de l'ASS Sabine Detroyer et du CSL Rama Ngamia Djabiri. En équipe, ils ont procédé à une information du personnel sur l'utilisation de RAAVIS. Ensuite Alain, Pascal, Shanna et Sabine ont courageusement absorbé le retard accumulé et ont traité les 300 dossiers jusque-là négligés !
Félicitations pour leur conscience professionnelle et leur sens du service. L'intervention de nos collègues était un *one shot car* la gestion quotidienne des rapports RAAVIS relève de la responsabilité de chacun. À vous de jouer !



RH

Don de sang du 14 juin - Le don de sang organisé dans les locaux de l'hôtel de police a suscité un véritable engouement ! Les collègues ont entendu l'appel à la solidarité puisque 63 se sont présentés à la séance! C'est 22 de plus qu'en mars. Parmi ces collègues, 14 ont donné leur sang pour la première fois. Bravo aux donateurs ! Leur geste peut sauver des vies.
Prochaine séance de don de sang ? Le 25 septembre 2018, de 10h à 15h.

Ci-dessous, un graphique comparant les 3 séances de don de sang organisées à l'hôtel de police.

¹⁷ Cet aspect étant totalement intégré au lay-out, nous n'avons pas jugé pertinent de le comptabiliser dans le graphique *supra*.

Le mode de diffusion des *Info 5330* et *Hebdo 5330* a également été amélioré pour en faciliter la consultation et l'encourager. Auparavant transmis en fichiers attachés dans un mail doté d'un titre général (*Info 5330* ou *Hebdo 5330*), ils sont désormais intégrés directement dans le corps du mail, à la manière d'une newsletter électronique, et le titre du mail indique clairement le sujet traité par l'*Info 5330* ou les 2-3 premiers sujets repris dans l'*Hebdo 5330*.

Yammer

La nouvelle stratégie de communication mise en œuvre dans la Zone de Police à partir de 2018 s'appuie également sur Yammer, réseau social d'entreprise disponible pour l'ensemble de la police intégrée. La police locale de Charleroi y dispose d'un groupe, lieu d'information et d'échange quotidiens.

Aux contenus diffusés via les *Info 5330* et *Hebdo 5330*, s'ajoutent donc ceux publiés sur Yammer. En 2018, sept sujets concernaient le triptyque Mission - Vision - Valeurs de la Zone. En 2019, la stratégie de communication a pris ses marques sur Yammer et elle renforce la mise en avant de cette thématique. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai 2019, nous comptabilisons déjà 6 publications. Leur visibilité est renforcée par l'utilisation du #valeurs, par exemple. Il convient de généraliser cette pratique.

Tenant compte des leçons tirées du précédent PZS et des attentes mises en évidence ci-avant, il n'y a pas lieu de modifier notre « Mission Statement ». Pour rappel, celui-ci avait été adapté pour le plan zonal de sécurité 2013 - 2017 afin de le présenter dans un triptyque plus clair au niveau de son écriture et intégrant les adaptations apportées à notre environnement (publication du code de déontologie,).

Un exemple de parution « Yammer » et quelques exemples de publications (« Hebdo 5330 » et « info 5330 ») concernant ce chapitre des Mission - Vision - Valeurs figurent en annexe 6.

Chapitre 3: Stratégie et politique

3.1 Éléments de l'analyse environnementale

Ville de contrastes, Charleroi ne laisse personne indifférent. Les acteurs du redressement, publics et privés, unissent leurs forces pour améliorer la qualité de vie des Carolos. Pour la police, il s'agit de rendre la ville plus sûre. Charleroi doit être un lieu où il fait bon échanger, travailler, se promener, se divertir... Charleroi doit être un lieu où il fait bon grandir, fonder une famille et vieillir. Ces enjeux sociétaux façonnent inévitablement le travail de la police dont la mission peut être résumée, rappelons-le, par ces mots « sécurité et qualité de vie ».

La matrice d'argumentation qui a présidé à la sélection des priorités de ce plan zonal comporte des items concernant la sécurité routière, les incivilités, les vols (dans habitations, commerces, avec ou sans violence...), le trafic de stupéfiants, les violences intra et extra familiales, la criminalité économique et financière...

Le choix de ces items n'est pas étonnant. Tout ce qui peut porter atteinte à la « sécurité et qualité de vie » mérite notre attention. C'est aussi le cas de tous les acteurs de la société, professionnels et population. Les préoccupations citoyennes, exprimées dans l'enquête locale de sécurité de 2018, convergent pour la plupart avec des phénomènes d'ampleur comme en attestent l'image de la sécurité et de la qualité de vie ainsi que les statistiques criminelles de notre Zone. Il en est de même pour les préoccupations des spécialistes des phénomènes criminels (PR, Dirco, Dirjud, etc.) ainsi que des responsables politiques et administratifs (Bourgmestre, Gouverneur, etc.)

Si l'ensemble des préoccupations des partenaires n'ont pu être traduites en priorités (externes ou internes), elles feront néanmoins l'objet d'une attention particulière dans le travail exécuté en routine.

Pour remplir au mieux notre mission et répondre aux attentes légitimes des citoyens, nous améliorerons notre fonctionnement interne en mettant l'accent sur le service rendu au citoyen et la modernisation de nos outils de travail (nouvelles technologies).

3.1.1. À retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)

Les données socio-démographiques du chapitre 1 dépeignent la métropole wallonne, forte de ses plus de 200.000 habitants, comme une ville confrontée une série de difficultés.

- Les revenus moyens sont moins élevés à Charleroi qu'en Wallonie et en Belgique en général.
- Les familles monoparentales sont plus nombreuses qu'ailleurs.
- La part de la population âgée de 18 à 64 ans et bénéficiaire du RIS (revenu d'intégration sociale) est largement supérieure à celle du Hainaut, de la Wallonie et de la Belgique en général.
- Le niveau d'instruction des habitants de Charleroi place la métropole à la traîne par rapport au reste du pays.
-

A côté de cela, Charleroi est aussi une ville qui connaît un taux de création d'entreprises plus élevé qu'ailleurs en Hainaut. La cité des métiers y est une réponse pour favoriser l'instruction et le taux d'employabilité des Carolos. Aux yeux de certains, Charleroi regorge d'opportunités et est la nouvelle « place to be ».

La mutation de Charleroi s'inscrit dans la durée. Elle impacte directement l'évolution de la population qui la fréquente, l'utilisation du réseau de transports (routes, rails...), le développement de solutions en termes de mobilité ou de logement...

Avec pas loin de 2.000 habitants au m², Charleroi est une des villes les plus densément peuplées du pays. La promiscuité des citoyens fait du bien-vivre ensemble un enjeu de taille pour la police locale. Avec le développement de Charleroi, la création de nouveaux quartiers et la réhabilitation de logements, le volume de la population carolo est appelé à croître dans les années à venir. Avec la création d'emplois, le développement d'un pôle d'enseignement fort, le renforcement de l'offre commerciale et touristique, il est légitime de tabler sur une augmentation de la fréquentation des rues, établissements, etc. de la métropole wallonne. Charleroi, ce sont des riverains, mais aussi de nombreux visiteurs « externes » qui viennent étudier, travailler, manger, se divertir...

La mobilité et la sécurité routière, la gestion négociée de l'espace public, la maîtrise de certains phénomènes criminels, par exemple, sont directement impactés par cette affluence de population. La police locale de Charleroi doit se préparer à assumer ce changement et ses conséquences, tout comme elle doit adapter sa manière d'aborder le citoyen. On l'a vu, une partie de la population de Charleroi est fragilisée. Plus que tout autre, elle doit pouvoir se fier à sa police et entrer facilement en contact avec elle.

3.1.2. À retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne)

La police de Charleroi est un des cinq plus grands corps de police du pays. Souvent comparé à une usine, le fonctionnement d'une zone de plus de 1.000 membres du personnel impose une gestion rigoureuse des ressources humaines et matérielles. Notre Corps de police doit être en mesure d'une part d'aligner l'effectif requis en temps et en heure, d'autre part de l'équiper de manière adaptée aux missions à remplir. Ce travail s'effectue 7/7 jours, 24/24 heures.

Encadrement d'événements ou de manifestations, gestion de la mobilité lors de festivités, opérations de sécurisation ciblant les commerces, prise en charge de victimes de violences, traque de dealers, affluence de victimes (issues de notre zone ou pas) à l'accueil zonal... Ces tâches, dont la liste est loin d'être exhaustive, sont assumées par la police locale de Charleroi. Elles fixent l'organisation et les moyens à mettre en œuvre.

Comme déjà souligné, une population fragilisée a besoin d'un contact plus facile avec sa police et d'un accompagnement plus fort. En d'autres mots, la population désire que la police soit plus visible et accessible mais la population désire également se sentir écoutée et accueillie de manière optimale par ses membres. Pour répondre à ce besoin, la police locale de Charleroi renforcera sa présence en rue et elle améliorera l'accueil du citoyen. Les équipes de terrain se recentreront sur leurs missions de base tandis que des équipes seront spécifiquement dédiées à des missions de gestion négociée de l'espace public. La manière de concevoir l'accueil du citoyen va connaître amélioration: standardisation des procédures pour nos 5 postes d'accueil actuels et rapidité de la prise en charge sont à l'ordre du jour.

En termes de matériel, les technologies IT sont un support permettant aux policiers d'accomplir leurs missions dans des conditions optimales et d'améliorer le service rendu aux citoyens. Ces derniers attendent également un contact « moderne » et rapide avec une police digne du 21^e siècle. Il s'agit là d'une nécessité et qui doit être abordée en priorité.

Enfin, la prise en charge d'un citoyen ne se limite pas à un accueil professionnel. Encore faut-il que la qualité des dossiers judiciaires soit plus que satisfaisante. Il en va du suivi accordé à une plainte, de la rapidité du traitement, de l'échange d'informations correct entre services, etc. C'est toute la chaîne de la sécurité qui est engagée et qui est ciblée dans l'amélioration du fonctionnement interne.

3.2 Attentes des autorités et partenaires

3.2.1. Attentes / priorités des autorités

Ministre de l'Intérieur et Justice

La note-cadre de sécurité intégrale n'est pas encore disponible à l'heure actuelle, pas plus que le Plan national de Sécurité.

Bourgmestre (s)

Le bourgmestre désire que le policier soit davantage équipé au point de vue technologique sur le terrain.

D'autre part, il attend que certains phénomènes criminels ou incivilités soient plus particulièrement gérés. En ce qui relève de l'insécurité urbaine, il s'agit des bandes itinérantes, de l'immigration illégale, de l'insécurité dans les transports en commun et des vols avec violence sur la voie publique. D'autres phénomènes à suivre en routine concernent les incivilités (stationnements gênants, dépôts clandestins, tags), les domiciles fictifs et logements inoccupés, les violences intrafamiliales et les atteintes à l'intégrité physique.

Ministère public : procureur du Roi et auditeur du travail

Le procureur du Roi retient, dans son plan de gestion rédigé en décembre 2018, 4 objectifs stratégiques :

- l'augmentation de la réponse pénale adéquate,
- la réduction du délai de traitement des dossiers (et particulièrement les délais de rédaction et de transmission des procès-verbaux pour ce qui concerne la police locale),
- l'amélioration de la maîtrise des phénomènes complexes tels que le trafic et la consommation de stupéfiants et enfin,
- la recherche de la qualité totale.

Plus concrètement, sur base de la matrice décisionnelle soumise, la priorité principale du Procureur du Roi concerne les stupéfiants, viennent ensuite les vols avec violence et vols à main armée sur voie publique, les atteintes à l'intégrité sexuelle, les violences intrafamiliales et le trafic et la traite des êtres humains.

L'auditeur du travail, quant à lui, se focalise sur les faits de traite des êtres humains et la main d'œuvre illégale.

Gouverneur

Le Gouverneur de Province attire l'attention sur le radicalisme, la sécurité routière, les armes (régularisation des dossiers) et la planification d'urgence. Il inscrit également dans ses priorités la coopération avec les territoires limitrophes tant nationaux (Province de Flandre Occidentale) qu'internationaux (coopération transfrontalière concernant les informations, les profils, les recherches, les caméras, les plaques minéralogiques...).

Police fédérale (Dirco et DirJud)

La police fédérale (DirJud) attire l'attention sur les faits d'atteintes à l'intégrité sexuelle, les agissements suspects liés à de potentiels « enlèvements » (généralement d'enfants), et les incendies de véhicules qui complètent les faits de vols de ou dans véhicules.

En ce qui concerne le fonctionnement interne, il relève :

- l'alimentation de la BNG, en particulier en ce qui concerne les enquêtes menées par la PJJ ZP Charleroi. Cette alimentation couvre d'une part le signalement des enquêtes ouvertes (par le biais du « formulaire DOS ») et, d'autre part, l'association à ce DOS des différentes entités liées à l'enquête (personnes, adresses, véhicules...)
- l'articulation entre les services d'intervention et le service d'enquête. Les premiers ignorant parfois, semble-t-il, l'appel aux seconds, avec un retard de mise en œuvre qui peut être préjudiciable à « l'élucidation »
- le respect du cadre légal des méthodes particulières de recherche et plus spécifiquement le recours aux indicateurs
- l'accueil des plaignants, en particulier celui de personnes habitant hors le territoire de la ZP mais victimes de faits sur le territoire de la ZP Charleroi.

Le DirCo attire l'attention sur les nouveaux décrets de la Région wallonne concernant l'environnement, le bien-être animal et la sécurité routière. Il rappelle également le plan radicalisme de la même Région wallonne, ainsi que la Cellule de Sécurité Intégrale Locale (CSIL) sur l'extrémisme, le radicalisme et le terrorisme.¹⁸

Il considère comme prioritaires (niveau 3 : le plus élevé) les phénomènes de sécurité routière (infractions routières), les cambriolages dans habitation, les vols avec violence sur la voie publique, les dégâts aux véhicules en ce compris les incendies, les stupéfiants, les armes et l'immigration illégale. En niveau 2, il place les fraudes aux cartes de paiement et les violences intrafamiliales et, en niveau 1 (le plus faible), les accidents de roulage avec lésions corporelles, les incivilités/nuisances et l'environnement. Il attire également l'attention sur la police administrative en demandant une participation au programme de recherche d'informations sur les groupes prioritaires.

En reprenant le même type d'échelle d'importance pour les items de fonctionnement interne, les items de « présence de policiers en rue », « visibilité de l'inspecteur de quartier », « accueil du citoyen », et « Intégrité, diversité, système de contrôle interne (CP3) » obtiennent le niveau 3, les items de « Nouvelles technologies – IT », « Mise en place d'une politique de traitement des données à caractère personnel », « Planification d'urgence » le niveau 2 et les items de « Politique de ressources humaine moderne – qualité » et « Développement durable » le niveau 1.

¹⁸ Les différentes priorités relayées par le Dirco sont résumées dans l'annexe 10 transmise par ses services.

3.2.2. Attentes des autres protagonistes et partenaires

Les relations entre la Direction de la Prévention et de la Sécurité de la Ville et nos services vont être renforcées lors de ce PZS. En effet, la DPS est demanderesse d'une collaboration suivie avec la Police notamment dans le cadre des différents plans d'actions découlant du PZS.

La DPS estime prioritaires les phénomènes suivants :

- le cambriolage : l'ensemble de la problématique devrait être traitée;
- les drogues ;
- la violence extra familiale, en ce compris la violence sur la voie publique ;
- en matière de criminalité économique et financière, la cybercriminalité (ou criminalité informatique), y compris la fraude aux cartes de paiement.

D'autre part, les phénomènes suivants méritent aussi une attention : le radicalisme, les violences intrafamiliales, les vols dans voitures et les incivilités/nuisances (à traiter par le biais des SAC).

3.2.3. Accords de collaboration formalisés

Il existe depuis longtemps des protocoles fixant des accords de collaboration qui sont toujours d'application. Le tableau suivant reprend les protocoles d'accord de collaboration formalisé au cours du PZS précédent.

INTITULE	PARTIES	DATE
Protocole visant à harmoniser et coordonner l'Alerte de Police et l'Alerte Frontière pour l'ensemble des services de police du Hainaut. Cf. MFO-7 (2014) concernant les événements dynamiques non planifiés pour lesquels une intervention policière supra locale est mise en œuvre, et MFO-2 (2017) relative au mécanisme de solidarité (renforts) entre zones pour des missions de police administrative.	Collaboration interzonale entre les 23 ZP de la Province du Hainaut et les services déconcentrés de la police fédérale.	21/09/2018
Protocole d'accord CESAC – cellule d'enquête spéciale de l'Arro Charleroi (plan catastrophe judiciaire)	ZP Arro Charleroi , Dirco – Dirjud parquet de Charleroi	01/12/2017
Protocole N°1 de collaboration en cas de disparition de seniors atteints de maladie de type « démence ». Vise une intervention rapide, coopérée, diligente et efficace, une attitude proactive du personnel soignant et de la police, afin de garantir un retour rapide de la personne disparue saine et sauve.	ZP Charleroi, le parquet, police fédérale : cellule nationale des personnes disparues, Les institutions de soins de la Ville de Charleroi.	21/09/2015
Protocole N°2 de collaboration en cas de disparition de seniors atteints de maladie de type « démence ». Vise une intervention rapide, coopérée, diligente et efficace, une attitude proactive du personnel des secteurs dépendant du CPAS (Service d'Aide et de soins à Domicile (SASD) - Service Accueil et Hébergement des Aînés (SAHA)) et de la police, afin de garantir un retour rapide de la personne disparue saine et sauve.	ZP Charleroi, le parquet police fédérale, cellule nationale des personnes disparues Centre Public d'Action Sociale (CPAS)	21/09/2015
Il y a une convention de partenariat entre la Maison Arc-en-Ciel (MAC) de Charleroi et la Police de Charleroi	ZP Charleroi MAC	21/08/2018.

relative à l'aide aux personnes LGBT. La police de Charleroi s'engage à ce qu'un policier de référence reçoive les personnes envoyées par la MAC afin de leur apporter une assistance juridique. De même, travailler en partenariat lors de certaines actions visant à lutter contre les discriminations sur base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et la promotion de l'égalité des chances.		
---	--	--

3.3 Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation

Afin de permettre aux membres du conseil zonal d'établir les priorités futures, une première mouture des matrices décisionnelles¹⁹ a été créée tant pour les phénomènes criminels que pour le fonctionnement interne. Elle permet de faciliter la lecture en offrant la possibilité de cerner immédiatement l'importance de chaque phénomène criminel.

Les critères retenus dans cette matrice sont :

- la thématique est-elle reprise comme objectif stratégique ou point d'attention dans le plan zonal précédent ? (oui/non)
- l'ampleur du phénomène (chiffres absolus)²⁰
- l'évolution moyenne du phénomène depuis 2014 (%)
- l'évolution récente 2017-2018 (%)
- attente spécifique des citoyens interrogés par le biais de l'enquête locale de sécurité (oui/non)

Cette matrice de données a été envoyée aux membres du conseil zonal afin qu'ils puissent argumenter leurs attentes. Une seconde matrice, plus synthétique a été discutée en conseil zonal de sécurité (CZS) :

- La cotation des critères objectifs (ampleur et évolution à court et moyen terme) est précisée en légende de la matrice.
- Les phénomènes retenus par les différents partenaires font l'objet d'une colonne spécifique attribuant 3, 2 ou 1 points selon que le phénomène est une priorité haute, moindre ou lorsqu'il s'agit d'un point d'attention. La même logique est appliquée pour toutes les parties prenantes (population via l'enquête locale de sécurité, Collège et Bourgmestre, Direction de la Prévention et de la Sécurité, ministère public et police locale). De commun accord, il a été choisi de ne pas procéder à une quelconque pondération des critères.

Le même exercice a été réalisé en ce qui concerne le domaine du fonctionnement du Corps.

¹⁹ Ces matrices sont proposées en annexes 8 et 9, ainsi qu'un document explicatif en annexe 7.

²⁰ L'ampleur des phénomènes et leurs évolutions sont calculés sur base de l'extraction BNG du 1/04/2019.

3.3.1. Matrice décisionnelle environnement externe (criminalité et sécurité routière) : cotations

Phénomènes	Cotation ampleur	Cotation évolution 2014-2018	Cotation évolution récente	Cotation Enquête Locale Sécurité	Priorité Dirco – Dirjud	Gouverneur de Province	Collège et Bourgmestres
Sécurité routière (accidentsLC)	1		1	3	1	3	3
Sécurité routière (infractions routières)	3		0	3	3	3	3
Incivilités/nuisances	3		0	3	1		3
Environnement	0	0	3	3	1		3
Vol habitation sens strict – cambriolage	3	0	0	3	3		0
Vols dans commerces et entreprises	2	0	0	0	0		0
Vols dans bâtiments publics	0	0	0	0	0		0
Vols avec violence	1	0	0	0	0		0
Vol avec violence _voie publique	1	0	0	0	3		0
Vols à main armée (total)	0	0	0	0	0		0
VMA_Voie publique	0	0	0	0	0		0
VMA_Habitation	0	0	0	0	0		0
VMA_Commerce/entreprise	0	0	0	0	0		0
Vol à la tire	0	0	0	0	0		0
Vols de métaux	0	0	3	0	3		0
Trafic d'art	0	0	1	0	0		0
Vols de Chantier	0	0	0	0	0		0

Phénomènes	Cotation ampleur	Cotation évolution 2014-2018	Cotation évolution récente	Cotation Enquête Locale Sécurité	Priorité Dirco – Dirjud	Gouverneur de Province	Collège et Bourgmest
Vols de véhicules	1	0	0	0	3		0
Car et Home Jacking	0	0	0	0	0		0
Autres vols de véhicule	1	0	0	0	3		0
Vols dans voiture	3	0	0	3	3		0
Trafic de véhicule	0	2	3	0	0		0
Dégât Véhicule (dont incendies)	2	0	0	3	3		0
Dégâts	3	0	0	0	0		0
Drogue Total	1	1	2	0	3		3
Trafic de drogue	0	0	0	0	3		0
Drogue Autre	0	3	3	0	3		0
Armes Total	2	3	3	0	3	3	0
Trafic d'armes	0	1	0	0	0		0
Immigration illégale	2	1	3	0	3		3
Exploitation Travail	0	0	0	0	0		0
Exploitation sexuelle	0	0	0	0	0		0
Exploitation Autre	0	0	0	0	0		0
Atteinte à l'intégrité sexuelle	0	1	0	0	2		0
<i>Enlèvement</i>	0	0	0	0	2		0
<i>Violence dans l'espace public (y compris vols avec violence)</i>	3	0	0	2	0		0

Phénomènes	Cotation ampleur	Cotation évolution 2014-2018	Cotation évolution récente	Cotation Enquête Locale Sécurité	Priorité Dirco – Dirjud	Gouverneur de Province	Collège et Bourgmestre
Violence Extra Familiale (total)	3	0	0	0	0		0
Violence Intra Familiale (total)	2	0	1	0	2		0
Criminalité économique et financière (total)	3	2	0	0	0		0
Eco Fin – criminalité informatique	2	3	0	0	0		0
Eco Fin – Fraude aux cartes de paiement	2	2	0	0	2		0
Eco Fin Criminalité informatique autre	1	3	3	2	0		0
Eco Fin – Trafic de documents (total)	0	0	0	0	0		0
Eco Fin – trafic de documents d'identité	0	0	3	0	0		0
EcoFin Trafic de Document Autre	0	0	0	0	0		0
Eco fin – Escroquerie	1	3	3	0	0		0
Eco Fin – faux moyen de paiement	0	2	0	0	0		0
Eco Fin – blanchiment	0	0	0	0	0		0
Corruption et fraudes aux administrations publiques	0	0	0	0	0		0
EcoFin – Fraudes aux Administrations Publiques	0	0	0	0	0		0
Eco Fin - Corruption	0	0	0	0	0		0
Cotation ampleur	> 2000 faits => 3 pts	1000 à 1999 => 2 pts	500 à 999 => 1 pt				
Cotation évolution	> 10% => 3 pts	5 à 9,9% => 2 pts	0 à 4,9% => 1 pt				

ATTENTION : pas de cotation d'év

3.3.2. Matrice décisionnelle fonctionnement interne : cotations

	Cotation Enquête Locale Sécurité	Cotation Memorandum CPPL pour 2019-2023	Priorité Dirco – Dirjud	Gouverneur de Province	Collège et Bourgmestre	Direc Sécu Préve n
Présence de policiers en rue (création PSO)	3	0	3		3	
Visibilité Inspecteur de Quartier	3	3	3		3	
Tableaux de bord - système de pilotage en lien avec évaluation du personnel, dont le suivi des délais de rédaction et transmission des PV		0			0	
Améliorer l'accueil du citoyen	3	0	3		3	
Politique de ressources humaine moderne – qualité	0	3	1		0	
Nouvelles technologies - IT	0	3	2		3	
Mise en place d'une politique de traitement des données à caractère personnel	0	0	2		0	
Développement durable	0	0	1		0	
Gestion optimale des moyens	0	0			0	
Intégrité, diversité, système de contrôle interne (CP3)	0	0	3		0	
Planification d'urgence	0	0	2	3	0	
Cadre juridique	0	3 (poursuite des auteurs de faits violence contre policiers)	3 (respect MPR - indicateurs)		0	
Autre : Alimentation BNG par PJJ (DOS), articulation intervention-PJJ	0	0	3		0	
Autre : collaboration avec les partenaires (DPS)	0	0			0	3

3.4 Choix des priorités stratégiques

Priorités retenues pour le nouveau plan zonal de sécurité 2020-2025 : Synthèse de l'argumentation

Les objectifs stratégiques retenus pour le plan zonal de sécurité 2020-2025 sont le résultat d'un travail de réflexion qui se base sur l'exploitation de différentes sources.

Cette réflexion a, notamment, pris en compte :

- les attentes et objectifs stratégiques des autorités judiciaire et administrative (plan de gestion du Procureur du Roi et Projet de Ville 2019-2024)
- le mémorandum 2019-2023 de la Commission Permanente de la police locale
- le scanning des différentes statistiques existantes pour la Ville de Charleroi (statistiques socio-démographiques) et l'image de la sécurité (baromètre de criminalité et analyses locales)
- le baromètre de circulation locale et les objectifs fixés par les États Généraux de la Circulation Routière
- les contributions apportées par les partenaires du conseil zonal de sécurité (Bourgmestre, procureur du Roi et Auditeur du travail, Police fédérale par l'intermédiaire du Directeur Judiciaire et du Directeur Coordonnateur, Fonctionnaire de Prévention, Fonctionnaire Sanctionnateur...),
- les souhaits de la population formulés au travers du sondage de la population (enquête locale de sécurité) ou des doléances reçues par les autorités ou énoncées lors des réunions de quartier (rencontres citoyennes)
- les accords en cours qui ont un rapport avec la prévention de la criminalité, la sécurité et les incivilités (Plan Stratégique de Prévention et de Sécurité, Convention de Sécurité routière, Relais de quartier, fonctionnaire des amendes administratives...).

La matrice d'argumentation, soumise au conseil zonal de sécurité le 6 juin 2019 et complétée par les attentes des parties prenantes, a permis de classer les thématiques par ordre d'importance.

A partir de cette classification,

- conscients de la capacité négative de la zone de police et des contraintes budgétaires liées au plan de gestion de la zone de police,
- eu égard à l'organisation de la zone laquelle dispose de services particuliers dont la mission consiste précisément à agir sur certains phénomènes criminels précis (pool stupéfiants, service armement, pool TEH...),
- compte tenu qu'il est essentiel que le PZS retienne les phénomènes les plus marquants non seulement d'un point de vue purement objectif (nombre de faits) mais aussi subjectif (phénomènes générateurs d'un fort sentiment subjectif d'insécurité),
- considérant également les remarques et observations réalisées en regard du fonctionnement du Corps de police,
- conscients qu'il est impossible de s'attaquer à toutes les priorités,

les membres du conseil zonal de sécurité retiennent 7 objectifs prioritaires :

En matière de lutte contre le sentiment d'insécurité par une action orientée vers des phénomènes criminels, **les priorités externes** sont:

1. Sécurité routière
2. Stupéfiants
3. Vols
 - 3.1. Dans voitures (et incendies de véhicules)
 - 3.2. Cambriolages

En matière de lutte contre le sentiment d'insécurité par une action orientée vers l'amélioration du fonctionnement du Corps (excellence dans la fonction de police), **les priorités d'organisation internes** sont :

1. Présence policière en rue
2. Accueil du citoyen
3. Qualité des dossiers judiciaires :
(Diminution des délais, Dos, MPR, alimentation de la BNG...)
4. Nouvelles technologies IT

Remarques : les autres objectifs non retenus comme prioritaires feront l'objet d'une attention « en routine ».

Phénomènes criminels faisant l'objet d'une politique « EN ROUTINE » :

1. Phénomènes criminels
 1. Vols avec violence sur la voie publique
 2. Transports en commun
 3. Immigration et main d'œuvre illégale, traite des êtres humains
 4. Bandes itinérantes
 5. Violences intrafamiliales
 6. Atteintes à l'intégrité physique
 7. Lutte contre les discriminations et délits de haine
 8. Lutte contre le radicalisme
 9. Suivi des groupes à risque
2. Incivilités (dont le stationnement gênant)
3. Domiciles fictifs (et les logements inoccupés)

Remarques sur les phénomènes suivis en « routine »

Avec 7 priorités stratégiques, dont 3 sont « nouvelles » en regard des PZS précédents, ce PZS est déjà extrêmement riche et se montre ambitieux et innovant, d'autant que ces nouvelles priorités concernent essentiellement des actions orientées vers l'amélioration du fonctionnement du Corps et qui visent l'excellence dans la fonction de police.

Toutefois, la nature évolutive des phénomènes criminels et la complexité sans cesse croissante des problématiques rencontrées entraînent un élargissement, en termes de thématiques, du panel des phénomènes criminels susceptibles d'être retenus par le conseil zonal de sécurité. Les partenaires et analyses montrent en effet une approche exhaustive bien plus complexe des phénomènes criminels et chaque partenaire serait en droit de prétendre voir ses priorités mises en avant dans le PZS.

Toutefois, une multiplicité des priorités et objectifs stratégiques dans le PZS aurait rendu ce dernier irréaliste.

Des choix ont donc dû être opérés afin de retenir des objectifs prioritaires.

Pour les autres phénomènes non retenus comme prioritaires, dans la volonté de lutter contre le sentiment d'insécurité et de promouvoir la qualité de la vie avec une approche intégrale et intégrée, il faut que l'on s'intéresse même en routine aux phénomènes prépondérants.

Phénomènes criminels faisant l'objet d'une politique « EN ROUTINE » :

<p>Vols avec violences sur voie publique</p>	<p>Même s'il n'a pas été choisi comme priorité au sein de la zone de police, ce phénomène reste au centre de notre attention. En effet, nous connaissons l'impact souvent dramatique que ces actes criminels provoquent chez les victimes et ils créent un fort sentiment d'insécurité. C'est ainsi que notre objectif stratégique visant à accroître la visibilité des policiers en rue a aussi pour but d'avoir un impact direct sur ce type de délits comme sur l'ensemble des délits qui se déroulent sur la voie publique.</p> <p>Nous restons cependant constamment attentifs à l'évolution du phénomène tant en ce qui concerne son ampleur que sa localisation, par une extraction quotidienne des faits réalisée par l'OLC. Dans l'esprit de la flexibilité demandée à ce PZS, un réajustement des priorités après avis du CZS est en effet toujours possible.</p> <p>Par ailleurs, ce phénomène reste une priorité dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Direction Prévention et Sécurité de la Ville. Par une action « focus » sur la rue, la DPS veillera par la présence d'éducateurs de rue ou d'autres actions de prévention à sensibiliser le public aux risques liés à ce phénomène.</p>
<p>Transports en commun</p>	<p>Même s'il n'a pas été choisi comme priorité pour ce PZS, ce phénomène reste au centre de notre attention. En effet nous connaissons l'impact médiatique que des faits délictueux envers le personnel des transports en commun provoquent avec aussi parfois des mouvements sociaux à la clé.</p> <p>Ici aussi, notre objectif stratégique visant à accroître la visibilité des policiers en rue pourra avoir un impact direct sur les comportements délictueux qui se déroulent sur le domaine des TEC ou envers les usagers.</p> <p>Par ailleurs des opérations de sécurisation continueront à être régulièrement organisées par nos services en collaboration avec les agents de sécurité de la TEC.</p> <p>Nous restons cependant constamment attentifs à l'évolution du phénomène tant en ce qui concerne son ampleur que sa localisation par une extraction quotidienne des faits réalisée par l'OLC. Il est en effet possible d'adapter nos objectifs ponctuels en ciblant telle ou telle situation qui se montrerait particulièrement problématique.</p>

	<p>Dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, la DPS travaille avec des éducateurs de rue qui évoluent aussi sur le domaine TEC.</p>
<p>Immigration et main-d'œuvre illégales, trafic et traite des êtres humains</p>	<p>Même s'il n'a pas été choisi comme priorité en tant que tel, ce phénomène fera l'objet d'un point d'attention permanent par la section « TEH - Eco Fin » de notre Police Judiciaire Locale que ce soit en routine ou en collaboration avec les services sociaux lors d'opérations particulières.</p>
<p>Bandes itinérantes</p>	<p>Repris dans les compétences de la police fédérale, ce phénomène n'est pas inscrit comme priorité pour ce PZS mais reste au centre de notre attention. Nous savons que certains phénomènes criminels (vol de métaux, cambriolages ciblés, etc.) sont l'apanage de ces bandes. Dans le cadre de la priorité « Vols et cambriolages » une attention particulière sera portée sur ce phénomène et les informations utiles seront transmises à nos collègues du fédéral.</p> <p>Ainsi, la zone remplit ses obligations vis-à-vis du fédéral par la transmission des informations sur les personnes et groupements, via un encodage de qualité pour une alimentation correcte de la BNG, ou via le CIA.</p> <p>Dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, la DPS travaille à l'accueil des gens du voyage par un encadrement au niveau des sites d'accueil. Nos services continueront de collaborer en transmettant des informations sur l'installation sauvage de camps.</p>
<p>Violences intrafamiliales</p>	<p>Même s'il n'a pas été choisi comme priorité pour ce PZS, ce phénomène fera l'objet d'un point d'attention permanent. Nous savons qu'il s'agit d'une priorité des parquets, des autorités fédérales et du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention. Nous apportons donc notre concours au quotidien, notamment par l'accueil des victimes qui nous paraît fondamental.</p> <p>Dans le travail en routine, nous respectons la circulaire COL4/2006 du Collège des procureurs généraux relative à la politique criminelle en matière de violence dans le couple. Une attention particulière sera également garantie en vue de détecter les situations risquant de dégénérer et en garantissant l'information vers le parquet.</p> <p>Comme mentionné ci-dessus, ce phénomène reste une priorité dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention. La Direction Prévention et Sécurité de la Ville, par diverses actions, s'inscrit dans une logique de réponse intégrale et intégrée à la problématique. Différentes approches sont envisagées : une approche axée sur les victimes d'actes de violences intrafamiliales (collaboration avec le Centre d'Aide aux Victimes (CAV), une approche préventive via la « maison</p>

	plurielle », un travail en collaboration avec l'ORS (Espace libre) au niveau des auteurs.
Atteintes à l'intégrité physique	<p>En ce qui concerne les phénomènes criminels « habituels » d'atteintes à l'intégrité physique, une section Homicide existe au sein de la Police Judiciaire Locale. Toutefois si ce phénomène n'a pas été retenu comme phénomène prioritaire, il a été mis en exergue par les autorités politiques communales en ce qui concerne les atteintes à l'intégrité physique dans les transports en commun.</p> <p>Les auteurs d'attentats à la pudeur sont clairement visés ici. Il est actuellement très difficile d'évaluer ce phénomène et de le traduire en termes chiffrés. Il y a d'une part certainement une grande part de chiffre noir, et d'autre part, avec l'émergence de tous les mouvements liés à « balance ton porc », il est compréhensible que les statistiques soient en hausse actuellement par rapport aux années antérieures.</p> <p>Le phénomène reste toutefois « marginal » en nombre. Une attention particulière sera cependant apportée au niveau de l'accueil des victimes afin de ne pas minimiser les faits. Comme il reste difficile de mener des actions ciblées, les opérations menées dans le cadre de la lutte contre les phénomènes criminels dans les « transports en communs » seront attentives à ces questions. La prévention, par des messages informatifs, est prise en charge au niveau fédéral</p>
Lutte contre les discriminations et délits de haine	<p>Il est tenu compte, dans le suivi de ce phénomène, des 4 objectifs spécifiques à cette matière dans le plan national de Sécurité 2016-2019.²¹</p> <p>Conformément à la COL13/2013, un policier de référence est désigné.</p>
Lutte contre le radicalisme	<p>Même s'il n'a pas été choisi comme priorité pour ce PZS, ce phénomène fait l'objet d'un point d'attention permanent, étant une priorité des autorités fédérales. Nous apportons donc notre concours au quotidien par le biais des services SIOP et DIROPS de notre zone. Le Service Information Ordre Public « radicalisme », point de contact pour notre zone en cette matière, participe à la Task Force Locale (TFL) et à la Cellule de Sécurité Intégrale Locale (CSIL). Il assure également le suivi des entités signalées (voir Point 1.2.1.4.6).</p>
Suivi des groupes à risque	<p>Dans le cadre du travail régulier, porter une attention particulière à l'identification et au suivi des individus et/ou des groupements à risques qui pourraient avoir une incidence sur la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques, et échanger ces informations avec la DCA Hainaut dans le cadre d'un</p>

²¹ cf. extrait du PNS 2016-2019 concernant la discrimination (p60 : phénomène de sécurité 2.6.4) en annexe 11 .

	<p>programme de recherche et de recueil d'informations en matière de police administrative, via les outils prévus à cet effet (réunions OP, Bepad...).</p> <p>En effet, les services DIROPS et SIOP « Ordre Public » de notre zone sont dédiés à cette problématique et assurent le suivi des personnes ou groupes qui sont susceptibles de troubler l'ordre public (voir Point 1.2.1.4.6).</p>
<p>Incivilités (dont le stationnement gênant)</p>	<p>Même si elles n'ont pas été choisies comme priorité pour ce PZS, les nuisances sociales relèvent de nombreux domaines et il est peu aisé de donner une définition du concept intégrant l'ensemble des nuisances que l'on peut toutefois rassembler rapidement sous l'acception de « comportements inciviques ». Certes il y a diverses législations qui luttent contre les incivilités « matérielles » mais il faut également tenir compte de la dimension subjective de l'objet, c'est-à-dire la perception qu'a le citoyen qui est confronté à ces nuisances. Celui-ci peut en effet considérer un type de nuisances comme problématique et l'autre pas.</p> <p>Donc chaque incivilité peut apparaître pour chacun comme étant d'une priorité absolue, mais il est impossible, dans un PZS, de s'attaquer à toutes les nuisances. Toutefois il y a une certaine constante au sein de notre zone. Si les nuisances liées à la consommation de stupéfiants et les nuisances liées à la circulation routière font l'objet de priorités stratégiques pour ce PZS, les nuisances dans les rues et incivilités feront quant à elles l'objet d'une surveillance « en routine ».</p> <p>Priorité stratégique externe du PZS précédent, la lutte contre les nuisances sociales comportait plusieurs objectifs opérationnels dont les incivilités (insalubrité publique, nuisances sonores, etc.) et les nuisances liées au stationnement gênant.</p> <p>Un protocole de collaboration avait été conclu entre la police locale et la division Propreté de la Ville de Charleroi. Ce protocole instaurait une meilleure coopération par l'organisation d'opérations conjointes bimensuelles et ponctuelles (opérations « ville propre » ...).</p> <p>En interne, les postes de police ont été sensibilisés et activés dans la lutte contre l'insalubrité publique et les incivilités. Il y a également lieu d'impliquer davantage les services à la communauté dans la lutte contre ces nuisances et, en matière de suivi, de maintenir la parfaite collaboration avec le parquet de police afin d'adapter les actions policières à la politique et aux disponibilités judiciaires et d'éviter l'impunité des contrevenants. De même il convient de maintenir le très bon partenariat avec le Service de Police Administrative de la Ville de Charleroi.</p> <p>Dans le cadre de la lutte contre les incivilités, la collaboration avec la DPS (Direction Prévention et Sécurité de la ville) est ici aussi excessivement importante. En effet, ce phénomène est toujours une priorité pour le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention et fait l'objet d'un focus important dans ses volets préventifs et répressifs.</p>

Domiciles
fictifs (et les
logements
inoccupés)

La lutte contre les domiciles fictifs et la fraude sociale étaient une priorité du précédent plan zonal de sécurité.

Aujourd'hui encore la note de politique générale de la Ville de Charleroi met clairement l'accent sur le fait que la redynamisation du centre urbain passe en grande partie par des transformations matérielles de la ville ou à tout le moins une profonde restructuration de l'existant. Nous en avons parlé au chapitre 1.

L'objectif clairement affirmé est donc de rendre aux Carolos le plaisir de vivre en (centre) ville dans la sécurité par, notamment, la mise en place d'une stratégie forte de rénovation urbaine. Mais malgré tous ses investissements, la Ville de Charleroi n'a que peu de pouvoir sur les nombreux bâtiments privés, mal entretenus, délabrés ou surexploités et qui donnent une image paupérisée de la Ville.

La multiplication des boîtes aux lettres aux façades d'anciens immeubles de maître est la face visible de l'iceberg qui annonce une dégradation du milieu de vie des habitants. Et cette situation, nous le savons, risque manifestement de dégrader, en cascade, la qualité de vie des habitants et d'entraîner un basculement vers d'autres formes de délinquance (traite des êtres humains, marchands de sommeil, trafics divers, etc.).

Tous ces éléments ont fait que la lutte contre « les domiciles fictifs » (c'est-à-dire les domiciles qui, par le biais de logements « boîte aux lettres » permettent la perception d'allocations indues, l'enrichissement de marchands de sommeil, la spéculation et l'abandon d'immeubles), bien qu'ayant débuté dès 2008 par une concertation avec les autorités et la mise en place de procédures d'inscription particulières, a été fondée concrètement à l'occasion du PZS précédent. En effet un service particulier appelé « Task Force Logement » a été créé au sein de notre zone de police.

Dès 2010, la collaboration entre les inspecteurs de proximité (chargés de vérifier la domiciliation effective), le SRI (qui étudie les situations à risque) et les autorités communales s'est montrée efficiente. Cette collaboration, s'appuyant sur les différentes législations (code pénal, législations régionales ou communales (RGP), a entraîné une explosion des radiations d'office et des constats d'infractions à l'égard des propriétaires.

Dès juin 2013 la « Task Force Logement » de notre ZP, par le plan d'action « domiciles fictifs » a approfondi le travail déjà effectué et à, chaque année, atteint ses objectifs.

Nous découvrons sur la carte en page suivante les rues du centre-ville qui, au fur et à mesure des années, ont fait l'objet de contrôles de la Task Force logements.

D'une seule personne au départ, puis rapidement 2, la Task Force comporte aujourd'hui un effectif de 4 personnes.

Si elle n'est plus priorité stratégique, la lutte contre les domiciles fictifs, dans le travail en routine, et en collaboration avec la composante « District » des services à la communauté, continue de performer et d'augmenter, en termes d'espace, nombre de rues, qui sont devenues « 0 » domicile fictif.

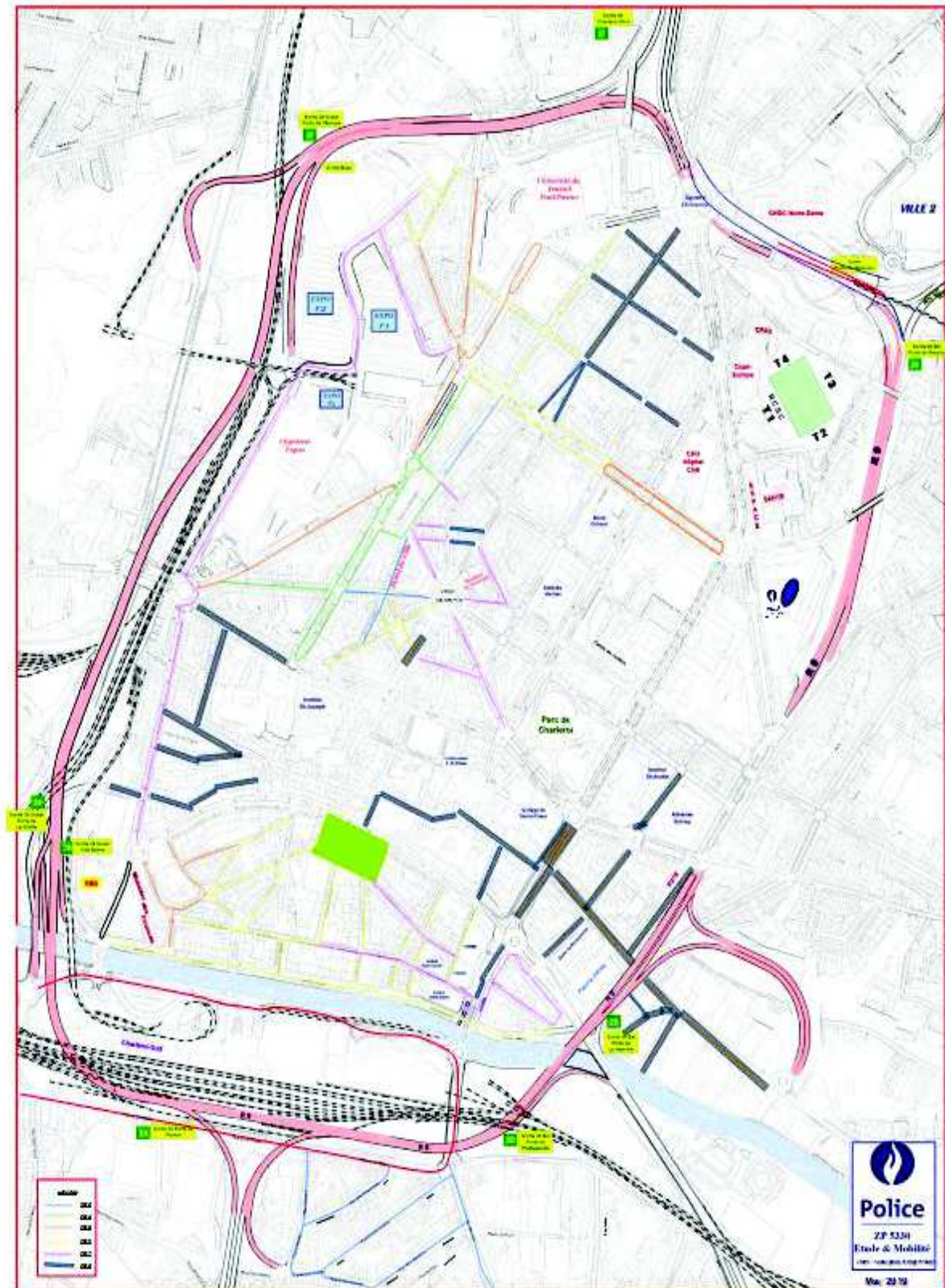
Créée au départ pour lutter contre les domiciles fictifs, les marchands de sommeil et la fraude sociale, la Task Force logement garde pour objectifs de :

- aider les propriétaires à se mettre en ordre ;
- garantir à chacun un logement décent et conforme aux différentes législations ;
- éviter les logements surpeuplés, insalubres ou dangereux ;
- améliorer les autres logements et faire revenir des familles en ville ;
- favoriser l'occupation des étages au-dessus des commerces ;
- traquer les marchands de sommeil ;
- découvrir les fraudes sociales - sociétés fictives ;
- refaire la numérotation des immeubles et transmettre les données au service Population pour la mise à jour du registre national.

Depuis sa création, 79 rues, 1585 bâtiments et 4554 logements ont été visités sur l'intramuros et plus de 200 bâtiments et 745 logements sur le reste de Charleroi (Ville).

Au-delà, après avoir déjà agi ponctuellement sur Marchienne, Gilly, Jumet ou Dampremy, dans les mois à venir, la zone de travail de la Task Force va s'étendre plus systématiquement à d'autres quartiers « extra muros ».

ZP 5330 – Task Force : Evolution 2013 - 2018



3.4.1. Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025

Les analyses détaillées suivantes s'appuient sur des statistiques provenant de différentes sources (Baromètre de la circulation de la police fédérale, Orbit et ISLP de la ZP Charleroi, Evolution globale de l'accidentalité de l'AWSR²²)

3.4.1.1. Sécurité routière

Depuis 2003, le Conseil zonal de sécurité de Charleroi retient la sécurité routière parmi ses priorités. Grâce aux efforts et aux différentes actions menés depuis lors, notre zone de police locale est parvenue au fil des ans à faire diminuer le nombre d'Accidents de Roulage avec Lésions Corporelles (AccRLC) en passant de 835 en 2012 à 670 en 2014, soit une diminution de 19,75%.

Malgré la poursuite des efforts, les chiffres consolidés du baromètre de la sécurité routière, approuvés par la police fédérale (DRI) montrent un certain ralentissement dans la baisse du nombre d'ARLC puisque l'on passe de 670 en 2014 à 643 en 2016 et 614 en 2018, soit une diminution moyenne de 8,3%.

Malgré la poursuite régulière des différentes actions policières menées, et même s'il faut tenir compte de deux années plus « optimistes » (571 AccRLC en 2015 et 565 AccRLC en 2017) ce nombre semble être proche du seuil sous lequel il est difficile de descendre notamment en raison du nombre toujours plus grand de véhicules en circulation. Le même constat de « stagnation » statistique peut-être fait en ce qui concerne le nombre de tués sur nos routes carolos puisqu'ils sont 5 en 2015, 3 en 2016 et 2017 et 5 en 2018.

Bien que les accidents soient disséminés sur toutes les voiries de la zone de police, on remarque pour 2018, une certaine concentration des accidents sur l'hypercentre de Charleroi, avec comme axes problématiques annexes :

- la sortie de l'A54 à Jumet avec le carrefour de la route des Fusillés.
- la route de la Basse Sambre, la chaussée de Lodelinsart à GILLY
- la route de Mons avec le carrefour de la rue Fesler à Marchienne au Pont

Sur ces voiries plus ciblées, mais aussi sur l'ensemble du territoire, si l'on désire faire baisser les AccRLC qui, nous le savons, constituent un véritable fléau tant sur le plan social qu'humain, il est certain qu'il faut rechercher prioritairement les infractions de roulage les plus accidentogènes, soit en termes de conséquences, soit en termes de causes qui pourraient les provoquer. Voilà pourquoi les priorités restent : vitesse, alcool/drogue au volant, ceinture de sécurité, dispositif de retenue pour enfants, port du casque et curvomètre, documents de bord, tachygraphe et contrôle technique camion.

Ainsi donc, le plan d'action relatif aux AccRLC est intimement lié à la délinquance routière. Et l'état physique des conducteurs se doit d'être contrôlé tant de manière préventive, que lors de constat d'AccR.

Détaillons ici les **Infractions liées à la délinquance routière**

²² Source : <https://www.awsr.be/>

La vitesse

CONTROLES DE VITESSE sur la ZP CHARLEROI- (Période 2016 - 2018)				
		2016	2017	2018
Sous-total radar (agent qualifié)	Nombre de véhicules contrôlés	542 459	321 116	362 586
	Nombre de véhicules au-dessus de la vitesse tolérée	31 248	18 217	17 080
	% véhicules en infraction	6%	6%	5%
Radar automatique	Nombre de véhicules contrôlés	980 991	1 088 195	673 682
	Nombre de véhicules au-dessus de la vitesse tolérée	1 385	11 101	5 295
	% véhicules en infraction	0%	1%	1%
TOTAL VITESSE	Nombre de véhicules contrôlés	1 523 450	1 409 311	1 036 268
	Nombre de véhicules au-dessus de la vitesse tolérée	32 633	29 318	22 375
	% véhicules en infraction	2%	2%	2%

Source : Baromètres de circulation de la police fédérale (DRI)_avril 2019 et mai 2018

Ce tableau nous indique que le pourcentage de conducteurs en infraction, suite à un contrôle radar ponctuel ou radar fixe (déclassés en 2018), est plus ou moins constant et tourne aux alentours des 6% pour les radars mobiles. Il faut donc sans cesse effectuer ces contrôles.

Remarque : Les radars ne sont pas utilisés en termes de résultat chiffrés mais bien en considérant la notion de risque. Ils sont placés suite à une analyse permanente des lieux les plus accidentogènes . Il y a donc une réflexion permanente basée sur la cartographie donnée par le logiciel Orbit.

Ce mode d'action rencontre d'ailleurs le souhait du parquet afin que les radars soient utilisés d'une manière intelligente en vue de ralentir les usagers dans des endroits critiques en matière d'accident. C'est dans le même esprit que, depuis deux ans, la zone s'inscrit dans le marché de la Région wallonne concernant la location mensuelle de Lidars qui sont eux aussi placés aux endroits sensibles. De même, à terme, la zone demandera l'installation de radars fixes financés par la Région wallonne ; le nombre de ces radars pourrait monter à une cinquantaine (1 pour 4000 habitants).

Avec le système « Tradelec » , logiciel de rédaction presque automatique des procès-verbaux et le cross border permettant également un gain de temps et une simplification de la procédure, l'augmentation des constats pourra se faire sans trop peser sur le personnel.

L'imprégnation alcoolique

Que ce soit en application de la Col 9/2006 qui exige le contrôle alcoolémie de tout conducteur contrôlé en matière de roulage (quel que soit le motif) ou nos participations actives aux opérations lancées par l'AWSR en cette matière (Campagnes BOB d'hiver et d'été), ainsi que les week-end sans alcool, les contrôles ont été soutenus et répartis sur toute l'année. Nous sommes ainsi passés de 4.756 conducteurs contrôlés en 2016 avec 1,80% en infractions (39,5% de ces conducteurs se sont vu retirer leur permis), à 12.516 conducteurs en 2018 avec un taux de 1,43% en infraction (28,49% de ces conducteurs ont subi un retrait de permis).

Bien que le nombre de conducteurs contrôlés soit en augmentation, nous remarquons que les dernières années et principalement lors des campagnes de l'AWSR qui font l'objet d'un grand support médiatique, le nombre d'automobilistes en infraction et le taux d'imprégnation alcoolique sont en diminution.

La conduite sous influence de stupéfiants :

Les contrôles de conducteurs sous influence de stupéfiants sont maintenant bien intégrés dans les habitudes des policiers. On peut remarquer une nette augmentation de ce type de contrôle au fil des années passant de 5.465 checklists en 2016 (dont 53 conducteurs (0.96%) présentant des tests salivaires positifs) à 9.364 checklists en 2017 (dont 49 conducteurs (0.52%) présentant un test salivaire positif) à 10.312 checklists en 2018 dont 51 tests salivaires positifs (0,49 % des conducteurs).

Comme pour l'alcool, on note que le nombre de conducteurs sous influence de stupéfiants est inversement proportionnel au nombre de conducteurs contrôlés. L'alcool et la drogue au volant étant des causes accidentogènes importantes, il est prévu pour le futur plan d'action, que tout conducteur contrôlé soit également soumis au dépistage drogue.

Les autres infractions accidentogènes :

Depuis 2014 (17.794 conducteurs contrôlés), le nombre de contrôles réalisés diminue progressivement, (jusqu'à 12.818 conducteurs contrôlés en 2018). Cela s'explique par le niveau de menace OCAM 3 qui a nécessité l'adaptation de l'activité policière traditionnelle. Les mesures de sécurité décidées alors ont alourdi les procédures de travail et diminué les actions conventionnelles. La diminution du cadre du service roulage (environ 20 personnes de moins) a également contribué à la baisse du nombre global de contrôle.

Les actions du dernier PZS se sont déroulées sur l'ensemble des voiries de l'entité dévolues à la police locale et ont été orientées en matière de contrôles des documents de bord (assurance, permis de conduire, contrôle technique) , du port de la ceinture de sécurité, des vêtements de protection pour motards et poids-lourds.

On constate :

Pour les défauts d'assurance

Il s'agit d'un phénomène encore fort présent au sein des citoyens de la région. Le nombre d'infractions constatées entre 2014 et 2018 est presque stable.

Le défaut de permis de conduire

Dans cette matière, nous constatons une augmentation régulière des infractions :

2014 : 17.794 contrôles – 910 infractions soit 5,11 %
2015 : 17.084 contrôles – 1.038 infractions soit 6,07 %
2016 : 14.560 contrôles – 1.250 infractions soit 8,58 %
2017 : 14.792 contrôles – 1.123 infractions soit 7,59%
2018 : 12.818 contrôles – 1.101 infractions soit 8,6%

Le défaut de contrôle technique

Ici également, nous rencontrons une petite augmentation avec, en 2014, sur 17.794 contrôles : 1.210 infractions soit 6,8% et, en 2018, 1.361 infractions sur 12.818 contrôles, soit 10,61%. Il s'agit d'un phénomène qui tend à s'aggraver avec la paupérisation des citoyens de la région.

Le défaut de port de la ceinture de sécurité

Lors de l'année 2014, sur 17.794 contrôles 1.800 conducteurs ou passagers négligeaient de porter la ceinture, soit 10,11%. 2018 a vu 1.413 occupants de véhicules en infraction pour un total de 12.818 contrôles soit 11%. Une certaine stabilité qui inquiète.

Le GSM

Bien que cette infraction ne soit pas une infraction prioritaire du plan d'action précédent, il est constaté que ce type d'infraction reste encore bien présente dans le chef de nombreux conducteurs

(2.044 infractions constatées en 2014, 1.836 en 2018). C'est très problématique lorsque l'on sait que la distraction au volant est l'un des facteurs aggravants les plus cités lors d'accidents. Il est donc évident que le choix de ce phénomène soit retenu pour le futur plan d'action.

Les Poids-Lourds :

Nous le savons, les accidents avec les poids-lourds provoquent souvent des conséquences plus graves surtout si les victimes sont des usagers faibles. Face à la présence toujours plus importante de ce type de véhicules en milieu urbain, à une meilleure formation spécialisée de nos motards et des missions thématiques hebdomadaires, les actions de contrôle de poids-lourds en autonomie ou en partenariat avec le COGA et la Région wallonne ont pris de l'ampleur avec 321 contrôles en 2018, contre 56 en 2014 avec un constat alarmant, 90 % des poids-lourds contrôlés sont en infraction. Le futur plan d'action s'intéressera donc toujours à cette problématique.

Le stationnement

La récurrence des doléances de l'autorité communale et du citoyen en matière de stationnements gênants (entravant la mobilité, bloquants, dangereux et PMR) fait de cette problématique, véritable incivilité, une action permanente. Dans « l'intramuros » de Charleroi la répression envers les véhicules en stationnement irrégulier est de stricte application depuis environ 2 ans. L'enlèvement des véhicules en infraction sera maintenu.

Motivation	Les items suivants ont déterminé le choix de l'objectif stratégique : <ul style="list-style-type: none">- Attentes des autorités politiques fédérales, de la Région wallonne (le S.P.W.) et de leurs partenaires (VIAS...) qui font de la lutte contre la délinquance routière une priorité haute et permanente afin de réduire le nombre d'AccRLC et plus précisément le nombre de morts sur la route. Ainsi, les États Généraux de la Sécurité Routière (du 20 octobre 2015), ont pour objectifs de diminuer de 50% le nombre de personnes décédées dans les accidents de roulage (de 841 tué en 2010 à 420 tués pour l'horizon 2020) et aussi de réduire de 30 % le nombre de blessés graves en 2025²³. Dans le même esprit, les États Généraux de la Sécurité Routière en Wallonie du 09
------------	--

²³ Source : site <https://mobilit.belgium.be/fr> consulté le 10/09/2019

	<p>juin 2017 ont pour objectif, dans le plan wallon de la sécurité routière 2017-2020, de ne pas dépasser 200 tués sur les routes wallonnes en 2020²⁴.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion du procureur du Roi dans lequel il vise à augmenter la réponse pénale aux infractions de roulage pour les dossiers qui, sortant du champ d'action du système cross-border, sont soumis à son office - Attentes du directeur coordonnateur (DirCo) de l'arrondissement du Hainaut et du directeur judiciaire (DirJud) – division Charleroi qui, en attirant l'attention sur les nouveaux décrets de la Région wallonne, considèrent comme priorité haute la lutte contre les infractions routières - Attentes de l'autorité administrative (Bourgmestre) afin de lutter contre les incivilités routières - Attentes de la direction du corps de police qui souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens et de continuer sa politique volontariste et dynamique en matière de sécurité routière - Attentes des citoyens, interrogés lors de l'enquête locale de sécurité 2018, qui considèrent la vitesse non adaptée au trafic comme leur toute première problématique de quartier. La conduite agressive dans la circulation et le stationnement gênant arrivent en 3ème et 5ème position.
<p>Objectif stratégique</p>	<p>D'ici 2025, conformément aux objectifs fixés par les États Généraux de la Sécurité Routière, diminuer le nombre de personnes tuées et de blessés graves sur les routes de la zone en renforçant la lutte contre les nuisances liées à l'insécurité routière et la délinquance routière.</p> <p>Cet objectif sera poursuivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en orientant, sur base d'analyses spatio-temporelles, les contrôles routiers préventifs et répressifs par la mise en place de dispositifs et le positionnement de radars mobiles, - en organisant au minimum trois fois par jour en semaine, une fois le week-end, une opération policière ciblée, - en organisant au minimum une fois par jour en semaine, une fois le week-end, une opération de contrôle de vitesse, - en restant attentifs aux doléances des autorités et des citoyens, - en adhérant aux campagnes régionales et fédérales, - en gardant efficient le contact avec les différents partenaires (parquet, AWSR, SPF mobilité, gardiens de la paix, fédération wallonne des transporteurs ; commission trafic et mobilité de la Ville, SLT, TEC ...),

²⁴ Source : site www.CSWSR.be, rapport présenté lors des Etats Généraux de la sécurité routière en Wallonie le 9 juin 2017

	<ul style="list-style-type: none"> - en participant à la gestion de la mobilité en ville.
Indicateurs / normes	<p>L'évolution du phénomène sera assurée, en flux courant, par le biais de rapports chiffrés et cartographies réalisés par l'OLC de la zone de police.</p> <p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'heures de contrôles réalisées par rapport au nombre de contrôles prévus pour les différents types d'infractions <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PV rédigés par type d'infraction (ceinture, défaut d'assurance ...) - Nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles. Ce système puisera ses données de la banque de données ISLP ou en utilisant les instruments de suivi mis à la disposition du management (Orbit...). - Mesure du sentiment d'insécurité (approche subjective) via le Moniteur de sécurité, l'IBSR, VIAS...
Plan pluriannuel stratégique / tactique	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un plan d'action réaliste et orienté résultats avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes au projet dans les principes de l'amélioration continue. - Suivre l'évolution du phénomène dans ses spécificités en collaboration avec l'OLC après collecte des données objectives et subjectives. - Poursuivre les conventions circulation routière. - Maintenir une planification des actions en tenant compte de l'analyse permanente de l'efficacité et de l'efficience des activités de contrôle. Cette stratégie demande une double approche : générale et spécialisée. <ul style="list-style-type: none"> - Une approche générale parce que tous les aspects de ce phénomène sont abordés principalement par le service circulation. - Une approche spécialisée via un matériel et des formations spécifiques permettant aux membres du personnel d'être de vrais spécialistes, mais aussi par la mise en place d'opérations préventives ou répressives. <p>La stratégie est d'apporter une réponse à toute évolution problématique d'un type d'infraction de roulage ou à la mise en exergue d'un lieu accidentogène. Les investissements réguliers en termes de personnels (formations, ...) et de nouveaux matériels font également partie de cette stratégie permanente.</p>

<p>Facteurs critiques de succès et conditions connexes</p>	<p>En termes de <u>processus</u>, de veiller à ce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'OLC bénéficie d'un bon encodage des données afin de fournir des informations adéquates quant à l'évolution du phénomène, des endroits accidentogènes, etc. - un appui du service ICT de la zone de police soit assuré, ainsi que la mise à disposition de logiciels et matériels performants. - En matière de suivi, il convient de maintenir la parfaite collaboration avec le parquet de police afin d'adapter les actions policières à la politique et aux disponibilités judiciaires et d'éviter l'impunité des contrevenants. <p>Il conviendra, <u>au niveau des collaborateurs</u>, de veiller à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dégager le personnel nécessaire à la réalisation de l'objectif (service propre à la sécurité routière et renfort à engager lors d'opérations), - performer l'implication des collaborateurs dans le respect des délais et la qualité des dossiers rédigés, - maintenir les mises à niveau des collaborateurs quant aux adaptations de la législation, - maintenir le personnel à jour quant aux formations spécifiques en matière de « roulage » pour tous les membres du personnel du service, - sensibiliser les autres membres du personnel de la Zone à ce phénomène, - communiquer et commenter les résultats obtenus, - maintenir le niveau de qualité des briefings afin de maîtriser les risques inhérents aux opérations de contrôles. <p>Il conviendra, <u>en termes de moyens</u>, de veiller à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - optimiser les moyens financiers pour permettre le remplacement des radars fixes, - continuer à utiliser adéquatement les moyens du fonds de sécurité routière, - veiller à obtenir le matériel spécifique indispensable à la réalisation de l'objectif, - continuer à obtenir les moyens dont disposent les partenaires dans le cadre d'événements de sensibilisation et de communication.
<p>Collaborateurs/ Partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le SPF Mobilité et le SPF Intérieur - Le parquet de Charleroi

- Les gestionnaires de voiries, la Région wallonne (le S.P.W.), le Bourgmestre
- Les A.P.S. et Gardiens de la Paix
- Les médias
- Le Service Logistique et Travaux de la Ville de Charleroi
- La Direction de la Prévention et de la Sécurité de la Ville...
Dans le cadre de la collaboration avec les autres partenaires et notamment avec la DPS (Direction de la Prévention et de la Sécurité de la Ville), ce phénomène n'est plus une priorité pour le plan Stratégique de Sécurité et de Prévention. Toutefois une «assistance» peut être apportée par le service des gardiens de la paix selon trois axes : travail de sensibilisation (information et prévention) et de répression.
 - Volet répressif : La DPS veillera par la formation et la gestion du travail des gardiens de la paix à ce qu'il y ait une mise en œuvre accrue des SAC (sanctions administratives communales). En effet, on peut sans conteste inclure dans les incivilités et autres nuisances le stationnement gênant qui, on le rappelle, fait partie des préoccupations les plus marquantes de la population tel que cela s'est exprimé dans l'enquête locale de sécurité.
 - Volet préventif : La DPS propose des actions de prévention ponctuelles ciblées et de proximité qui pourront avoir lieu afin de sensibiliser le public aux risques liés à cette problématique du stationnement gênant. Pour ce faire une information régulière devra être transmise par nos services de police à la DPS en termes de cibles : écoles à environnement problématique, dates cibles (rentrées scolaires, etc.).
 - Volet informatif : Lors d'une éventuelle nouvelle campagne de prévention organisée par la police, province, région..., comme par exemple un affichage à apposer sur les véhicules mal garés, les gardiens de la paix pourront apporter leur assistance humaine afin de «distribuer» le matériel fourni auprès du public cible. Pour ce faire, la DPS souhaite avoir un contact privilégié avec un référent police au niveau de cette problématique.

3.4.1.2. Lutte contre les stupéfiants

La problématique du trafic de stupéfiants reste plus que jamais un fléau de la vie sociale à Charleroi tant en ce qui concerne l'ampleur du phénomène qu'en ce qui concerne la manière dont ce phénomène se décline en termes de visibilité dans la rue et de liens avec les autres phénomènes criminels comme les vols (VQH, VMA, vols dans voitures, vols avec violence...). On sait qu'un nombre important de vols, toutes catégories confondues, de faits de mœurs, de règlements de comptes sanglants, de problèmes familiaux, de faits de blanchiment d'argent, d'incivilités, et toutes formes d'infractions ou nuisances trouvent leur mobile dans le trafic de stupéfiants.

En outre, il faut encore et toujours noter que l'organisation du trafic de stupéfiants à Charleroi est intimement liée à la problématique des illégaux, essentiellement nord africains, engagés comme main d'œuvre par les organisateurs de trafics.

Même si il est bien évident que la problématique revêt un aspect supra local allant bien au-delà des frontières de notre pays, s'attaquer au trafic de stupéfiants à Charleroi constitue un véritable enjeu de société puisque cela aura aussi un impact non négligeable sur l'ensemble des autres problématiques criminelles carolos.

Pour ces motifs et parce que cela crée un très fort sentiment d'insécurité, il est tout simplement impossible de ne pas reprendre à nouveau la problématique des stupéfiants (trafic et deal de rue) comme objectif prioritaire.

La lutte contre le trafic de stupéfiants était déjà une priorité des précédents PZS ainsi que du précédent PNS. La persistance du problème pousse les autorités communales à en faire de nouveau une priorité incontournable. L'action passe bien sûr par la poursuite des opérations principalement menées par la PJL/Stup mais aussi par les quartiers et le PSO. Il importe également d'améliorer l'efficacité de l'action entre autres par la politique de poursuite du parquet et la collaboration de l'Office des Étrangers, comme c'est le cas dans le cadre de l'opération Vauban.

La lutte contre les nuisances liées au trafic de stupéfiants fait partie de notre travail quotidien et les statistiques engrangées varient au gré des disponibilités policières mais aussi en fonction des changements de formes que peut revêtir le déroulement du trafic.

En termes de résultats, nous constatons, depuis bien longtemps que le rendement statistique dans les activités judiciaires et opérationnelles propres au trafic de stupéfiants suit bien évidemment les disponibilités en personnel. Un accroissement significatif en termes de personnel produira immédiatement un accroissement statistique sans refléter réellement l'ampleur du phénomène. Les chiffres sont donc principalement le reflet de l'activité policière et ne reflètent pas d'autres réalités que celle qui consiste à dire que l'environnement criminel issu du trafic de stupéfiant est omniprésent.

Les conséquences du trafic de rue sont le reflet des activités visibles des consommateurs avec d'un côté la présence des dealers qui « attendent » et les consommateurs qui de plus en plus consomment « sur place » en manifestant un comportement qui indispose le citoyen (incivilités par la présence visible de déchets de consommation, cris, mendicité, attroupements, squat...) ou qui commettent des faits aux fins de pouvoir subvenir à leurs besoins financiers.

En tenant compte aussi que le phénomène revêt un caractère très évolutif, la mise en place d'un plan d'action visant la lutte contre les nuisances liées au trafic de stupéfiants ne semble pas permettre de cibler les actions à mener avec suffisamment d'objectivité et de réalisme. S'attaquer aux conséquences du trafic, c'est-à-dire **aux nuisances** qu'il engendre, n'affectera en rien l'organisation du trafic. Par contre, s'attaquer **au trafic** lui-même aura un impact, même s'il est limité, sur les nuisances.

La lutte contre le trafic de stupéfiants est donc multidisciplinaire puisqu'elle doit s'orienter d'une part vers l'offre, mais aussi vers la demande et revêtir également un volet préventif auprès du jeune public auprès de qui on constate de manière récurrente une incompréhension en matière de dispositions légales.

Il est donc évident qu'accorder une priorité à la lutte contre le trafic de stupéfiants au niveau local est une nécessité qui doit mobiliser tant les autorités communales que l'Office des étrangers, les polices fédérales et locales. Ce PZS ne peut donc s'y soustraire.

<p>Motivation</p>	<p>Les items suivants ont déterminé le choix de l'objectif stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion du procureur du Roi dans lequel il vise à améliorer la maîtrise des phénomènes criminels complexes par la mise en place d'une politique intégrale et intégrée de lutte contre le trafic (vision répressive au niveau local et international) et la consommation de stupéfiants (vision répressive et préventive avec la mise en place d'une chambre de traitement de la toxicomanie) - Attentes du directeur coordonnateur (DirCo) de l'arrondissement du Hainaut et du directeur judiciaire (DirJud)– division Charleroi qui considèrent comme priorité haute la lutte contre le trafic de stupéfiants dans ses aspects locaux et supralocaux - Attentes de l'autorité administrative (Bourgmestre) afin de lutter contre les conséquences visibles de la consommation de rue (incivilités, etc.) et diminuer le sentiment d'insécurité - Attentes de la direction du corps de police qui souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens et de continuer sa politique volontariste et dynamique en matière de lutte contre le trafic de stupéfiant - Attentes des citoyens carolos interrogés lors de l'enquête locale de sécurité 2018 qui, s'ils considèrent (30 % d'entre eux) le trafic de stupéfiants en rue comme moyennement préoccupant, considèrent par contre que les détritrus en rue (74% des répondants), et toutes les nuisances et incivilités liées aux stupéfiants, constituent une préoccupation importante.
<p>Objectif stratégique</p>	<p>D'ici 2025, augmenter la qualité de vie et le sentiment de sécurité du citoyen en luttant tout particulièrement contre le trafic de stupéfiants et les nuisances qu'il engendre au plan local.</p> <p>Cet objectif sera poursuivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en affinant notre connaissance du phénomène, - en procédant à des enquêtes judiciaires, - en prévenant et réprimant les différentes nuisances,

	<ul style="list-style-type: none"> - en assurant des séances d'information à destination du public et principalement des plus jeunes, relatives à la problématique des stupéfiants et à la législation en cours, - en sécurisant principalement le centre-ville de manière maximale lors de nos patrouilles ordinaires, - en organisant des campagnes d'information via la presse et les médias sociaux afin de communiquer sur les résultats, - en développant un partenariat avec le CPAS qui est compétent dans le cadre de la lutte contre les nuisances publiques liées à l'usage de drogue (Service Prévention assuétudes).
Indicateurs/ normes	<p>L'évaluation du phénomène (son évolution...) sera assurée, en flux courant, par le biais de rapports chiffrés et cartographie réalisés par l'OLC de la zone de police.</p> <p><u>Indicateurs de processus et de résultats</u> pour une approche objective:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La capacité engagée lors des patrouilles sera également mesurée. - Nombre d'interpellations de toxicomanes - Nombre d'opérations de contrôles - Nombre de DOS et d'ACT - Nombre d'établissements fermés par l'autorité administrative - Nombre d'interventions des services des travaux et de la propreté de la Ville de Charleroi dans le cadre de nuisances liées aux toxicomanes - Nombre de dossiers répartis entre PJF et PJL en accord avec le parquet - Nombre de signalements à l'OE de dealers en séjour illégal - Établir un calendrier de prévision et mesurer le nombre de séances d'information données ainsi que le public touché. - Nombre de communiqués de presse sur les actions menées.
Plan pluriannuel stratégique / tactique	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un plan d'action réaliste et orienté résultats avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes (police et hors police) au projet dans les principes de l'amélioration continue. - Suivre l'évolution de la situation en collaboration avec l'OLC. - Suivre les principes d'une gestion optimale. - L'idée est de réinvestir le terrain de façon générale en travaillant de manière préventive et répressive.

	<ul style="list-style-type: none"> - Sous la responsabilité du Procureur du Roi , il y aura une répartition optimisée de la charge de travail entre le niveau local et fédéral. L'échange de données entre les deux niveaux sera intensifiée.
<p>Facteurs critiques de succès et conditions connexes</p>	<p>Il conviendra <u>en termes de processus</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'établir un plan d'action réaliste et orienté résultats avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes du projet (principe de l'amélioration continue) indispensable à la réussite du projet - L'OLC doit pouvoir bénéficier d'un bon encodage des données suite aux opérations « stup » et de leurs résultats dans le module AD de l'ISLP (couplage...) afin de fournir une cartographie efficiente. Donc, accorder une attention particulière aux processus primaires de gestion et de traitement de l'information. Ainsi, il peut être établi une procédure de récolte et de traitement de l'information concernant les plaintes de trafic et deal de rue (via ISLP, rapports des unités, RIR ...) permettant l'étude spatio-temporelle et l'établissement d'une cartographie des points particuliers à contrôler - Lorsque cela s'avère nécessaire, un appui du service ICT de la zone de police, de logiciels et matériels performants. - En matière de suivi, il convient de maintenir la parfaite collaboration avec le Procureur du Roi section stupéfiants dans le cadre du monitoring des enquêtes en cours. - Assurer la concertation avec les autorités administratives, les autres services de la zone de police et le parquet afin de poursuivre simultanément les opérations de sécurisation afin de mettre la pression sur les dealers de rue et ainsi diminuer le sentiment d'insécurité. - Assurer la collaboration des autorités administratives, des écoles et autres partenaires afin d'organiser les séances d'informations « stup ». - Maintenir une bonne collaboration et un retour efficient vers l'O.E. afin de lui transmettre le matériel signalétique des dealers en séjour illégal. - Suivre les principes d'une gestion optimale. <p>Il conviendra, <u>au niveau des collaborateurs</u> de veiller à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et responsabiliser le pilote - Implication et capacité disponible des enquêteurs PJJ/Stup - Implication/motivation des composantes policières mais aussi de tous les partenaires externes en entretenant avec ceux-ci des contacts réguliers (notamment le service de prévention des délits)

	<ul style="list-style-type: none"> - Dégager la capacité nécessaire à la mise en place des actions concrètes - Mettre en place un réseau efficace d'information permettant de réagir rapidement aux nuisances sociales communiquées (seringues dans les cours d'école...) - Implication du service Communication interne / externe de la zone pour rendre compte de l'évolution du phénomène (transparence et collaboration). - Communiquer et commenter les résultats obtenus - Implication des autres membres du personnel de la Zone à ce phénomène. - Rechercher et s'assurer la collaboration du personnel en l'informant régulièrement de l'évolution du phénomène et en le briefant surtout sur la méthode de travail de la fonction de police guidée par l'information - Informer le personnel sur les outils, les moyens mis en œuvre et la stratégie mise en place pour atteindre les objectifs - Assurer un feed-back régulier sur les actions et les résultats aux collaborateurs <p>Il conviendra, <u>au niveau des moyens</u> de veiller à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disposer au niveau de l'OLC des ressources matérielles (logiciel SPSS et cartographie) et de ressources humaines suffisantes ; - s'assurer de la disponibilité des moyens en personnel et en matériel pour atteindre l'objectif
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Les citoyens - Le service de prévention des délits - Les autorités administratives - Les écoles - La presse et les médias d'une manière générale - Le parquet - Les services communaux (environnement et propreté) - Le CPAS de la Ville de Charleroi - La Direction Prévention et Sécurité de la Ville <p>La collaboration avec la DPS (Direction Prévention et Sécurité de la Ville) est ici excessivement importante, ce phénomène est plus que jamais une priorité pour le plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, le</p>

consommateur de drogues demeurant l'un des acteurs clés de l'insécurité ressentie par les citoyens carolos.

L'inscription dans des modes de vie liés aux drogues, en favorisant la marginalisation et la désinsertion sociale des consommateurs, est souvent génératrice de conduites à risques ainsi que de nuisances publiques.

Bien que les politiques en matière de drogues soient menées au niveau national et surtout international, c'est le niveau local qui subit les conséquences négatives les plus concrètes engendrées par ces problématiques. C'est pourquoi la Ville (via son CPAS) est aujourd'hui l'acteur principal de la gestion de ce phénomène. Le sentiment d'insécurité ressenti par la population et la situation de certains quartiers urbains imposent aux élus locaux de prendre des mesures dans ce domaine afin de lutter contre des nuisances publiques générées par ce phénomène.

Le CPAS propose d'agir sur les facteurs liés à la demande. Les actions visant à identifier et à travailler sur les facteurs qui, en participant à la dégradation des conditions de vie des usagers de drogues, engendrent des conséquences négatives sur la qualité de vie de la population dans son ensemble : visibilité, problèmes comportementaux des usagers, déchets dangereux, occupation abusive de l'espace public et/ou privé, inquiétudes des citoyens, ...

Par ailleurs, dans le cadre d'une approche intégrale et intégrée du problème, le CPAS travaille donc aussi à la prévention tertiaire (ciblée vers les usagers afin d'éviter la récurrence). Pour ce faire, le CPAS intervient dans le cadre du Plan Drogue. Ainsi, une salle de consommation assistée est à l'étude. Il s'agit d'un projet prévu également dans le plan stratégique transversal de la Région wallonne. De même il est prévu une collaboration avec la future « chambre de traitement de la toxicomanie », lieu de rassemblement de toute une série de professionnels (assistant de justice, etc.) afin d'étudier avec les consommateurs une réponse adaptée à la situation personnelle et d'éviter ainsi un mandat d'arrêt.

En matière de lutte contre la toxicomanie, la DPS aide financièrement diverses actions afin de performer le réseautage de tous les services de la ville.

3.4.1.3. Lutte contre les vols

3.4.1.3.1. Vols dans voitures et incendies

Les vols de et dans véhicules restent une problématique d'ampleur sur la zone de police de Charleroi. Le nombre de vols, toujours important, les dégradations suites aux tentatives de vol, les débris de vitres au sol, tout cela a un impact sur le sentiment de sécurité.

Il en est de même au sujet des incendies de véhicules. Ces faits ont un gros impact et traumatisent les victimes et riverains. Vols et incendies de véhicule ont également un très gros impact sur le plan social (assurances...).

Motivation	Les items suivants ont déterminé le choix de l'objectif stratégique : <ul style="list-style-type: none">- Importance statistique du phénomène- Attentes du directeur coordonnateur (DirCo) de l'arrondissement du Hainaut et du directeur judiciaire (DirJud)– division Charleroi qui considèrent comme priorité haute la problématique des vols dans véhicules et incendies- Attentes de l'autorité administrative (Bourgmestre) et la DPS (Direction Sécurité et Prévention) afin de lutter contre les conséquences d'un phénomène aux conséquences sociales très importantes pour les citoyens et contre le sentiment d'insécurité- Attentes de la direction du corps de police qui souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens et de continuer sa politique volontariste et dynamique en matière de lutte contre les faits commis envers les véhicules dont on sait qu'il y a là, souvent, une autre origine criminelle (trafic de stupéfiants, incendie suite à vol de voiture ou cambriolage...)- Enquête locale de sécurité 2018 qui fait apparaître que 48% de la population carolorégienne considère les vols dans véhicule comme un problème prioritaire.
Objectif stratégique	D'ici 2025, augmenter la qualité de vie et le sentiment de sécurité du citoyen en luttant tout particulièrement contre les vols dans véhicules et les incendies de véhicules commis sur le territoire de la zone de police de Charleroi. <p>Cet objectif sera poursuivi :</p> <ul style="list-style-type: none">- en affinant notre connaissance du phénomène,- en sécurisant le centre-ville de manière maximale lors des patrouilles ordinaires et en organisant des patrouilles spécifiques en cas d'épidémie,- en organisant des campagnes de prévention via la presse et les médias sociaux,

	<ul style="list-style-type: none"> - en développant un partenariat avec le Service de Prévention des Délits de la Ville de Charleroi pour des interventions ciblées lors de grands événements ou lors d'un constat d'épidémie (hot spot), - en attirant l'attention du parquet de Charleroi sur certains auteurs de vols dans véhicules et incendies, particulièrement actifs.
Indicateurs / normes	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution des deux phénomènes sera assurée, en flux courant, par le biais de rapports chiffrés et cartographies réalisés par l'OLC de la zone de police. - La capacité engagée lors des patrouilles sera également mesurée.
Plan pluriannuel stratégique / tactique	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un plan d'action réaliste avec des objectifs opérationnels clairs et orienté résultats avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes au projet dans les principes de l'amélioration continue. - Suivre l'évolution en flux courant de la situation en collaboration avec l'OLC afin d'obtenir une image précise du phénomène. - Fournir une analyse spatio-temporelle fiable et précise notamment par l'utilisation de la cartographie.
Facteurs critiques de succès et conditions connexes	<ul style="list-style-type: none"> - disposer au niveau de l'OLC des ressources matérielles (logiciel SPSS et cartographie) et de ressources humaines suffisantes - implication et capacité disponible du PSO - Implication du service de communication externe - Implication et capacité disponible des enquêteurs PJL/banditisme - Implication du service de prévention des délits de la Ville (budget nécessaire à l'achat de tracts/objets publicitaires, groupe de travail, coopération avec les gardiens de la paix...).

3.4.1.3.2. Les cambriolages

Motivation	<p>Les items suivants ont déterminé le choix de l'objectif stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Importance statistique du phénomène : l'image de la sécurité fait apparaître que les cambriolages représentent un cinquième des vols et extorsions (qui eux-mêmes représentent 36% de l'ensemble des faits de criminalité) - Attentes du directeur coordonnateur (DirCo) de l'arrondissement du Hainaut et du directeur judiciaire (DirJud)– division Charleroi qui considèrent comme priorité haute la problématique des cambriolages - Attentes de l'autorité administrative (Bourgmestre) et la DPS (Direction Sécurité et Prévention) qui sont demandeurs d'actions spécifiques sur cette thématique afin de lutter contre les conséquences d'un phénomène aux conséquences sociales très importantes pour les citoyens et contre le sentiment d'insécurité - Attentes de la direction du corps de police qui souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens et de continuer sa politique volontariste et dynamique en matière de lutte contre les cambriolages - Enquête locale de sécurité 2018 qui fait apparaître que 65% des citoyens interrogés considèrent les cambriolages comme un problème de quartier . Les cambriolages sont ainsi la 4ème préoccupation des Carolos.
Objectif stratégique	<p>D'ici 2025, augmenter la qualité de vie et le sentiment de sécurité du citoyen en luttant tout particulièrement contre les cambriolages commis sur le territoire de la zone de police de Charleroi.</p> <p>Cet objectif sera poursuivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en affinant notre connaissance du phénomène ; - en orientant, sur base d'analyses spatio-temporelles, les patrouilles de sécurisation afin de dissuader les auteurs potentiels ; - en organisant des campagnes de prévention via la presse et les médias sociaux ; - en développant un partenariat avec le Service de Prévention des Délits de la Ville de Charleroi pour des interventions ciblées sur des groupes à risques (ex : personnes âgées) et lors d'un constat d'épidémie (hot spot) ; - en attirant l'attention du parquet de Charleroi sur certains auteurs de vols particulièrement actifs.
Indicateurs / normes	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution du phénomène sera assurée, en flux courant, par le biais de rapports chiffrés et cartographies réalisés par l'OLC de la zone de police. La réalisation des patrouilles sera également mesurée.

Plan pluriannuel stratégique / tactique	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un plan d'action réaliste avec des objectifs opérationnels clairs et orientés résultats avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes au projet dans les principes de l'amélioration continue. - Suivre l'évolution en flux courant de la situation en collaboration avec l'OLC afin d'obtenir une image précise du phénomène. - Fournir une analyse spatio-temporelle fiable et précise notamment par l'utilisation de la cartographie.
Facteurs critiques de succès et conditions connexes	<ul style="list-style-type: none"> - disposer au niveau de l'OLC des ressources matérielles (logiciel SPSS et cartographie) et de ressources humaines suffisantes - implication et capacité disponible des services - Implication du service de communication externe - Implication du service de prévention des délits et budget nécessaire à l'achat de tracts/objets publicitaires - Implication et capacité disponible des enquêteurs PJL/banditisme

La collaboration avec la DPS (Direction Prévention et Sécurité de la Ville) est ici aussi excessivement importante, ce phénomène est plus que jamais une priorité pour le plan Stratégique de Sécurité et de Prévention et fait l'objet d'un focus important sur la prévention depuis 6 ans.

Ce phénomène contribue activement à nourrir le sentiment d'insécurité du citoyen carolorégien et est une priorité pour bon nombre de partenaires. Notons d'ailleurs que plus de 8 faits sont commis tous les jours en 2018.

Ces délits liés à un niveau de délinquance urbaine relativement élevé sont, dans l'optique d'une prévention situationnelle, parfois facilité par une série de « négligences » comportementales et organisationnelles de la part des victimes, mais surtout à de trop faibles niveaux de protection. Dès lors, le service s'arc boute sur une offre de service composée de technopréventionnistes qui réalisent des audits mais aussi un suivi après un cambriolage.

Les orientations que souhaite suivre la Direction de la Prévention et de la Sécurité dans le cadre de la lutte contre ce phénomène sont multiples.

- L'instauration d'une structure de concertation, d'un groupe de travail afin de mettre en place une procédure de renvoi des informations après constat police (comme avec le CAV).
- Renforcer la mise en œuvre et le suivi des campagnes de prévention primaire (affiches, informations générales, flyers...) semble nécessaire. Ainsi, le service a la volonté de créer des « capsules vidéo » de prévention qu'il pourrait passer dans les salles d'attente à la police, à l'hôpital, dans les maisons communales et autres bâtiments publics, etc.
- Les actions de prévention secondaire (primes à la sécurisation, audits, ...) doivent être maintenues et enrichies en fonction des remarques du groupe de travail.
- La prévention dans les bâtiments communaux doit être renforcée : audit, formation des concierges, alarmes...

3.4.2. Priorités stratégiques gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025 - Priorités internes

Ces objectifs visent l'amélioration du fonctionnement interne du corps de police à travers :

- Une visibilité accrue de la présence policière en rue. L'accroissement de la visibilité policière était déjà une priorité du PZS précédent et appliqué via l'une des composantes du "Plan Vauban". Concrètement, aujourd'hui encore, il s'agit de dégager régulièrement une capacité effective maximale afin de mener des opérations de sécurisation. Cette action sera orientée sur le territoire de la zone selon les cibles de temps et de lieux présentant le plus haut taux de criminalité dans l'intra-muros mais aussi sur l'ensemble de la zone.
- L'accueil du citoyen. Plusieurs axes seront développés afin de diminuer le temps d'attente et de performer la réponse aux sollicitations du public: un réaménagement matériel de l'accueil au niveau de la tour de l'Hôtel de police (sas de sécurité, guichets multipliés, etc.), la mise en place d'un agenda zonal afin de réorganiser la prise en charge des plaignants, etc.
- L'amélioration de la qualité des dossiers judiciaires selon divers objectifs: diminution des délais de rédaction et de transmission des PV, procédure de rédaction, de gestion et de suivi des DOS, MPR ou encore l'amélioration de l'alimentation de la BNG, etc.
- La mise en place de nouvelles technologies ICT par des investissements conséquents dans divers domaines du panel informatique de la zone.

3.4.2.1. Présence policière en rue

La présence accrue de policiers visibles en rue est maintenue comme premier objectif stratégique interne dans la mesure où cela reste encore et toujours une attente émise par de nombreux partenaires à commencer par la population et les autorités.

Ainsi, l'enquête locale de sécurité de 2018 (voir chapitre 1, point 1.3) révèle que la moyenne du sentiment d'insécurité observée à Charleroi (21,45%), supérieure au taux fédéral (5,8%), trouve comme une de ses principales sources, pour 43 % des répondants de Charleroi, dans le manque de policiers dans la rue. De même, lorsque la population carolo se positionne sur le fonctionnement des services de police, le taux de satisfaction à propos de sa propre zone de police pose question. En effet, la présence en rue et l'information donnée sur les activités policières sont très critiquées par la population. La présence en rue n'obtient qu'un taux de satisfaction de 25%, c'est d'ailleurs pour cet item que l'insatisfaction est la plus marquée.

Pour atteindre cet objectif, il y a lieu de travailler sur 3 axes : - définir le terrain d'action pour accroître l'efficacité - définir le mode opératoire le plus efficient pour rencontrer le critère de visibilité - accroître la capacité en personnel.

· En ce qui concerne le terrain d'action, la priorité est fixée sur le territoire MTV (M'as-Tu Vu) à savoir le centre-ville de Charleroi. Toutefois les autres districts de la Ville seront aussi concernés, ponctuellement cette fois.

· La DIROPS (direction des opérations) s'est vu adjoindre en 2017 le PSO (service Peloton Sécurisation Ordre public). Ce service avait déjà son travail sur les phénomènes criminels dont nous venons de parler. Toutefois les effectifs actuellement disponibles ne permettant pas d'occuper le terrain en permanence, l'Autorité a décidé de doubler les capacités. Le cadre du PSO passera donc de 38 à 76 membres du personnel permettant de passer d'un peloton dédié à la Sécurisation et à l'Ordre Public à deux.

En ce qui concerne la « visibilité » de l'inspecteur de quartier

L'enquête locale de sécurité l'a mis clairement en évidence : 69% des personnes interrogées ne connaissent pas leur inspecteur de quartier.

Avec le renfort conséquent en termes d'hommes au PSO (voir ci-dessus), inévitablement, les inspecteurs de proximité vont retrouver de la capacité horaire afin de se recentrer sur leur *core business*. En étant plus disponibles pour leurs quartiers, les inspecteurs seront plus souvent sur le terrain et retrouveront une visibilité auprès de la population.

Par ailleurs, nous l'avons vu, de nombreuses voies sont explorées au niveau de la communication afin de permettre à la population de connaître ou de mieux connaître son inspecteur de quartier et de favoriser les possibilités de contact: communication des informations et possibilités accrues de contacts via des vecteurs de communication (Charleroi magazine, site internet, Facebook...).

Motivation	<p>Les items suivants ont déterminé le choix de l'objectif stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Attentes de l'autorité administrative qui désire lutter contre le sentiment d'insécurité et les nuisances liées à la criminalité urbaine en améliorant la présence policière en rue- Plan de gestion du procureur du Roi dans lequel il vise à améliorer la maîtrise des phénomènes criminels complexes se déroulant aussi sur la voie publique (vols violences, deal de rue, atteinte à l'intégrité sexuelle, immigration illégale...)- Attentes du directeur coordonnateur (DirCo) de l'arrondissement du Hainaut et du directeur judiciaire (DirJud)– division Charleroi qui considèrent comme priorité haute la présence de policier en rue- Attentes de la direction du corps de police qui souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens et de continuer sa politique volontariste et dynamique dans la lutte contre les conséquences visibles de la petite et la grande criminalité de rue et ainsi diminuer le sentiment d'insécurité- Attentes des citoyens interrogés lors de l'enquête locale de sécurité qui considèrent pour près de la moitié (43%) que le sentiment d'insécurité est dû à une trop faible visibilité de la police en rue.
Objectif stratégique	<p>D'ici fin 2025, accroître de manière significative la présence policière en rue et lors d'événements et spectacles, au centre-ville de manière permanente et ponctuellement dans les autres districts afin d'augmenter la qualité de vie du citoyen et de lutter contre le sentiment d'insécurité.</p> <p>Cet objectif sera poursuivi en visant une augmentation de la présence policière en rue qui passe par :</p> <ul style="list-style-type: none">- le renfort significatif de membres du personnel au PSO ;- en affinant notre connaissance des phénomènes de rue ;- en orientant, sur base d'analyses spatio-temporelles, les patrouilles de sécurisation pour plus de réactivité et dissuader les auteurs potentiels ;

	<ul style="list-style-type: none"> - en sécurisant le centre-ville de manière maximale par la mise en place d'opérations journalières et ponctuelles de grande envergure ; - en développant des partenariats avec les autres services de police, les services administratifs et le parquet pour des opérations ciblées, ou lors de grands événements.
Indicateurs / normes	<p>Le système de contrôle permettra de mesurer</p> <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie sera assurée, en flux courant, par le biais de rapports chiffrés et cartographies réalisés par l'OLC de la zone de police. - La stratégie de travail (opérations MTV et activités de service du PSO, Sécurité routière, Quartier, Canine, GSA...) sera également mesurée via des indicateurs de processus et de résultats basés sur le reporting pour une approche objective en analysant et mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - la capacité engagée lors des patrouilles et des événements relatifs à l'ordre public en termes d'heures et de services - nombre d'interpellations d'auteurs - nombre d'arrestations administratives et judiciaires - nombre d'opérations de contrôle effectuées en autonomie - nombre d'opérations de contrôle effectuées en partenariat - nombre de contrôles de personnes par catégorie (stup, illégaux, prostituées, mendiants, autres) - nombre de contrôles de véhicules - nombre de communiqués de presse sur les actions menées.
Plan pluriannuel stratégique / tactique	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder étape par étape en privilégiant d'abord la réorganisation en termes de personnel (obtenir le personnel nécessaire). - Établir un plan d'action réaliste et orienté résultats avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes (police et hors police) au projet dans les principes de l'amélioration continue. Véritable plan d'action transversal, cet objectif permettra une grande adaptabilité aux contingences internes mais aussi externes comme, par exemple, le futur PNS. - Suivre l'évolution de la situation en collaboration avec l'OLC. - La stratégie de travail est de réinvestir le terrain de façon optimale en travaillant de manière préventive et répressive : <ul style="list-style-type: none"> - organiser des patrouilles journalières MTV, en intégrant le PSO, la Canine, le GSA, la Sécurité routière, le district centre au centre-ville

	<p>en priorité et les autres districts de proximité de manière ponctuelle et en assurer le reporting ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser des opérations de plus grande envergure impliquant une mobilisation policière plus importante avec des objectifs précis et ciblés et en assurer le reporting.
<p>Facteurs critiques de succès et conditions connexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Direction développement et suivi de la politique doit pouvoir disposer des ressources nécessaires à l'utilisation efficiente des nouvelles technologies permettant l'élaboration d'un système de suivi. - Lorsque cela s'avère nécessaire, un appui du service ICT de la zone de police. - Implication du management concerné par la gestion du service PSO à la fois au moment du développement de l'outil que lors de sa mise en œuvre. - Implication et capacité disponible des collaborateurs du PSO - Bénéficier des ressources nécessaires en termes d'hommes et de matériel - Impliquer le service Communication interne / externe de la zone pour rendre compte de l'évolution du phénomène (transparence et collaboration) - Veiller à l'implication et à la conscientisation du top et middle management des services de la zone, du parquet et des services partenaires à cet objectif prioritaire pour renforcer l'efficacité du plan d'action dans l'esprit d'une approche intégrale : CIK, CAV, lois sociales, PJI (stup, TEH,...), les districts de proximité, mais également les services de la Ville, etc. - Rationaliser et standardiser l'utilisation des outils informatiques.

3.4.2.2. Accueil du citoyen

En matière de police locale qui se veut proche du citoyen, l'accueil est une fonctionnalité, une mission destinée à favoriser la relation avec le public et à privilégier la dimension humaine dans la réponse apportée.

Les tâches assurées au niveau des points d'accueil sont nombreuses et variées. On note habituellement :

- l'accueil téléphonique ou l'accueil physique des visiteurs,
- l'information et l'orientation de la population vers les instances adéquates,
- la délivrance d'attestations ou de documents administratifs de nature policière,
- le recueil des dénonciations et des plaintes.

À Charleroi, l'Hôtel de police, situé au centre-ville, est accessible 24 heures sur 24, week-end et jours fériés compris. Un accueil est également organisé, en journée, dans les cinq districts.

L'accueil est souvent le premier contact qu'ont les citoyens avec nos services. Il convient donc d'offrir un service de qualité.

Toutefois, il n'est pas simple d'offrir un service qui allie efficacité, rapidité et sécurité. D'une part, les temps d'attente sont, lors des moments d'affluence, souvent très longs, entraînant mauvaise humeur et agressivité et, d'autre part, l'histoire récente nous prouve qu'il s'agit également, pour les collègues, d'un endroit très exposé à la violence.

Il fallait donc, au-delà des normes exigées auxquelles nous répondons pourtant, apporter une réponse revisitée.

Pour arriver à atteindre ses objectifs, le plan stratégique prévoit d'agir selon divers axes :

- - retour au *core business* dans les quartiers ;
- - possibilité d'agenda électronique pour organiser l'accueil sous forme de rendez-vous afin d'étendre la plage horaire en termes de décongestion des guichets ;
- - réaménagement matériel et organisationnel de notre accueil à l'Hôtel de police ;
- - rationalisation des actes administratifs et des plaintes.

<p>Motivation</p>	<p>Les items suivants ont déterminé le choix de l'objectif stratégique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attentes de l'autorité administrative qui vise l'amélioration permanente des services rendus au citoyen - Attentes du directeur coordonnateur (DirCo) de l'arrondissement du Hainaut et du directeur judiciaire (DirJud)– division Charleroi d'apporter un soin à l'accueil efficient des plaignants - Souhait de la direction du corps de police qui vise à améliorer la qualité de l'accueil de ses citoyens mais aussi assurer la qualité de travail de son personnel tout en assurant sa sécurité - Prescrits légaux tels la PLP 10, qui consacre une large part à cette fonctionnalité, et la GPI 91 (parue le 12/06/2019) relatives aux normes minimales de sécurisation des accueils
<p>Objectif stratégique</p>	<p>D'ici 2025, augmenter la qualité de vie du citoyen en revoyant l'ensemble de l'organisation de la fonctionnalité accueil afin de maîtriser le flux des personnes se présentant à la police locale de Charleroi. Cela en tenant compte des directives des autorités en matière de sécurité, de temps d'attente et de réponse adaptée aux sollicitations du public.</p> <p>Cet objectif sera poursuivi en visant l'amélioration de la qualité de l'accueil des citoyens qui passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un agenda électronique zonal pour la prise de rendez-vous - le réaménagement matériel et organisationnel de notre accueil à l'Hôtel de police principal - la rationalisation des actes administratifs et des plaintes .

Indicateurs / normes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fiche info - Nombre de plaintes - Création de l'agenda zonal - Temps de prestation du personnel dans les postes de police aux tâches dévolues à l'accueil
Plan pluriannuel stratégique / tactique	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un plan d'action réaliste avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes au projet afin d'en vérifier l'avancement. - Procéder étape par étape en privilégiant la réorganisation matérielle de l'accueil de l'Hôtel de police, puis recentrer la réorganisation en termes de personnel, ensuite mettre en place l'agenda électronique zonal et rationaliser les procédures. - Suivre l'évolution de la situation en collaboration avec l'OLC. - Suivre les principes d'une gestion optimale.
Facteurs critiques de succès et conditions connexes	<ul style="list-style-type: none"> - La Direction Développement et Suivi de la politique doit pouvoir disposer des ressources nécessaires²⁵ à l'utilisation efficiente des nouvelles technologies permettant l'élaboration d'un système de suivi - Lorsque cela s'avère nécessaire, un appui du service ICT de la zone de police - Implication du management concerné par la gestion des services accueil et proximité à la fois au moment du développement de l'outil que lors de sa mise en œuvre - Implication et capacité disponible des collaborateurs permanents, du service proximité ou des renforts dans le respect des nouvelles procédures et organisations - Bénéficier des ressources nécessaires en termes d'hommes et de matériel pour la mise en place d'un agenda zonal afin de réorganiser la prise en charge des plaignants - Être attentif à l'accès à l'information pour les citoyens ainsi que l'accès à l'infrastructure (PMR,..) - Mettre à disposition du personnel des outils informatiques efficients (rationalisation pertinente des procédures et canevas de PVS)

²⁵ Notamment des licences à jour du programme SPSS, Microsoft Office 365 et du personnel formé à ces outils.

	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter des « renvois » erronés de citoyens - Formation permanente du personnel car il y a un turn over important au niveau de l'accueil (renfort, horaires postés, présence ponctuelle de personnel supplémentaire, etc.) - Implication du service de communication interne et externe afin de rédiger des communiqués
Plan pluriannuel financier	<ul style="list-style-type: none"> - Les budgets pour la mise en place matérielle du nouvel accueil de l'Hôtel de police ont déjà été votés et seront dévolus aux travaux nécessaire. Pour le reste, il s'agira d'une gestion interne qui ne prévoit pas d'augmentation budgétaire tant en hommes qu'en matériel.

3.4.2.3. Qualité des dossiers judiciaires (Diminution des délais, DOS, MPR, Alimentation de la BNG, ...)

Motivation	<p>Les items suivants ont déterminé le choix de l'objectif stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion du procureur du Roi dans lequel il vise à diminuer le temps de traitement des dossiers. - - Attentes du directeur judiciaire de l'arrondissement de Charleroi d'apporter un soin à l'alimentation de la BNG quant aux enquêtes en cours et d'améliorer la mise en œuvre des méthodes particulières de recherche. - - Souhait de la direction du corps de police qui vise à améliorer la qualité des dossiers transmis à l'autorité de police judiciaire.
Objectif stratégique	<p>D'ici 2022, mettre en place un système de contrôle permettant au management de maîtriser la gestion des dossiers transmis à l'autorité de police judiciaire et insérés dans la Banque de données Nationale Générale en tenant compte des prescriptions légales et directives de ces autorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette gestion optimale des dossiers comprend la qualité de rédaction des pièces, leur délai de rédaction et de transmission, le suivi des enquêtes lorsqu'il échec, par l'ouverture d'un DOS, ainsi que le strict respect du cadre légal en matière de méthodes particulières de recherche.

Indicateurs / normes	<ul style="list-style-type: none"> - Le système de contrôle permettra de mesurer les délais de rédaction et de transmission des pièces²⁶, d'apprécier la qualité de celles-ci (types et nombres d'erreurs commises). Ce système puisera ses données de la banque de données de base ISLP. L'instrument de suivi sera mis à la disposition du management.
Plan pluriannuel stratégique / tactique	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un plan d'action réaliste avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes du projet afin d'en vérifier la pertinence et les étapes. - Déterminer les normes de qualité à atteindre par l'organisation. - Développer un système d'évaluation, d'analyse permanente du respect des <i>process</i> au long de l'application de gestion des dossiers.
Facteurs critiques de succès et conditions connexes	<ul style="list-style-type: none"> - La Direction développement et suivi de la politique doit pouvoir disposer des ressources nécessaires²⁷ à l'utilisation efficiente des nouvelles technologies permettant l'élaboration d'un système de suivi. - Lorsque cela s'avère nécessaire, un appui du service ICT de la zone de police. - L'implication du management concerné par la gestion des dossiers judiciaires, à la fois au moment du développement de l'outil que lors de sa mise en œuvre. - L'implication des collaborateurs dans le respect des délais et la qualité des dossiers rédigés. - La formalisation de l'obligation d'utiliser les outils de suivi sera réalisée.

²⁶Hors cas spécifiques, les directives du procureur du Roi énoncent un délai de 30 jours pour les PV initiaux et 60 jours pour les subséquents.

²⁷ Notamment des licences à jour du programme SPSS, Microsoft Office 365 et du personnel formé à ces outils.

3.4.2.4. Nouvelles technologies IT

Motivation	<p>Les items suivants ont déterminé le choix de l'objectif stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attentes de l'autorité administrative (Bourgmestre) qui désire voir sa police dotée d'un matériel informatique performant et connecté afin d'améliorer l'efficacité de son travail sur le terrain - Attentes du directeur coordonnateur (DirCo) de l'arrondissement du Hainaut et du directeur judiciaire (DirJud)– division Charleroi quant à l'amélioration des process de travail passant par une politique moderne d'équipement informatique - Souhait de la direction du corps de police qui vise à améliorer la qualité de l'équipement et du cadre de travail de ses membres du personnel.
Objectif stratégique	<p>D'ici 2025, mettre à la disposition du policier des applications mobiles lui permettant d'être performant sur le terrain (FOCUS, Be Secure, Teams).</p> <p>Cet objectif sera poursuivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en remplaçant la plate-forme serveurs (datant de 2009) de la ZP, - en permettant l'accès aux ressources du réseau de la zone à partir d'un poste de travail d'un utilisateur nomade, - en permettant l'accès aux ressources de l'internet à partir d'un poste de travail connecté au réseau privé de la Police intégrée, - en permettant l'accès à des ressources de la Police intégrée à partir de l'internet, - en effectuant la virtualisation des postes de travail client, - en effectuant la virtualisation des serveurs, - en installant un parc informatique compatible Windows 10, - en virtualisant les PC Windows 10, - en développant la mobilisation des stations ISLP (travail à distance), - en investissant dans l'achat de DEVICES (tablettes/smartphones...) et de logiciels (focus..), - en favorisant l'utilisation des outils Office 365 (Teams, SharePoint), - en développant un « new way of working » au sein de la zone.
Indicateurs / normes	<ul style="list-style-type: none"> - Date de la virtualisation des serveurs - Nombre de tablettes et GSM achetés

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de teams (Office 365) créés au sein de la zone de police
<p>Plan pluriannuel stratégique / tactique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un plan d'action réaliste avec la collaboration d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes au projet afin d'en vérifier l'avancement. - Procéder étape par étape en réalisant d'abord les conditions techniques et matérielles nécessaires pour que les applications mobiles soient opérantes. (virtualisation des serveurs, Windows 10, etc.).
<p>Facteurs critiques de succès et conditions connexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer des budgets nécessaires - Disposer au niveau de la Direction développement et suivi de la politique des ressources nécessaires²⁸ à l'utilisation efficiente des nouvelles technologies permettant l'élaboration d'un système de suivi - Bénéficier des ressources nécessaires en termes d'outils informatiques efficients et de formation des membres du personnel pour la mise en place et l'utilisation du matériel - Impliquer le management concerné, DGMM (Direction de la Gestion des Moyens Matériels), qui devra donner l'impulsion nécessaire pour mettre en œuvre le plan d'action - Impliquer et assurer une capacité disponible des collaborateurs permanents du service ICT. En effet l'appui du service ICT de la zone de police est ici fondamental et le travail en collaboration doit être l'objet de toutes les attentions puisqu'ils sont les acteurs de ce plan d'action - Impliquer le service de communication interne et externe - Élaborer le plan d'action en s'assurant la collaboration d'un groupe multidisciplinaire interne au corps de police (comprenant des représentants du service ICT et de la Direction du Développement et Suivi de la politique). La vision d'un objectif tel que celui-ci doit pouvoir utiliser l'expérience des autres zones et organisations externes - Être attentifs à l'évolution des normes légales - Informer le personnel sur les outils, les moyens mis en œuvre et la stratégie mise en place pour atteindre les objectifs - Être attentifs à élaborer des procédures intégrées, c'est-à-dire des procédures qui tiennent compte du mode de fonctionnement des divers services de la zone, ce qui demande une rationalisation des process - Assurer un feed-back régulier sur les actions et les résultats aux collaborateurs

²⁸ Notamment des licences à jour du programme SPSS, Microsoft Office 365 et du personnel formé à ces outils.

Plan pluriannuel financier	<ul style="list-style-type: none"> - Les budgets pour la première étape (virtualisation des serveurs) ont déjà été votés en 2018. Le plan est prévu sur 4 ans avec un investissement total de 1,43 M° euro d'ici 2022. Le budget extraordinaire pour 2019 prévoit 0.64 M° euro pour du matériel informatique. - Un budget de 1.700.000 euro a également été voté en 2019 pour les nouveaux projets. Un marché public a été lancé concernant du matériel (device) afin de recevoir FOCUS. - Pour les 6 années concernées par le Plan de Gestion (2019 – 2024), la zone outre les 3.4 M° euro prévu en 2019 prévoit des investissements pour un total de 9.5M° euro dont une partie non négligeable à cette priorité stratégique.
----------------------------	--

3.4.3. Motivation de phénomènes prévus dans le PNS non retenus par le PZS

L'actuel PNS se termine fin 2019. Les priorités retenues par ce dernier deviendront donc obsolètes au moment où le présent plan zonal sera mis en place.

La PLP 58 signale, par ailleurs, que : « pour l'alignement du PZS sur le nouveau PNS 2020-2023, une fiche vous sera envoyée. Par le biais de celle-ci, vous ferez mention des thèmes nationaux auxquels vous contribuerez dans notre zone ».

La correspondance entre notre PZS et le futur PNS sera donc analysée *a posteriori*.

Nous ne nous étendons donc pas plus sur ce point dans l'état actuel des choses, mais nous avons, dans ce PZS tenté une approche *Bottom-Up* en gardant à l'esprit de nous focaliser, dans les phénomènes, sur une approche transversale en sachant qu'il faudra rester flexible.

Chapitre 4: Politique et gestion

4.1 Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité opérationnelle flexible

4.1.1 L'équipe de suivi de la politique

Chaque plan d'action est coordonné par un pilote. Celui-ci est épaulé dans sa tâche par la Direction du Développement et Suivi de la politique (DSP) composée de :

- Développement de la Politique : Laurent Rapport, Commissaire de police
- Suivi de la Politique (Observatoire Local de la Criminalité) :
 - Valérie Dupire, Conseiller
 - Axelle Delinte, Analyste stratégique
 - Mathilde Warnon, Assistante

4.1.2. Monitoring de la mise en œuvre de la politique et outil pour le suivi et le rapportage

L'Observatoire Local de la Criminalité (OLC) est le service qui, en concertation avec les différents pilotes et partenaires des plans d'action, développera des outils permettant de suivre en flux courant les différents indicateurs/normes fixés dans les plans d'action. Ces tableaux de bord seront consultables via l'intranet. Des cartographies actualisées quotidiennement seront également prévues pour chaque phénomène de criminalité ciblé.

Ces outils pourront utilement étayer les discussions et décisions prises lors de réunions de finalités et fréquences variées :

- Réunion opérationnelle Dirops : hebdomadaire
- Réunion de coordination des plans d'action entre les pilotes des différents plans d'action et la DSP : mensuelle
- Rapport au Comité de direction : trimestriel
- Rapport au Conseil zonal de sécurité : annuel

Les fréquences prévues de réunions de suivi des plans d'action et des rapports seront adaptées en fonction de l'évolution des situations.

4.2 Gestion du personnel et des moyens

4.2.1 Gestion de la capacité en personnel

Nous le savons, notre Zone de police a éprouvé des difficultés à atteindre les normes minimales en matière de personnel au cours des années précédentes. Toutefois, face à cette situation critique récurrente, un plan de gestion a été mis en place afin de palier ce déficit en personnel.

Nous l'avons vu au point 2.3 du chapitre 1^{er} dans l'exposé des tendances futures pour l'organisation propre, les Autorités communales ont décidé, à partir de 2017, d'augmenter progressivement le cadre organique du Corps opérationnel, de manière à le faire passer de 975 membres en 2017, à 1.005 en 2018, puis à 1.035 en 2019 et enfin, à 1.058 en 2020.

Le passage de 2019 à 2020 se traduira par une nouvelle augmentation du cadre de 23 unités. Cette extension de cadre s'est accompagnée par la volonté de l'autorité policière de distribuer autrement les effectifs entre les différents services.

En dehors des normes minimales légales qui imposent aux zones de répartir leurs membres du personnel selon un pourcentage minimal du cadre total dans des services spécifiques (PJL, Proximité, etc.), la décision de distribuer les effectifs dans des normes inscrites au cadre organique des services de la zone est prise en comité de Direction.

Le cadre organique global a donc été décidé dans le plan de gestion. Si l'on peut se réjouir que les normes puissent être atteintes en 2020, force est de constater que, pour une zone de police aussi importante que celle de Charleroi, elles resteront toujours en deçà de la capacité nécessaire pour répondre à tous les sollicitations opérationnelles. Dès lors, à défaut d'avoir suffisamment de personnel pour répondre à toutes les demandes, la politique de l'organisation interne aura pour maître mot la « flexibilité ». Le cadre organique n'est donc pas figé et reste très adaptatif afin de correspondre aux critères d'une gestion qui se veut optimale.

4.2.2 Gestion des moyens financiers

Le planning financier pour la prochaine période politique est décrit dans le plan de gestion. En ce qui concerne la période de 2019 à 2024 (Budget extraordinaire 2019 – 2024)

4.2.2.1. Généralités

Depuis 2009, la gestion des moyens matériels de la zone de police repose sur l'engagement d'un directeur de la Gestion des Moyens Matériels spécialiste en marchés publics et le développement des compétences du personnel composant la cellule achat ainsi que par un recours sans cesse plus important aux marchés ouverts accessibles aux zones de police (SPW, police fédérale, For CMS, Astrid...). La preuve incontestable en est l'évolution des droits constatés par rapport aux crédits budgétaires de chaque exercice.

Depuis l'amélioration évoquée ci-dessus, la direction de la zone de police a pu véritablement mettre en place depuis 2009 une politique des moyens étroitement liées aux objectifs opérationnels définis dans le plan zonal de sécurité. En résumé, la volonté est de clairement liée la politique budgétaire et financière à la politique opérationnelle afin de se donner les moyens de sa politique.

4.2.2.2. Budget extraordinaire 2019

Les prévisions de dépenses d'investissements pour 2019 totalisent 3,415 M° € dont 1,415 M° à l'initial 2019

Les principaux postes du budget extraordinaire :

- 1,1 M°€ sont consacrés à des travaux d'aménagement et de sécurisation en MB 1 / 2019 (voir détail infra).
- Matériel informatique pour 0,64 M° €.
- Véhicules pour 0,47 M° € (Après MB 1).
- 0,960 M° € pour de l'acquisition de matériels d'exploitation et d'équipements de protection (180.000 € à l'initial 2019 et 780.000 € en MB 1/2019)

Les bâtiments

À l'actualisation du plan de gestion 2018 – 2023, l'infrastructure policière se présente comme suit:

- 1 Hôtel de police central qui regroupe la quasi-totalité des services
- 1 poste de police de proximité pour le district Sud (Marcinelle)
- 1 poste de police de proximité pour le district Nord (Jumet)
- 1 poste de police de proximité pour le district secteur Ouest (Marchienne-au-Pont) et une antenne de proximité à Roux qui doit encore être rénovée.
- 1 poste de police de proximité pour le district Est (Gilly) ainsi qu'une antenne de proximité à Montignies-sur-Sambre
- Une infrastructure spécifique pour la canine à Marcinelle

Actualisation du plan de gestion initial – bilan 2018 & prévision 2019

En 2018, la zone de police a :

- terminé les travaux au poste de Marchienne. Ce poste a été inauguré le 09 octobre dernier.
- finalisé les derniers travaux au sein du poste du secteur Nord (Jumet)
- été contrainte de fermer l'antenne de Montignies-sur-Sambre en raison de problèmes d'humidité
- été contrainte de fermer le stand de tir en raison d'un avis de prévention des pompiers, confirmé par le service Contrôle bien-être.
- été confrontée à un avis de prévention négatif pour l'antenne de Roux. Compte tenu de la finalisation des travaux de Marchienne, le poste est resté ouvert jusqu'au déménagement vers Marchienne.

Les montants prévus en MB 2/2018 et en 2019 doivent permettre :

- de réaliser les travaux au stand de tir afin de pouvoir l'utiliser le plus rapidement possible
- de réaliser les travaux pour le district Est (Gilly et Montignies-sur-Sambre)
- de réaliser les aménagements pour l'antenne du district Ouest (Roux) dont le maintien a été confirmé.

Parc informatique

Le plan de gestion initial est adapté depuis 2013. Le plan de gestion prévoyait le remplacement du Hardware à raison d'un cinquième du parc informatique par an.

Au vu des développements technologiques et de la qualité des PC, la décision a été prise de ne plus renouveler le Hard Ware que tous les 7 ans. L'acquisition se fait toujours via les différents marchés ouverts accessibles, le matériel étant couvert avec une extension de garantie.

En 2017, il était prévu, outre le remplacement du Hard, un marché de messagerie incluant un calendrier, un espace de partage des documents, et ce en réseau et à distance sur tablettes, smartphones et autres portables connectés. Ce marché avait été envisagé afin de trouver une solution alternative au système ECS imposé unilatéralement par la police fédérale au coût unitaire par licence de plus de 380 euros. Finalement, le Gouvernement fédéral a décidé d'assurer le financement de cette solution afin de garantir le fonctionnement intégré au sein de la police intégré jusqu'en 2019 (fin de l'actuelle législature).

Il n'en demeure pas moins que cette évolution «imposée» n'est pas sans incidence. Ainsi, les services de la police fédérale nous ont averti que les 600 PC de notre parc tournant toujours sous le système d'exploitation Windows XP ne feraient plus l'objet d'un appui technique pour le premier janvier 2018 et qu'il serait tout simplement impossible de se connecter sur le réseau police à partir du 01 avril 2018. La zone de police effectue pour le moment l'upgrade vers Windows 7, une opération qui devrait être terminée pour le mois de mars 2018. Nous devons toutefois remplacer 60 PC datant de 2009 qui sont dans l'impossibilité de supporter cet upgrade du système d'exploitation. Dans le même ordre d'idées on peut également citer l'obligation de passer à une virtualisation des serveurs, ...

Actualisation du plan de gestion initial –prévisions 2019

Les crédits inscrits doivent permettre la poursuite de la stratégie imposée par la Police Fédérale entre autres en ce qui concerne le remplacement de nos serveurs (trop vétustes et pour lesquels il n'y a plus de maintenance prévue ni assurée par la police fédérale). La décision imposée et que la zone de police doit mettre en œuvre consiste à la mise en place de serveurs virtuels.

Charroi

Actualisation du plan de gestion initial –prévisions 2019

Les 0,965 M° € prévus doivent servir :

- au remplacement de motos Honda qui dépassent les 100.000 km pour 65.000 € (3 motos)
- au remplacement de véhicules de notre charroi pour un montant de 350.000 €, en raison du respect des différentes normes environnementales dans certaines régions, les véhicules à moteur diesel d'anciennes générations ne peuvent plus circuler.
- à l'acquisition d'un charroi spécifique (cinq véhicules) pour les services d'ordre pour un montant de 550.000 €. Compte tenu de l'ampleur des renforts que la zone de police doit fournir, le charroi se compose d'un véhicule de commandement et de quatre transporteurs de troupe.

Matériel divers

Actualisation du plan de gestion initial –prévisions 2019

En 2019, il est prévu de lancer la troisième phase du déploiement caméras vers la Ville Haute et les différents futurs projets d'aménagement urbain (Palais des Congrès, des Beaux-Arts, des Expos...), tout comme la poursuite de l'installation des caméras ANPR).

La Police Fédérale, avec la zone de police Westkust, a entamé et lancé une procédure d'acquisition de nouvelles armes collectives longues avec des munitions d'un calibre différent de celui utilisé actuellement par les polices locales. Une prévision de remplacement de nos actuelles UZI (65 unités actuellement en service dans la zone) est maintenue pour 2019 selon le résultat du marché polfed-Westkust. Bien évidemment, comme presque chaque année, des gilets pare-balles et des accessoires pour armes sont envisagés.

4.2.2.3 Projection du budget extraordinaire entre 2020 à 2024

Pour les 6 années à venir, la zone prévoit des investissements pour un total de 9,5 M° €. Outre les 3,4 M° € prévus en 2019, les montants prévus entre 2020 et 2024 se répartissent comme suit :

2020 : 1,82 M° €

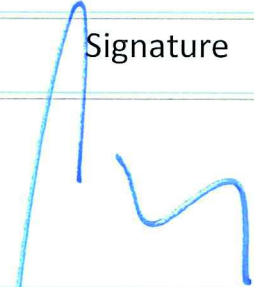

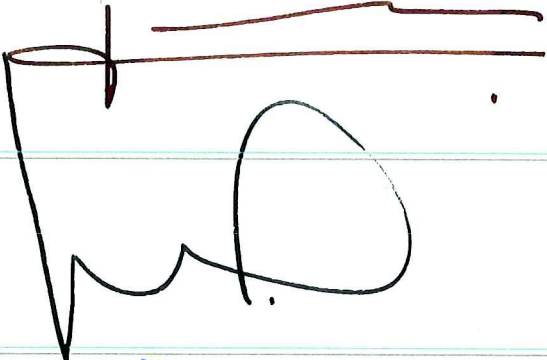


2021 : 1,335 M° €

2022 : 0,97 M° €

2023 : 1,035 M° €

2024 : 0,97 M° €

APPROBATION DU PZS 2020-2025

Date de la séance :	09 septembre 2019
Membres du CZS	Signature
Monsieur Paul MAGNETTE Bourgmestre	
Monsieur Vincent FIASSE Procureur du Roi	
Monsieur Charles-Éric CLESSE Auditeur du Travail	
Monsieur Philippe GOFFAUX Chef de Corps f.f.	
Monsieur Laurent COUCKE Directeur Coordonnateur	
Monsieur Pascal GARLEMENT Directeur Judiciaire	